

RAPPORT ANNUEL 2015



DELTA PLUS



YOUR SAFETY AT WORK

YOUR SAFETY AT WORK



Chers actionnaires,

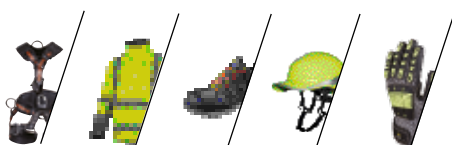
L'année 2015 est une année record pour le Groupe DELTA PLUS. Record historique de Chiffre d'Affaires, clôturé à 193 M€; record historique de rentabilité avec un résultat d'exploitation de plus de 10,7 %; record de valorisation boursière avec une capitalisation boursière de plus de 150 M€ sur les derniers mois de l'année permettant à l'entreprise d'accéder au compartiment B d'Euronext.

Cette croissance est tirée de manière assez uniforme par les différentes familles de produits, par nos différentes zones géographiques mais aussi par la croissance externe et l'intégration globale depuis le 1^{er} avril de la société ELVEX, partenaire clé pour l'entrée du Groupe sur le marché US.

Si nous avons toutes les raisons de nous réjouir de ces bons résultats et nous nous en félicitons, il ne faut pas oublier de rentrer dans le détail de l'analyse et nuancer quelque peu. En effet le Groupe a connu sur l'année 2015 d'importants effets de change positifs. Le marché global des Équipements de Protection Individuelle (E.P.I.) reste morose et en faible croissance, tout comme les indicateurs du BTP et de l'emploi industriel qui sont les sous-jacents les plus fortement corrélés à notre activité. Les bons résultats du Groupe sont donc à mettre à l'actif de l'ensemble de ses collaborateurs recherchant au quotidien la croissance rentable.

Les fondamentaux du Groupe, à savoir son offre globale sur les cinq familles d'E.P.I., son positionnement recherchant sans cesse le meilleur compromis sécurité/prix, son implantation internationale, et sa présence au quotidien auprès de ses clients distributeurs, nous permettent d'aborder le futur avec confiance. Les priorités resteront pour l'année à venir la consolidation de nos positions et la poursuite de la collaboration et de l'intégration d'ELVEX et du marché US. Mais aussi la recherche de croissance via la conquête de nouvelles zones géographiques, que ce soit de façon organique, ou si l'opportunité se présente, par croissance externe; le Groupe ayant démontré ces dernières années notamment aux Émirats Arabes Unis ou en Argentine un réel savoir-faire en la matière.

La santé financière du Groupe permet d'affirmer DELTA PLUS en tant qu'acteur structurant du marché mondial des E.P.I. Notre ambition reste de devenir un référent mondial du secteur. Pour se faire, nous devons continuer d'afficher un rythme de croissance élevé, et une rentabilité protégée. Nous vous remercions de votre fidélité et comptons sur vous et votre soutien pour y parvenir.



Jérôme BENOIT

Président du Conseil d'Administration

■ LE MOT DU PRÉSIDENT	1
■ LES CHIFFRES CLÉS	3
■ RAPPORT DE GESTION	13
Rapport du Conseil d'Administration à l'Assemblée Générale Ordinaire et Extraordinaire du 17 juin 2016	14
I. Activités de la société DELTA PLUS GROUP	15
II. Comptes consolidés - Groupe DELTA PLUS	17
III. Approbation des comptes sociaux au 31 décembre 2015 - Proposition d'affectation du résultat	21
IV. Dépenses non déductibles fiscalement	21
V. Approbation des comptes consolidés au 31 décembre 2015	21
VI. Rappel des dividendes antérieurement distribués	21
VII. Identité des titulaires identifiés de participations	22
VIII. Part du capital détenue par les sociétés contrôlées	22
IX. Opérations réalisées sur les titres de la société par les dirigeants	22
X. Options d'achat et de souscription d'actions	23
XI. Attributions gratuites d'actions	23
XII. Informations concernant les mandataires sociaux	23
XIII. Conséquences sociales et environnementales de l'activité	23
XIV. Facteurs de risques	23
XV. Opérations réalisées par la société sur ses propres actions	23
XVI. Délégations de pouvoir consenties par l'Assemblée Générale au Conseil d'Administration dans le domaine des augmentations de capital	24
XVII. Attribution de jetons de présence aux membres du Conseil d'Administration	24
XVIII. Autorisation de la société de procéder à l'émission d'obligations simples	24
XIX. Autorisation de la société de racheter en bourse et d'annuler ses propres actions conformément aux dispositions des articles L. 225-209 du Code de Commerce	24
XX. Autorisation à donner au Conseil d'Administration en vue de procéder à l'attribution gratuite d'actions au profit des mandataires sociaux et/ou salariés de la société ou des sociétés qui lui sont liées au sens de l'article L. 225-197-2 du Code de Commerce	25
XXI. Autorisation à donner au Conseil d'Administration à l'effet de procéder à des augmentations de capital réservées dans le cadre de placements privés au sens de l'article L. 411-2 II du Code Monétaire et Financier	25
XXII. Décisions à prendre dans le cadre des articles L. 225-129-6 du Code de Commerce et L. 3332-18 du Code du Travail	25
XXIII. Modification des articles 20, 29, 31, 33 et 34 des statuts afin de se conformer aux dispositions du Code de Commerce	26
XXIV. Conclusion	27
Annexes du Rapport de Gestion	29
Annexe 1 Périmètre de consolidation	31
Annexe 2 Liste des mandats exercés par chacun des mandataires sociaux	33
Annexe 3 Tableau des rémunérations des mandataires sociaux	35
Annexe 4 Tableau des résultats financiers des cinq derniers exercices	41
Annexe 5 Texte des résolutions proposées à l'Assemblée Générale annuelle	42
Annexe 6 Rapport sur la Responsabilité Sociale et Environnementale	50
■ RAPPORT DE L'ORGANISME TIERS INDÉPENDANT MANDATÉ POUR LA VÉRIFICATION DES INFORMATIONS RELATIVES À LA RESPONSABILITÉ SOCIALE ET ENVIRONNEMENTALE DE LA SOCIÉTÉ	64
■ RAPPORTS SPÉCIAUX DU CONSEIL D'ADMINISTRATION	66
■ RAPPORT COMPLÉMENTAIRE DU CONSEIL D'ADMINISTRATION	68
■ RAPPORT DU PRÉSIDENT DU CONSEIL D'ADMINISTRATION SUR LES MESURES DE CONTRÔLE INTERNE	69
■ RAPPORT DES COMMISSAIRES AUX COMPTES SUR LES MESURES DE CONTRÔLE INTERNE	77
■ COMPTES CONSOLIDÉS	79
Comptes Consolidés (exercice du 1 ^{er} janvier au 31 décembre 2015)	80
Annexes aux Comptes Consolidés	85
Rapport des Commissaires aux Comptes sur les comptes consolidés	125
■ COMPTES SOCIAUX	127
Comptes Sociaux (exercice du 1 ^{er} janvier au 31 décembre 2015)	128
Annexes aux Comptes Sociaux	131
Rapport des Commissaires aux Comptes sur les comptes sociaux	142
■ ATTESTATION DE RÉGULARITÉ DES COMPTES ET DU RAPPORT DE GESTION	143
■ AUTRES RAPPORTS DES COMMISSAIRES AUX COMPTES	145



CHIFFRES CLÉS

**Métier et offre
Chiffre d’Affaires
Données boursières**



YOUR **SAFETY** AT WORK

MÉTIER ET OFFRE

Le Groupe DELTA PLUS conçoit, normalise, fabrique ou fait fabriquer, et commercialise, en Europe et dans le reste du monde, une gamme complète d'Equipements de Protection Individuelle (E.P.I.) à ses marques.

Le marché des E.P.I. est régi par des normes strictes, qui garantissent à l'utilisateur une protection efficace de son intégrité physique.

Fort de près de 1.700 collaborateurs, le Groupe DELTA PLUS est implanté en Europe, en Asie, au Proche Orient et en Amérique.

À partir de ses plates-formes asiatiques, le Groupe DELTA PLUS a la capacité de livrer, par container et dans le monde entier, ses produits conformes aux normes européennes.

L'offre du Groupe DELTA PLUS est constituée d'environ 1.500 produits, qui correspondent à plus de 8.000 références.

Cette offre complète permet une protection efficace et globale des utilisateurs, de la tête aux pieds.

En 2015, plus de 10.000 clients ont fait confiance au Groupe DELTA PLUS.

I. CHIFFRE D'AFFAIRES 2015 : VENTES RECORDS À 193,0 M€, EN CROISSANCE DE 11,5 %

DELTA PLUS GROUP a enregistré pour 2015 des ventes de 193,0 M€, en progression de 11,5 % sur un an (173 M€ en 2014).

DELTA PLUS GROUP réalise en 2015 un Chiffre d'Affaires record, en croissance pour la sixième année consécutive.

La croissance organique du Chiffre d'Affaires, à périmètre et taux de change constants, ressort à 2,0 %.

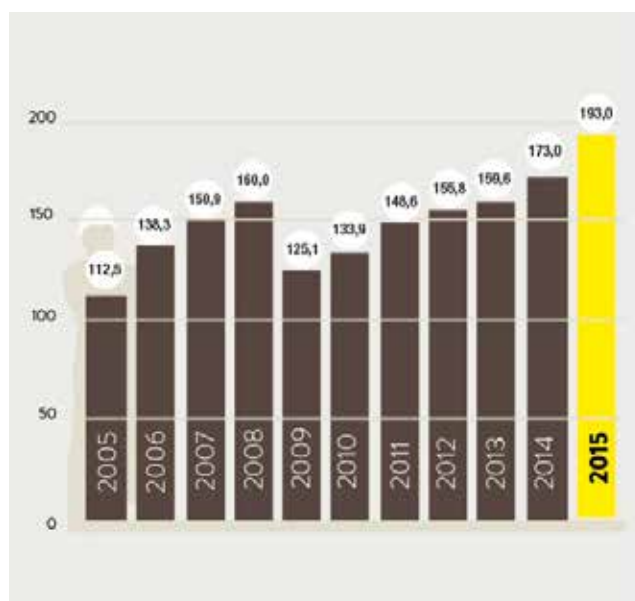
Sur l'année, le Chiffre d'Affaires en Europe progresse ainsi de 2,8 % (+2,1 % à périmètre et taux de change constants).

Hors Europe, le Groupe continue de montrer un dynamisme soutenu, avec une progression du Chiffre d'Affaires de +21,2 % (+1,9 % à périmètre et taux de change constants).

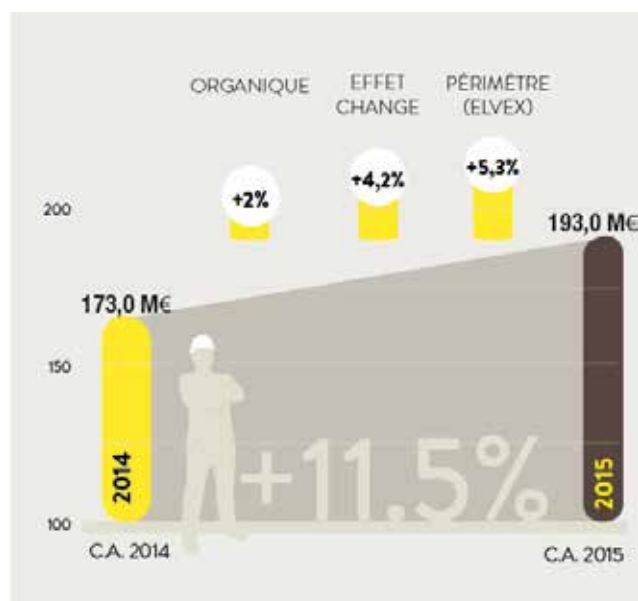
Le Groupe a bénéficié en 2015 sur cette zone d'un effet de périmètre favorable lié à la croissance externe réalisée aux États-Unis au mois d'avril, ainsi que d'effets de change positifs liés à l'évolution de la parité entre l'Euro et le Dollar.

Il est à noter que les cinq marchés historiques du Groupe DELTA PLUS en Europe (la France, l'Espagne, l'Italie, la Pologne et le Royaume Uni) ont réalisé un peu plus de 36 % des ventes du Groupe DELTA PLUS en 2015, contre un peu plus de 40 % en 2014.

CHIFFRE D'AFFAIRES EN M€



ÉVOLUTION DU CHIFFRE D'AFFAIRES EN 2015 (EN M€)



La proportion du Chiffre d’Affaires réalisée dans les autres pays d’Europe est stable par rapport à 2014. Elle s’élève à 12 % des ventes du Groupe DELTA PLUS en 2015.

Les marchés Hors Europe ont poursuivi leur croissance tout au long de l’année 2015.

Le Chiffre d’Affaires de cette zone s’élève à 99,5 M€ et dépasse pour la première fois de l’histoire du Groupe celui réalisé en Europe.

La croissance s’est poursuivie dans la plupart des pays émergents en 2015, notamment en Chine, au Moyen-Orient et en Argentine.

Le Groupe reste néanmoins vigilant sur l’évolution du contexte d’instabilité économique et géopolitique de certains pays, ainsi que sur l’impact défavorable de la baisse du prix du pétrole sur certains de ses marchés, qui a pesé en partie sur la croissance du Chiffre d’Affaires au second semestre.

Il est à noter que les fluctuations de l’Euro par rapport à la plupart des devises des pays hors Europe ont été significatives au cours de l’année, provoquant un effet de change favorable de 7,3 M€ au total sur le Chiffre d’Affaires consolidé du Groupe comparé à 2014.

Enfin, les ventes consolidées ont bénéficié de l’intégration dans le périmètre du Groupe, à compter du 1^{er} avril 2015, de la société ELVEX.

DELTA PLUS GROUP a fait l’acquisition, à cette date, de 50 % des actions d’ELVEX, société basée dans le Connecticut, qui commercialise une gamme complète de produits de protection de la tête, principalement aux États-Unis, son marché local.

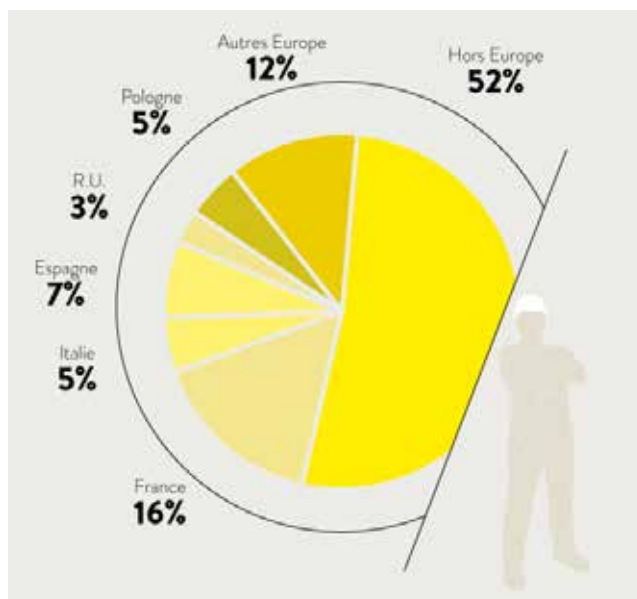
L’effet de périmètre positif représente au total 9,2 M€ de Chiffre d’Affaires additionnel en 2015.

En 2015, la part de Chiffre d’Affaires réalisée Hors d’Europe atteint 52 %, contre 47 % en 2014.

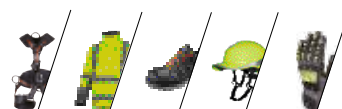
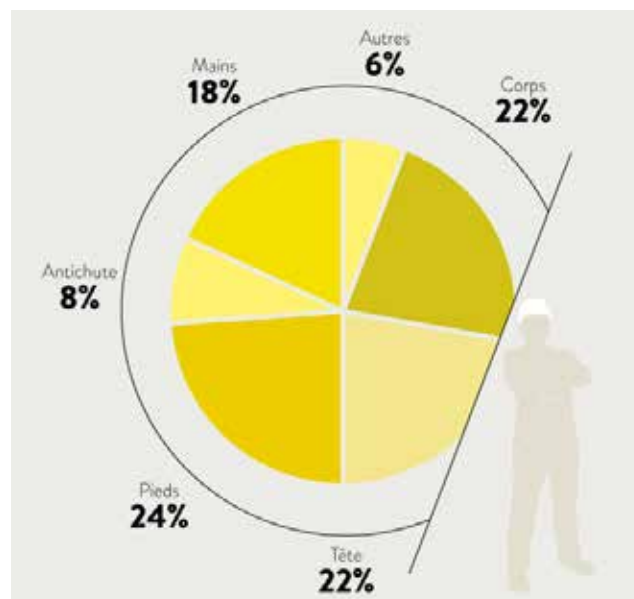
La gamme des E.P.I. proposés par le Groupe DELTA PLUS est segmentée en cinq grandes familles de produits, ceux destinés à la protection de la Tête, des Mains, des Pieds, du Corps, et enfin les produits Antichute.

La contribution des différentes familles de produits au Chiffre d’Affaires du Groupe DELTA PLUS a connu, au cours de l’exercice 2015, pour principale évolution une augmentation de la part de la famille Tête dans le Chiffre d’Affaires qui représente désormais 22 %, du fait principalement de l’intégration d’ELVEX sur 9 mois en 2015 (suite à l’acquisition au 1^{er} avril 2015), au détriment du poids relatif des autres familles, notamment Corps et Pieds.

RÉPARTITION GÉOGRAPHIQUE



RÉPARTITION PAR SECTEUR D'ACTIVITÉS



II. INFORMATIONS FINANCIÈRES HISTORIQUES

2.1. Compte de résultat des trois derniers exercices

En milliers d'Euros

COMPTE DE RÉSULTAT SIMPLIFIÉ	31/12/2015	31/12/2014	31/12/2013
Chiffre d'Affaires	192 996	173 020	159 566
Résultat opérationnel courant	20 698	16 957	13 720
% du Chiffre d'Affaires	10,72 %	9,80 %	8,60 %
Résultat opérationnel	19 829	16 869	13 010
Coût de l'endettement financier	(1 897)	(2 172)	(2 014)
Autres éléments financiers	(1 784)	(96)	(1 365)
Impôts	(3 564)	(4 069)	(1 944)
Résultat net de l'ensemble consolidé	12 584	10 533	7 055
Résultat net part du Groupe	12 503	10 581	7 105

2.2. Bilan simplifié des trois derniers exercices

En milliers d'Euros

ACTIF	31/12/2015	31/12/2014	31/12/2013
ACTIFS NON-COURANTS			
Écarts d'acquisition	60 952	44 959	42 842
Immobilisations incorporelles	665	533	585
Immobilisations corporelles	6 196	6 373	6 577
Autres actifs financiers	1 675	1 291	1 157
Actifs d'impôts différés	1 496	987	1 998
TOTAL DES ACTIFS NON-COURANTS	70 985	54 143	53 158

ACTIFS COURANTS			
Stocks	53 300	48 113	42 047
Clients	34 488	34 199	30 537
Autres débiteurs	10 920	11 902	9 715
Trésorerie	16 677	14 789	16 780
TOTAL DES ACTIFS COURANTS	115 384	109 002	99 079
TOTAL ACTIF	186 369	163 145	152 237

PASSIF	31/12/2015	31/12/2014	31/12/2013
CAPITAUX PROPRES			
Capital	3 679	3 679	3 679
Titres d'autocontrôle	(898)	(1184)	(1861)
Réserves et résultats consolidés	88 013	76 120	63 390
Participations ne donnant pas le contrôle	(54)	(15)	34
TOTAL CAPITAUX PROPRES	90 741	78 600	65 241

PASSIFS NON COURANTS			
Passifs financiers non courants	29 350	9 710	12 263
Engagements donnés aux salariés	938	991	732
Provisions non courantes	205	246	666
TOTAL DES PASSIFS NON COURANTS	30 492	10 948	13 660

PASSIFS COURANTS			
Fournisseurs d'exploitation et effets à payer	17 589	16 812	13 367
Dettes fiscales et sociales	8 647	8 623	7 339
Autres dettes	3 902	7 640	7 236
Autres passifs financiers courants	34 998	40 522	45 392
TOTAL DES PASSIFS COURANTS	65 135	73 597	73 335
TOTAL DES CAPITAUX PROPRES ET PASSIFS	186 369	163 145	152 237

2.3. Tableau des flux de trésorerie des trois derniers exercices

En milliers d'Euros

	31/12/2015	31/12/2014	31/12/2013
Flux de trésorerie liés aux activités opérationnelles	10 605	8 596	12 317
Flux de trésorerie liés aux activités d'investissements	(19 403)	(1 709)	(5 186)
Flux de trésorerie liés aux activités de financement	8 053	(11 062)	(2 146)
Incidence de la variation des taux de change	2 634	2 184	(808)
<i>Variation nette de la trésorerie</i>	1 888	(1 991)	4 177
Trésorerie à l'ouverture	14 789	16 780	12 602
Trésorerie à la clôture	16 677	14 789	16 780
Variation de la trésorerie	1 888	(1 991)	4 177

III. UN RÉSULTAT OPÉRATIONNEL COURANT ET UN RÉSULTAT NET CONSOLIDÉ EN HAUSSE SIGNIFICATIVE PAR RAPPORT À 2014

Le Groupe DELTA PLUS a dégagé au cours de l'exercice 2015 une rentabilité supérieure à celle de l'exercice précédent.

Ainsi, le résultat opérationnel courant, à 20,7 M€ en 2015, en hausse de 3,7 M€, représente 10,7 % du Chiffre d'Affaires, contre 9,8 % l'an dernier.

En poursuivant sa politique de maîtrise des coûts de structure, le Groupe DELTA PLUS bénéficie de l'effet volume favorable lié à la croissance de son Chiffre d'Affaires sur l'ensemble de ses zones géographiques

Le résultat net consolidé s'élève à 12,6 M€ contre 10,5 M€ en 2014, en hausse de 19 %.

Par ailleurs, les mesures adoptées depuis 2012 par le Groupe DELTA PLUS concernant l'optimisation de la capacité d'autofinancement et du BFR ont permis d'améliorer cette année encore les ratios d'endettement au 31 décembre 2015.

En dépit d'une augmentation des stocks et des éléments du BFR en général en 2015, inhérente à la croissance du Chiffre d'Affaires sur l'exercice, la capacité d'autofinancement positive dégagée au cours de l'exercice a permis cette année d'augmenter modérément l'endettement net du Groupe DELTA PLUS.

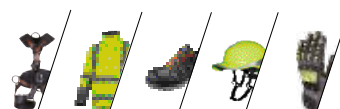
Ainsi, l'endettement net passe de 35,4 M€ au 31 décembre 2014 à 37,7 M€ au 31 décembre 2015 soit une augmentation de 2,3 M€ sur l'exercice.

Le Résultat Net par action est de 6,98 €.

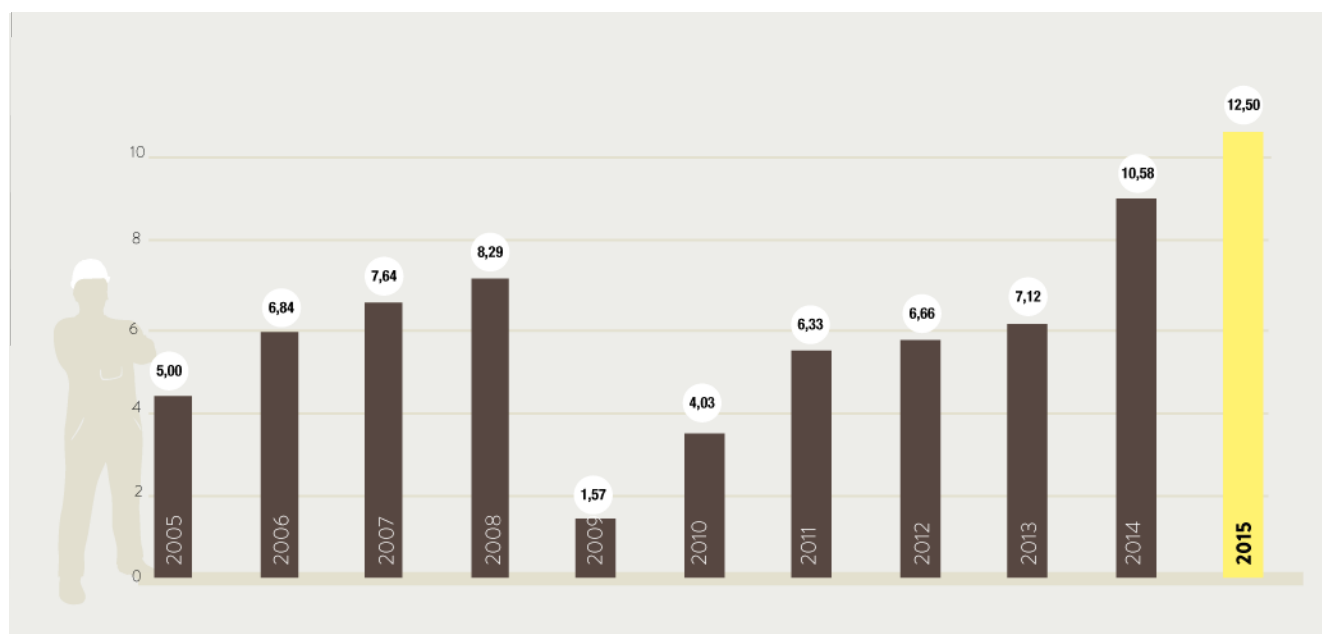
DELTA PLUS GROUP a concentré beaucoup d'efforts pour permettre à ses activités en Europe de retrouver le chemin de la croissance.

Le Groupe remplit en 2015 son objectif principal de confirmation d'un retour à une croissance équilibrée.

DELTA PLUS GROUP bénéficie désormais d'une croissance organique homogène sur l'ensemble des périmètres géographiques sur lequel il opère, et aborde l'année 2016 en anticipant une poursuite de cette tendance positive.



RÉSULTAT NET CONSOLIDÉ PART DU GROUPE EN M€

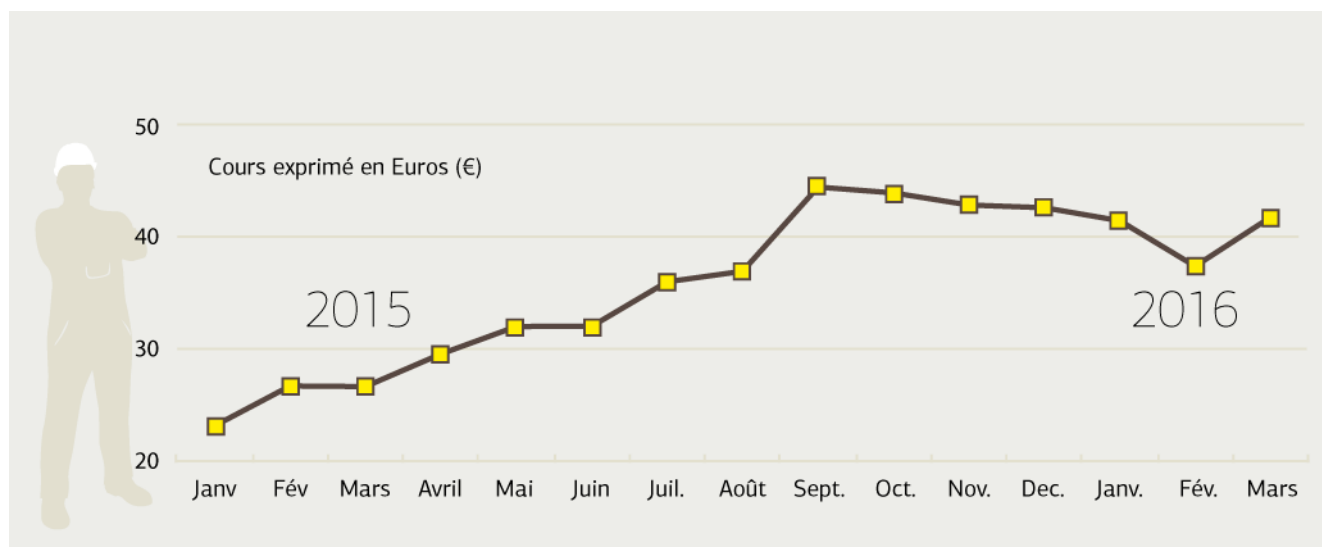


IV. COURS DE BOURSE

Le titre DELTA PLUS GROUP (DLTA) a été introduit à la Bourse de Paris le 7 juillet 1999.

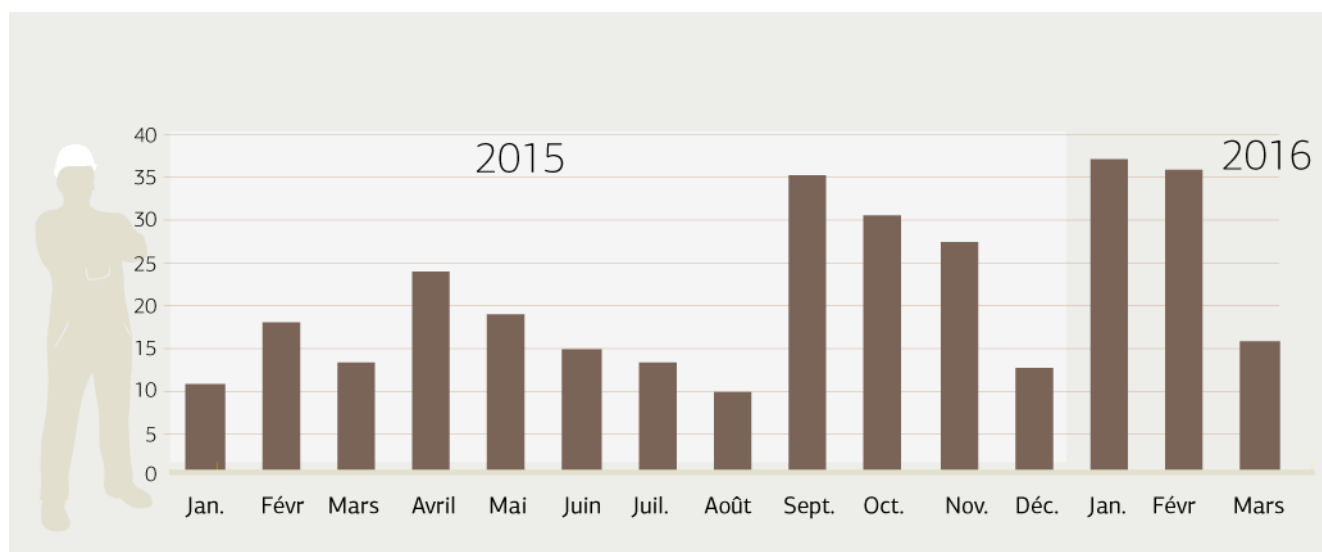
Sur les 15 derniers mois, le cours de l'action (au dernier jour du mois), et les volumes de transactions ont évolué comme suit :

COURS DE BOURSE EN €



Entre le 1^{er} janvier 2015 et le 3 septembre 2015, le cours de bourse représenté ci-dessus est retraité de la division par deux du nominal du titre, réalisée le 3 septembre 2015.

NOMBRE DE TITRES TRAITÉS PAR MOIS EN MILLIERS



- La holding familiale JBP détenait 48,7 % du capital et 55,35 % des droits de vote de la société DELTA PLUS GROUP durant l'exercice 2015,
- Monsieur Ivo BOSCARDIN détenait 13,2 % du capital et 16,1 % des droits de vote de la société DELTA PLUS GROUP,
- Le Public détenait 25,5 % du capital et 15,5 % des droits de vote de la société DELTA PLUS GROUP.

V. RÉMUNÉRATION DE L'ACTIONNAIRE

Proposition du Conseil d'Administration à l'Assemblée Générale du 17 juin 2016 :

Distribution de dividendes

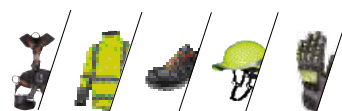
Le Conseil d'Administration propose l'affectation du bénéfice de l'exercice comme suit :

Résultat Net de l'exercice :	6 511 738,82 €
Affectation :	
• Distribution de dividendes, pour un montant maximum de :	3 127 450,90 €
• Le solde au compte « Report à Nouveau » :	3 384 287,92 €
TOTAL DISTRIBUE	3 127 450,90 €

Le Conseil d'Administration propose à l'Assemblée Générale du 17 juin 2016 la distribution d'un dividende de 0,85 € par action, en augmentation de 13 % par rapport à celui de l'année précédente. Il est précisé que le nombre d'actions au 31 décembre 2015 est désormais de 3.679.354 contre 1.839.677 les années précédentes.

Dividende distribué au cours des trois exercices précédents :

EXERCICE SOCIAL	DIVIDENDES	ABATTEMENT (ARTICLE 158 DU CGI)	MONTANT ÉLIGIBLE À L'ABATTEMENT
31/12/2014	1,50 €	40 %	NC
31/12/2013	1,20 €	40 %	NC
31/12/2012	1,00 €	40 %	NC



VI. DONNÉES BOURSIÈRES

DONNÉES BOURSIÈRES	2015 (*)	2014	2013	2012	2011	2010	2009	2008	2007	2006
Nombre d'actions	3 679 354	1 839 677	1 839 677	1 839 677	1 839 677	1 833 665	1 828 575	1 824 848	1 814 902	1 635 185
Résultat Net par action (Part du Groupe)	3,40	5,75	3,87	3,62	3,44	2,20	0,85	4,30	3,90	4,32
Cours de fin d'année	43,00	43,51	32,25	21,44	22,00	24,10	20,00	26,00	48,00	40,30
Cours le plus haut	45,40	49,89	32,25	23	29,78	25,85	29,95	50,50	57,79	45,70
Cours le plus bas	21,96	30,51	21,43	19,01	19,6	20,00	13,50	23,70	36,10	29,50
Variation annuelle	+97,66 %	+34,91 %	+50,42 %	-2,55 %	-8,71 %	+20,50 %	-23,08 %	-45,83 %	+19,11 %	+22,12 %
Volume moyen de titres échangés par jour	1 408	945	1 167	763	621	484	1 190	614	1 397	1 458
Capitalisation boursière au 31/12 (en M€)	158,21	85,64	59,3	39,4	40,5	44,2	36,6	47,4	87,1	65,9

* Le 03/09/2015, DELTA PLUS GROUP a procédé à une division par deux du nominal de l'action, ce qui a eu pour conséquence d'entraîner un doublement du nombre d'actions en circulation.

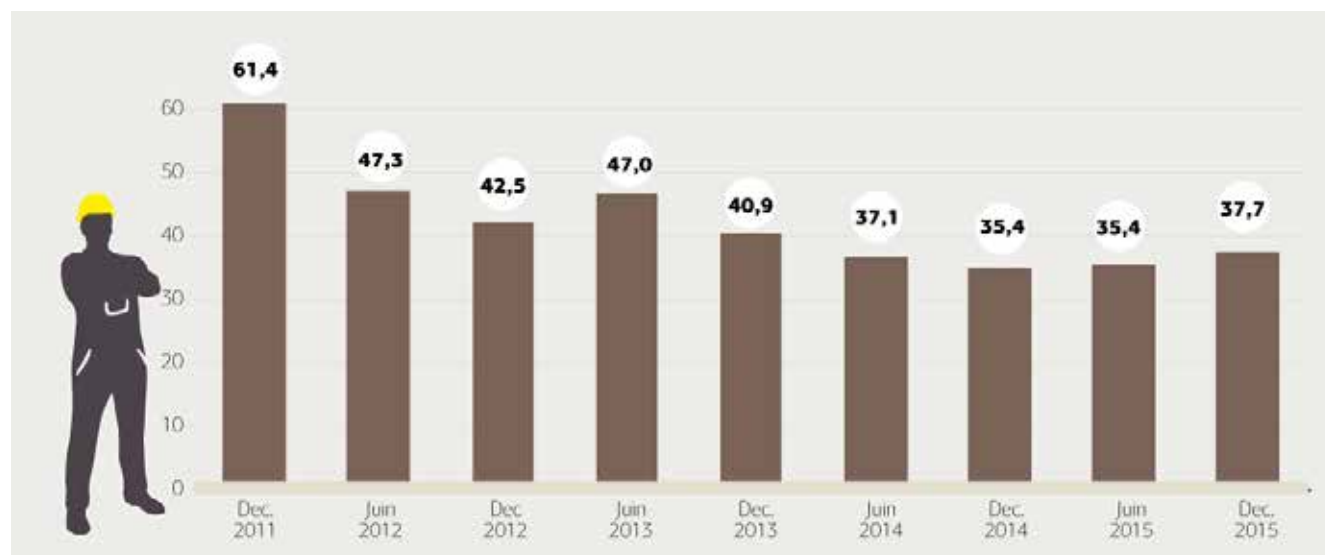
VII. INFORMATIONS SUR LES TENDANCES

1. Conditions d'emprunt et structure de financement de l'émetteur

La dette financière nette de DELTA PLUS GROUP s'élève à 37,7 M€ au 31 décembre 2015.

Cette dette a été réduite de façon significative au cours des quatre derniers exercices :

DETTE BANCAIRE NETTE EN M€



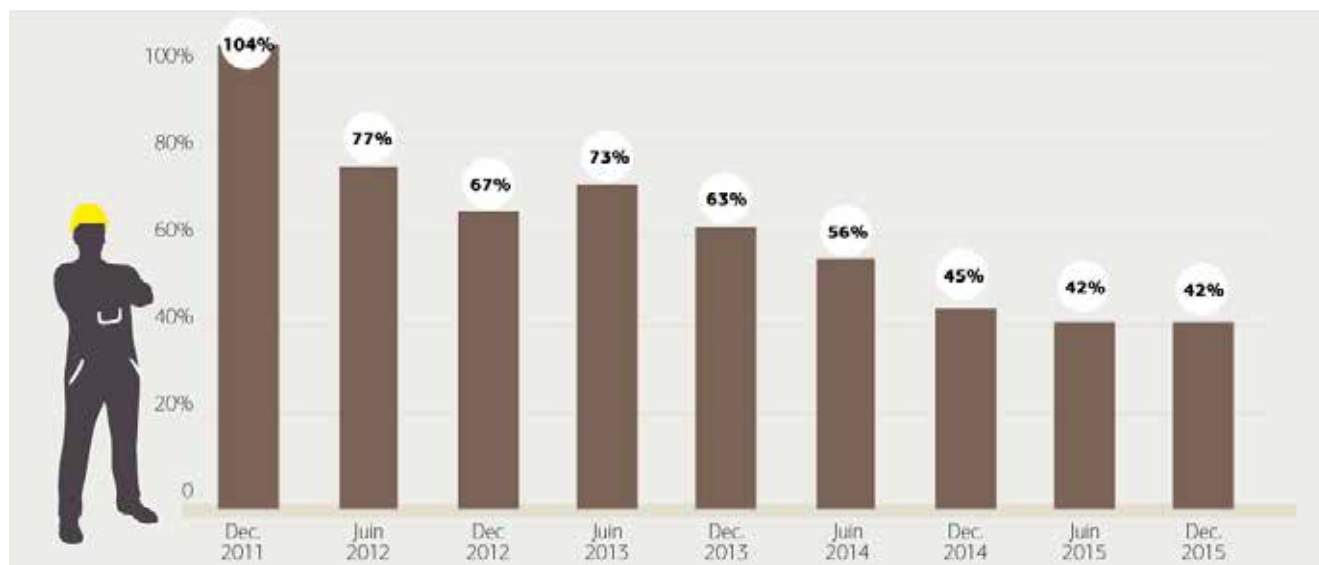
Au cours des dernières années, la dette du Groupe DELTA PLUS a bénéficié de la capacité d'autofinancement générée ainsi que d'une amélioration significative du besoin en fonds de roulement (stocks et créances clients notamment).

Au 31 décembre 2015, la part court terme de la dette nette représente 18,3 M€ (soit 49 % de l'endettement net du Groupe). Elle s'élevait à 53,4 M€ à fin décembre 2011 (87 % du total de la dette nette du Groupe).

2. Restriction(s) à l'utilisation des capitaux influant sensiblement sur les opérations de l'émetteur

Compte-tenu de l'amélioration du ratio d'endettement Dette bancaire nette/Capitaux propres du Groupe sur la période 2011-2015, DELTA PLUS GROUP dispose d'une marge de manœuvre confortable et ne subit aucune restriction quant à l'accès ou à l'utilisation de capitaux.

DETTE BANCAIRE NETTE/CAPITAUX PROPRES



3. Sources de financement attendues

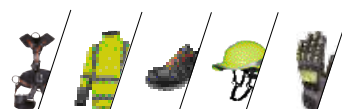
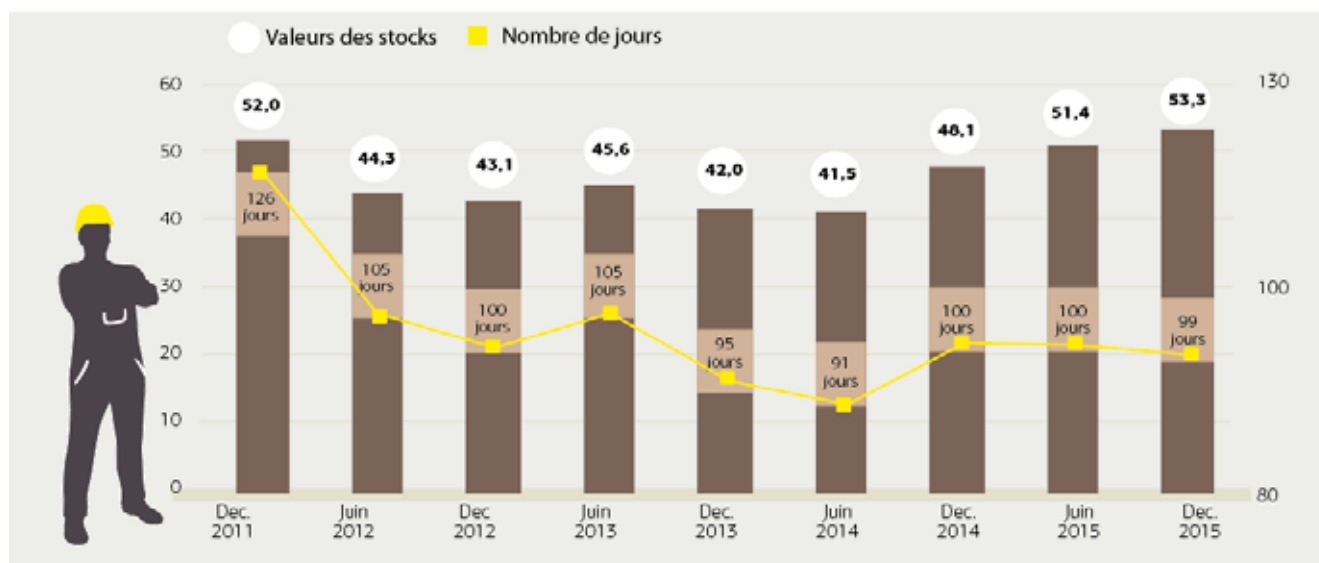
DELTA PLUS GROUP dispose au 31 décembre 2015 de lignes de financement court terme lui permettant de financer son cycle d'exploitation (besoin en fonds de roulement).

Les financements moyen terme en place ont été levés au cours des dernières années dans l'objectif de financer les opérations de croissance externe réalisées, et notamment courant 2015 dans le cadre du rachat de 50 % des titres de la société ELVEX.

À ce jour, aucun nouveau financement moyen terme n'est envisagé.

4. Évolution du niveau des stocks (en millions d'euros et en jours de Chiffre d'Affaires passés) depuis fin 2011 :

ÉVOLUTION DU NIVEAU DES STOCKS EN M€



Le niveau des stocks a été réduit de façon significative puis stabilisé au cours des quatre derniers exercices.

Les stocks représentent désormais environ 3 mois de Chiffre d'Affaires.

L'analyse de la structure actuelle des stocks ne met pas en évidence de risque significatif relatif à des problématiques d'écoulement ou d'obsolescence.

Dès lors que le Groupe identifie une problématique de ce type pour une ligne de produit spécifique, des provisions pour dépréciations sont comptabilisées afin de couvrir le caractère obsolète des produits concernés.

VIII. AGENDA DE L'ACTIONNAIRE (DATES PRÉVISIONNELLES)

17 juin 2016	Assemblée Générale annuelle
28 juillet 2016	Chiffre d'Affaires 2 ^e trimestre 2016 & Chiffre d'Affaires semestriel
26 septembre 2016	Publication du rapport financier semestriel
7 novembre 2016	Chiffre d'Affaires 3 ^e trimestre 2016
14 février 2017	Chiffre d'Affaires 4 ^e trimestre 2016 & Chiffre d'Affaires annuel 2016

INFORMATION FINANCIÈRE

DELTA PLUS GROUP est cotée sur le compartiment B de NYSE-EURONEXT (ISIN : FR0012928612 – Mnémo : DLTA)

CONTACT

Monsieur Jérôme BENOIT - Président Directeur Général

Monsieur Arnaud DANIEL - Directeur Administratif & Financier

e-mail : relation.investisseur@deltaplus.eu

Tél. : 04 90 74 20 33

Fax : 04 90 74 06 03

Présentation de la société DELTA PLUS GROUP et mise à jour régulière de l'actualité sur www.deltaplusgroup.com



RAPPORT DE GESTION

Rapport du Conseil d'Administration
à l'Assemblée Générale Ordinaire et
Extraordinaire du 17 juin 2016



YOUR **SAFETY** AT WORK

Chers actionnaires,

Nous vous avons réunis en Assemblée Générale Ordinaire et Extraordinaire pour vous demander de statuer sur l'ordre du jour suivant :

ORDRE DU JOUR

Assemblée à caractère ordinaire

- Examen du rapport de gestion du Conseil d'Administration et du rapport des Commissaires aux Comptes sur les comptes sociaux de l'exercice clos le 31 décembre 2015 et sur les comptes consolidés.
- Examen du rapport spécial des Commissaires aux Comptes sur les conventions visées aux articles L. 225-38 et suivants du Code de Commerce.
- Examen des rapports spéciaux du Conseil d'Administration visés aux articles L. 225-184, L. 225-197-4 et L. 225-129-5 du Code de Commerce.
- Examen du rapport spécial du Président du Conseil d'Administration visé à l'article L. 225-37 alinéa 6 du Code de Commerce.
- Approbation des comptes sociaux de l'exercice clos le 31 décembre 2015.
- Approbation des comptes consolidés de l'exercice clos le 31 décembre 2015.
- Quitus aux administrateurs.
- Affectation du résultat.
- Approbation des conventions visées aux articles L. 225-38 et suivants du Code de Commerce.
- Fixation du montant global des jetons de présence à attribuer aux membres du Conseil d'Administration.
- Autorisation à consentir au Conseil d'Administration à l'effet de procéder à l'émission d'obligations simples.
- Autorisation à donner au Conseil d'Administration à l'effet de faire racheter par la société ses propres actions conformément aux dispositions des articles L. 225-209 Code de Commerce.

Assemblée à caractère extraordinaire

- Examen du rapport spécial des Commissaires aux Comptes visé à l'article L. 225-209 alinéa 7 du Code de Commerce.
- Autorisation à donner au Conseil d'Administration en vue de procéder à l'annulation des actions propres détenues par la société conformément aux dispositions des articles L. 225-209 Code de Commerce.
- Autorisation à donner au Conseil d'Administration en vue de procéder à l'attribution gratuite d'actions au profit des mandataires sociaux et/ou salariés de la société ou des sociétés qui lui sont liées au sens de l'article L. 225-197-2 du Code de Commerce.
- Délégation de compétence à consentir au Conseil d'Administration à l'effet de procéder à des augmentations de capital réservées dans le cadre de placements privés au sens de l'article L. 411-2 II du Code Monétaire et Financier.
- Délégation de compétence à consentir au Conseil d'Administration à l'effet de procéder à la suppression du droit préférentiel de souscription des actionnaires en cas d'augmentation du capital social au profit des salariés dans le cadre des articles L. 225-129-6 du Code de Commerce et L. 3332-18 du Code du Travail.
- Modification des articles 20, 29, 31, 33 et 34 des statuts afin de se conformer aux dispositions du Code de Commerce.

Tous les documents nécessaires à votre information ont été tenus à votre disposition au siège social, dans les conditions prévues par la législation et la réglementation en vigueur. Nous vous demanderons de bien vouloir nous en donner acte.

Nous vous proposons donc d'examiner les comptes qui traduisent la situation de la société et du Groupe DELTA PLUS à la clôture de l'exercice écoulé, de vous présenter l'évolution de la situation depuis cette clôture et d'envisager ses perspectives de développement. Vos Commissaires aux Comptes vous donneront dans leurs rapports toutes informations quant à la régularité des comptes qui vous sont présentés.

Les méthodes de présentation et d'évaluation des comptes sociaux et consolidés ne comportent aucune modification par rapport à l'exercice précédent.

I. ACTIVITÉ DE LA SOCIÉTÉ DELTA PLUS GROUP

L'activité de la société DELTA PLUS GROUP, société mère du Groupe DELTA PLUS, est toujours centrée sur son rôle de holding au profit de l'ensemble du Groupe DELTA PLUS.

Les activités principales de la société DELTA PLUS GROUP sont les suivantes :

- La propriété et la gestion des différentes filiales et participations ainsi que l'animation du Groupe DELTA PLUS, en particulier la définition de la politique générale, de la stratégie et des croissances externes du Groupe DELTA PLUS par la réalisation de prestations de services et de conseils en matière de direction : administrative, juridique, comptable, financière, commerciale et immobilière; ces activités étant rémunérées d'une part, par la facturation de prestations de services et d'autre part, par les distributions de dividendes opérées par certaines filiales;
- La gestion centralisée d'une majeure partie de la trésorerie du Groupe DELTA PLUS en contrepartie de laquelle elle perçoit une partie des intérêts sur les financements réalisés;
- La gestion de la communication financière et opérationnelle vis-à-vis des actionnaires, des investisseurs et du public.
- La propriété, la gestion, l'exploitation, le développement et la mise à disposition des marques et autres titres de propriété intellectuelle déposés par DELTA PLUS GROUP ainsi que les produits du Groupe DELTA PLUS; cette activité étant rémunérée sous forme de redevances;
- La gestion des dossiers de normalisation des produits en conformité avec la législation européenne et l'obtention des homologations, rémunérée également sous forme de redevances;

La société holding DELTA PLUS GROUP a poursuivi en 2015 son rôle d'animation du Groupe DELTA PLUS, rémunérée sous forme de prestations de services ou de royalties par ses différentes filiales.

1. Examen du compte de résultat

A. Commentaires généraux¹

Le **résultat d'exploitation** positif s'élève à 446 K€ au 31 décembre 2015, en hausse de 0,5 M€ par rapport à 2014, en raison notamment d'une augmentation des redevances facturées aux filiales.

Les **dividendes** perçus passent de 6,8 M€ en 2014 à 9,4 M€ en 2015.

Les **intérêts des emprunts** auprès des établissements de crédit (0,9) M€ sont stables par rapport à 2014.

Les **dotations/reprises sur provisions** impactant le résultat financier s'élèvent à (2,3) M€ en 2015, contre (3,3) M€ en 2014.

Enfin, le **résultat exceptionnel** s'élève à (0,7) M€ au titre de l'exercice écoulé, alors qu'il était positif de 0,8 M€ au titre de l'exercice 2014.

Au total, le **résultat net** arrêté à 6.512 K€ est en hausse par rapport à l'exercice 2014, où il avait atteint 4.116 K€.

Cette augmentation de 2,4 M€ provient essentiellement de l'augmentation des dividendes et royalties perçus au cours de l'exercice 2015. Elle est partiellement compensée par un résultat exceptionnel inférieur à celui de l'an dernier.

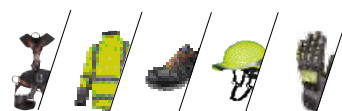
B. Recherche et développement

La politique innovante du Groupe DELTA PLUS s'est poursuivie en 2015, positionnant l'entreprise comme fabricant d'Equipements de Protection Individuelle (E.P.I.) à forte différenciation. Les concepts se veulent novateurs avec la volonté d'associer aux fonctions de protection (réglementaires) des fonctions de praticité et d'ergonomie. L'objectif poursuivi par le Groupe DELTA PLUS est de rendre plus agréable l'utilisation et le port, souvent contraignants, des E.P.I.

S'appuyant sur son expérience unique, le Groupe DELTA PLUS recherche en permanence de nouvelles solutions techniques permettant d'améliorer ses différentes gammes de produits afin de satisfaire et anticiper les besoins de ses clients, tout en respectant les exigences de la directive européenne 89/686/CEE du Conseil du 21 décembre 1989 concernant le rapprochement des législations des États membres relatives aux E.P.I. Pour ses travaux, le Groupe DELTA PLUS a obtenu en 2015 et pour une durée de trois ans, le renouvellement du label « entreprise innovante » de la part de BPI, dans le cadre des FCPI.

Par mesure de prudence ces frais ne sont pas immobilisés comptablement.

1. Les chiffres présentés entre parenthèses, exemple : (0,5) M€, correspondent à des valeurs négatives.



C. Intégration fiscale

Nous vous rappelons que la société DELTA PLUS GROUP, qui détient directement ou indirectement plus de 95 % du capital social des sociétés DELTA PLUS, DELTA PLUS SERVICES, FROMENT, a opté avec les sociétés précitées pour le régime d'intégration fiscale mis en place par les articles 223 A et suivants du Code Général des Impôts, étant rappelé que la société DELTA PLUS SERVICES a rejoint le périmètre d'intégration fiscale depuis le 1^{er} janvier 2011.

Une convention d'intégration fiscale commune a été mise en place dans un souci de clarté, afin de définir la manière dont les charges d'impôts et les économies résultant de l'intégration sont réparties entre la société DELTA PLUS GROUP et chacune des filiales intégrées.

La commune intention de la société DELTA PLUS GROUP et des filiales intégrées réside dans le souhait que l'adoption de ce régime n'aboutisse pas à léser lesdites filiales, ni les éventuels associés minoritaires par rapport à la non adoption dudit régime. En conséquence les filiales intégrées supportent la même charge d'impôt qu'en l'absence d'option pour l'intégration fiscale.

D. Examen du bilan

L'activité des principales filiales de la société DELTA PLUS GROUP au cours de l'année 2015 est décrite ci-après dans les commentaires afférents aux comptes consolidés.

L'**actif immobilisé** d'un montant net 92,1 M€ a augmenté de 7,5 M€ par rapport à l'exercice précédent, conséquence de l'augmentation des titres de participations suite à l'acquisition réalisée aux États-Unis en 2015.

Les **disponibilités** d'un montant net de 2,4 M€ comprennent 0,4 M€ de titres DELTA PLUS GROUP auto-détenus.

L'**endettement financier** net s'élève à 42,8 M€ à fin 2015, en hausse de 3,0 M€ par rapport à 2014, du fait notamment de l'endettement souscrit pour financer l'acquisition des titres d'ELVEX en 2015.

Les **dettes fournisseurs et dettes diverses** s'élèvent à 2,6 M€ à fin 2015.

Conformément aux dispositions de la LOI n° 2014-344 du 17 mars 2014 relatives à la publication des informations sur les délais de paiement des fournisseurs et des clients, nous vous communiquons la décomposition, à la clôture des deux derniers exercices clos, du solde des dettes à l'égard des fournisseurs par date d'échéance :

EXERCICE	ECHU	> 30 JOURS	> 60 JOURS	> + 60 JOURS
31 décembre 2014	3 059,87 €	61 594,95 €	107 003,77 €	- €
31 décembre 2015	69,86 €	237 701,46 €	772,08 €	- €

En ce qui concerne les délais de paiement des clients de DELTA PLUS GROUP, s'agissant en totalité de ses filiales, le délai convenu entre les parties pour régler les sommes dues ne dépasse pas quarante-cinq jours fin de mois ou soixante jours à compter de la date d'émission de la facture.

Dans leur rapport général, les Commissaires aux Comptes mentionnent leurs observations sur la sincérité et la concordance desdites informations avec les comptes annuels.

2. Perspectives 2016

Les produits de la société DELTA PLUS GROUP (royalties) progresseront au même rythme que le Chiffre d'Affaires du Groupe DELTA PLUS. Le résultat d'exploitation devrait être positif.

Le résultat net restera en grande partie constitué des dividendes perçus.

3. Événements postérieurs à la clôture

Néant.

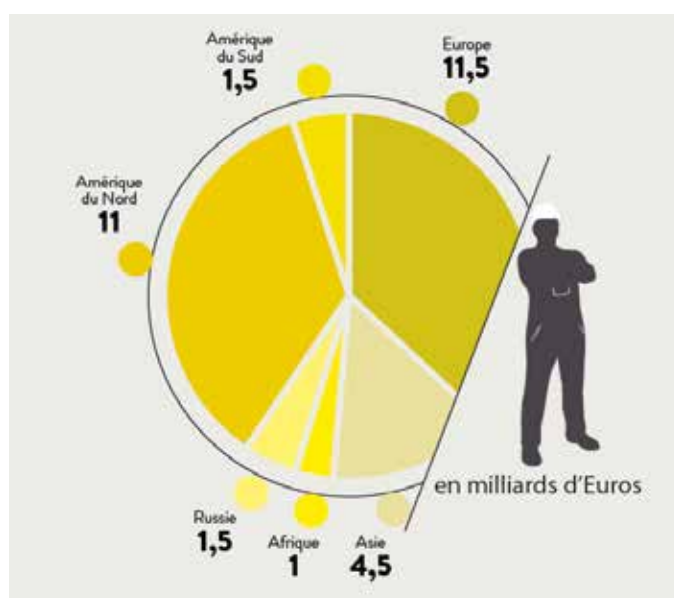
II. COMPTES CONSOLIDÉS – GROUPE DELTA PLUS

1. Activité du Groupe DELTA PLUS

A. Le marché des E.P.I.

Le Groupe DELTA PLUS conçoit, normalise, fabrique (ou fait fabriquer) et commercialise, à travers le monde, une gamme complète d'Equipements de Protection Individuelle (ci-après « E.P.I. ») à ses marques. Le marché des E.P.I. est régi par des normes strictes, qui garantissent à l'utilisateur une protection efficace de son intégrité physique.

Le marché mondial des E.P.I. est un marché récurrent et non cyclique qui pèse 31 Milliards d'Euros répartis de la manière suivante :



ACTEURS MONDIAUX LES PLUS IMPORTANTS

3M

HONEYWELL SAFETY PROTECTION

SCOTT/TYCO

MSA

DRAEGER

KWINTET

VOSTOCK SERVICE

ANSELL

UVEX HECKEL

DELTA PLUS GROUP

• La mondialisation du marché des E.P.I.

D'une multiplicité de marchés nationaux, le marché des E.P.I. s'est globalisé peu à peu au niveau européen puis mondial. On constate un nombre croissant d'opérations de rachats avec une tendance à la disparition des fabricants nationaux mono-produits ainsi que l'émergence et la consolidation d'acteurs mondiaux multi-gammes.

La production, de plus en plus asiatique, est largement tournée vers la sous-traitance. Les acteurs, pour exister, ont l'obligation de se différencier notamment par l'innovation, la recherche et le développement.

On constate également la stagnation du marché de l'Europe de l'ouest et la poussée vers l'Europe de l'est ainsi que de forts enjeux sur le développement des E.P.I. dans les pays émergents.

• Les principaux acteurs du marché mondial des E.P.I.

Le marché des E.P.I. est composé d'une multitude d'acteurs de tailles et nationalité différentes.

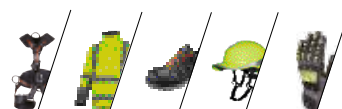
Ces concurrents se différencient par la variété des produits fabriqués et/ou commercialisés : certains sont spécialisés sur une famille de produits spécifique tandis que d'autres proposent une gamme plus étendue regroupant plusieurs familles de produits.

Ils se différencient également par leur couverture géographique, certains concurrents étant centrés sur leur marché local tandis que d'autres ont une présence à l'international.

DELTA PLUS GROUP est un des rares acteurs du marché qui propose une offre complète permettant de couvrir les cinq familles de produits (pieds, tête, mains, corps et antichute). Cette particularité est doublée d'une forte présence à l'international, les ventes sur le marché local français ne représentant plus que 16 % en 2015.

Le Groupe a toujours eu la volonté de se positionner sur le marché mondial des E.P.I. en proposant des produits à bon rapport qualité / prix.

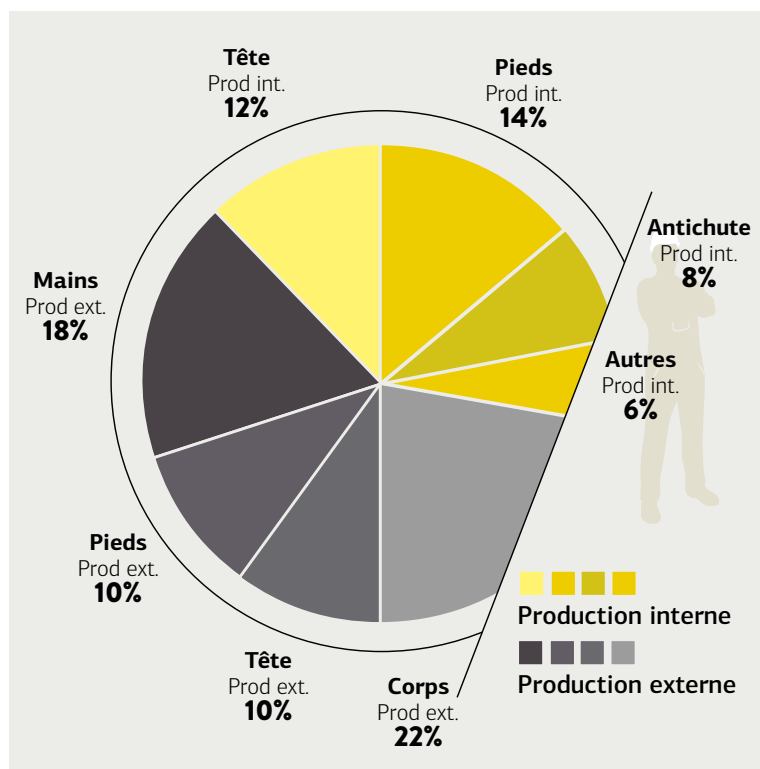
Face aux géants de ce marché le Groupe DELTA PLUS précise jour après jour son modèle pour se maintenir dans le top dix des acteurs mondiaux du marché des E.P.I.



B. Activité du Groupe DELTA PLUS

La gamme d'E.P.I. proposée par le Groupe DELTA PLUS est segmentée en cinq grandes familles : les produits de protection de la Tête, de protection des Mains, de protection des Pieds, de protection du Corps, et enfin les produits Antichute.

CHIFFRE D'AFFAIRES GROUPE EN POURCENTAGE RÉPARTI PAR FAMILLE DE PRODUITS ENTRE PRODUCTION INTERNE ET PRODUCTION EXTERNE EN 2015



• Conception, développement, production et distribution de produits de protection de la Tête

Le Groupe DELTA PLUS propose des E.P.I. destinés à la protection de la Tête. La vente de ces équipements représente environ 22 % du Chiffre d'Affaires du Groupe en 2015. Ces produits comportent eux-mêmes différentes familles.

On peut lister parmi les produits proposés pour la protection de la Tête les casques de protection, les protections auditives (bouchons d'oreilles, casques antibruit...), les produits destinés à la protection respiratoire (masques respiratoires jetables ou réutilisables) et les produits destinés à la protection oculaire (lunettes, masques de soudeur, des écrans faciaux, lunettes de protection...).

Plus de 55 % de la gamme de produits de protection de la Tête est fabriquée en interne.

• Conception, développement et distribution de produits de protection des Mains

L'activité « Gant » représente 18 % du Chiffre d'Affaires mondial au niveau du Groupe DELTA PLUS en 2015.

Nos gants permettent de se protéger contre les risques biologiques (bactéries, virus, parasites...), de perforations, de coupures, de brûlures,

d'abrasions, d'expositions à certains composants chimiques (poudre, liquides ou aérosols/sprays), de contacts avec la saleté et la graisse et de contacts avec l'eau.

Notre gamme de produits comprend des gants jetables (synthétiques et latex), et des gants réutilisables notamment des gants textiles, des gants en cuir, des gants High Tech et para-aramide.

Ces produits sont souvent conceptualisés en interne, mais restent en totalité fabriqués par des fournisseurs externes au Groupe.

• Conception, développement et distribution de produits de protection du Corps

L'activité « protection du Corps » représente environ 22 % du Chiffre d'Affaires du Groupe DELTA PLUS en 2015.

Le Groupe DELTA PLUS propose également des vêtements techniques tissés ou non tissés (jetables), nécessaires pour la protection du Corps de l'utilisateur contre différents risques.

La gamme d'E.P.I. comprend des vêtements de haute visibilité, vêtements de protection contre les facteurs climatiques (froid, chaleur, pluie...), vêtements anti-acides ou anti-acides et anti-feu, des vêtements anti-coupure, vêtements de protection contre les risques mécaniques (d'écrasement de fractures), ainsi que des gammes spécifiques (vêtements de bûcheron, de soudeur, tabliers de protection...).

Ces produits sont conceptualisés en interne, mais restent en totalité fabriqués par des fournisseurs externes au Groupe.

• Conception, développement, production et distribution de produits de protection des Pieds

L'activité « Chaussure » représente environ 24 % du Chiffre d'Affaires du Groupe DELTA PLUS en 2015.

Les chaussures de protection individuelle permettent de se protéger contre différents risques. Le Groupe DELTA PLUS propose des gammes de chaussures élaborées pour procurer un confort et un esthétisme certains. Il distribue : des chaussures de protection (chaussures, bottes) contre les risques de chocs, d'écrasement, de perforations et de coupures,

contre les risques de brûlures, d'électrocutions, contre les risques chimiques (liquides corrosif...) et biologiques, contre les risques thermiques et liés aux mouvements (torsion, fractures, foulures). Le Groupe distribue également des accessoires à apposer sur les chaussures pour les protéger (chaussons jetables...).

Plus de 60 % de la gamme de chaussures de protection est fabriquée en interne.

• Conception, développement, production et distribution de produits Antichute

L'activité « Antichute » correspond à 8 % du Chiffre d'Affaires du Groupe DELTA PLUS en 2015.

Un système Antichute efficace se compose de trois éléments (minimum) : un système de harnais, un dispositif d'arrêt des chutes et un connecteur ou système d'ancrage.

Nos principaux produits sont des harnais antichute, des équipements antichute absorbeurs d'énergie, des dispositifs antichute à rappel automatique, antichute sur support d'assurage, des dispositifs d'ancrage, des connecteurs, des lignes de vie, des longes ainsi que des produits complémentaires permettant d'effectuer des travaux sur corde, des systèmes de maintien ou des ensembles de protection antichute.

Plus de 90 % de la gamme de produits de protection antichute est fabriquée en interne.

• Autres activités

Une part moins importante du Chiffre d'Affaires du Groupe DELTA PLUS correspond à la vente de produits qui ne font pas strictement partie des familles de produits précitées (6 %), on y inclut notamment les élingues destinées à un usage industriel « Oil and Gas » ainsi qu'au transport de certains matériaux encombrants. La totalité de cette gamme de produits est fabriquée en interne.

2. Stratégie du Groupe DELTA PLUS

Le Groupe DELTA PLUS conçoit, normalise et distribue une gamme complète d'Equipements de Protection Individuelle (E.P.I.), à travers le monde. À l'origine, la distribution était essentiellement regroupée sur le continent Européen, mais elle se développe de plus en plus dans le reste du monde. Fort de 1.686 collaborateurs directs à fin 2015, le Groupe DELTA PLUS est implanté en Union Européenne, en Asie (Chine, Inde, Ukraine, Turquie), aux Emirats Arabes Unis et en Amérique (Pérou, Argentine, Brésil, États-Unis).

À partir de ses plates-formes asiatiques, il a la capacité de livrer par container dans le monde entier ses produits, conformes aux normes européennes.

Le Groupe DELTA PLUS dispose actuellement de :

- 3 plates-formes logistiques en Europe;
- 2 bases logistiques « amont » en Chine et en Inde;
- 18 sites de distribution en Europe;
- 10 sites de distribution Hors Europe;
- 7 sites de production en Europe, en Amérique du Sud, au Moyen Orient et en Asie.

Sur un plan marketing, DELTA PLUS GROUP a conduit ces dernières années une large réflexion autour de sa stratégie de marques afin de donner une meilleure visibilité de son offre auprès de ses clients.

L'aboutissement de cette démarche a permis au Groupe DELTA PLUS de dévoiler en octobre 2013 sa nouvelle image. Depuis lors, tous les produits et services du Groupe DELTA PLUS sont réunis sous une seule marque : DELTAPLUS®.

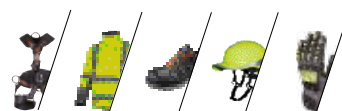
Ainsi, les marques PANOPLY®, VENITEX®, FROMENT® et TIGER STEEL® ont disparu pour laisser place à cette marque unique.

Ce symbole fédérateur permet aux clients du Groupe DELTA PLUS de bénéficier :

- d'un style et d'une communication unifiés, facilement identifiables pour les 5 familles de produits du Groupe;
- d'une intensification de l'accompagnement commercial (aide à la prescription, supports à la vente vers l'utilisateur, présence renforcée de nos services commerciaux, formation et information...);
- de l'enrichissement de l'offre produits;
- de plus de technicité dans les solutions E.P.I. de DELTA PLUS;
- et toujours de la valeur apportée à leurs propres ventes.

Sur un plan opérationnel, ce recentrage autour d'une marque unique représente pour DELTA PLUS GROUP une source de synergies futures.

Depuis 2015, seuls les produits marqués DELTA PLUS® sont disponibles sur l'ensemble des marchés sur lesquels le Groupe est présent.



3. Périmètre de consolidation

Les sociétés consolidées ainsi que les modifications du périmètre de consolidation intervenues au cours de l'exercice clos le 31 décembre 2015 figurent dans l'Annexe 1.

Il est précisé qu'au cours de l'exercice 2015, la société DELTA PLUS GROUP a poursuivi son objectif de simplification de sa structure juridique :

- La société DELTA PLUS UK a été liquidée au cours de l'exercice 2015,
- La société DP PORTUGAL a été liquidée au cours de l'exercice 2015.
- Le Groupe DELTA PLUS a également augmenté sa participation dans la société DPG TRAINING SAS au cours de l'exercice, portant son pourcentage de détention de 75 % à 100 %.

Le Groupe DELTA PLUS a fait l'acquisition, le 1^{er} avril 2015, de 50 % des actions d'ELVEX, société basée dans le Connecticut, qui commercialise une gamme complète de produits de protection de la Tête, principalement aux États-Unis, son marché local.

Enfin, le Groupe DELTA PLUS a créé en 2015 la société DELTA PLUS CEI, qui a vocation à devenir la société de distribution des produits DELTA PLUS sur le territoire de la Fédération de Russie.

A. Analyse du compte de résultat consolidé des activités poursuivies

Le **Chiffre d'Affaires consolidé** a augmenté de 11,5 % par rapport à l'exercice 2014, notamment grâce à une poursuite de la croissance du Chiffre d'Affaires sur les deux zones géographiques du Groupe.

La zone qui connaît la plus forte croissance en 2015 reste la zone qui regroupe les pays Hors Europe. La progression du Chiffre d'Affaires est de 21,2 % sur cette zone, grâce à l'effet périmètre lié à la croissance externe réalisée aux États-Unis au mois d'avril, ainsi qu'aux effets de change positifs liés à l'évolution de la parité entre l'Euro et le Dollar, mais aussi aux bonnes performances enregistrées en 2015 sur la plupart des pays de la zone Hors Europe.

La zone constituée par les pays d'Europe a également connu une croissance de son Chiffre d'Affaires de 2,8 % en 2015 grâce à une confirmation de la reprise de l'activité dans la plupart des pays. Le marché français reste en revanche atone, accusant un léger repli par rapport à l'an dernier.

Enfin, on peut rappeler que le Chiffre d'Affaires 2015 des cinq grands marchés européens où le Groupe DELTA PLUS est présent, la France (16 %), l'Espagne (7 %), la Pologne (5 %), l'Italie (5 %) et le Royaume Uni (3 %) représente en tout 36 % des ventes du Groupe DELTA PLUS, contre 40 % en 2014.

La **marge opérationnelle** atteint 10,7 % du Chiffre d'Affaires contre 9,8 % en 2014 (retraitée des activités abandonnées). Cette amélioration a été rendue possible par la défense efficace de nos marges et la maîtrise de nos coûts de structure dans ce contexte de croissance de Chiffre d'Affaires.

Le **coût de l'endettement**, à 1,9 M€, est en léger repli par rapport à 2014, reflétant la relative stabilité de l'endettement net moyen au cours de l'exercice.

En conséquence, le **résultat net consolidé** croît plus de 19 %, et s'élève à un montant de 12.584 K€ au 31 décembre 2015, contre 10.533 K€ au 31 décembre 2014.

Le **résultat net part du Groupe** s'élève à 12.503 K€ au 31 décembre 2015.

B. Analyse du bilan consolidé

Les actifs non courants d'un montant global de 71,0 M€ (écarts d'acquisition, immobilisations corporelles, actifs financiers et impôt différé) sont en augmentation de 16,8 M€ par rapport à 2014, du fait notamment de la constatation de l'écart d'acquisition lié à l'acquisition de 50 % de la société ELVEX en avril 2015.

Le montant des stocks s'élève à 53,3 M€ au titre de l'exercice clos le 31 décembre 2015 contre 48,1 M€ un an auparavant.

Les créances clients sont stables à 34,5 M€ en dépit de la croissance du Chiffre d'Affaires sur l'année.

Les **capitaux propres d'un montant global de 90,7 M€** ont augmenté de 12,1 M€ par rapport à ceux de l'exercice précédent. Cette augmentation est essentiellement due au résultat net de l'exercice 2015.

C. Perspectives d'avenir

En 2016, le Groupe DELTA PLUS devrait poursuivre sa croissance de Chiffre d'Affaires et maintenir une marge opérationnelle équivalente à celle de 2015.

III. APPROBATION DES COMPTES SOCIAUX AU 31 DECEMBRE 2015 - PROPOSITION D'AFFECTATION DU RÉSULTAT

Nous vous demandons de bien vouloir approuver les comptes sociaux de la société DELTA PLUS GROUP tels qu'ils vous ont été présentés avec toutes les opérations qu'ils traduisent et qui, nous vous le rappelons, font ressortir un bénéfice de 6.511.738,82 €.

Nous proposons que le dividende par action s'élève à 0,85 € et qu'il soit mis en paiement dans les délais légaux.

Par conséquent, nous vous proposons d'affecter ce bénéfice de la manière suivante :

- Distribution de dividendes, pour un montant maximum de :	3.127.450,90 €
- Le solde au compte « Report à Nouveau » :	3.384.287,92 €

Soit une distribution de dividendes d'un montant de 3.127.450,90 € (sur la base d'un nombre d'actions composant le capital social au 31 décembre 2015 égal à 3.679.354).

Le montant global des dividendes non versés des actions détenues par la société DELTA PLUS GROUP au moment de la mise en paiement sera affecté au compte « Report à Nouveau ».

Conformément aux dispositions des articles 243 bis et 117 quater du Code Général des Impôts, il est précisé qu'en matière d'impôt sur le revenu, le montant brut distribué aux actionnaires personnes physiques est éligible à l'abattement de 40 % édicté par l'article 158 du même code et est soumis, à titre d'acompte, à un prélèvement à la source obligatoire non libératoire de 21 %, sous réserve des cas de dispense sollicitée selon les modalités prévues à l'article 242 quater du même code.

En application des dispositions des articles 136-7 et 136-8 du Code de la Sécurité Sociale, le montant brut des dividendes fait également l'objet d'un prélèvement à la source d'un taux global de 15,5 % au titre de la Contribution Sociale Généralisée, la Contribution au Remboursement de la Dette Sociale, le prélèvement social et les contributions additionnelles.

L'ensemble de ces prélèvements fiscaux et sociaux est versé au Trésor Public avant le 15 du mois qui suit la mise en paiement du dividende.

IV. DÉPENSES NON DÉDUCTIBLES FISCALEMENT

Conformément aux dispositions de l'article 223 du Code Général des Impôts, nous vous informons que les comptes sociaux de l'exercice écoulé prennent en charge des dépenses non déductibles du résultat fiscal au sens des dispositions du point 4 de l'article 39 du même code, à savoir des amortissements non déductibles pour un montant de 31.475,48 €.

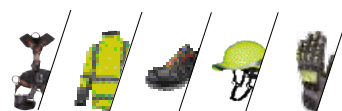
V. APPROBATION DES COMPTES CONSOLIDÉS AU 31 DECEMBRE 2015

Nous vous demandons de bien vouloir approuver les comptes consolidés tels qu'ils vous ont été présentés avec toutes les opérations qu'ils traduisent et qui, nous vous le rappelons, font ressortir un Résultat Net Consolidé Part du Groupe de 12.503 K€.

VI. RAPPEL DES DIVIDENDES ANTÉRIEUREMENT DISTRIBUÉS

Conformément aux dispositions de l'article 243 bis du Code Général des Impôts, nous vous rappelons que les sommes distribuées à chaque action à titre de dividendes pour les trois (3) exercices précédents ont été les suivantes :

EXERCICE SOCIAL	DIVIDENDES	ABATTEMENT (ARTICLE 158 DU CGI)	MONTANT ÉLIGIBLE À L'ABATTEMENT
31/12/2014	1,50 €	40 %	NC
31/12/2013	1,20 €	40 %	NC
31/12/2012	1,00 €	40 %	NC



VII. IDENTITÉ DES TITULAIRES IDENTIFIÉS DE PARTICIPATIONS

Nombre total d'actions au 31 mars 2016 : 3.679.354 - Dont 2.743.800 actions nominatives

Répartition des droits de vote de l'émetteur

ACTIONNAIRES	Au 31/03/2016						Au 31/12/2015					
	NOMBRE DE TITRES	DÉTENTION CAPITALISTIQUE	NOMBRE DE DROITS DE VOTE (THÉORIQUE)	POURCENTAGE DE DROIT DE VOTE (THÉORIQUE)	DROITS DE VOTE EXERÇABLES EN ASSEMBLÉE GÉNÉRALE	POURCENTAGE DE DROITS DE VOTE EXERÇABLES EN ASSEMBLÉE GÉNÉRALE	NOMBRE DE TITRES	DÉTENTION CAPITALISTIQUE	NOMBRE DE DROITS DE VOTE (THÉORIQUE)	POURCENTAGE DE DROIT DE VOTE (THÉORIQUE)	DROITS DE VOTE EXERÇABLES EN ASSEMBLÉE GÉNÉRALE	POURCENTAGE DE DROITS DE VOTE EXERÇABLES EN ASSEMBLÉE GÉNÉRALE
Famille BENOIT (1)(2)	310 514	8,44 %	584 188	9,68 %	584 188	9,77 %	310 514	8,44 %	584 188	9,68 %	584 188	9,77 %
J.B.P. SAS (1)(2)	1 792 564	48,72 %	3 340 156	55,35 %	3 340 156	55,89 %	1 792 564	48,72 %	3 340 156	55,35 %	3 340 156	55,89 %
Sous total	2 103 078	57,16 %	3 924 344	65,03 %	3 924 344	65,66 %	2 103 078	57,16 %	3 924 344	65,03 %	3 924 344	65,66 %
M. Ivo BOSCARDIN (2)	484 896	13,18 %	969 792	16,07 %	969 792	16,23 %	484 896	13,18 %	969 792	16,07 %	969 792	16,23 %
M. Alexandre DESROCHES	46 000	1,25 %	56 000	0,93 %	56 000	0,94 %	46 000	1,25 %	56 000	0,93 %	56 000	0,94 %
CEPAC Investissement	35 396	0,96 %	70 792	1,17 %	70 792	1,18 %	35 396	0,96 %	70 792	1,17 %	70 792	1,18 %
ACTIONNARIAT NOMINATIF	15 604	0,42 %	18 926	0,31 %	18 926	0,32 %	15 604	0,42 %	18 926	0,31 %	18 926	0,32 %
PUBLIC	936 684	25,46 %	936 684	15,52 %	936 684	15,67 %	936 684	25,46 %	936 684	15,52 %	936 684	15,67 %
AUTODETENTION	57 696	1,57 %	57 696	0,96 %	-	0,00 %	57 696	1,57 %	57 696	0,96 %	-	0,00 %
NOMBRE TOTAL	3 679 354	100,00 %	6 034 234	100,00 %	5 976 538	100,00 %	3 679 354	100,00 %	6 034 234	100,00 %	5 976 538	100,00 %

(1) La famille BENOIT et la société J.B.P. SAS sont des actionnaires agissant de concert en vertu des présomptions légales de l'article L. 233-1 du Code de Commerce.

(2) Ces actionnaires sont les actionnaires historiques de l'émetteur ils dirigent également l'émetteur : un représentant de chacun de ces actionnaires est membre du Conseil d'Administration de l'émetteur. La société J.B.P. SAS est un holding familial détenu par les membres de la famille BENOIT.

Nous vous rappelons que l'état de la participation des salariés au capital social au dernier jour de l'exercice correspondait à 1,4 % du capital.

La proportion du capital que représentent les actions détenues par le personnel de la société et par le personnel des sociétés qui lui sont liées au sens de l'article L. 225-180 dans le cadre du plan d'épargne d'entreprise prévu par les articles L. 3312-1 et suivants du Code du Travail et par les salariés et anciens salariés dans le cadre des fonds communs de placement d'entreprise régis par le chapitre III de la loi n° 88-1201 du 23 décembre 1988 relative aux organismes de placement collectif en valeurs mobilières et portant création des fonds communs de créances est de 0 %.

VIII. PART DU CAPITAL DETENUE PAR LES SOCIÉTÉS CONTRÔLÉES

Les sociétés que nous contrôlons ne détiennent aucune part de notre capital.

IX. OPÉRATIONS RÉALISÉES SUR LES TITRES DE LA SOCIÉTÉ PAR LES DIRIGEANTS

Conformément aux dispositions légales énoncées par le règlement général de l'AMF (art.223-26), nous vous informons qu'au cours de l'exercice 2015, ont été réalisées les opérations (acquisition, cession, souscription ou échange) et transactions suivantes sur les actions de la société par les dirigeants (ou les hauts responsables non dirigeants et par les personnes auxquelles ils sont étroitement liés) :

Exercice d'options d'achat d'actions :

BÉNÉFICIAIRES	ATTRIBUÉES LE 09/12/2010 ET EXERÇABLES DU 09/12/2014 AU 09/12/2015			
	NOMBRE D'OPTIONS EXERÇÉES LE 19/06/2015	PRIX D'OPTION	NOMBRE D' ACTIONS ISSUES DES LEVÉES D'OPTIONS	PRIX TOTAL D'ACQUISITION
Jérôme BENOIT	5 000	24,00 €	5 000	120 000,00 €
Margaux BENOIT	2 500	24,00 €	2 500	60 000,00 €

X. OPTIONS D'ACHAT ET DE SOUSCRIPTION D' ACTIONS

Conformément à l'article L. 225-184 du Code de Commerce, nous vous rendons compte des options de souscription d'actions et des options d'achat d'actions émises, consenties ou exercées au cours de l'exercice clos le 31 décembre 2015 dans un rapport spécial joint au présent rapport (p. 66).

XI. ATTRIBUTIONS GRATUITES D' ACTIONS

Conformément aux dispositions de l'article L. 225-197-4 alinéa 1 du Code de Commerce, nous vous communiquons dans un rapport spécial joint au présent rapport (p. 67), les informations relatives aux attributions gratuites d'actions effectuées au profit des mandataires et/ou salariés de notre société au cours de l'exercice clos le 31 décembre 2015.

XII. INFORMATIONS CONCERNANT LES MANDATAIRES SOCIAUX

1. Liste des mandats

Conformément aux dispositions de l'article L. 225-102-1 du Code de Commerce, nous vous indiquons en **Annexe 2**, d'après les informations qui nous ont été communiquées, la liste des mandats ou fonctions exercées dans toute société, durant l'exercice écoulé, par chacun des mandataires sociaux.

2. Rémunération et avantages des mandataires sociaux

Conformément aux dispositions de l'article L. 225-102-1 du Code de Commerce et aux recommandations Middlednext sur les rémunérations des dirigeants mandataires sociaux des sociétés cotées, nous vous indiquons en **Annexe 3**, la rémunération totale (éléments fixes, variables et exceptionnels) y compris sous forme d'attribution de titres de capital, de titres de créances ou de titres donnant accès au capital ou à l'attribution de titres de créances et des avantages de toute nature versés durant l'exercice écoulé à chaque mandataire social, ainsi que les critères en fonction desquels ils ont été calculés ou les circonstances en vertu desquelles ils ont été établis.

Nous vous indiquons également les engagements de toute nature pris par la société au bénéfice de ses mandataires sociaux, correspondant à des éléments de rémunération, des indemnités ou des avantages susceptibles d'être dus à raison de la prise, de la cessation ou du changement de ces fonctions ou postérieurement à celles-ci, ainsi que les modalités de détermination de ces engagements.

XIII. CONSÉQUENCES SOCIALES ET ENVIRONNEMENTALES DE L'ACTIVITÉ

Conformément aux dispositions de l'article L. 225-102-1 al. 5 du Code de Commerce, nous vous communiquons les informations sur la manière dont la société prend en compte les conséquences sociales et environnementales de son activité.

L'ensemble des aspects sociaux et environnementaux de l'activité de la société DELTA PLUS GROUP est présenté dans l'**Annexe 6** : Responsabilité Sociale et Environnementale que vous trouverez ci-joint.

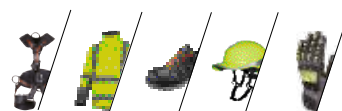
Conformément aux dispositions de l'article R. 225-105-2 du Code de Commerce nous avons procédé à la nomination d'un Organisme Tiers Indépendant mandaté pour la vérification des informations sociales et environnementales devant figurer dans le présent rapport de gestion. L'attestation rendue par cet Organisme Tiers Indépendant sur les informations relatives à la Responsabilité Sociale et Environnementale de la société est reproduite à la suite de l'**Annexe 6**.

XIV. FACTEURS DE RISQUES

La société a procédé à une revue des risques qui pourraient avoir un effet défavorable significatif sur son activité, sa situation financière, sur ses résultats ou sur sa capacité à réaliser ses objectifs et considère qu'il n'y a pas d'autre risque significatif que ceux présentés et listés dans la Note 4 de l'annexe des comptes consolidés présentée en page 96 et suivantes.

XV. OPÉRATIONS RÉALISÉES PAR LA SOCIÉTÉ SUR SES PROPRES ACTIONS

En application de l'article L. 225-209 du Code de Commerce, nous vous rendons compte des opérations réalisées par la société DELTA PLUS GROUP sur ses propres actions.



Nous vous rappelons que suivant délibérations en date du 13 juin 2014 et du 19 juin 2015, il a été décidé d'autoriser le Conseil d'Administration pour une durée de dix-huit (18) mois, avec faculté de subdéléguer au Président Directeur Général, à faire acheter par la société ses propres actions dans les conditions suivantes :

	AVANT 03/09/2016	APRÈS 03/09/2016
Pourcentage maximum d'actions pouvant être acquises :	10 % des actions	10 % des actions
Nombre maximal d'actions pouvant être acquises :	183 967 actions	367 935 actions
Prix d'achat global maximum :	14 717 360,00 €	29 434 800,00 €
Prix d'achat unitaire maximum :	80,00 €	80,00 €
Prix de vente unitaire minimum :	20,00 €	20,00 €

Sous réserve des ajustements liés aux éventuelles opérations sur le capital de la société.

Au cours de l'exercice 2015, la société DELTA PLUS GROUP n'a acheté aucune action propre en vue de permettre l'attribution d'actions à des salariés et/ou mandataires sociaux dans le cadre d'un plan d'options d'achat et/ou de souscription d'actions, d'attributions gratuites d'actions et/ou d'épargne entreprise mettant en œuvre le programme de rachat.

La société détenait, au 31 décembre 2015, 57.696 actions DELTA PLUS GROUP, d'une valeur nominale de 1,00 €, représentant 1,57 % de son capital social. La valeur moyenne du cours d'achat de ces actions s'élève à 15,57 €.

XVI. DÉLÉGATIONS DE POUVOIR CONSENTIES PAR L'ASSEMBLÉE GÉNÉRALE AU CONSEIL D'ADMINISTRATION DANS LE DOMAINE DES AUGMENTATIONS DE CAPITAL

Conformément à l'article L. 225-129-5 du Code de Commerce, nous vous communiquons un rapport complémentaire (p. 68) concernant les délégations de pouvoirs ou de compétence en matière d'augmentations de capital et l'utilisation qui en a été faite au cours de l'exercice écoulé.

XVII. ATTRIBUTION DE JETONS DE PRESENCE AUX MEMBRES DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

Vous aurez à vous prononcer sur l'attribution de jetons de présence à votre Conseil d'Administration, que nous vous proposons de fixer au montant global de 40.000 €, stable par rapport à celui alloué lors de l'exercice précédent.

XVIII. AUTORISATION DE LA SOCIÉTÉ DE PROCÉDER À L'ÉMISSION D'OBLIGATIONS SIMPLES

Nous vous invitons à vous prononcer sur l'autorisation à donner au Conseil d'Administration, avec faculté de subdéléguer au Président Directeur Général sur le fondement des dispositions de l'article L. 228-40 du Code de Commerce, en vue de procéder, en une ou plusieurs fois, à la création et à l'émission, en France ou à l'étranger, d'obligations dans les proportions, aux époques et dans les conditions qu'il jugera appropriées, à hauteur d'un montant maximum de trente millions d'euros (30.000.000 €) ou de la contre-valeur en devise de ce montant.

Cette autorisation serait valable pour une durée de douze (12) mois, soit jusqu'au 17 juin 2017 (inclus).

Le Conseil d'Administration rendrait compte aux actionnaires de l'utilisation de cette autorisation lors de l'Assemblée Générale annuelle.

XIX. AUTORISATION DE LA SOCIÉTÉ DE RACHETER EN BOURSE ET D'ANNULER SES PROPRES ACTIONS CONFORMÉMENT AUX DISPOSITIONS DES ARTICLES L. 225-209 DU CODE DE COMMERCE

Nous vous invitons à autoriser le Conseil d'Administration, avec faculté de subdéléguer au Président Directeur Général, à faire acheter par la société ses propres actions conformément aux dispositions des articles L. 225-209 et suivants du Code de Commerce et dans les conditions et les limites proposées dans le texte des projets de résolutions joint au présent rapport.

Le pourcentage maximum d'actions qui pourrait être détenu serait fixé à 10 % des actions composant le capital social de la société.

Le Conseil d'Administration serait également autorisé à procéder à l'annulation de tout ou partie des actions propres détenues par la société, en une ou plusieurs fois, dans la limite de 10 % du capital par période de vingt-quatre (24) mois.

Ces autorisations seraient consenties pour une durée de dix-huit (18) mois à compter de l'Assemblée et se substitueraient à celles octroyées par l'Assemblée Générale du 19 juin 2015.

Le Conseil d'Administration informerait le cas échéant les actionnaires de toutes les opérations réalisées en application desdites autorisations lors de l'Assemblée Générale annuelle.

XX. AUTORISATION À DONNER AU CONSEIL D'ADMINISTRATION EN VUE DE PROCÉDER À L'ATTRIBUTION GRATUITE D' ACTIONS AU PROFIT DES MANDATAIRES SOCIAUX ET/OU SALARIÉS DE LA SOCIÉTÉ OU DES SOCIÉTÉS QUI LUI SONT LIÉES AU SENS DE L'ARTICLE L.225-197-2 DU CODE DE COMMERCE

Afin de tenir compte des modifications législatives intervenues dans le domaine des attributions gratuites d'actions, nous vous invitons à consentir une nouvelle délégation de compétence au Conseil d'Administration relative à l'attribution gratuite d'actions existantes ou à émettre au profit des mandataires sociaux et/ou des salariés de la société et/ou des sociétés qui lui sont liées au sens de l'article L. 225-197-2 du Code de Commerce.

Cette délégation de compétence serait consentie en application des dispositions des articles L. 225-197-1 et suivants du Code de Commerce pour une période de trente-huit (38) mois à compter de la décision de l'assemblée, dans les conditions et les limites proposées dans le texte des projets de résolutions joint au présent rapport, et se substituerait à celle octroyée par l'Assemblée Générale du 13 juin 2014.

XXI. AUTORISATION À DONNER AU CONSEIL D'ADMINISTRATION À L'EFFET DE PROCÉDER À DES AUGMENTATIONS DE CAPITAL RÉSERVÉES DANS LE CADRE DE PLACEMENTS PRIVÉS AU SENS DE L'ARTICLE L. 411-2 II DU CODE MONÉTAIRE ET FINANCIER

Nous vous demandons de vous prononcer sur l'octroi d'une délégation globale de compétence au Conseil d'Administration en vue de décider, en une ou plusieurs fois, dans la proportion et aux époques qu'il déterminera, une ou plusieurs augmentations de capital réservée(s) dans le cadre d'un placement privé au sens de l'article L. 411-2 II du Code Monétaire et Financier, dans la limite légale de vingt pour cent (20 %) du capital de la société par an.

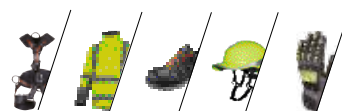
Cette délégation de compétence serait consentie en application des dispositions des articles L. 225-129, L. 225-129-2, L. 225-136 et L. 228-91 et suivants du Code de Commerce pour une durée maximum de vingt-six (26) mois à compter de la décision de l'assemblée, dans les conditions et les limites proposées dans le texte des projets de résolutions joint au présent rapport, et se substituerait à celle octroyée par l'Assemblée Générale du 13 juin 2014.

Nous vous rendrons compte le cas échéant de l'utilisation de cette délégation dans les conditions prévues par la loi et les règlements.

XXII. DÉCISIONS À PRENDRE DANS LE CADRE DES ARTICLES L. 225-129-6 DU CODE DE COMMERCE ET L. 3332-18 DU CODE DU TRAVAIL

Nous vous rappelons que l'article L. 225-129-6 du Code de Commerce dispose que toute Assemblée Générale décidant une augmentation de capital par apport en numéraire doit se prononcer sur un projet de résolution tendant à réaliser une augmentation de capital réservée aux salariés de la société et des sociétés qui lui sont liées au sens de l'article L. 225-180 du Code de Commerce, adhérents à un plan d'épargne entreprise et/ou à un plan partenarial d'épargne salariale volontaire, effectuée dans les conditions prévues à l'article L. 3332-18 et suivants du Code du Travail.

En conséquence, nous vous invitons, en application des articles L. 225-129-6 du Code de Commerce et L. 3332-18 du Code du Travail, à autoriser le Conseil d'Administration sur sa seule décision, à augmenter le capital social au profit des salariés, en une seule fois, à concurrence d'un montant maximal égal à 3 % du capital, dans les conditions et les limites proposées dans le texte des projets de résolutions joint au présent rapport et à supprimer le droit préférentiel de souscription réservé aux actionnaires ainsi qu'à attribuer le droit de souscription aux actions nouvelles à émettre au profit des salariés de la société et des sociétés qui lui sont liées au sens de l'article L. 225-180 du Code de Commerce.



XXIII. MODIFICATION DES ARTICLES 20, 29, 31, 33 ET 34 DES STATUTS AFIN DE SE CONFORMER AUX DISPOSITIONS DU CODE DE COMMERCE

Afin de tenir compte des modifications législatives et réglementaires intervenues principalement au niveau de délais ou de modalités applicables aux réunions du conseil et des assemblées générales, nous vous proposons de modifier les articles 20, 29, 31, 33 et 34 des statuts de la manière suivante :

«ARTICLE 20 : POUVOIRS DU CONSEIL D'ADMINISTRATION – COMITES – CONVENTIONS RÉGLEMENTÉES
(...)»

2. Conventions réglementées

Toute convention visée par les articles L225-38 et L225-40-1 du Code de Commerce doit être soumise à l'autorisation préalable ou à l'examen du Conseil d'Administration.

3. Conventions libres

Ne sont pas soumises à autorisation préalable les conventions visées par l'article L225-39 du Code de Commerce.»

«ARTICLE 29 : COMPOSITION DE L'ASSEMBLÉE GÉNÉRALE

1. Composition

Tout actionnaire a le droit de participer aux assemblées, quel que soit le nombre d'actions qu'il possède, sur simple justification de son identité et de la propriété de ses actions sous la forme et dans le délai prévus par l'article R. 225-85 du Code de Commerce. Toutefois, le Conseil d'Administration ou le bureau de l'assemblée auront toujours la faculté d'accepter les justificatifs précités, en dehors du délai prévu par l'article R. 225-85 du Code de Commerce.

2. Représentation

Conformément aux dispositions de l'article L. 225-106 du Code de Commerce, un actionnaire peut se faire représenter par un autre actionnaire, par son conjoint ou par le partenaire avec lequel il a conclu un pacte civil de solidarité, en vertu d'un pouvoir dont la forme est déterminée par le Conseil d'Administration. Il peut en outre se faire représenter par toute autre personne physique ou morale de son choix, lorsque les actions de la société sont admises aux négociations sur un marché réglementé.

Les mineurs et incapables sont représentés par leurs tuteurs et administrateurs, sans que ces derniers aient besoin d'être personnellement actionnaires.

Une personne morale est valablement représentée par tout représentant légal ayant qualité ou par une personne spécialement habilitée à cet effet, ou à défaut, par son représentant permanent au sein du Conseil d'Administration, qui est réputé de plein droit avoir mandat à cet effet.»

«ARTICLE 31 : CONVOCATION – LIEU DE RÉUNION – ORDRE DU JOUR

1. Convocation

Sauf exceptions prévues par la loi, l'assemblée générale est convoquée par le Conseil d'Administration.

La convocation est faite conformément aux délais prévus par l'article R. 225-69 du Code de Commerce, soit quinze jours au moins à l'avance, sur première convocation et dix jours au moins à l'avance sur convocations suivantes, soit par lettre ordinaire ou par lettre recommandée adressée au dernier domicile connu de chaque actionnaire, soit par avis inséré dans un journal habilité à recevoir les annonces légales dans le département du siège social; dans ce dernier cas, les actionnaires sont, en outre, convoqués par lettre ordinaire.

« ARTICLE 33 : ASSEMBLÉE GÉNÉRALE ORDINAIRE

(...)

L'assemblée ordinaire est régulièrement constituée et délibère valablement lorsqu'elle réunit le quorum prévu par l'article L. 225-98 du Code de Commerce.

Les décisions de l'assemblée ordinaire sont prises à la majorité des voix dont disposent les actionnaires présents, votant par correspondance, représentés ou participant par visioconférence ou autres moyens de télécommunication permettant leur identification.

« ARTICLE 34 : ASSEMBLÉE GÉNÉRALE EXTRAORDINAIRE

(...)

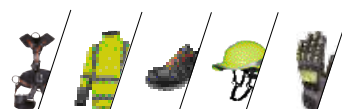
L'assemblée extraordinaire est régulièrement constituée et délibère valablement lorsqu'elle réunit le quorum prévu par l'article L. 225-96 du Code de Commerce.

Les décisions de l'assemblée extraordinaire sont prises à la majorité des 2/3 des voix dont disposent les actionnaires présents, votant par correspondance, représentés ou participant par visioconférence ou autres moyens de télécommunication permettant leur identification. »

XXIV. CONCLUSION

En conclusion, nous espérons que les résolutions qui vous sont proposées recevront votre agrément et que vous voudrez bien donner à votre Conseil d'Administration quitus de sa gestion pour l'exercice clos le 31 décembre 2015.

Le Conseil d'Administration





5 PLATES-FORMES
LOGISTIQUES

50 000 M²
DE STOCKAGE



ANNEXES AU RAPPORT DE GESTION



YOUR **SAFETY** AT WORK

LISTE DES ANNEXES

- Annexe 1 :** Liste des sociétés consolidées ainsi que les modifications du périmètre de consolidation intervenues au cours de l'exercice clos le 31 décembre 2015.
- Annexe 2 :** Liste des mandats ou fonctions exercées dans toute société, durant l'exercice écoulé, par chacun des mandataires sociaux (Article L. 225-102-1 du Code de Commerce).
- Annexe 3 :** Rémunération des mandataires sociaux et liste des engagements de toute nature pris par la société à leur bénéfice (Article L. 225-102-1 du Code de Commerce).
- Annexe 4 :** Tableau des résultats financiers (et autres éléments caractéristiques) des cinq (5) derniers exercices.
- Annexe 5 :** Texte des résolutions proposées à l'Assemblée Générale annuelle.
- Annexe 6 :** Responsabilité Sociale et Environnementale.

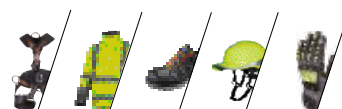
LISTE DES RAPPORTS

- Rapport spécial du Conseil d'Administration sur les options de souscription et d'achat d'actions (Article L. 225-184 du Code de Commerce).
 - Rapport spécial du Conseil d'Administration sur les attributions gratuites d'actions (Article L. 225-197-4 du Code de Commerce).
 - Rapport complémentaire du Conseil d'Administration sur les délégations de pouvoir consenties par l'Assemblée Générale au Conseil d'Administration dans le domaine des augmentations de capital (Article L. 225-129-5 du Code de Commerce).
 - Rapport spécial du Président du Conseil d'Administration sur les conditions de préparation et d'organisation des travaux du Conseil ainsi que des procédures de contrôle interne mises en place par la société (Article L. 225-37, alinéa 6 du Code de Commerce).
-
- Rapport des Commissaires aux Comptes sur les comptes sociaux de l'exercice clos le 31 décembre 2015.
 - Rapport des Commissaires aux Comptes sur les comptes consolidés au 31 décembre 2015.
 - Rapport spécial des Commissaires aux Comptes sur les conventions visées aux articles L. 225-38 et suivants du Code de Commerce.
 - Rapport des Commissaires aux Comptes visé à l'article L. 225-235 du Code de Commerce sur le Rapport du Président du Conseil d'Administration concernant les procédures de contrôle interne relatives à l'élaboration et au traitement de l'information comptable et financière.
 - Rapport spécial des Commissaires aux Comptes visé à l'article L. 225-209, alinéa 7 du Code de Commerce.
 - Rapport spécial des Commissaires aux Comptes visé à l'article L. 225-135 du Code de Commerce.
 - Rapport spécial des Commissaires aux Comptes visé à l'article L. 225-139 du Code de Commerce et L. 3332 du Code du Travail.
 - Rapport spécial des Commissaires aux Comptes visé à l'article L. 225-197-1 du Code de Commerce.
-
- Rapport de l'Organisme Tiers Indépendant mandaté pour la vérification des informations relatives à la Responsabilité Sociale et Environnementale de la société.

ANNEXE 1 : ÉVOLUTION DU PÉRIMÈTRE DE CONSOLIDATION

Informations relatives au périmètre de consolidation

SOCIÉTÉS CONSOLIDÉES	% DE DÉTENTION	
	31/12/2015	31/12/2014
En intégration globale :		
ALLSAFE FZE	100 %	100 %
DELTA PLUS BRASIL PARTICIPAÇÕES LTDA	100 %	100 %
DELTA PLUS CEI	100 %	-
DELTA PLUS CIESKA REPUBLIKA S.R.O	100 %	100 %
DELTA PLUS CROATIA D.O.O	100 %	100 %
DELTA PLUS IBERIA	100 %	100 %
DELTA PLUS GAFTA Manufacturing CO LLC	100 %	100 %
DELTA PLUS HELLAS SRL	100 %	100 %
DELTA PLUS INDIA PVT LTD	100 %	100 %
DELTA PLUS MAGYARORSZAG KFT	97 %	97 %
DELTA PLUS MIDDLE EAST FZE	100 %	100 %
DELTA PLUS PERU SAC	100 %	100 %
DELTA PLUS Personel Giyim Ve Is Güvenligi Ekipmanlari Sanayi Ve Ticaret LTD ŞIRKET	80 %	80 %
DELTA PLUS POLSKA SP Z.O.O.	100 %	100 %
DELTA PLUS POLSKA SERWIS SP Z.O.O.	100 %	100 %
DELTA PLUS ROMANIA SRL	100 %	100 %
DELTA PLUS SAS	100 %	100 %
DELTA PLUS SERVICES SAS	100 %	100 %
DELTA PLUS SICUREX SRL	100 %	100 %
DELTA PLUS SLOVENSKO S.R.O.	100 %	100 %
DELTA PLUS UK LTD	-	100 %
DELTA PLUS UKRAINA SARL	100 %	100 %
DEWEER SECURITY SA	100 %	100 %
DPG TRAINING SAS	100 %	75 %
DP PORTUGAL LDA	-	100 %
ELVEX CORPORATION	50 %	-
ESLINGAR SA	100 %	100 %
FINANCIERE VIRGINIA LTD	100 %	100 %
FROMENT SAS	100 %	100 %
LH SAFETY LTD	100 %	100 %
NUEVA SIBOL SLU	100 %	100 %
OCTOPLUS SPAIN SL	100 %	100 %
PRO SAFETY Indústria E Comércio De Equipamentos De Proteção & SOLDA LTDA	100 %	100 %
WUJIANG PINGWANG PRIVATE INDUSTRIAL TRADING	100 %	100 %
DELTA PLUS CHINA CO. LTD	100 %	100 %



MODIFICATIONS DU PÉRIMÈTRE ET AUTRES INFORMATIONS

- Sociétés entrées dans le périmètre :
 - DELTA PLUS CEI (filiale russe)
 - ELVEX Corporation (rachat de 50 % des titres de cette société de droit américain)

- Sociétés sorties du périmètre :
 - DP PORTUGAL (société liquidée en 2015)
 - DELTA PLUS UK (société mise en sommeil en 2015)

- Variation du pourcentage d'intérêt :
Néant

- Fusion entre filiales consolidées :
Néant

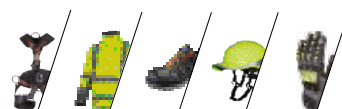
FILIALES EXCLUES DU PÉRIMÈTRE, MALGRÉ UNE PARTICIPATION SUPÉRIEURE À 10 %

	Titres (K euros)	Raison
DELTA PLUS BULGARIE	2	société inactive

La consolidation de cette société représente un intérêt négligeable.

ANNEXE 2 : LISTE DES MANDATS (Article L. 225-102-1 du Code de Commerce)

ADMINISTRATEURS	DÉNOMINATIONS SOCIALES DES SOCIÉTÉS	MANDAT SOCIAL
Jérôme BENOIT	DELTA PLUS GROUP SA	Président du Conseil d'Administration & Directeur Général
	Financière J5 SARL	Gérant
	BJG SCI	Co-Gérant
	JBP SAS	Directeur Général
	Delta Plus Ceska Republika SRO	Gérant
	Delta Plus Croatia d.o.o.	Administrateur
	Delta Plus Hellas SARL	Co-gérant
	Delta Plus Magyarország K.ft	Gérant
	Delta Plus Polska sp.z.o.o.	Directeur Général
	Delta Plus Polska Serwis sp.z.o.o.	Directeur Général
	Delta Plus Romania SRL	Administrateur
	Delta Plus Slovensko s.r.o	Gérant
	Delta Plus Trade	Gérant
	Delta Plus Ukraïna	Administrateur
	Delta Plus Personel Giyim ve iş güvenliği ekipmanları Sanayi ve ticaret limited şirketi	Co-Gérant
	Deweer Security SA	Administrateur délégué
	Financière Virginia Ltd	Directeur
	LH Safety Ltd	Directeur
	Delta Plus Iberia SAU	Gérant
	Nueva Sibol SLU	Administrateur
	Delta Plus Perù SAC	Président
	Elvex Corporation	Directeur
	Eslingar SA	Directeur
	Delta Plus India Private Ltd	Administrateur
	Allsafe FZE	Directeur Général
	Delta Plus Middle East FZE	Directeur Général
	Delta Plus China Co. Ltd	Directeur
	Wujiang Pingwang Private Industrial Trading Co.Ltd	Administrateur
	Wujiang Sino-European Industrial Park Co.Ltd	Administrateur
	Wujiang Apt Enterprise Management Service Co.Ltd	Administrateur
JBP	DELTA PLUS GROUP SA	Administrateur
	Delta Plus SAS	Présidente
	Delta Plus Services SAS	Présidente
	Froment SAS	Présidente
	DPG Training	Présidente
	BPI SAS	Présidente



Ivo BOSCARDIN	DELTA PLUS GROUP SA	Administrateur & Directeur Général Délégué
	Delta Plus Sicurex SRL	Gérant
	Delta Plus Pérou	Administrateur
	Nueva Sibol SLU	Administrateur
	Wujiang Sino-European Industrial Park Co Ltd	Administrateur
	Delta Plus China Co., Ltd	Directeur
	LH Safety Ltd	Directeur
	Financière Virginia Ltd	Directeur
Bruno MATHIEU	DELTA PLUS GROUP SA	Administrateur
	Themis Capital Limited	Directeur
	Nevastar Finance Limited	Managing Director
Pierre GRADENIGO	DELTA PLUS GROUP SA	Administrateur
	STIPA	Président
	HPG	Président

ANNEXE 3 : TABLEAUX DES RÉMUNÉRATIONS

Le tableau ci-dessous présente une synthèse des éléments de rémunérations des dirigeants mandataires sociaux.

Ces éléments de rémunération sont repris de manière plus détaillée dans les tableaux suivants le tableau ci-dessous. Ils visent les rémunérations et les avantages de toute nature dus aux dirigeants mandataires sociaux par la société, les sociétés contrôlées, au sens de l'article L. 233-16 du Code de Commerce, par la société dans laquelle le mandat est exercé, les sociétés contrôlées par la société qui contrôle la société dans laquelle le mandat est exercé, au sens de l'article L. 233-16 du Code de Commerce, et la société qui contrôle au sens du même article, la société dans laquelle le mandat est exercé.

TABLEAU DE SYNTHÈSE DES RÉMUNÉRATIONS ET DES OPTIONS ET ACTIONS ATTRIBUÉS À CHAQUE DIRIGEANT MANDATAIRE SOCIAL		
M. BENOIT Jérôme, Président Directeur General	Exercice N 31/12/2015	Exercice N-1 31/12/2014
Rémunérations dues au titre de l'exercice	316 200,00 €	302 640,00 €
Valorisation des rémunérations variables pluriannuelles attribuées au cours de l'exercice	-	-
Valorisation des options attribuées au cours de l'exercice	-	-
Valorisation des actions attribuées gratuitement	-	-
TOTAL	316 200,00 €	302 640,00 €
M. BOSCARDIN Ivo, Directeur General Délégué	Exercice N 31/12/2015	Exercice N-1 31/12/2014
Rémunérations dues au titre de l'exercice	249 000,00 €	249 000,00 €
Valorisation des rémunérations variables pluriannuelles attribuées au cours de l'exercice	-	-
Valorisation des options attribuées au cours de l'exercice	-	-
Valorisation des actions attribuées gratuitement	-	-
TOTAL	249 000,00 €	249 000,00 €
M. DESROCHES Alexandre, Directeur General Délégué	Exercice N 31/12/2015	Exercice N-1 31/12/2014
Rémunérations dues au titre de l'exercice	235 857,00 €	241 935,00 €
Valorisation des rémunérations variables pluriannuelles attribuées au cours de l'exercice	-	-
Valorisation des options attribuées au cours de l'exercice	-	-
Valorisation des actions attribuées gratuitement	-	-
TOTAL	235 857,00 €	241 935,00 €

Les éléments de rémunération fournis dans le tableau ci-dessous le sont sur une base brute avant impôt.

Les rémunérations variables annuelles reportées dans le tableau ci-dessous ont été fixées par le Conseil d'Administration selon les recommandations du Comité des Rémunérations en fonction de critères de performance.

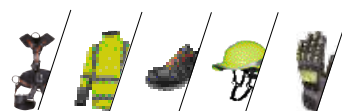


TABLEAU RÉCAPITULATIF DES RÉMUNÉRATIONS DE CHAQUE DIRIGEANT MANDATAIRE SOCIAL

M. BENOIT Jérôme, Président Directeur Général	Exercice N 31/12/2015		Exercice N-1 31/12/2014	
	Montants dus	Montants versés	Montants dus	Montants versés
	Rémunération fixe ¹	204 150,00 €	204 150,00 €	202 640,00 €
Rémunération variable annuelle ²	108 000,00 €	127 500,00 €	100 000,00 €	91 500,00 €
Rémunération variable pluriannuelle	-	-	-	-
Rémunération exceptionnelle	4 050,00 €	4 050,00 €	-	-
Jetons de présence	-	-	-	-
Avantages en nature compris	voiture de fonction, défraiement de repas		voiture de fonction, défraiement de repas	
TOTAL	316 200,00 €	335 700,00 €	302 640,00 €	302 640,00 €
M. BOSCARDIN Ivo, Directeur Général Délégué & Administrateur	Exercice N 31/12/2015		Exercice N-1 31/12/2014	
	Montants dus	Montants versés	Montants dus	Montants versés
	Rémunération fixe ³	249 000,00 €	249 000,00 €	249 000,00 €
Rémunération variable annuelle	-	-	-	-
Rémunération variable pluriannuelle	-	-	-	-
Rémunération exceptionnelle	-	-	-	-
Jetons de présence	-	-	-	-
Avantages en nature compris	aucun avantage		aucun avantage	
TOTAL	249 000,00 €	249 000,00 €	249 000,00 €	249 000,00 €
M. DESROCHES Alexandre, Directeur Général Délégué non Administrateur	Exercice N 31/12/2015		Exercice N-1 31/12/2014	
	Montants dus	Montants versés	Montants dus	Montants versés
	Rémunération fixe	155 857,00 €	155 857,00 €	161 935,00 €
Rémunération variable annuelle ⁴	80 000,00 €	97 500,00 €	80 000,00 €	70 000,00 €
Rémunération variable pluriannuelle	-	-	-	-
Rémunération exceptionnelle	-	-	-	-
Jetons de présence	-	-	-	-
Avantages en nature compris	voiture de fonction, défraiement de repas		voiture de fonction, défraiement de repas	
TOTAL	235 857,00 €	253 357,00 €	241 935,00 €	231 935,00 €

1. Une partie de la rémunération fixe (environ 30 %) est payée via la Holding JBP. Elle est refacturée à Delta Plus Group.

2 & 4. Le bonus cible (partie variable de la rémunération annuelle du dirigeant) est de 50 % de sa rémunération fixe, il est susceptible d'ajustements pour tenir compte de la performance réelle de l'entreprise et de l'intéressé (application de ratios & coefficients d'ajustements recommandés par le Comité des Rémunérations et validés par le Conseil d'Administration). La moitié de ce bonus cible est versée en année N. Le solde de la rémunération variable définitive (après éventuels ajustements) est versé au cours du 1^{er} semestre de l'année N+1, en considération des objectifs de performance fixés à l'intéressé, appréciés en fonction de l'arrêté des comptes consolidés de l'année N.

3. La partie fixe de la rémunération est payée via la filiale DELTA PLUS SICUREX, filiale à 100 % de Delta Plus Group.

À compter de l'exercice 2013, et pour mieux évaluer la performance des dirigeants, qui conditionne le versement de la rémunération annuelle variable de ces derniers, le Conseil d'Administration a décidé de n'attribuer qu'une partie de la rémunération variable annuelle des dirigeants à fin décembre.

Les comptes (consolidés et sociaux) définitifs de DELTA PLUS GROUP n'étant arrêtés par le Conseil d'Administration que dans les premiers mois de l'année suivante, le Conseil d'Administration a décidé de reporter postérieurement à la date d'arrêté des comptes (consolidés et sociaux) le montant du solde des rémunérations variables annuelles effectivement dû, au titre de l'exercice 2015, à Messieurs BENOIT et DESROCHES au regard des objectifs qu'ils auront réellement atteints.

TABLEAU SUR LES JETONS DE PRÉSENCE ET AUTRES RÉMUNÉRATIONS PERÇUES PAR LES MANDATAIRES SOCIAUX NON DIRIGEANTS

M. MATHIEU Bruno, Administrateur	Exercice N 31/12/2015		Exercice N-1 31/12/2014	
	Montants dus	Montants versés	Montants dus	Montants versés
	Jetons de présence	6 000,00 €	6 000,00 €	3 000,00 €
Autres rémunérations	-	-	-	-

M. GRADENIGO Pierre, Administrateur	Exercice N 31/12/2015		Exercice N-1 31/12/2014	
	Montants dus	Montants versés	Montants dus	Montants versés
	Jetons de présence	6 000,00 €	6 000,00 €	3 000,00 €
Autres rémunérations	-	-	-	-

Mme. BENOIT Brigitte, Représentant permanent de la société JBP, Administrateur	Exercice N 31/12/2015		Exercice N-1 31/12/2014	
	Montants dus	Montants versés	Montants dus	Montants versés
	Jetons de présence	-	-	-
Autres rémunérations	-	-	-	-

OPTIONS DE SOUSCRIPTION OU D'ACHAT D' ACTIONS ATTRIBUÉES DURANT L'EXERCICE À CHAQUE DIRIGEANT MANDATAIRE SOCIAL PAR L'ÉMETTEUR ET PAR TOUTE SOCIÉTÉ DU GROUPE DELTA PLUS

Nom du dirigeant mandataire social	N° et date du plan	Nature des options (Achat ou Souscription)	Valorisation des options selon la méthode retenue pour les comptes consolidés	Nbre d'options	Prix d'exercice	Période d'exercice
NÉANT						

OPTIONS DE SOUSCRIPTION OU D'ACHAT D' ACTIONS LEVÉES DURANT L'EXERCICE PAR CHAQUE DIRIGEANT MANDATAIRE SOCIAL

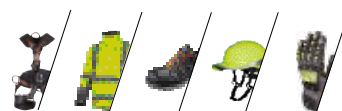
Nom du dirigeant Mandataire social	N° et date du plan	Nombre d'options	Prix d'exercice
Jérôme BENOIT	N° 3	5 000	24,00 €

ACTIONS ATTRIBUÉES GRATUITEMENT À CHAQUE MANDATAIRE SOCIAL

Actions attribuées gratuitement par l'Assemblée Générale des actionnaires durant l'exercice à chaque mandataire social par l'émetteur et par toute société du Groupe (liste nominative)	N° et date du plan	Nombre d'actions attribuées durant l'exercice	Valorisation des options selon la méthode retenue pour les comptes consolidés	Date d'acquisition	Date de disponibilité	Condition de performance
NÉANT						

ACTIONS ATTRIBUÉES GRATUITEMENT DEVENUES DISPONIBLES POUR CHAQUE MANDATAIRE SOCIAL

Actions attribuées gratuitement devenues disponibles pour chaque mandataire social	N° et date du plan	Nombre d'actions devenues disponibles durant l'exercice	Conditions d'acquisition
NÉANT			



HISTORIQUE DES ATTRIBUTIONS D'OPTIONS DE SOUSCRIPTION OU D'ACHAT D'ACTIONS				
Information sur les options de souscription ou d'achat				
Date d'Assemblée Générale et Plans	14/11/2008	14/11/2008	20/06/2011	15/06/2012
	Plan N° 2	Plan N° 3	Plan N° 4	Plan N° 5
Date de Conseil d'Administration	14/04/2010	09/12/2010	19/12/2011	02/04/2012
Nombre total d'actions pouvant être souscrites ou achetées, dont le nombre pouvant être souscrites ou achetées par :	4 000	15 000	5 000	7 500
<i>Les mandataires sociaux :</i>				
M. Jérôme BENOIT	-	5 000	-	7 500
M. Ivo BOSCARDIN	-	-	-	-
M. Alexandre DESROCHES	4 000	5 000	5 000	-
M. Bruno MATHIEU	-	-	-	-
M. Pierre GRADENIGO	-	-	-	-
Mme Brigitte BENOIT	-	-	-	-
Point de départ d'exercice des options	14/04/2014	09/12/2014	01/01/2016	01/01/2016
Date d'expiration	14/04/2015	09/12/2015	31/12/2016	31/12/2016
Prix de souscription ou d'achat	20,00 €	24,00 €	22,00 €	22,00 €
Modalités d'exercice (lorsque le plan comporte plusieurs tranches)	<i>Le plan ne comporte pas plusieurs tranches</i>	<i>Le plan ne comporte pas plusieurs tranches</i>	<i>Le plan ne comporte pas plusieurs tranches</i>	<i>Le plan ne comporte pas plusieurs tranches</i>
Nombre d'actions souscrites au 31 décembre 2015	4 000	15 000	-	-
Nombre cumulé d'options de souscription ou d'achat d'actions annulées ou caduques	-	-	-	-
Options de souscription ou d'achat d'actions restantes en fin d'exercice	-	-	5 000	7 500

En ce qui concerne les options d'achat d'actions attribuées à M. Jérôme BENOIT, aucune condition de performance n'avait été érigée comme préalable à l'exercice des options d'achat d'actions par le bénéficiaire pour les plans n° 1 et n° 3. Il convient de préciser que ce n'est qu'à compter du 30 mars 2011 que le bénéficiaire est devenu mandataire social dirigeant. Avant cela, le bénéficiaire était uniquement mandataire social non dirigeant (administrateur) de l'émetteur et salarié du Groupe. Ce n'est qu'à compter du plan N° 5 mis en place par le Conseil d'Administration en séance du 2 avril 2012 que l'exercice des options par le bénéficiaire a été soumis à des conditions de performance, basées sur des critères de croissance du Chiffre d'Affaires ou de la rentabilité de l'entreprise.

Il faut également préciser qu'à la date d'attribution des options d'achats d'actions listées dans le tableau ci-dessus, M. Alexandre DESROCHES n'était ni mandataire social, ni mandataire social dirigeant de l'émetteur mais seulement salarié. C'est pour cette raison qu'aucune condition de performance n'avait été instaurée comme préalable à l'exercice des options d'achat d'actions.

Les bénéficiaires des options d'achat d'actions ont une obligation de conserver au nominatif jusqu'à la cessation de leurs fonctions de mandataire social, un nombre minimal d'actions de la société correspondant à 25 % des plus-values nettes d'acquisition afférentes à la levée (nettes du montant nécessaire au financement des levées et des impôts et contributions y afférent).

**OPTIONS DE SOUSCRIPTION OU D'ACHAT D' ACTIONS CONSENTIES AUX DIX PREMIERS SALARIES NON MANDATAIRES SOCIAUX ATTRIBUTAIRES
ET OPTIONS LEVEES PAR CES DERNIERS**

	Nombre total d'options attribuées/ d'actions souscrites ou achetées	Prix	Plan N° 1	Plan N° 2	Plan N° 3
Options consenties, durant l'exercice, par l'émetteur et toute société comprise dans le périmètre d'attribution des options, aux dix salariés de l'émetteur et de toute société comprise dans ce périmètre, dont le nombre d'options ainsi consenties est le plus élevé (information globale)			NÉANT		
Options détenues sur l'émetteur et les sociétés visées précédemment, levées, durant l'exercice, par les dix salariés de l'émetteur et de ses sociétés dont le nombre d'options ainsi achetées ou souscrites est le plus élevé (information globale)	2 500	24,00 €	-	-	2 500

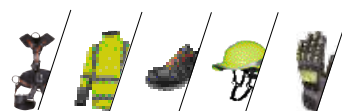
HISTORIQUE DES ATTRIBUTIONS GRATUITES D' ACTIONS

Information sur les actions attribuées gratuitement

	20/06/2011	20/06/2011	15/06/2012
	Plan N° 1	Plan N° 2	Plan N° 3
Date d'Assemblée Générale et Plans			
Date de Conseil d'Administration	19/12/2011	02/04/2012	07/12/2012
Nombre total d'actions attribuées gratuitement, dont le nombre pouvant être attribuées à :	3 000	4 000	7 000
<i>Les mandataires sociaux :</i>			
M. Jérôme BENOIT	-	4 000	4 000
M. Ivo BOSCARDIN	-	-	-
M. Alexandre DESROCHES	3 000	-	3 000
M. Bruno MATHIEU	-	-	-
M. Pierre GRADENIGO	-	-	-
Mme Brigitte BENOIT	-	-	-
Date d'acquisition des actions	19/12/2013	02/04/2014	07/12/2014
Date de fin de période de conservation	19/12/2015	02/04/2016	07/12/2016
Nombre d'actions souscrites au 31 décembre 2015	3 000	4 000	7 000
Nombre cumulé d'actions annulées ou caduques	-	-	-
Actions attribuées gratuitement restantes en fin d'exercice	-	-	-

La livraison définitive des attributions d'actions gratuite à M. Jérôme BENOIT a été conditionnée par une obligation de performance du bénéficiaire : le nombre d'actions à livrer au bénéficiaire à l'issue de la période d'acquisition n'est définitivement acquis que si les critères de performance liés aux résultats de l'entreprise sont atteints durant la période de deux ans d'acquisition des droits.

À la date d'attribution des actions gratuites listées dans le tableau ci-dessus, M. Alexandre DESROCHES n'était ni mandataire social, ni mandataire social dirigeant de l'émetteur mais seulement salarié. C'est pour cette raison qu'aucune condition de performance n'avait été instaurée quant à l'acquisition définitive de ces actions.

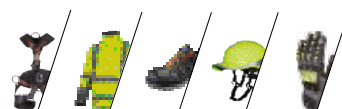


DIRIGEANTS MANDATAIRES SOCIAUX	CONTRAT DE TRAVAIL		INDEMNITÉS OU AVANTAGES DUS OU SUSCEPTIBLES D'ÊTRE DUS À RAISON DE LA CESSATION OU DU CHANGEMENT DE FONCTIONS		INDEMNITÉS RELATIVES À UNE CLAUDE DE NON CONCURRENCE	
	Oui	Non	Oui	Non	Oui	Non
M. BENOIT Jérôme, Président Directeur Général début de mandat : 30.03.2011		X		X		X
M. BOSCARDIN Ivo, Directeur Général Délégué & Administrateur début de mandat : 21.08.1989		X		X		X
M. DESROCHES Alexandre, Directeur Général Délégué non Administrateur début de mandat : 02.01.2013	X			X	X	

M. Alexandre DESROCHES, Directeur Général Délégué non administrateur de DELTA PLUS GROUP, dispose d'une clause de non-concurrence d'une durée de 12 mois. En contrepartie de cette obligation de non-concurrence, M. Alexandre DESROCHES bénéficiera, en cas de rupture effective de son contrat de travail et pendant la durée d'application de la clause, d'une indemnité mensuelle brute égale à 40 % du salaire moyen brut des douze derniers mois précédant la notification de la rupture

ANNEXE 4 : TABLEAU DES RÉSULTATS FINANCIERS (ET AUTRES ÉLÉMENTS CARACTÉRISTIQUES) DES CINQ (5) DERNIERS EXERCICES

NATURE DES INDICATIONS	EXERCICE 2015 (APRÈS LE 03.09.2015)	EXERCICE 2015 (AVANT LE 03.09.2015)	EXERCICE 2014	EXERCICE 2013	EXERCICE 2012	EXERCICE 2011
Capital en fin d'exercice :						
Capital social	3 679 354	3 679 354	3 679 354	3 679 354	3 679 354	3 679 354
Nombre des actions ordinaires existantes	3 679 354	1 839 677	1 839 677	1 839 677	1 839 677	1 839 677
Nombre des actions à dividende prioritaire (sans droit de vote) existantes	-	-	-	-	-	-
Nombre maximal d'actions futures à créer	-	-	-	-	-	-
Par conversion d'obligations	-	-	-	-	-	-
Par exercice de droits de souscription	-	-	-	-	-	-
Opérations et résultats de l'exercice						
Chiffre d'Affaires hors taxe	1 703 811	1 703 811	1 694 027	1 685 428	3 127 147	3 760 590
Résultat avant impôts, participation des salariés et dotations aux amortissements et provisions	8 931 113	8 931 113	7 388 539	3 678 707	5 388 793	4 108 647
Impôts sur les bénéfices	(67 229)	(67 229)	(273 324)	(245 946)	(204 270)	(786 400)
Participation des salariés due au titre de l'exercice	800	800	-	-	-	-
Résultat après impôts, participation des salariés et dotations aux amortissements et provisions	6 511 739	6 511 739	4 115 974	3 110 103	4 300 971	1 474 053
Résultat distribué	2 759 516	2 759 516	2 207 612	1 839 677	1 839 677	1 470 704
			-	-	-	-
Résultat par action						
Résultat après impôts, participation des salariés, mais avant dotation aux amortissements et provisions	2,45	4,90	4,16	2,14	3,04	2,66
Résultat après impôts, participation des salariés et dotations aux amortissements et provisions	1,77	3,54	2,24	1,69	2,33	0,80
Dividende attribué à chaque action ordinaire	0,75	1,50	1,50	1,20	1,00	1,00
Dividende attribué à chaque action prioritaire	-	-	-	-	-	-
Personnel						
Effectif moyen des salariés employés pendant l'exercice	4	4	4	4	5	5
Montant de la masse salariale de l'exercice	870 506	870 506	1 015 556	940 029	834 740	1 061 121
Montant des sommes versées au titre des avantages sociaux de l'exercice (sécurité sociale, œuvres sociales...)	328 990	328 990	344 936	296 496	233 783	408 708



ANNEXE 5 : TEXTE DES RESOLUTIONS ASSEMBLÉE GÉNÉRALE ORDINAIRE ET EXTRAORDINAIRE EN DATE DU 17 JUIN 2016

ORDRE DU JOUR

Assemblée à caractère ordinaire

- Examen du rapport de gestion du Conseil d'Administration et du rapport des Commissaires aux Comptes sur les comptes sociaux de l'exercice clos le 31 décembre 2015 et sur les comptes consolidés.
- Examen du rapport spécial des Commissaires aux Comptes sur les conventions visées aux articles L. 225-38 et suivants du Code de Commerce.
- Examen des rapports spéciaux du Conseil d'Administration visés aux articles L. 225-184, L. 225-197-4 et L. 225-129-5 du Code de Commerce.
- Examen du rapport spécial du Président du Conseil d'Administration visé à l'article L. 225-37 alinéa 6 du Code de Commerce.
- Approbation des comptes sociaux de l'exercice clos le 31 décembre 2015.
- Approbation des comptes consolidés de l'exercice clos le 31 décembre 2015.
- Quitus aux administrateurs.
- Affectation du résultat.
- Approbation des conventions visées aux articles L. 225-38 et suivants du Code de Commerce et approbation du maintien en vigueur des conventions visées aux articles L. 225-38 et suivants du Code de Commerce qui se sont poursuivies pendant l'exercice 2015.
- Fixation du montant global des jetons de présence à attribuer aux membres du Conseil d'Administration.
- Autorisation à consentir au Conseil d'Administration à l'effet de procéder à l'émission d'obligations simples.
- Autorisation à donner au Conseil d'Administration à l'effet de faire racheter par la société ses propres actions conformément aux dispositions des articles L. 225-209 Code de Commerce.

Assemblée à caractère extraordinaire

- Examen du rapport spécial des Commissaires aux Comptes visé à l'article L. 225-209 alinéa 7 du Code de Commerce.
- Autorisation à donner au Conseil d'Administration en vue de procéder à l'annulation des actions propres détenues par la société conformément aux dispositions des articles L. 225-209 Code de Commerce.
- Autorisation à donner au Conseil d'Administration en vue de procéder à l'attribution gratuite d'actions au profit des mandataires sociaux et/ou salariés de la société ou des sociétés qui lui sont liées au sens de l'article L. 225-197-2 du Code de Commerce.
- Délégation de compétence à consentir au Conseil d'Administration à l'effet de procéder à des augmentations de capital réservées dans le cadre de placements privés au sens de l'article L. 411-2 II du Code Monétaire et Financier.
- Délégation de compétence à consentir au Conseil d'Administration à l'effet de procéder à la suppression du droit préférentiel de souscription des actionnaires en cas d'augmentation du capital social au profit des salariés dans le cadre des articles L. 225-129-6 du Code de Commerce et L. 3332-18 du Code du Travail.
- Modification des articles 20, 29, 31, 33 et 34 des statuts afin de se conformer aux dispositions du Code de Commerce.

PREMIÈRE RÉOLUTION

(Résolution à caractère ordinaire)

L'Assemblée Générale, après avoir entendu la lecture des Rapports du Conseil d'Administration et des Commissaires aux Comptes, approuve les comptes annuels arrêtés à la date du 31 décembre 2015 tels qu'ils ont été présentés, ainsi que les opérations traduites dans ces comptes ou résumées dans ces rapports, faisant ressortir un bénéfice de 6.511.738,82 €.

Conformément aux dispositions de l'article 223 du Code Général des Impôts, l'Assemblée Générale prend acte que les comptes de l'exercice écoulé prennent en charge des dépenses non déductibles du résultat fiscal au sens des dispositions de l'article 39-4 du même code pour un montant de 31.475,48 €.

DEUXIÈME RÉOLUTION

(Résolution à caractère ordinaire)

L'Assemblée Générale, après avoir entendu la lecture des Rapports du Conseil d'Administration et des Commissaires aux Comptes, approuve les comptes consolidés du Groupe DELTA PLUS arrêtés à la date du 31 décembre 2015 tels qu'ils ont été présentés, ainsi que les opérations traduites dans ces comptes ou résumées dans ces Rapports, faisant apparaître un résultat net consolidé de 12.584 K€ dont un résultat net part du Groupe de 12.503 K€.

TROISIÈME RÉOLUTION

(Résolution à caractère ordinaire)

L'Assemblée Générale donne aux administrateurs quitus entier et sans réserves de l'exécution de leur mandat pour ledit exercice.

QUATRIÈME RÉOLUTION

(Résolution à caractère ordinaire)

L'Assemblée Générale décide de distribuer un dividende d'un montant de 0,85 € par action et d'affecter ainsi le bénéfice de 6.511.738,82 € de la manière suivante :

- Distribution de dividendes, pour un montant maximum de :	3.127.450,90 €
- Le solde au compte « Report à Nouveau » :	3.384.287,92 €

Soit une distribution de dividendes d'un montant de 3.127.450,90 € (sur la base d'un nombre d'actions composant le capital social au 31 décembre 2015 égal à 3.679.354)

Le montant global des dividendes non versés des actions détenues par la société DELTA PLUS GROUP au moment de la mise en paiement sera affecté au compte « Report à Nouveau ».

Le dividende distribué sera mis en paiement à l'issue de l'Assemblée dans les délais légaux.

Conformément aux dispositions des articles 243 bis et 117 quater du Code Général des Impôts, il est précisé qu'en matière d'impôt sur le revenu, le montant brut distribué aux actionnaires personnes physiques est éligible à l'abattement de 40 % édicté par l'article 158 du même code et est soumis, à titre d'acompte, à un prélèvement à la source obligatoire non libératoire de 21 %, sous réserve des cas de dispense sollicités selon les modalités prévues à l'article 242 quater du même code.

En application des dispositions des articles 136-7 et 136-8 du Code de la Sécurité Sociale, le montant brut des dividendes fait également l'objet d'un prélèvement à la source d'un taux global de 15,5 % au titre de la Contribution Sociale Généralisée, la Contribution au Remboursement de la Dette Sociale, le prélèvement social et les contributions additionnelles.

L'ensemble de ces prélèvements fiscaux et sociaux est versé au Trésor Public avant le 15 du mois qui suit la mise en paiement du dividende.

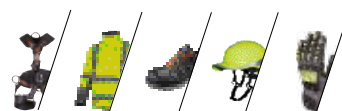
Conformément aux dispositions de l'article 243 bis du Code Général des Impôts, nous vous rappelons que les sommes distribuées à chaque action à titre de dividendes pour les trois (3) exercices précédents ont été les suivantes :

EXERCICE SOCIAL	DIVIDENDES	ABATTEMENT (ARTICLE 158 DU CGI)	MONTANT ÉLIGIBLE À L'ABATTEMENT
31/12/2014	1,50 €	40 %	NC
31/12/2013	1,20 €	40 %	NC
31/12/2012	1,00 €	40 %	NC

CINQUIÈME RÉOLUTION

(Résolution à caractère ordinaire)

L'Assemblée Générale, après avoir entendu la lecture du Rapport Spécial des Commissaires aux Comptes relatif aux conventions relevant des articles L. 225-38 et suivants du Code de Commerce, prend acte des conclusions dudit Rapport Spécial et approuve les conventions qui y sont mentionnées.



SIXIÈME RÉOLUTION**(Résolution à caractère ordinaire)**

L'Assemblée Générale, après avoir entendu la lecture du Rapport du Conseil d'Administration, décide de fixer à 40.000,00 € le montant global des jetons de présence alloués au Conseil d'Administration pour l'exercice en cours.

SEPTIÈME RÉOLUTION**(Résolution à caractère ordinaire)**

Conformément aux dispositions de l'article L. 228-40 du Code de Commerce et de l'article 33 des statuts de la Société, l'Assemblée Générale Ordinaire autorise le Conseil d'Administration, avec faculté de subdélégation à un ou plusieurs de ses membres, au Directeur Général ou, en accord avec ce dernier, à un ou plusieurs Directeurs Généraux Délégués de la Société, à procéder, en une ou plusieurs fois, à la création et à l'émission, en France ou à l'étranger, d'obligations dans les proportions, aux époques et dans les conditions qu'il jugera appropriées.

La présente autorisation est donnée à hauteur d'un montant maximum de trente millions d'euros (30.000.000 €) ou de la contre-valeur en devise de ce montant. Pour les émissions en devises, l'imputation sur le montant de la délégation susvisée s'effectuera sur la base du cours de ladite devise au jour de l'émission considérée.

Cette autorisation est valable pour une durée de douze (12) mois, soit jusqu'au 17 juin 2017 (inclus).

Le Conseil d'Administration rendra compte aux actionnaires de l'utilisation de cette autorisation dans les conditions prévues par les lois et règlements.

HUITIÈME RÉOLUTION**(Résolution à caractère ordinaire)**

L'Assemblée Générale, après avoir entendu la lecture du Rapport du Conseil d'Administration, autorise le Conseil d'Administration, avec faculté de subdéléguer au Président Directeur Général, à faire acheter par la société ses propres actions conformément aux dispositions des articles L. 225-209 et suivants du Code de Commerce, de l'article L451-3 du Code Monétaire et Financier, du Règlement Européen n° 2273/2003 en date du 22 décembre 2003 entré en vigueur le 13 octobre 2004, des articles 241-1 et suivants du Règlement Général de l'AMF, de l'instruction AMF 2005-06 en date du 22 février 2005, des décisions AMF en date du 22 mars 2005 modifiées le 24 avril 2013, des décisions AMF en date du 24 mars 2011 et de la position AMF 2009-17 du 19 novembre 2009 modifiée le 24 avril 2013, et ceci, dans les conditions suivantes :

- Pourcentage maximum d'actions pouvant être acquises :	10 % des actions
- Nombre maximal d'actions pouvant être acquises :	367.935 actions
- Prix d'achat global maximum :	29.434.800,00 €
- Prix d'achat unitaire maximum :	80,00 €
- Prix de vente unitaire minimum :	20,00 €

Sous réserve des ajustements liés aux éventuelles opérations sur le capital de la société.

Cette autorisation est donnée pour permettre à la société de procéder, par ordre de priorité décroissant, à :

- l'attribution d'actions, dans les conditions et selon les modalités prévues par la loi, à des salariés et/ou mandataires sociaux dans le cadre d'un plan d'options d'achat et/ou de souscriptions d'actions, d'attributions gratuites d'actions et/ou d'épargne entreprise;
- l'animation du marché secondaire ou de la liquidité du titre par un prestataire de service d'investissement au travers d'un contrat de liquidité conforme à la charte de déontologie établie par l'AFEI (Association Française des Entreprises d'Investissement) reconnue par l'Autorité des Marchés Financiers;
- l'optimisation de la gestion financière de ses fonds propres;
- la conservation et la remise ultérieure d'actions à titre d'échange ou de paiement dans le cadre d'opérations de croissance externe, étant précisé que le nombre d'actions acquises à cette fin ne pourra excéder 5 % du nombre d'actions composant le capital social;
- l'annulation d'actions, sous réserve de l'adoption de la résolution à caractère extraordinaire suivante;
- l'attribution d'actions aux titulaires de valeurs mobilières donnant accès au capital de la société lors de l'exercice qu'ils feront des droits attachés à ces titres;
- plus généralement, la réalisation de toute opération admise en tant que pratique de marché par la législation et la réglementation en vigueur et/ou par l'AMF.

Les opérations décrites ci-dessus pourront être réalisées par tout moyen, conformément à la législation et la réglementation en vigueur.

La présente autorisation est consentie pour une durée de dix-huit (18) mois à compter de la présente Assemblée et se substitue à celle octroyée par l'Assemblée Générale en date du 19 juin 2015.

Dans ce cadre et sous ces limites, l'Assemblée Générale donne tous pouvoirs au Conseil d'Administration, avec faculté de subdéléguer au Président Directeur Général, à l'effet de :

- décider de procéder ou non à la réalisation des opérations décrites ci-dessus ;
- établir et publier le(s) descriptif(s) préalable(s) du ou des programme(s) de rachat d'actions propres ;
- mettre en œuvre le(s)dit(s) programme(s), et en particulier passer tous ordres de bourse et conclure tout accord en vue de leur réalisation conformément à la réglementation boursière en vigueur ;
- effectuer toutes déclarations et accomplir toutes formalités y afférentes ;
- et de manière générale, faire ce qui sera nécessaire.

Le Conseil d'Administration informera les actionnaires de toutes les opérations réalisées en application de la présente autorisation lors de l'Assemblée Générale annuelle.

NEUVIÈME RÉOLUTION

(Résolution à caractère extraordinaire)

L'Assemblée Générale, après avoir entendu la lecture du rapport du Conseil d'Administration et du rapport Spécial des Commissaires aux Comptes, sous condition suspensive de l'adoption de la résolution précédente, autorise le Conseil d'Administration à procéder à l'annulation de tout ou partie des actions propres détenues par la société, en une ou plusieurs fois, dans la limite de 10 % du capital par période de vingt-quatre (24) mois.

La présente autorisation est consentie pour une durée de dix-huit (18) mois à compter de la présente Assemblée et se substitue à celle octroyée par l'Assemblée Générale en date du 19 juin 2015.

Dans ce cadre et sous ces limites, l'Assemblée Générale donne tous pouvoirs au Conseil d'Administration à l'effet de :

- décider de procéder ou non à l'annulation de tout ou partie des actions propres ;
- réduire corrélativement le capital social ;
- imputer la différence entre la valeur de rachat des actions propres annulées et leur valeur nominale sur les primes et réserves disponibles de son choix ;
- et de manière générale, faire ce qui sera nécessaire.

L'Assemblée Générale donne également tous pouvoirs au Conseil d'Administration, avec faculté de subdéléguer au Président Directeur Général, à l'effet de modifier les statuts, effectuer toutes déclarations et accomplir toutes formalités y afférentes.

DIXIÈME RÉOLUTION

(Résolution à caractère extraordinaire)

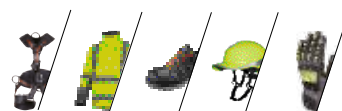
L'Assemblée Générale, après avoir entendu la lecture du rapport du Conseil d'Administration et du rapport spécial des Commissaires aux Comptes, décide d'autoriser, dans le cadre des dispositions des articles L. 225-197-1 à L. 225-197-6 du Code de Commerce, le Conseil d'Administration à attribuer aux mandataires sociaux et/ou salariés de la société ou de filiales, dont il appartiendra au Conseil d'Administration de déterminer l'identité, en fonction des critères et conditions d'attribution qu'il aura définis, des actions existantes ou à émettre de la société.

L'Assemblée Générale prend acte que le nombre total des actions attribuées gratuitement ne peut pas excéder 10 % du capital social à la date de la décision de leur attribution par le Conseil d'Administration, soit 367.935 actions à ce jour.

Conformément à la loi, l'attribution gratuite des actions à leurs bénéficiaires ne sera définitive qu'au terme d'une période d'acquisition, dont la durée ne peut être inférieure à un (1) an, les droits résultant de l'attribution étant incessibles pendant cette période.

À l'expiration de cette période minimale de un (1) an, les actions nouvelles seront définitivement attribuées à leurs bénéficiaires, mais demeureront incessibles et devront être conservées par ces derniers durant une période minimum de deux (2) ans.

L'Assemblée Générale délègue tous pouvoirs au Conseil d'Administration, avec faculté de subdélégation le cas échéant, à l'effet de fixer les conditions et critères d'attribution des actions gratuites, d'en déterminer, selon ces critères, les bénéficiaires, d'arrêter en conséquence le nombre d'actions à racheter et/ou d'augmenter, en une ou plusieurs fois et sur sa



seule décision, le capital social d'un montant qui ne pourra excéder 10 % du capital social, soit 367.935 € par l'émission de 367.935 actions nouvelles d'une valeur nominale de 1 € chacune, et à attribuer aux mandataires sociaux et/ou salariés de la société ou de filiales et de réaliser ces opérations de rachat ou d'émission et d'attribution gratuite.

L'augmentation de capital, si elle est décidée, sera réalisée par incorporation et prélèvement des sommes nécessaires sur une réserve spéciale d'un montant correspondant qui sera constituée à cet effet.

La présente autorisation par l'Assemblée Générale comporte renonciation expresse des actionnaires, en faveur des bénéficiaires de l'attribution gratuite d'actions, à la partie des réserves qui sera utilisée pour l'émission des actions nouvelles et à leur droit préférentiel de souscription pour les actions qui seront émises dans le cadre de l'attribution gratuite d'actions.

Conformément à la loi, l'Assemblée Générale ordinaire annuelle sera informée, dans un rapport spécial établi à cet effet par le Conseil d'Administration, des attributions gratuites d'actions effectuées en vertu de l'autorisation consentie. Ce rapport devra également contenir toutes les mentions visées à l'article L 225-197-4 du Code de Commerce.

La présente autorisation est consentie pour une durée de trente-huit (38) mois à compter de ce jour et se substituent aux autorisations octroyées par l'assemblée générale en date du 13 juin 2014.

Dans le cadre et sous les limites de l'autorisation consentie, le Conseil d'Administration disposera de tous les pouvoirs pour décider et réaliser l'attribution gratuite d'actions, et notamment pour :

- fixer les conditions, objectifs et critères d'attribution que devront remplir les bénéficiaires d'actions nouvelles,
- déterminer, en application de ces conditions et critères, l'identité des bénéficiaires de l'attribution gratuite d'actions existantes ou à émettre,
- décider du nombre d'actions à émettre ou à racheter,
- constater la réalisation de l'augmentation de capital à concurrence du montant des actions qui seront effectivement attribuées gratuitement aux personnes qu'il aura désignées,
- procéder aux formalités consécutives et apporter aux statuts les modifications corrélatives,
- et d'une façon générale, prendre toutes mesures pour la réalisation de l'attribution gratuite d'actions dans les conditions prévues par les dispositions législatives et réglementaires.

ONZIÈME RÉSOLUTION

(Résolution à caractère extraordinaire)

L'Assemblée Générale, statuant aux conditions de quorum et de majorité requises pour les Assemblées Générales extraordinaires, connaissance prise du rapport du Conseil d'Administration et du rapport spécial des Commissaires aux Comptes, conformément aux dispositions des articles L. 225-129, L. 225-129-2, L. 225-136 et L. 228-91 et suivants du Code de Commerce :

1. Délègue au Conseil d'Administration, avec faculté de subdélégation, dans les conditions prévues par les dispositions légales et réglementaires applicables et par les statuts, sa compétence à l'effet de décider, sur ses seules décisions, en une ou plusieurs fois, dans les proportions et aux époques qu'il appréciera, l'émission, réservée dans le cadre d'un placement privé au sens de l'article L. 411-2 II du Code Monétaire et Financier, dans la limite de vingt pour cent (20 %) du capital de la Société par an appréciée à la date de l'émission, d'actions, titres de capital ou titres ou valeurs mobilières, donnant accès ou pouvant donner accès au capital ou donnant droit à l'attribution de titres de créance, dont la souscription pourra être opérée soit en espèces, soit par compensation de créances, étant précisé que la présente délégation pourra permettre une ou plusieurs émissions en application de l'article L. 228-93 du Code de Commerce.

Il est précisé que l'émission d'actions de préférence ainsi que l'émission de tous titres ou valeurs mobilières donnant accès à des actions de préférence sont exclues.

Pour l'application du plafond, ne seront pas pris en compte, le cas échéant, les ajustements sur le capital ou les conditions d'accès au capital à réaliser pour préserver, conformément au Code de Commerce, les droits des porteurs de valeurs mobilières donnant droit à des titres de capital de la Société.

2. Décide que les valeurs mobilières donnant accès à des actions ordinaires de la Société ainsi émises pourront notamment consister en des titres de créance et être associées à l'émission de tels titres, ou encore en permettre l'émission comme titres intermédiaires. Elles pourront revêtir notamment la forme de titres subordonnés ou non, à durée déterminée ou non, à intérêt fixe ou variable, le Conseil ayant toutes latitudes pour en fixer les conditions. Le montant nominal maximal des titres de créance ainsi émis ne pourra excéder 1 euro (1 €).

3. Décide de supprimer le droit préférentiel de souscription des actionnaires aux titres faisant l'objet de la présente résolution au profit d'investisseurs qualifiés définis par les articles L. 411-2-II et D. 411-1 du Code Monétaire et Financier ou

entrant dans la composition d'un cercle restreint d'investisseurs au sens des articles L. 411-2-II et D. 411-4 du Code précité, conformément aux dispositions de l'article L. 225-136 du Code de Commerce.

4. Reconnaît qu'en cas d'usage de la présente délégation, la décision d'émettre des valeurs mobilières donnant droit à des titres de capital, emportera, au profit des porteurs des titres émis, renonciation expresse par les actionnaires à leur droit préférentiel de souscription aux titres de capital auxquels ces valeurs mobilières pourront donner droit.

5. Décide que le prix de souscription des actions, titres de capital ou titres ou valeurs mobilières émises ou à émettre dans le cadre de la délégation susvisée sera déterminé conformément aux dispositions des articles L. 225-136 et R. 225-119 du Code de Commerce, et sera au moins égal au prix minimum prévu par les dispositions légales et réglementaires en vigueur au jour de l'émission.

Plus généralement, dans le respect des dispositions légales et réglementaires et de la présente délégation, le Conseil d'Administration déterminera l'ensemble des caractéristiques, montant et modalités de toute émission d'actions ou de valeurs mobilières donnant accès au capital et, lorsque les valeurs mobilières émises consisteront ou seront associées à des titres de créance, leur durée déterminée ou non, leur rémunération ainsi que leurs modalités de remboursement.

Notamment, il fixera les périodes de souscription, le prix de souscription des valeurs mobilières, leur date de jouissance, éventuellement rétroactive, ainsi que, le cas échéant, la durée et le prix d'exercice des bons ou les modalités d'échange, de conversion, de remboursement ou d'attribution de toutes autres manières, de titres de capital ou donnant accès à une quotité du capital. Il pourra décider que l'émission de valeurs mobilières donnant accès au capital de la Société pourra intervenir soit par offre de souscription d'actions nouvelles, soit par attribution gratuite aux titulaires d'actions anciennes.

6. Décide que le Conseil d'Administration aura tous pouvoirs, dans les conditions prévues par les dispositions législatives et réglementaires et par les statuts de la Société, pour mettre en œuvre la présente délégation, notamment pour :

- Passer toute convention en vue d'assurer la bonne fin de toute émission;
- Prendre toutes mesures afin d'assurer la cotation et le service financier des instruments émis;
- Constater la réalisation de l'émission et procéder à la modification corrélative des statuts;
- Imputer, sur sa seule initiative, les frais des augmentations de capital sur le montant des primes qui y sont afférentes et prélever sur ce montant les sommes nécessaires pour porter la réserve légale au dixième du nouveau capital après chaque augmentation;
- Déterminer les modalités d'ajustement des conditions d'accès au capital des valeurs mobilières y donnant accès à terme, y compris des bons, et en suspendre l'accès dans les conditions légales et réglementaires;
- Décider librement, le cas échéant, du sort des rompus;
- Prévoir toute disposition particulière dans le contrat d'émission;
- Déterminer les modalités d'achat en bourse ou d'échange des titres émis ou à émettre;
- Procéder à toutes formalités et déclarations et requérir toutes autorisations qui s'avèreraient nécessaires à la réalisation et à la bonne fin de ces émissions;
- Assurer la préservation des droits des titulaires de titres ou valeurs mobilières donnant accès au capital de la Société, conformément aux dispositions légales et réglementaires applicables et aux termes du contrat d'émission.

7. La présente résolution est valable pour une durée de vingt-six (26) mois à compter de la présente assemblée et se substitue à celle octroyée par l'assemblée générale en date du 13 juin 2014.

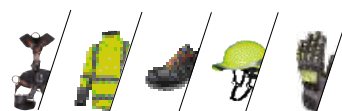
DOUZIÈME RÉOLUTION

(Résolution à caractère extraordinaire)

L'Assemblée Générale, après avoir entendu la lecture du rapport du Conseil d'Administration, et du rapport spécial des Commissaires aux Comptes, statuant en application des articles L. 225-129-6 du Code de Commerce et L. 3332-18 et suivants du Code du Travail, sous condition suspensive de l'adoption de la résolution ci-après, délègue au Conseil d'Administration toutes compétences pour décider d'augmenter le capital social, en une seule fois, à concurrence d'un montant maximal égal à 3 % du capital, par la création et l'émission d'au plus 113.794 actions nouvelles et ce, dans les conditions fixées par les dispositions légales précitées.

La présente autorisation est consentie pour une durée de vingt-six (26) mois à compter de la présente assemblée et se substitue à celle octroyée par l'assemblée générale en date du 19 juin 2015.

Dans ce cadre et sous ces limites, l'Assemblée Générale confère tous pouvoirs au Conseil d'Administration aux fins de procéder ou non à l'augmentation de capital ainsi autorisée, déterminer l'époque de réalisation de cette augmentation de capital, ainsi que ses conditions et modalités de réalisation, notamment déterminer le prix d'émission des actions nouvelles



conformément aux dispositions des articles L. 3332-18 et suivants du Code du Travail, leur mode et les délais de libération, les délais de souscription.

Le Conseil d'Administration jouira de tous les pouvoirs nécessaires pour décider et exécuter tous actes, prendre toutes mesures et accomplir toutes formalités nécessaires en vue de la réalisation de l'opération d'augmentation de capital ainsi autorisée, apporter aux statuts de la société toutes modifications nécessitées par la réalisation de cette augmentation de capital dans le cadre de l'autorisation qui vient de lui être conférée.

TREIZIÈME RÉOLUTION

(Résolution à caractère extraordinaire)

L'Assemblée Générale, après avoir entendu la lecture des rapports du Conseil d'Administration et des Commissaires aux Comptes, et conformément à l'article L. 225-138 du Code de Commerce, décide la suppression du droit préférentiel de souscription réservé aux actionnaires et l'attribution du droit de souscription aux 113.794 actions nouvelles à émettre dans les conditions définies par la résolution qui précède, au profit des salariés de la société et des sociétés qui lui sont liées au sens de l'article L. 225-180 du Code de Commerce, adhérant à un plan d'épargne entreprise et/ou à un plan partenarial d'épargne salariale volontaire qui seraient mis en place au sein de la société.

QUATROZIÈME RÉOLUTION

(Résolution à caractère extraordinaire)

L'Assemblée Générale, après avoir entendu la lecture du rapport du Conseil d'Administration, décide de modifier la rédaction des articles 20, 29, 31, 33 et 34 des statuts de la manière suivante :

«ARTICLE 20 : POUVOIRS DU CONSEIL D'ADMINISTRATION – COMITÉS – CONVENTIONS RÉGLEMENTÉES

(...)

1. Conventions réglementées

Toute convention visée par les articles L225-38 et L225-40-1 du Code de Commerce doit être soumise à l'autorisation préalable ou à l'examen du Conseil d'Administration.

2. Conventions libres

Ne sont pas soumises à autorisation préalable les conventions visées par l'article L225-39 du Code de Commerce.»

«ARTICLE 29 : COMPOSITION DE L'ASSEMBLÉE GÉNÉRALE

1. Composition

Tout actionnaire a le droit de participer aux assemblées, quel que soit le nombre d'actions qu'il possède, sur simple justification de son identité et de la propriété de ses actions sous la forme et dans le délai prévus par l'article R. 225-85 du Code de Commerce. Toutefois, le Conseil d'Administration ou le bureau de l'assemblée auront toujours la faculté d'accepter les justificatifs précités, en dehors du délai prévu par l'article R. 225-85 du Code de Commerce.

2. Représentation

Conformément aux dispositions de l'article L. 225-106 du Code de Commerce, un actionnaire peut se faire représenter par un autre actionnaire, par son conjoint ou par le partenaire avec lequel il a conclu un pacte civil de solidarité, en vertu d'un pouvoir dont la forme est déterminée par le Conseil d'Administration. Il peut en outre se faire représenter par toute autre personne physique ou morale de son choix, lorsque les actions de la société sont admises aux négociations sur un marché réglementé.

Les mineurs et incapables sont représentés par leurs tuteurs et administrateurs, sans que ces derniers aient besoin d'être personnellement actionnaires.

Une personne morale est valablement représentée par tout représentant légal ayant qualité ou par une personne spécialement habilitée à cet effet, ou à défaut, par son représentant permanent au sein du Conseil d'Administration, qui est réputé de plein droit avoir mandat à cet effet.»

« ARTICLE 31 : CONVOCATION – LIEU DE RÉUNION – ORDRE DU JOUR

1. Convocation

Sauf exceptions prévues par la loi, l'assemblée générale est convoquée par le Conseil d'Administration.

La convocation est faite conformément aux délais prévus par l'article R. 225-69 du Code de Commerce, soit quinze jours au moins à l'avance, sur première convocation et dix jours au moins à l'avance sur convocations suivantes, soit par lettre ordinaire ou par lettre recommandée adressée au dernier domicile connu de chaque actionnaire, soit par avis inséré dans un journal habilité à recevoir les annonces légales dans le département du siège social; dans ce dernier cas, les actionnaires sont, en outre, convoqués par lettre ordinaire.

« ARTICLE 33 : ASSEMBLÉE GÉNÉRALE ORDINAIRE

(...)

L'assemblée ordinaire est régulièrement constituée et délibère valablement lorsqu'elle réunit le quorum prévu par l'article L. 225-98 du Code de Commerce.

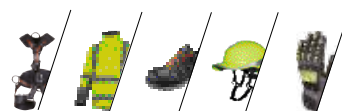
Les décisions de l'assemblée ordinaire sont prises à la majorité des voix dont disposent les actionnaires présents, votant par correspondance, représentés ou participant par visioconférence ou autres moyens de télécommunication permettant leur identification.

« ARTICLE 34 : ASSEMBLÉE GÉNÉRALE EXTRAORDINAIRE

(...)

L'assemblée extraordinaire est régulièrement constituée et délibère valablement lorsqu'elle réunit le quorum prévu par l'article L. 225-96 du Code de Commerce.

Les décisions de l'assemblée extraordinaire sont prises à la majorité des 2/3 des voix dont disposent les actionnaires présents, votant par correspondance, représentés ou participant par visioconférence ou autres moyens de télécommunication permettant leur identification.»



ANNEXE 6 : RESPONSABILITE SOCIALE ET ENVIRONNEMENTALE

Conformément aux dispositions des articles L. 225-102-1 et R. 225-105-1 du Code de Commerce, par la présente annexe, nous vous rendons compte des informations relatives à la manière dont DELTA PLUS GROUP prend en compte les conséquences sociales et environnementales de son activité ainsi que sur ses engagements sociétaux en faveur du développement durable, de l'économie circulaire, de la lutte contre les discriminations et de la promotion des diversités.

I. INFORMATIONS À CARACTÈRE SOCIAL

1. L'emploi

A. Les effectifs et la répartition des salariés

L'effectif total du Groupe DELTA PLUS était de 1.686 personnes à fin 2015.

Les différentes filiales du Groupe DELTA PLUS comptent des effectifs allant de 1 personne, pour la plus petite, à 617 personnes, pour la plus importante.

Au niveau de la répartition géographique des effectifs du Groupe DELTA PLUS, on constate que l'Europe rassemble seulement un cinquième des effectifs alors que presque la moitié de nos effectifs est mobilisée dans nos filiales basées en Asie. Le Moyen Orient et l'Amérique rassemblent presque un tiers des effectifs du Groupe.

Plus précisément, ces effectifs sont fortement concentrés dans six pays parmi les vingt-et-un pays dans lesquels le Groupe DELTA PLUS a implanté des filiales, à savoir la France (pays historique du Groupe DELTA PLUS), les Emirats Arabes Unis, l'Argentine, le Brésil, l'Inde et la Chine.

Cette année, les sociétés ELVEX et DELTA PLUS CEI sont entrées dans le périmètre consolidé, leurs effectifs correspondent à 2 % de l'effectif total du Groupe. On note également cette année une légère baisse de l'effectif de notre filiale chinoise.

B. Répartition des salariés par âge

Concernant la répartition des salariés par âge au niveau du Groupe, plus de la moitié des effectifs a moins de 35 ans. Les tranches d'âges regroupant le plus grand nombre de salariés sont les 26-35 ans et les 36-45 ans qui représentent à elles seules 65 % des effectifs. Ces tranches d'âge sont les plus représentées quelle que soit la zone géographique. 3 % des effectifs sont âgés de plus de 56 ans.

C. Les embauches et licenciements

Les licenciements sont suivis et respectent la législation du pays, néanmoins les dénombrer à ce jour n'est pas représentatif étant donné les différences de mise en œuvre et impacts selon les lois locales.

Concernant les recrutements et les départs sur l'année 2015, on note que l'effectif global du Groupe reste relativement stable d'une année sur l'autre, passant de 1.696 à 1.686 employés.

À périmètre constant, cela se traduit principalement par une légère diminution d'effectif au sein de la filiale chinoise. En prenant en compte l'entrée dans le périmètre des sociétés ELVEX et DELTA PLUS CEI, ce repli d'effectif en Chine est quasi compensé par les effectifs nouveaux de ces deux filiales.

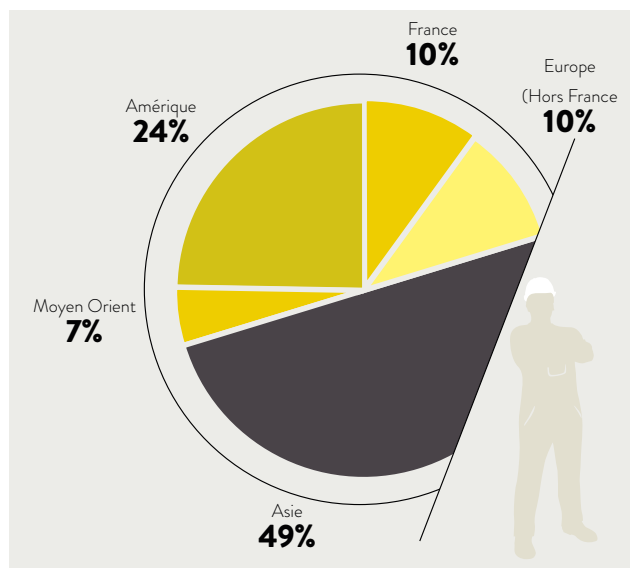
On peut globalement noter qu'il y a eu peu de mouvement d'effectifs dans les autres filiales, les effectifs sont restés stables comparés à 2014.

Il ressort de cette information que les embauches ont été légèrement inférieures au nombre de départs. L'effectif du Groupe DELTA PLUS a légèrement diminué.

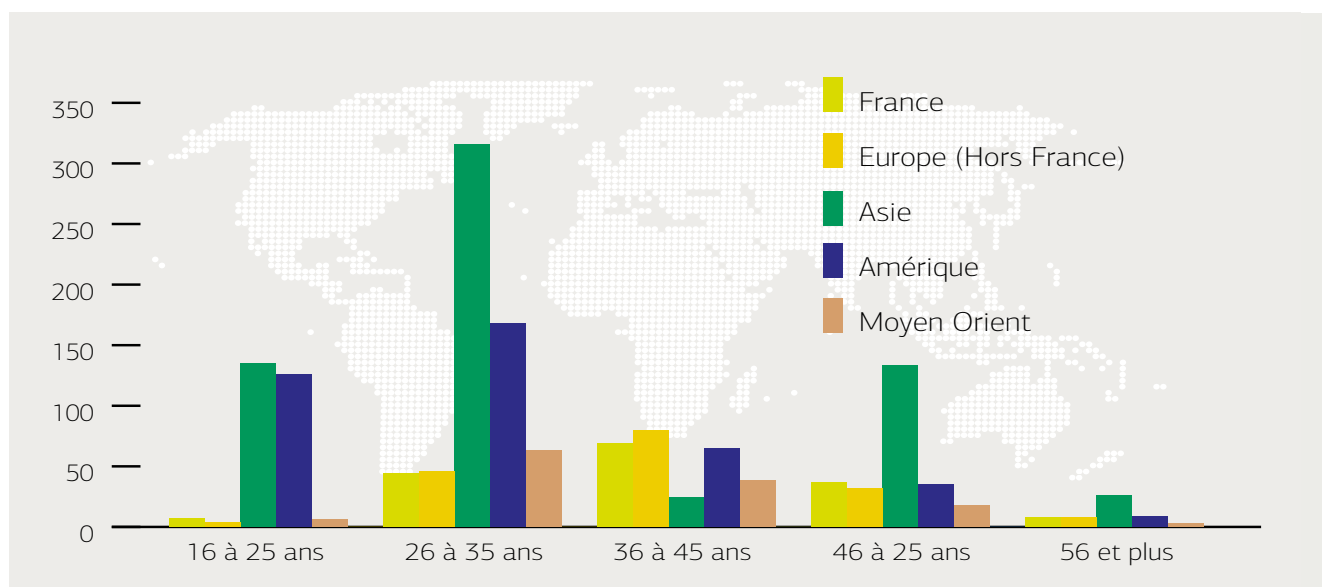
Notre politique de recrutement est basée sur la priorité donnée à l'embauche de collaborateurs de nationalité locale, le droit du travail local est respecté scrupuleusement.

Les départs en 2015 sont principalement liés à des départs de collaborateurs ou à des reconfigurations d'organisation au sein des filiales, à l'exception de la Chine qui connaît un « turnover » plus important du fait notamment d'un marché de l'emploi en fort développement. Il faut également noter le fort impact du nouvel an chinois, qui correspond à une période à laquelle les salariés rompent leur contrat de travail pour ne revenir qu'après la période de fête et être de nouveau embauchés. En 2015, 97 % des effectifs ont réintégré DELTA PLUS CHINE après cette période de fête.

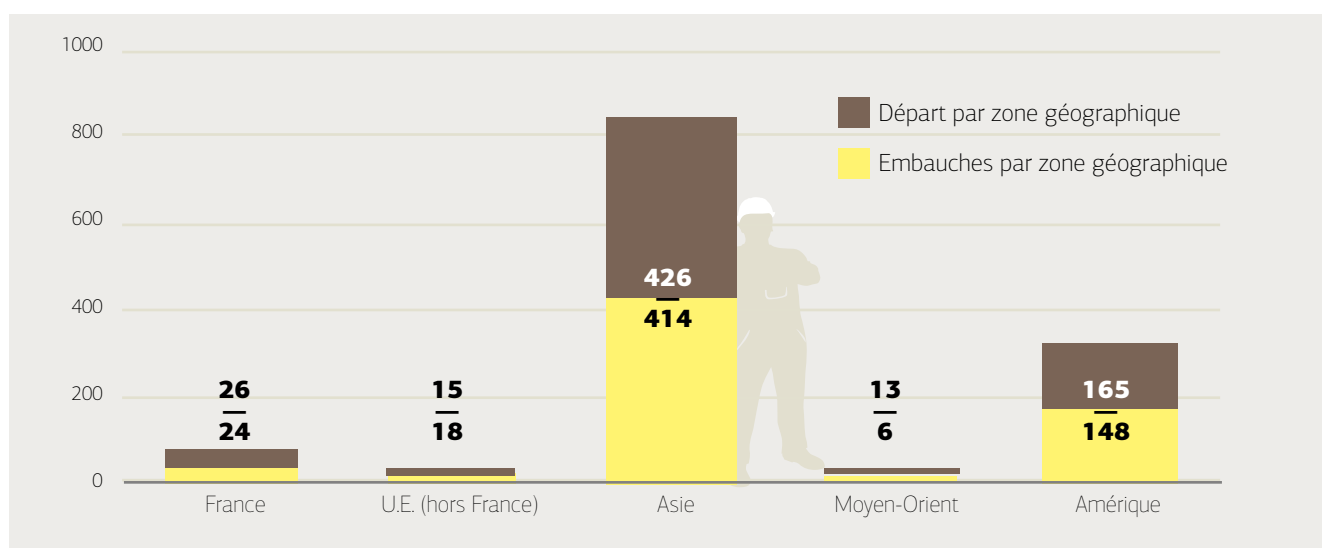
RÉPARTITION GÉOGRAPHIQUE DES EFFECTIFS



RÉPARTITION DES SALARIÉS PAR TRANCHES D'ÂGE



RECRUTEMENTS ET DÉPARTS PAR ZONE GÉOGRAPHIQUE

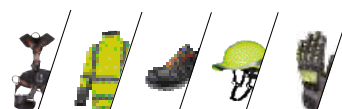


D. Les rémunérations et leur évolution

L'ensemble des sociétés du Groupe DELTA PLUS respecte (le cas échéant) les dispositions localement applicables sur le salaire minimum légal.

L'évolution des rémunérations des salariés est principalement liée à leurs performances, elle est naturellement impactée par leur ancienneté. Les résultats de chaque salarié sont mesurés annuellement par rapport aux objectifs fixés par leur manager dans le cadre d'un entretien individuel d'évaluation entre le salarié et son manager.

Les augmentations de salaires consenties au titre de l'exercice 2015 sont en moyenne de 1,5 % pour les effectifs français et de 2,8 % pour les effectifs en Europe.



Les augmentations dans les zones géographiques Hors Europe sont corrélées à l'évolution des taux d'inflation, souvent significative. Les pourcentages d'augmentation dans ces zones sont par conséquent peu comparables avec ceux appliqués en Europe.

En France, en application des dispositions du titre IV du Livre IV du Code du Travail Français, l'accord de participation sur les bénéfices se poursuit. Courant 2015 a également été conclu, volontairement à l'initiative de la direction, un accord d'intéressement sur le périmètre des sociétés françaises du Groupe. Cet accord d'une durée de 3 ans est entré en vigueur au 1^{er} janvier 2015. Il n'existe pas de mécanisme équivalent mis en place dans les filiales implantées hors France, la législation applicable ne l'impose pas.

2. Organisation du temps de travail

A. Durée du temps de travail

Chacune des filiales du Groupe DELTA PLUS se soumet et applique la réglementation localement applicable en matière de durée hebdomadaire du travail. Cette durée de temps de travail varie de 35 heures en France, jusqu'à 48 heures dans nos usines indiennes.

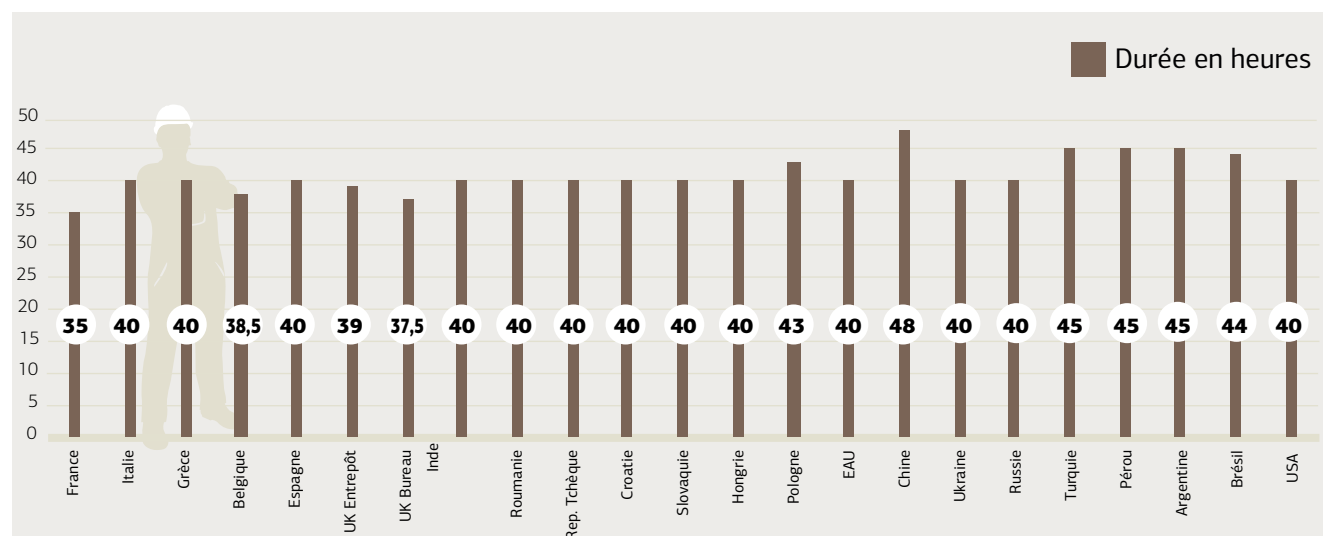
Pour les filiales du périmètre France, en vertu des accords relatifs aux « 35 heures » (mis en place depuis 2000), les membres du personnel bénéficient soit de récupérations de temps de travail (RTT), soit d'un aménagement des horaires. Le personnel à temps partiel reste très minoritaire (il s'agit principalement des cas de congés parentaux d'éducation).

B. Travail de nuit

Au niveau du Groupe DELTA PLUS, la durée hebdomadaire du travail est en moyenne plus importante pour les activités de production et de plateformes logistiques que ce qu'elle l'est pour les activités administratives (filiales de distribution et de services).

La plupart de nos usines de fabrication et de nos plateformes logistiques ont adopté des horaires de nuit (à l'exception de notre filiale de production espagnole, de notre filiale de production au Brésil et de notre plateforme logistique polonaise). Les équipes fonctionnent selon le cas sur des roulements de trois fois huit heures (France, Argentine) ou sur des roulements de deux fois douze heures (E.A.U. et Chine) et deux fois 8 heures (au Brésil, la filiale avait mis un terme au travail de nuit en 2014), en fonction du droit du travail et us et coutumes localement applicables.

DURÉE HEBDOMADAIRE DU TRAVAIL



C. Absentéisme

Le taux d'absentéisme au niveau des sociétés françaises est égal à 4,4 %, il est au-dessus de l'objectif fixé à 4 %. Il est lié aux arrêts maladie, absences injustifiées et accidents de travail enregistrés sur l'année 2015.

Le taux d'absentéisme moyen au niveau Groupe DELTA PLUS est égal à 3,1 %. Si l'on considère les filiales, au cas par cas, le taux d'absentéisme varie entre 0 % et 11 %.

Dans la plupart des cas, les filiales connaissant de forts taux d'absentéisme sont les filiales dans lesquelles les effectifs sont peu nombreux (de fait, l'absence d'un membre de l'effectif impacte fortement le taux) et les filiales de production qui peuvent, pour certaines, compter des accidents de travail (c'est notamment le cas des filiales de production basées en Amérique du Sud).

3. Relations sociales

A. Organisation du dialogue social

En France, les instances représentatives du personnel ont été élues dans le cadre d'une Unité Economique et Sociale regroupant quatre filiales. Le budget accordé à la délégation unique du personnel a été actualisé et renouvelé au profit de son fonctionnement et des œuvres sociales.

Les réunions avec les instances représentatives du personnel (Délégation unique du personnel et CHSCT) sont tenues régulièrement conformément aux dispositions légales.

Plus généralement, au niveau du Groupe DELTA PLUS, l'organisation du dialogue social au sein de chaque filiale dépend de différents paramètres (effectif, réglementation localement applicable...).

Il en ressort que 76 % de l'effectif total du Groupe DELTA PLUS dispose de représentants ou d'organisations représentatives du personnel en charge du dialogue social avec les organes de direction de chaque filiale.

Pour les 24 % restants il n'y a pas de représentants ou d'organisations représentatives du personnel. Le dialogue social est organisé soit individuellement par le biais d'entretiens individuels avec les salariés, soit collectivement par l'organisation de rencontres entre les organes de direction des filiales et leurs salariés.

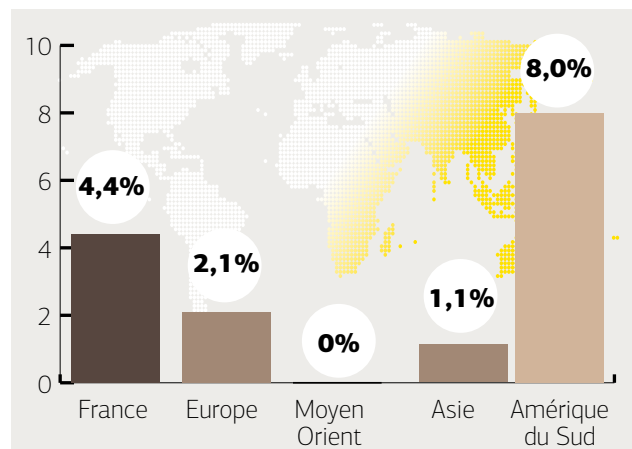
B. Bilan des accords collectifs

En France, la plupart des différents accords collectifs avaient été conclus en 2012 et 2013. En fin 2014 et courant 2015 de nouveaux accords ont été négociés (Accord sur l'égalité professionnelle, Accord contrat de génération, Accords de participation obligatoire et dérogatoire), ils sont entrés en vigueur en 2015.

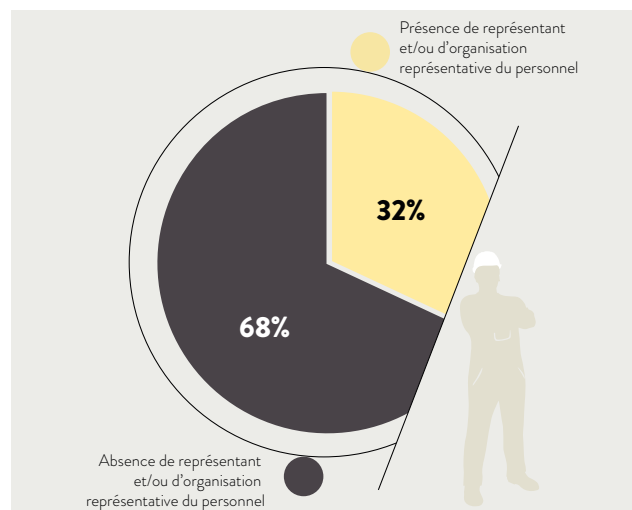
Un accord d'intéressement a également été conclu à l'initiative de la Direction au cours de l'année 2015 sur le périmètre des sociétés françaises du Groupe. Il est entré en vigueur au 1^{er} janvier 2015.

La négociation annuelle obligatoire a abouti à la conclusion d'un accord le 30 novembre 2015 avec le délégué syndical CFTC.

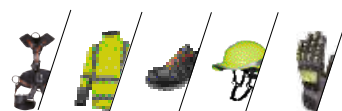
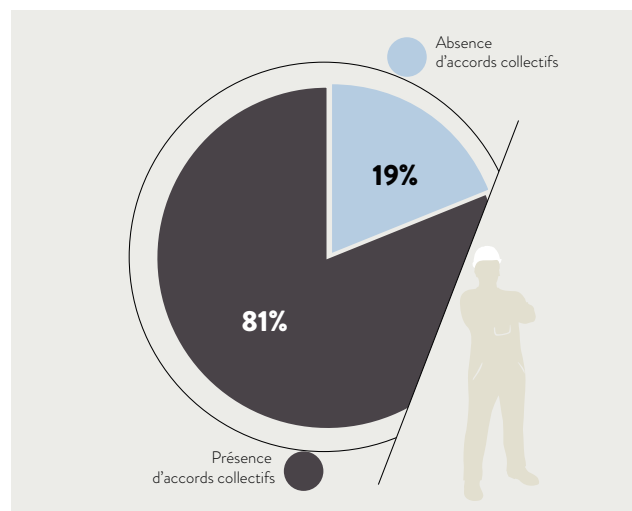
TAUX D'ABSENTÉISME PAR ZONE GÉOGRAPHIQUE EN 2015



ORGANISATION(S) REPRÉSENTATIVE(S) DU PERSONNEL AU NIVEAU DU GROUPE EN POURCENTAGE DE FILIALES



CONCLUSION D'ACCORDS COLLECTIFS AU NIVEAU DU GROUPE EN POURCENTAGE DE FILIALES



Plus globalement, concernant le bilan des accords collectifs au niveau du Groupe DELTA PLUS, on constate que 94 % des effectifs du Groupe DELTA PLUS bénéficient d'accords collectifs conclus au sein des entités auxquelles ils sont rattachés. Seulement 6 % ne bénéficient donc d'aucun accord collectif.

Les thèmes le plus souvent abordés par ces accords collectifs sont la durée du temps de travail, les conditions de travail/ la pénibilité du travail, la rémunération, l'égalité professionnelle et, pour un nombre résiduel de filiales, l'épargne salariale. Cependant, au niveau de chaque filiale les accords collectifs conclus ne recourent pas forcément tous ces thèmes. Certaines filiales n'ont conclu des accords collectifs que sur la rémunération et le temps de travail.

4. Santé et Sécurité

A. Conditions de santé et de sécurité au travail

Le plan d'évaluation des risques, destiné à améliorer les conditions de sécurité au travail, est actualisé régulièrement et se poursuit au sein du Groupe DELTA PLUS.

En France, le suivi est effectué en collaboration avec les membres du Comité d'Hygiène de Sécurité et des Conditions de Travail (CHSCT).

En France comme à l'étranger, la totalité de nos locaux comporte des instructions de sécurité, des systèmes d'extincteurs et des issues de secours ainsi que des plans d'évacuation qui sont communiqués aux salariés et affichés dans chaque filiale. Nos usines et nos plateformes logistiques comportent obligatoirement des instructions de sécurité pour l'utilisation des machines et engins dangereux.

Compte tenu de notre activité, nous veillons à ce que l'ensemble des salariés de nos usines et entrepôts soit équipé en E.P.I.

B. Bilan des accords signés

Les accords sur la pénibilité du travail qui peuvent être conclus au sein du Groupe DELTA PLUS le sont localement en considération des dispositifs légaux applicables. En France, aucun accord sur la pénibilité n'a été conclu, nos filiales ne remplissant pas les critères conditionnant la mise en application des dispositions légales.

C. Accidents de travail

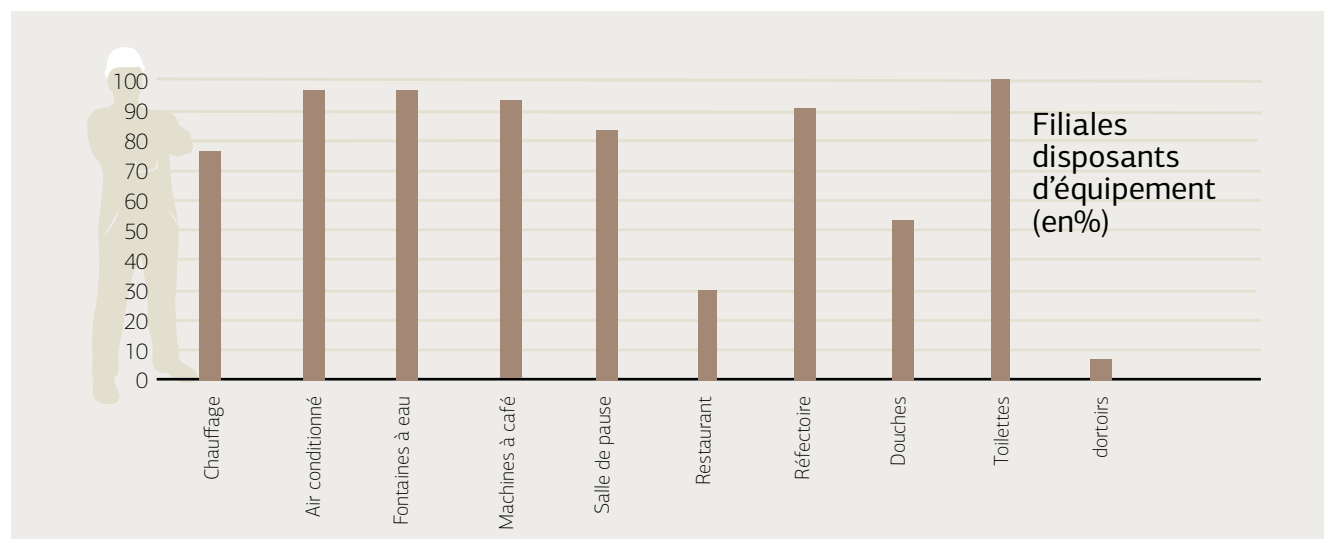
Au cours de l'année 2015, soixante-huit accidents de travail ont été recensés dans l'ensemble des filiales du Groupe DELTA PLUS, soixante-et-un de ces accidents de travail sont survenus au sein de nos usines, les sept accidents restant se sont produits au sein de nos plateformes logistiques.

On dénombre cinquante-six accidents de travail survenus dans les seules usines de production basées en Chine, en Inde et en Argentine. Seuls ces cinquante-six accidents de travail ont entraîné un arrêt de travail de courte durée.

D. Qualité de vie des employés sur leur lieu de travail

Les différentes filiales du Groupe DELTA PLUS sont automatiquement équipées des infrastructures minimales qui doivent être présentes sur le lieu de travail, à savoir l'accès à des toilettes et à l'eau. Les différentes filiales sont équipées, pour la plupart, des infrastructures suivantes :

INFRASTRUCTURES PRÉSENTES SUR LES SITES DU GROUPE DELTA PLUS



Même si un faible pourcentage de filiales dispose d'un restaurant d'entreprise, la quasi-totalité d'entre elles disposent d'un lieu destiné à la prise des repas par les salariés.

Notre usine chinoise est équipée de dortoirs.

Si 83,3 % de nos filiales disposent de salle de pause pour les salariés, 93,3 % d'entre elles sont, tout de même, équipées de machines à café à destination des salariés et 96,7 % sont équipées de fontaines à eau en complément de l'accès à l'eau potable.

On peut également noter qu'il y a un pourcentage plus élevé de filiales disposant de l'air conditionné dans leurs locaux que de filiales disposant du chauffage. Cela s'explique par l'implantation géographique de certaines filiales dans des zones dans lesquelles le climat est chaud, les locaux ne nécessitant donc pas de moyen de chauffage mais seulement de l'air conditionné.

5. Formation

A. Les politiques mises en œuvre en matière de formation

Les formations proposées aux salariés du Groupe DELTA PLUS sont diverses.

Toutes nos filiales dispensent, à leurs nouveaux arrivants, une formation d'intégration adaptée comportant une présentation du Groupe DELTA PLUS, de la filiale à laquelle ils sont rattachés et des produits du Groupe DELTA PLUS. En complément, et au cas par cas en fonction des besoins du poste sur lequel le nouvel arrivant est affecté, une formation complémentaire abordant différentes thématiques (règles de sécurité, formation produit, formation commerciale...) est dispensée. Des formations de sécurité (incendie, risques...) sont également effectuées.

Au sein de nos sociétés françaises, la mise en place de formations en anglais sous forme de cours collectifs - accessibles à la demande des salariés et de leurs managers suite à l'entretien individuel annuel de chaque salarié - permet d'accompagner les salariés français dans l'évolution internationale du Groupe DELTA PLUS.

B. Le nombre total d'heures de formation

Le nombre de salariés ayant bénéficié d'une formation dispensée par l'entreprise, au cours de l'exercice 2015, est de 1.660 (toutes formations confondues : intégration, formation produit, formation sécurité...).

Le nombre total d'heures de formation dispensées au niveau du Groupe DELTA PLUS avoisine les 8.308 heures.

Les formations sont pour la plupart effectuées en interne, mais il est fréquent que les formations relatives à la sécurité soient accomplies par des intervenants extérieurs spécialisés.

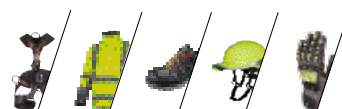
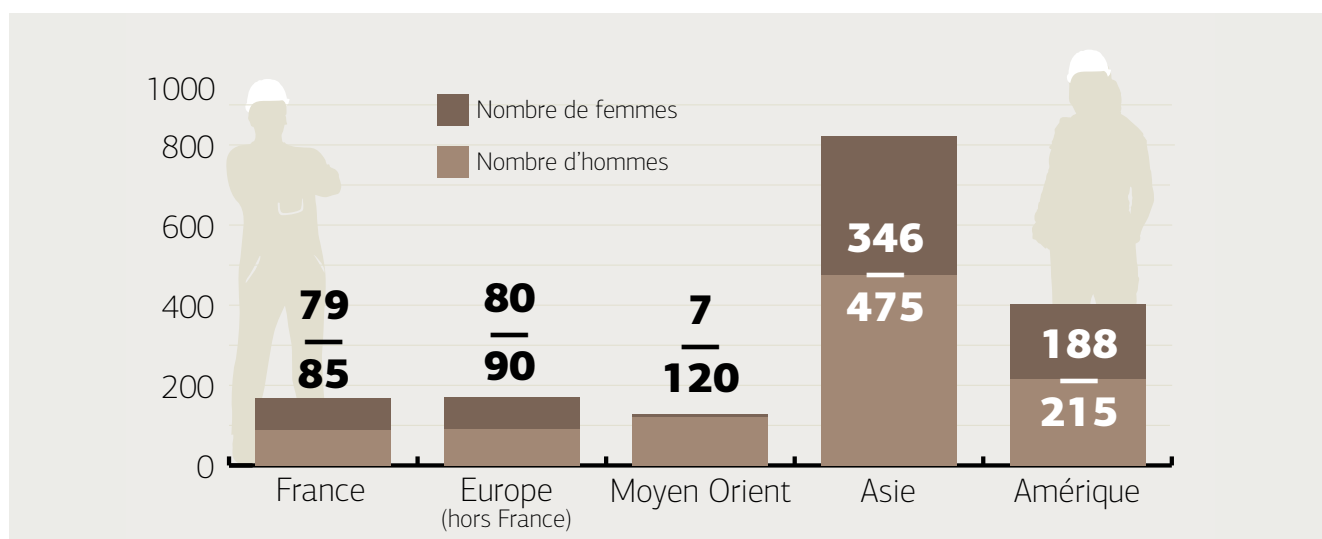
Au niveau des seules structures françaises, le nombre d'heures de formation effectuées s'élève à 1.199 heures pour 157 stagiaires.

6. Égalité de traitement

A. Mesures prises en faveur de l'égalité hommes/femmes

Nous vous rappelons qu'un accord sur l'égalité professionnelle entre les hommes et les femmes avait été conclu au cours de l'année 2012 au sein de nos filiales françaises. Un nouvel accord a été conclu le 20 novembre 2014 pour une durée de trois années.

RÉPARTITION HOMMES/FEMMES DES EFFECTIFS PAR ZONE GÉOGRAPHIQUE



Le taux de féminisation au niveau du Groupe DELTA PLUS atteint 41,5 %. Retraité des deux cas particuliers que sont les filiales basées en Inde et aux E.A.U (pour lesquelles le taux de féminisation n'atteint que 3 % de l'effectif environ), il atteint les 48,8 % pour le reste du Groupe.

L'ensemble de nos filiales reconnaît, sans distinction, tant aux hommes qu'aux femmes la possibilité de postuler à toutes les offres d'emplois à pourvoir, à l'exception des filiales implantées en Inde et aux E.A.U. qui appliquent des us et coutumes locaux ne le permettant pas.

Dans les faits, certains types de poste restent cependant bien moins occupés par des femmes, notamment les postes au sein de nos entrepôts et de nos usines pour lesquels une manipulation de poids de plus de vingt kilos et des interventions sur des machines ou engins dangereux sont quotidiennes.

B. Mesures prises en faveur de l'insertion des personnes handicapées

En France, en tant qu'entreprise de plus de 20 salariés et conformément à la loi du 10 juillet 1987 nos sociétés emploient, dans une proportion de 6 % de leur effectif salarié, des personnes en situation de handicap par recours à l'emploi direct de personnes handicapées, à la sous-traitance ou la prestation de services avec le milieu protégé. Ainsi, au sein de nos filiales françaises, nous accueillons 6 salariés déclarés travailleurs handicapés et avons recours à un CAT (Centre d'Aide par le Travail) tout au long de l'année pour procéder au reconditionnement de certains produits. Par ailleurs, nous sommes en contact et sollicitons les organismes d'accompagnement des travailleurs handicapés en recherche d'emploi pour diffuser nos offres d'emploi en cours.

Plus globalement, un certain nombre de filiales hors France emploient également des personnes handicapées ou ont recours à des organismes intervenant pour l'intégration de personnes handicapées en entreprise (équivalent des CAT français).

Ainsi, on constate que 25,8 % des filiales ont intégré au sein de leurs équipes des employés handicapés et 22,6 % des filiales ont eu recours à des organismes d'insertion comparables aux CAT français.

C. Politique de lutte contre les discriminations

Sur l'ensemble des filiales du Groupe DELTA PLUS, 58,1 % d'entre elles suivent une politique de non-discrimination applicable à leur niveau, notamment en matière d'égalité homme femme, de rémunération, de durée de temps de travail mais également envers les candidats à l'embauche pour les postes à pourvoir en leur sein. Ces filiales emploient 87,8 % de l'effectif du Groupe.

On peut préciser que sur le périmètre France, les salariés des sociétés membres de l'UES bénéficient d'un accord sur l'égalité entre les hommes et les femmes (renouvelé fin 2014 il se poursuit en 2015). Le principe « à poste égal, salaire égal » est ainsi appliqué aux hommes et femmes travaillant au sein des filiales membres de l'UES.

II. INFORMATIONS À CARACTÈRE ENVIRONNEMENTAL

1. Politique Générale en Matière d'Environnement

Afin de limiter les échanges papier avec nos filiales, nous avons mis en place plusieurs moyens qui permettent la transmission des données par voies électroniques :

- Un serveur « File Transfer Protocol » a été mis en place pour l'envoi de dossiers volumineux ;
- Un système INTRANET permet la diffusion de l'information entre les différents services d'une même entité mais également entre les services des différentes filiales du Groupe DELTA PLUS. Ce système mis en place depuis 2009 est utilisé par l'ensemble du personnel du Groupe DELTA PLUS ;
- Les équipes des différentes filiales du Groupe DELTA PLUS sont sensibilisées à la limitation des impressions papier et diffusent ce message à leurs interlocuteurs ;
- L'utilisation de l'e-mailing pour nos actions commerciales permet également de réduire les émissions de déchets papiers et ainsi de minimiser notre impact ;
- L'utilisation de photocopieurs de dernière génération proposant une solution écoresponsable grâce à l'emploi de matériaux organiques électroluminescents et d'énergies propres. Ces matériels sont également configurés par défaut pour imprimer recto verso et limiter les gaspillages de papier ;
- Un site internet de transmission de fichiers lourds est utilisé pour envoyer des photos à nos clients dans le but de ne plus recourir à l'utilisation de CD ROM, ce qui contribue également à limiter notre impact.

Tous ces systèmes permettent également de limiter les envois postaux et par conséquent les émissions de CO₂ liées à leur transport.

En ce qui concerne les filiales de production, les salariés sont sensibilisés, dès leur embauche, à la prévention des risques environnementaux et des pollutions. Lors des formations d'intégration et, par la suite, dans l'exercice de leurs fonctions, ils sont informés des bonnes pratiques pour la prévention des risques environnementaux et avertis des méthodes de gestion, de traitement et d'élimination des déchets afin d'éviter toute forme de pollution des sols (et sous-sols).

On peut également noter sur l'ensemble de nos filiales, et particulièrement de nos usines et plateformes, que :

- Huit d'entre elles ont nommé une personne chargée de la protection de l'environnement ;
- Huit d'entre elles ont adopté une politique de protection de l'environnement ;
- Seize d'entre elles mènent, malgré tout, des actions de sensibilisation (formations, panneaux d'affichage, réunions de sensibilisation, emailings...) auprès de leurs salariés.

Nous vous précisons enfin que le Groupe DELTA PLUS n'est visé par aucune procédure nécessitant la constitution de provisions ou garanties relatives à des risques environnementaux, ou susceptible de présenter, à terme, une obligation d'indemnisation en matière environnementale.

2. Pollution et Gestion des Déchets

A. Mesures prises concernant les rejets dans l'air, dans l'eau et les sols

Sur les vingt-deux sites d'exploitation que compte le Groupe DELTA PLUS seuls sept sites abritent des activités de production, il n'y a donc que 32 % des sites du Groupe DELTA PLUS qui sont dédiés à la fabrication. Ces activités correspondent principalement à de l'assemblage de matières premières, peu de transformations y sont effectuées. Nous veillons activement à ce que notre impact sur l'environnement soit faible, limité et maîtrisé. Nos usines n'émettent aucun rejet direct dans les eaux ni dans les sols.

Dans les autres sites du Groupe DELTA PLUS (68 % restants), nos filiales n'exercent qu'une activité de distribution de produits. Aucun rejet direct dans l'eau ou les sols n'est occasionné par leur activité.

Globalement, pour l'ensemble de nos sites, concernant les rejets dans l'air résultant de notre activité, nous faisons tout notre possible pour limiter et à tout le moins pour optimiser les transports maritimes et terrestres de nos marchandises, que ce soit entre nos différents sites (de production et de distribution) ou avec nos clients. Nous avons mis en place depuis plus de 20 ans des modes de livraison des clients par containers complets.

TRANSPORT	
Nombre de km parcourus	
En 2014 : 53 000 000 km	En 2015 : 54 000 000 km
	Évolution : 2 %

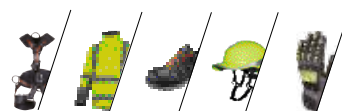
Part des transports maritimes et routiers (en %)	
En 2014 :	En 2015 :
Bateau : 92 %	Bateau : 91 %
Route : 8 %	Route : 9 %

On peut souligner que la plateforme logistique située à APT est une Installation Classée Pour la Protection de l'Environnement (I.C.P.E.) au sens du droit français de l'environnement, autorisée par un arrêté préfectoral basé sur une étude d'impact environnemental.

Cet arrêté impose des mesures de prévention dans la conception et l'exploitation de notre entrepôt notamment avec la mise en œuvre d'un Plan Opérationnel d'Intervention à déclencher en cas de sinistre majeur. Les risques majeurs identifiés sont les risques d'incendie de l'entrepôt (soumis à la réglementation des entrepôts de plus 50.000 m³ de matières inflammables) et l'explosion du local de charge des chariots électriques où les batteries peuvent dégager de l'hydrogène hautement explosif à forte concentration. Les risques annexes identifiés sont le risque de pollution des sols et rivières par les eaux polluées suite à incendie/explosion et le risque de pollution des eaux par les hydrocarbures des parkings. Afin de lutter contre les inondations notre installation dispose également d'un bassin de rétention des eaux de pluie.

Comme toute installation classée, notre entrepôt est de plus soumis aux contrôles réguliers de la D.R.E.A.L. qui est en charge du contrôle des installations classées et a un pouvoir de police en la matière.

Nous effectuons trois fois par an des visites de contrôle de la plateforme en interne pour vérifier la sécurité du site par rapport à cet arrêté et faisons faire les maintenances et réparations définies par la réglementation I.C.P.E. et celle du travail.



B. Occupation des sols

Nos filiales sont implantées en grande majorité dans des zones industrielles (57 %), certaines sont implantées dans des zones franches (13 %), zones commerciales (10 %), voire directement en ville (20 %).

Les filiales implantées dans des zones commerciales ou directement implantées en ville sont en règle générale des filiales de distribution.

Nos filiales de production et plateformes logistiques sont implantées dans des zones industrielles ou des zones franches, à l'exception de nos deux usines basées en Amérique du Sud qui sont en périphérie de la ville.

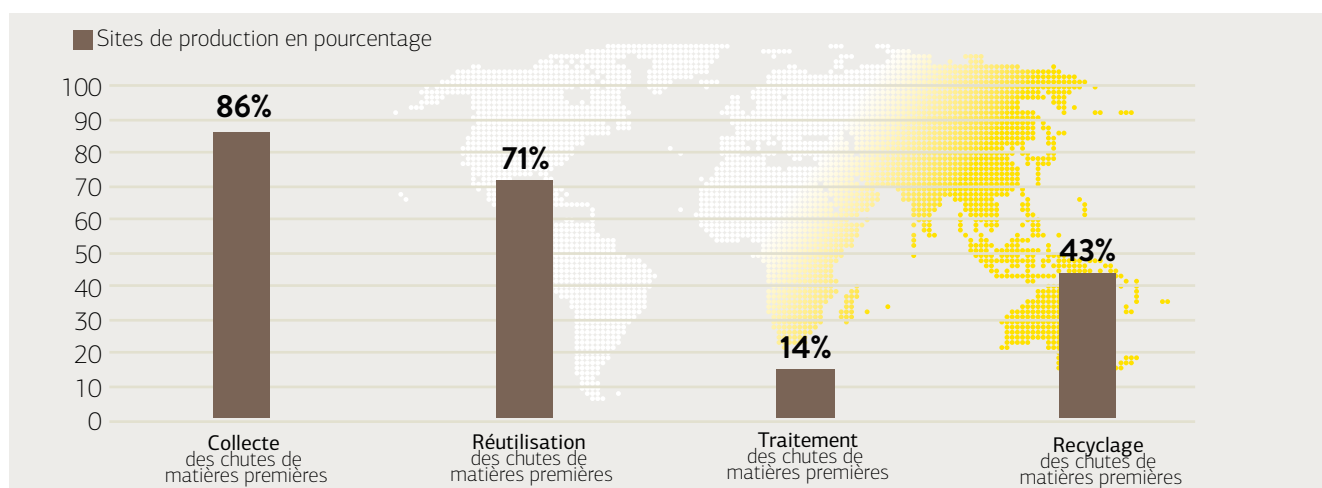
Le Groupe DELTA PLUS n'est pas propriétaire des complexes immobiliers sur lesquels sont installées ses filiales.

C. Mesure de prévention, recyclage et élimination des déchets

Parmi les mesures relatives à la gestion des déchets, les différentes usines de fabrication du Groupe DELTA PLUS, regroupées sur 7 sites de production, procèdent quasiment toutes à la réutilisation des déchets issus des matières premières, certaines d'entre elles mettent également en œuvre des politiques de collecte, de traitement, de recyclage voire de réduction des déchets. L'ensemble des salariés est sensibilisé à la limitation de la production de déchets.

Dans toutes les autres filiales n'intervenant pas dans la production, la principale matière première utilisée reste le papier. Les salariés sont sensibilisés à la limitation des impressions papier et au recyclage qui devient automatique.

MESURES DE RÉDUCTION DES CONSOMMATIONS DE MATIÈRES PREMIÈRES ADOPTÉES AU SEIN DES SITES DE PRODUCTION



Engagements en faveur de l'économie circulaire

Elle se définit comme une économie fondée sur une consommation sobre et responsable des ressources naturelles et des matières premières primaires ainsi que, par ordre de priorité, sur la prévention de la production de déchets, notamment par le réemploi des produits, et, suivant la hiérarchie des modes de traitement des déchets, sur une réutilisation, sur un recyclage ou, à défaut, sur une valorisation des déchets.

Les engagements pris par le Groupe DELTA PLUS en faveur de l'économie circulaire peuvent être présentés sous trois angles :

- Celui de l'écoconception des produits pour lesquels le Groupe DELTA PLUS s'efforce de mettre à profit le résultat de ses recherches et développements afin de créer des produits toujours plus résistants et plus fiables pour une meilleure longévité.
- Celui du recyclage et de la valorisation des déchets de production, via la collecte et la réutilisation des matières premières intervenant dans le processus de fabrication, leur recyclage. Le Groupe DELTA PLUS a également limité la production de déchets via sa stratégie de revue des packagings lors de sa campagne de Rebranding afin de limiter les émissions de papiers/cartons/plastiques d'emballages des produits.
- Celui d'une politique achat responsable afin de sélectionner des fournisseurs engagés (détaillée au III.5 ci-après).

D. La prise en compte de toute autre forme de pollution

Aucune des sociétés du Groupe DELTA PLUS ne peut être considérée comme ayant un impact négatif significatif sur l'environnement par l'émission de pollution sonore ou d'autre forme. Les salariés travaillant dans les usines de fabrication, exposés au bruit, disposent d'E.P.I. auditifs destinés à atténuer les effets nuisibles du bruit sur l'ouïe.

3. Utilisation Durable des Ressources

A. Consommation d'eau¹

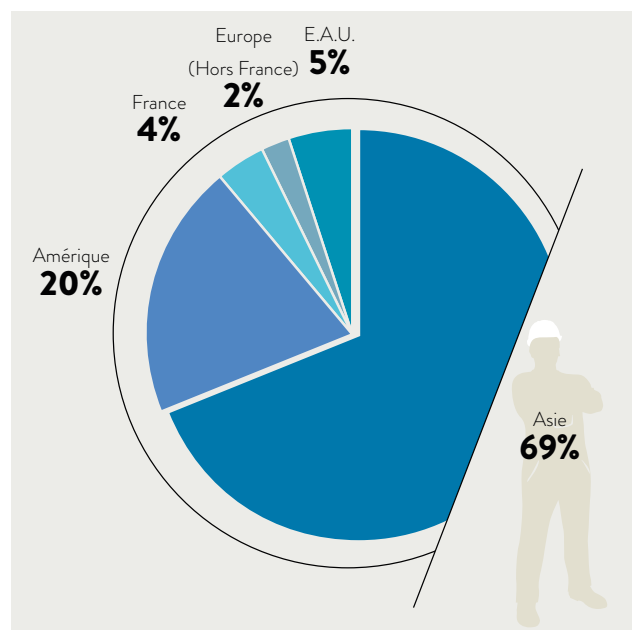
Les consommations d'eau au niveau du Groupe DELTA PLUS correspondent aux consommations des différents sites (bureaux, entrepôts, usines). L'eau n'est pas utilisée au sein de nos filiales de production dans le processus de fabrication des produits. Elle est exclusivement destinée, sur l'ensemble de nos sites, à l'utilisation par les salariés sur les différentes infrastructures dont ils disposent (eau potable, toilettes, douches, dortoirs...).

Aucune des sociétés du Groupe DELTA PLUS n'est située dans une zone impactée par des restrictions en eau. Toutes ont accès à l'eau potable et assurent à leurs salariés un accès permanent à l'eau potable.

La consommation totale en eau des sociétés du Groupe DELTA PLUS est de 43.587 m³, elle est répartie de la façon suivante : (schéma ci-contre).

Différentes filiales ont installé des dispositifs leur permettant de collecter l'eau de pluie, qui est réutilisée à certaines fins (entretien des espaces verts notamment), pour réduire leurs consommations d'eau.

RÉPARTITION DE LA CONSOMMATION D'EAU DU GROUPE PAR ZONE GÉOGRAPHIQUE (EN %)



B. Consommation de matières premières

Les consommations de matières premières au sein de nos différentes filiales de production sont retranscrites dans le tableau ci-dessous :

FILIALE DE PRODUCTION	MATIÈRE PREMIÈRE N° 1	CONSOMMATION ANNUELLE (EN TONNES, SAUF PRECISION)	MATIÈRE PREMIÈRE N° 2	CONSOMMATION ANNUELLE (EN TONNES, SAUF PRECISION)
France	aluminium	2	inox	1
Espagne	charbon	65 (m ³)	plastique	60 (m ³)
EAU	polyester (sangles)	1 336	plastique	55
	polyester (sangles)	292 135 (m)	métal	2,4
Chine	polyuréthane	536	polypropylène	290
Inde	polyuréthane	596	cuir	546 622 (m ²)
Argentine	polyester (sangles)	415	métal	1 102
Brésil	polyester (tissu non tissé de fusion soufflage)	125	polyester (filaments & fibres)	50

Cette consommation est proportionnelle à la capacité de production des usines. Toutes nos usines limitent les gaspillages de matières premières en réutilisant toutes les chutes de matières premières qui peuvent être réutilisées. Elles recyclent également les déchets issus des matières premières.

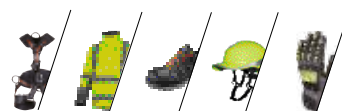
Dans toutes les autres filiales n'intervenant pas dans la production la principale matière première utilisée reste le papier.

C. Consommation d'énergie²

Les consommations en électricité des différentes sociétés du Groupe DELTA PLUS varient de façon importante en fonction de l'activité exercée par chaque société. Les sites où la consommation est la plus importante sont les usines de production basées en Asie et le siège social du Groupe DELTA PLUS auquel est rattachée l'activité informatique (serveurs & maintenance).

1. Les informations reportées au sein du présent paragraphe ne prennent pas en compte les consommations en eau de nos filiales situées en République Tchèque, en Grèce, en Turquie, en Russie, en Ukraine et aux USA (ces filiales ne disposent pas d'un compteur individualisé).

2. Les informations reportées au sein du présent paragraphe ne prennent pas en compte les consommations en eau de nos filiales situées en République Tchèque, en Turquie, en Russie et en Ukraine (ces filiales ne disposent pas d'un compteur individualisé).



La consommation totale en électricité des sociétés du Groupe DELTA PLUS est de 6.953.615 KWh, elle est répartie de la façon suivante : (schéma ci-contre).

Différentes filiales ont installé des dispositifs leur permettant de réduire leurs consommations d'électricité notamment la mise en place de systèmes de programmation électriques (chauffage, éclairage...) de détecteurs de présence, d'équipements à faible consommation d'énergie (ordinateurs, copieurs...) ou de thermostats.

4. Adaptation au changement climatique

En France, les locaux construits pour abriter le siège social de la société mère et des filiales françaises du Groupe DELTA PLUS s'inscrivent dans une démarche bioclimatique. Le site d'Apt est parfaitement intégré au milieu naturel dans lequel il a été implanté. L'exposition des locaux favorise leur performance énergétique, ils sont de fait moins énergivores.

Une centrale de production d'électricité photovoltaïque est également implantée sur le site d'Apt. En fonction depuis décembre 2009, elle est constituée de 500 m² de panneaux solaires et produit environ 40.300 KWh/an.

De même sur notre site chinois, les toits des dortoirs (mis à la disposition de nos salariés chinois) construits et aménagés aux abords de notre usine comportent des panneaux photovoltaïques, ils alimentent en électricité les chauffe-eau des dortoirs.

5. Protection de la biodiversité

Dans le souci du respect de l'environnement, nos imprimeurs partenaires sont sélectionnés exclusivement parmi ceux qui utilisent du papier P.E.F.C. (Pan European Forest Certification) qui garantit le suivi, la traçabilité et le contrôle des filières papetières utilisées (gestion durable des forêts, cultures raisonnées...).

Ils garantissent également l'usage de bonnes pratiques en terme de recyclage de déchets et l'utilisation de produits plus respectueux de l'environnement (encres bio, papier sans chlore...).

III. LES ENGAGEMENTS DE DELTA PLUS GROUP

1. Relation avec les organisations intéressées par l'activité de l'entreprise

En France, le Groupe DELTA PLUS est un adhérent du Syndicat National des acteurs du Marché de la prévention et de la Protection (SYNAMAP). Le SYNAMAP est membre de l'AFNOR, il participe aux sept commissions de normalisation relatives aux E.P.I., préside la Commission Générale E.P.I. et il est membre de droit du Comité d'Orientation Stratégique «santé et sécurité au travail» de l'AFNOR. Il participe également, en cas de besoin, aux comités techniques CEN relatifs aux E.P.I.

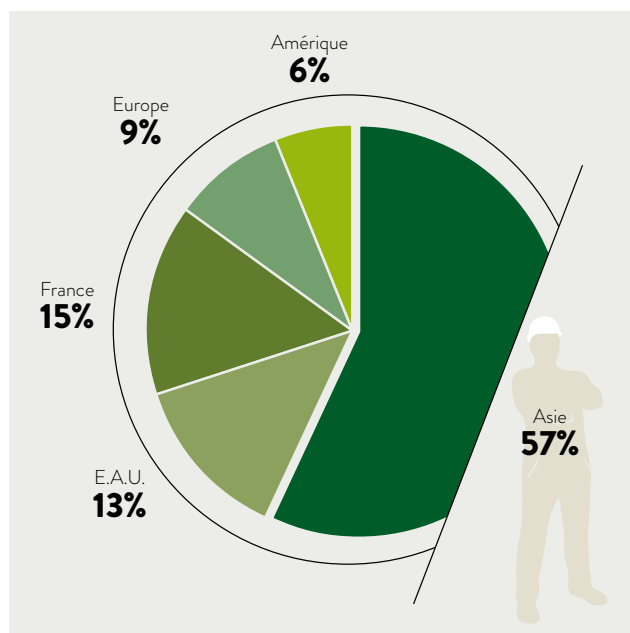
Par son adhésion au SYNAMAP, le Groupe DELTA PLUS participe :

- À la promotion de la prévention et la protection de l'homme au travail.
- À la valorisation de la protection individuelle et la protection collective.
- Au développement des partenariats nécessaires pour faire progresser la prévention et la protection.
- Au renforcement des liens entre la profession et les pouvoirs publics français et européens.
- À une rationalisation du processus d'élaboration des normes européennes.
- L'application de la réglementation.

À côté de cette adhésion au SYNAMAP, chacune des filiales du Groupe DELTA PLUS est autonome pour décider de développer des liens avec des organisations.

Certaines de nos filiales le font, notamment en développant des partenariats avec des établissements scolaires et institutions éducatives, des associations de consommateurs, des associations de protection de l'environnement, des associations de riverains, ou des associations de professionnels. C'est le cas de 63,3 % de nos filiales.

RÉPARTITION DE LA CONSOMMATION D'ÉLECTRICITÉ DU GROUPE PAR ZONE GÉOGRAPHIQUE (EN %)



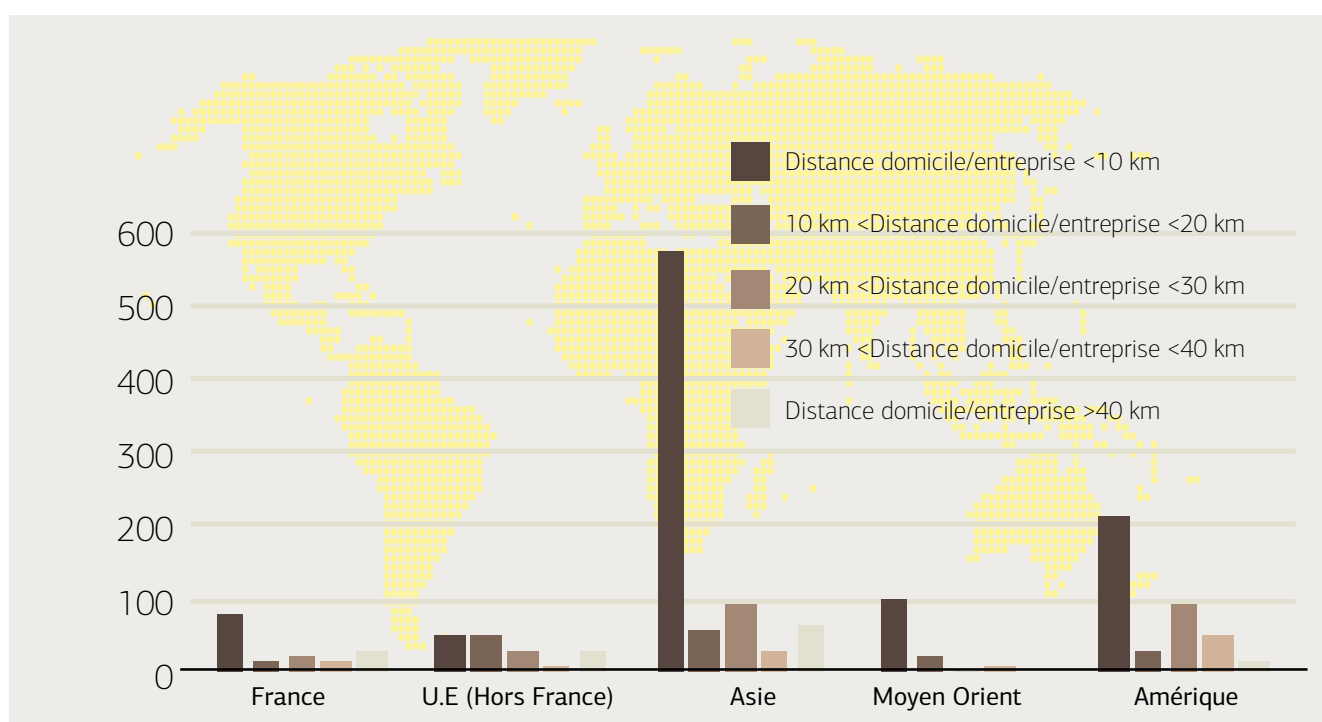
2. Impact territorial économique et social de l'activité

Le Groupe DELTA PLUS attache une importance particulière au développement du tissu économique local dans les différentes zones d'implantations de ses filiales. Il contribue notamment à son développement grâce à sa volonté d'implanter ses filiales de façon pérenne et par le recrutement de collaborateurs locaux au sein de ses filiales.

Concernant nos sociétés implantées en France, même si moins de la moitié de nos effectifs vit dans la commune d'Apt (contrairement à ce qui était le cas dans le passé), il est intéressant de constater que 47,9 % de l'effectif vit à moins de 10 km de l'entreprise et 71,5 % de l'effectif à moins de 30 km.

Au niveau du Groupe DELTA PLUS le constat est identique : 60,1 % de nos employés vivent dans un périmètre de 10 km autour de la société du Groupe DELTA PLUS qui les emploie.

DISTANCE ENTRE LE DOMICILE ET LE LIEU DE TRAVAIL DES EFFECTIFS DU GROUPE

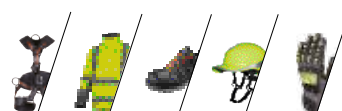


3. Management de la qualité

Le Groupe DELTA PLUS a pris, depuis de nombreuses années, des dispositions pour instaurer et faire perdurer un système de management de la qualité. Cette démarche a abouti à l'obtention de certifications ISO 9001 : 2008. Parmi les filiales du Groupe DELTA PLUS, différentes sociétés ont obtenu une certification ISO 9001 : 2008, il s'agit de :

- Nos différentes filiales de distribution françaises pour les activités de conception, stockage et vente d'équipements de protection individuelle et de vêtements à usage professionnel;
- Notre filiale de production française pour les activités de conception, production et cession interne d'équipements de protection individuelle contre les chutes de hauteur;
- Notre filiale de production basée aux E.A.U. pour les activités de production de sangles, élingues, ceintures absorbeurs d'énergie et généralement d'équipements de protection individuelle contre les chutes de hauteur;
- Notre filiale de production chinoise pour les activités de conception et production de produits de protection de la tête, de produits antichute et de vêtements techniques et d'équipements de protection individuelle;
- Notre filiale de production espagnole pour les activités de conception et de production d'équipements de protection individuelle, de produits de protection de la tête (protection oculaire, auditive et protection respiratoire).

La norme internationale ISO 9001 : 2008 établit les exigences relatives au système de management de la qualité. Cette norme repose sur une liste d'exigences concernant le Système de Management de la Qualité et recommande une approche par processus.



Cette approche par processus, en considérant toujours la satisfaction client comme point d'entrée, ainsi que la politique de la Direction Générale, permet de comprendre et remplir les exigences, d'analyser la valeur ajoutée de chacun de ces processus, de mesurer leur performance et efficacité, d'améliorer en permanence les processus sur la base de mesures objectives. L'une des composantes essentielles de cette norme est de vérifier le bon fonctionnement du système de management de la qualité. L'audit par un organisme certificateur permet d'obtenir la certification ISO 9001 : 2008, (il est obligatoire pour l'obtention d'un certificat). Des audits internes sont également une composante du système de management de la qualité que l'entreprise certifiée met en général en place en son sein.

C'est ce qui a été mené au niveau des différentes filiales du Groupe DELTA PLUS listées ci-dessus qui ont toutes obtenu la certification ISO 9001 : 2008.

4. Fondation d'entreprise

DELTA PLUS GROUP a créé depuis 2007 une fondation d'entreprise (organisation à but non lucratif) la FONDAZIONE DELTA PLUS instituée en Italie. Son objet statutaire est d'intervenir dans la réalisation de projets humanitaires ayant trait au développement et à l'accès aux services de santé pour les personnes vivant dans les pays en voie de développement. Elle est également engagée dans le soutien de projets éducatifs. Ces initiatives humanitaires relatives aux soins de santé et à l'éducation sont menées depuis presque dix ans dans les pays en voie de développement.

À cette fin, la fondation est amenée à conclure des accords avec des institutions, à contribuer à la restauration ou la construction de complexes immobiliers destinés à abriter les activités visées à des fins institutionnelles, par ses propres moyens ou avec l'aide de tiers, à favoriser, construire et gérer des centres de recherches et d'études. Elle réalise son objet statutaire en participant en tant que fondateur, associé ou en subventionnant d'autres personnes morales dont l'objet concourt à la réalisation d'objectifs humanitaires, sanitaires et éducatifs.

5. Les relations avec les Fournisseurs et importance de la sous-traitance

Dans le cadre des relations avec ses différents fournisseurs, le Groupe DELTA PLUS milite en faveur du développement de relations d'affaires durables, basées sur la confiance mutuelle.

Dans le but de parfaire cette approche le Groupe DELTA PLUS a fait connaître ses exigences à ses fournisseurs grâce à une Charte Achat permettant de définir les rôles et les responsabilités de chacune des parties et d'énoncer les valeurs défendues par le Groupe DELTA PLUS, relayées par la Direction des Achats.

Ainsi, chaque fournisseur, préalablement au développement de relations d'affaires avec le Groupe DELTA PLUS, est invité à prendre connaissance de la Charte Achat et à en devenir signataire.

La Charte Achat constitue un guide dans la relation d'affaire entre le fournisseur et le Groupe DELTA PLUS détaillant les responsabilités du Fournisseur sur trois grands axes :

- Le respect du droit du travail;
- Le respect de l'environnement;
- La loyauté et la confidentialité (notamment la lutte contre la corruption).

Cette démarche consacre l'action que le Groupe DELTA PLUS mène en faveur des droits de l'homme.

Seuls les fournisseurs signataires de la Charte Achat deviennent des fournisseurs du Groupe DELTA PLUS.

Parallèlement à la signature de cette charte, les fournisseurs consentent à répondre à un questionnaire visant à rendre compte des différents moyens qu'ils mettent en œuvre pour assurer le respect des dispositions de la Charte Achat.

Cela permet à la Direction des Achats d'obtenir, pour chaque fournisseur, un compte rendu d'informations sur les aspects sociaux (reprenant le nombre de salariés employés, la durée hebdomadaire du travail...) et environnementaux (mesures visant à réduire la pollution, à réduire l'émission de déchets) ainsi que sur la vie des affaires (mesures anti-corruption, loyauté des pratiques...). Le Groupe DELTA PLUS peut ainsi veiller au maintien de pratiques satisfaisantes par le fournisseur, voire contribuer à l'amélioration de ces pratiques.

Il ressort notamment des informations collectées par la Direction des Achats, que nos fournisseurs emploient plus de 13.800 personnes dont 50 % sont des femmes. Sur l'ensemble des fournisseurs, 89 % d'entre eux reconnaissent la présence de représentants des salariés dans leur entreprise et veillent au suivi des mesures de sécurité au sein de leur entreprise. L'intégralité de nos fournisseurs dispose d'un référent en matière d'environnement, ils déclarent sensibiliser leurs équipes au respect de l'environnement et adopter des règlements intérieurs permettant de satisfaire à cet objectif. La plupart d'entre eux contrôlent leurs consommations en eau (ils sont 67 %) et en électricité (ils sont 94 %) pour mieux mesurer l'impact de leur activité et économiser les consommations en ressources énergétiques. Certains d'entre eux (environ 61 %), compte tenu de leur localisation géographique, mettent également en œuvre des mesures actives pour lutter contre la corruption.

6. Promotion du respect des stipulations des conventions fondamentales de l'Organisation Internationale du Travail

Le Groupe DELTA PLUS assure le respect des dispositions des conventions fondamentales de l'O.I.T. aux salariés de l'ensemble de ses filiales à travers le monde. Il s'enquiert également du respect de ces conventions par ses Fournisseurs.

C'est pourquoi la Charte Achat, signée par chacun des fournisseurs du Groupe DELTA PLUS, insiste également sur les différents aspects des conventions de l'O.I.T. (l'abolition du travail des enfants, l'abolition de toutes formes de travail forcé, le respect de la liberté d'association et la protection du droit des organisations, la non-discrimination, des conditions de travail décentes dans les bureaux et les usines, une durée de travail et des salaires en conformité avec le minimum légal applicable). Elle porte, à la charge de chacun des fournisseurs, un engagement de se soumettre aux règles édictées par les conventions fondamentales de l'O.I.T. reproduites dans la Charte Achat.

Lors des visites effectuées par les acheteurs du Groupe DELTA PLUS chez les fournisseurs, toute dérogation manifeste aux engagements pris par le fournisseur lors de la signature de la Charte Achat est reporté à la Direction des Achats qui prend alors toutes les mesures nécessaires jusqu'à la cessation des relations d'affaires avec le fournisseur contrevenant.

7. Loyauté des pratiques

En tant que concepteur d'E.P.I., le Groupe DELTA PLUS est engagé en faveur de la santé et de la sécurité des consommateurs.

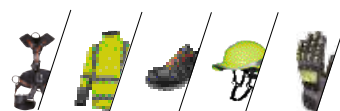
Lors de l'élaboration et de la mise en fabrication de chaque produit, tous les sites de fabrication, qu'il s'agisse d'usines internes ou d'usines externes au Groupe DELTA PLUS, respectent un « cahier des charges produit » qui requiert et garantit la non utilisation de substances dangereuses, en conformité avec la réglementation européenne dite REACH.

Le Groupe DELTA PLUS s'implique donc en amont de la fabrication de ses produits, pour répondre aux exigences du règlement européen REACH et en garantir le respect.

Nos produits sont tous conformes à la directive 89/686/CEE du Conseil du 21 décembre 1989 concernant le rapprochement des législations des États membres relatives aux équipements de protection individuelle.

D'autres mesures éthiques sont également prises au niveau du Groupe DELTA PLUS pour lutter contre la corruption et favoriser la loyauté des affaires. La Direction des Achats lie automatiquement chacun de ses fournisseurs par des engagements anticorruption et de loyauté commerciale.

Chaque filiale est également engagée dans cette démarche anticorruption. Les responsables de filiales doivent lorsque cela paraît nécessaire, compte tenu de la géolocalisation d'une filiale, de son distributeur et des pratiques locales, prendre des mesures pour lutter activement contre la corruption. Par exemple, des engagements anticorruption (semblables à ceux figurant dans la Charte Achat) peuvent être inclus dans les contrats commerciaux conclus avec nos distributeurs à chaque fois que cela s'avère nécessaire.



RAPPORT DU PROFESSIONNEL DE L'EXPERTISE COMPTABLE DÉSIGNÉ ORGANISME TIERS INDÉPENDANT, SUR LES INFORMATIONS SOCIALES, ENVIRONNEMENTALES ET SOCIÉTALES CONSOLIDÉES FIGURANT DANS LE RAPPORT DE GESTION

Exercice clos le 31 Décembre 2015

Aux actionnaires,

En notre qualité de professionnel de l'expertise comptable désigné organisme tiers indépendant, accrédité par le COFRAC sous le numéro 3-1055 (dont la portée est disponible sur le site www.cofrac.fr), nous vous présentons notre rapport sur les informations sociales, environnementales et sociétales consolidées relatives à l'exercice clos le 31 décembre 2015, présentées dans le rapport de gestion (ci-après les « Informations RSE »), en application des dispositions de l'article L. 225-102-1 du Code de Commerce.

Responsabilité de la société

Il appartient au Conseil d'Administration d'établir un rapport de gestion comprenant les Informations RSE prévues à l'article R. 225-105-1 du Code de Commerce.

Indépendance et contrôle qualité

Notre indépendance est définie par les textes réglementaires, le code de déontologie de la profession inséré dans le décret du 30 mars 2012 relatif à l'exercice de l'activité d'expertise comptable et prend en compte les dispositions prévues à l'article L. 822-11 du Code de Commerce. Par ailleurs, nous avons mis en place un système de contrôle qualité qui comprend des politiques et des procédures documentées visant à assurer le respect des règles déontologiques, des normes d'exercice professionnel et des textes légaux et réglementaires applicables.

Responsabilité du professionnel de l'expertise comptable

Il nous appartient, sur la base de nos travaux :

- d'attester que les Informations RSE requises sont présentes dans le rapport de gestion ou font l'objet, en cas d'omission, d'une explication en application du troisième alinéa de l'article R. 225-105 du Code de Commerce (Attestation de présence des Informations RSE);
- d'exprimer une conclusion d'assurance modérée sur le fait que les Informations RSE prises dans leur ensemble, sont présentées, dans tous leurs aspects significatifs, de manière sincère (Avis motivé sur la sincérité des Informations RSE).

Nos travaux ont mobilisé la compétence de 3 personnes entre le 22 janvier 2016 et le 4 avril 2016 sur une durée de 8 jours.

Nous avons conduit les travaux décrits ci-après conformément aux normes professionnelles applicables en France et à l'arrêté du 13 mai 2013 déterminant les modalités dans lesquelles l'organisme tiers indépendant conduit sa mission.

1. Attestation de présence des Informations RSE

Nous avons pris connaissance, sur la base d'entretiens avec les responsables des directions concernées, de l'exposé des orientations en matière de développement durable, en fonction des conséquences sociales et environnementales liées à l'activité de la société et de ses engagements sociétaux et, le cas échéant, des actions ou programmes qui en découlent.

Nous avons comparé les Informations RSE présentées dans le rapport de gestion avec la liste prévue par l'article R. 225-105-1 du Code de Commerce.

En cas d'absence de certaines informations consolidées, nous avons vérifié que des explications étaient fournies conformément aux dispositions de l'article R. 225-105 alinéa 3 du Code de Commerce.

Nous avons vérifié que les Informations RSE couvraient le périmètre consolidé, à savoir la société ainsi que ses filiales au sens de l'article L. 233-1 et les sociétés qu'elle contrôle au sens de l'article L. 233-3 du Code de Commerce.

Conclusion

Sur la base de ces travaux, nous attestons la présence dans le rapport de gestion des Informations RSE requises.

2. Avis motivé sur la sincérité des Informations RSE

Nature et étendue des travaux

Nous avons mené des entretiens avec les personnes responsables de la préparation des Informations RSE auprès des directions en charge des processus de collecte des informations et, le cas échéant, responsables des procédures de contrôle interne et de gestion des risques, afin de vérifier la mise en place d'un processus de collecte, de compilation, de traitement et de contrôle visant à l'exhaustivité et à la cohérence des Informations RSE et prendre connaissance des procédures de contrôle interne et de gestion des risques relatives à l'élaboration des Informations RSE.

Nous avons déterminé la nature et l'étendue de nos tests et contrôles en fonction de la nature et de l'importance des Informations RSE au regard des caractéristiques de la société, des enjeux sociaux et environnementaux de ses activités, de ses orientations en matière de développement durable et des bonnes pratiques sectorielles.

Nous avons en particulier étudié :

- informations sociales : effectifs; accidents du travail ; politique et heures de formation;
- informations environnementales : certifications; consommation d'énergie; gestion des déchets;
- informations sociétales : qualité et satisfaction des clients; santé et sécurité des clients; relations avec les fournisseurs.

Pour ces informations RSE que nous avons considérées les plus importantes :

- au niveau de l'entité consolidante, nous avons consulté les sources documentaires et mené des entretiens pour corroborer les informations qualitatives (organisation, politiques, actions), nous avons mis en œuvre des procédures analytiques sur les informations quantitatives et vérifié, sur la base de sondages, les calculs ainsi que la consolidation des données et nous avons vérifié leur cohérence et leur concordance avec les autres informations figurant dans le rapport de gestion;
- au niveau des entités Brésil et Argentine, que nous avons sélectionnées en fonction de leur activité, de leur contribution aux indicateurs consolidés, de leur implantation et d'une analyse de risque, nous avons mené des entretiens pour vérifier la correcte application des procédures et mis en œuvre des tests de détail sur la base d'échantillonnages, consistant à vérifier les calculs effectués et à rapprocher les données des pièces justificatives. L'échantillon ainsi sélectionné représente 21 % des effectifs.

Enfin, nous avons apprécié la pertinence des explications relatives, le cas échéant, à l'absence totale ou partielle de certaines informations.

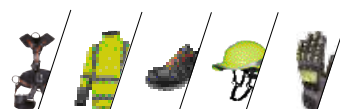
Nous estimons que les méthodes d'échantillonnage et tailles d'échantillons que nous avons retenues en exerçant notre jugement professionnel nous permettent de formuler une conclusion d'assurance modérée ; une assurance de niveau supérieur aurait nécessité des travaux de vérification plus étendus. Du fait du recours à l'utilisation de techniques d'échantillonnages ainsi que des autres limites inhérentes au fonctionnement de tout système d'information et de contrôle interne, le risque de non-détection d'une anomalie significative dans les Informations RSE ne peut être totalement éliminé.

Conclusion

Sur la base de ces travaux, nous n'avons pas relevé d'anomalie significative de nature à remettre en cause le fait que les Informations RSE, prises dans leur ensemble, sont présentées de manière sincère.

Fait à Toulouse, le 15 avril 2016
**L'ORGANISME TIERS INDÉPENDANT
SAS CABINET DE SAINT FRONT**

Jacques de SAINT FRONT
Président



RAPPORT SPÉCIAL DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

OPTIONS DE SOUSCRIPTION ET D'ACHAT D'ACTIONS

(Article L. 225-184 du Code de Commerce)

Chers actionnaires,

Conformément aux dispositions de l'article L. 225-184 du Code de Commerce, nous vous communiquons aux termes du présent rapport, les informations relatives aux opérations d'options de souscription et/ou achat d'actions réalisées au cours de l'exercice clos le 31 décembre 2015.

Il est rappelé que les options ne peuvent être exercées que si, au jour de leur levée, le bénéficiaire est toujours membre du personnel salarié ou mandataire social de la société DELTA PLUS GROUP, ou d'une société dont 10 % au moins du capital ou des droits sont détenus, directement ou indirectement, par la société. En cas de décès, ses héritiers disposent d'un délai de six (6) mois à compter du décès pour exercer les options.

Un tableau joint en annexe indique :

- Le nombre, le prix et les dates d'échéance des options de souscription ou d'achat d'actions consenties, durant l'année, par la société et par les sociétés ou Groupements qui lui sont liés dans les conditions prévues à l'article L. 225-180 du Code de Commerce, à chacun des dix salariés de la société non mandataires sociaux dont le nombre d'options ainsi consenties est le plus élevé;
- Le nombre et le prix des actions qui, durant l'année, ont été souscrites ou achetées, en levant une ou plusieurs options détenues sur les sociétés visées à l'alinéa précédent, par chacun des dix salariés de la société non mandataires sociaux dont le nombre d'actions ainsi achetées ou souscrites est le plus élevé;
- Le nombre, les dates d'échéance et le prix des options de souscription d'actions ou d'achat, qui durant l'année et à raison des mandats et fonctions exercés dans la société, ont été consenties à chacun de ces mandataires par la société et par celle qui lui sont liées dans les conditions prévues à l'article L. 225-180 du Code de Commerce.

Le Conseil d'Administration

Options d'achat d'actions attribuées pendant l'exercice 2015

Néant.

Options d'achat d'actions exerçables et/ou exercées pendant l'exercice 2015

AGE 14/11/2008		
	CA 14/04/2010	CA 09/12/2010
	Options d'Achat	Options d'Achat
	PRIX	
	20,00 €	24,00 €
	DÉLAI D'OPTION	
	entre le 09/12/2014 et le 09/12/2015	
BÉNÉFICIAIRES	EXERCÉES EN 2015	ATTRIBUÉES EN 2010
Alexandre DESROCHES ¹	5 000	5 000
Bernard JAUBERT	2 500	2 500
Jérôme BENOIT	5 000	5 000
Margaux BENOIT	2 500	2 500
Total tenant compte des ruptures de contrat de travail	15 000	15 000
Total des options exercées en 2015	10 000	(total de 15 000 sur 2014 et 2015 confondues)

1. Options exercées par M. Alexandre DESROCHES en décembre 2014.

RAPPORT SPÉCIAL DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

ATTRIBUTION D' ACTIONS GRATUITES

(Article L. 225-197-4 alinéa 1 du Code de Commerce)

Chers actionnaires,

Conformément aux dispositions de l'article L. 225-197-4 alinéa 1 du Code de Commerce, nous vous communiquons aux termes du présent rapport, les informations relatives aux attributions d'actions gratuites effectuées au profit des mandataires et/ou salariés de notre société au cours de l'exercice clos le 31 décembre 2015.

Il est rappelé que cette attribution gratuite n'a pas pour effet de permettre aux salariés de détenir plus de 10 % du capital social.

Le Conseil d'Administration, en vertu des décisions prises par l'Assemblée Générale Extraordinaire des actionnaires de la société, en date du 13 juin 2014, était autorisé à attribuer gratuitement des actions existantes de la société DELTA PLUS GROUP dans le cadre des dispositions des articles L. 225-197-1 à L. 225-197-6 du Code de Commerce destinées à encourager l'actionnariat des salariés de la société et/ou des sociétés qui lui sont liées au sens de l'article L. 225-197-2 du Code de Commerce.

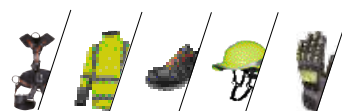
Actions Gratuites attribuées au cours de l'exercice 2015 :

Le Conseil d'Administration n'a procédé à aucune attribution d'actions gratuites de la société DELTA PLUS GROUP au profit des mandataires et/ou salariés de la société ni des mandataires et/ou salariés des sociétés qui lui sont liées au cours de l'exercice 2015.

Actions Gratuites définitivement acquises au cours de l'exercice 2015 :

Néant.

Le Conseil d'Administration



RAPPORT COMPLÉMENTAIRE DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

DÉLÉGATIONS DE POUVOIR CONSENTIES PAR L'ASSEMBLÉE GÉNÉRALE AU CONSEIL D'ADMINISTRATION DANS LE DOMAINE DES AUGMENTATIONS DE CAPITAL

(Article L. 225-129-5 du Code de Commerce)

Chers actionnaires,

Conformément aux dispositions de l'article L. 225-129-5 du Code de Commerce, aux termes du présent rapport nous vous informons de l'utilisation qui a été faite sur l'exercice clos le 31 décembre 2015 des délégations de pouvoirs ou de compétence en matière d'augmentation de capital consenties par l'Assemblée Générale.

DÉLÉGATIONS DE POUVOIR CONSENTIES PAR L'ASSEMBLÉE GÉNÉRALE AU CONSEIL D'ADMINISTRATION DANS LE DOMAINE DES AUGMENTATIONS DE CAPITAL

Nature des délégations consenties	Utilisations éventuelles desdites délégations par le Conseil d'Administration au 31/12/2015
<p>Assemblée Générale ordinaire et extraordinaire du 13 juin 2014</p> <ul style="list-style-type: none"> Délégation consentie conformément aux dispositions de l'article L. 225-197-1 à L. 225-197-6 du Code de Commerce, à l'effet de fixer les conditions et critères d'attribution des actions gratuites, d'en déterminer, selon ces critères, les bénéficiaires, d'arrêter en conséquence le nombre d'actions à racheter et/ou d'augmenter, en une ou plusieurs fois et sur sa seule décision, le capital social d'un montant qui ne pourra excéder 10 % du capital social, soit 367.935 € par l'émission de 183.967 actions nouvelles d'une valeur nominale de 2 € chacune, et à attribuer aux mandataires sociaux et/ou salariés de la société ou de filiales et de réaliser ces opérations de rachat ou d'émission et d'attribution gratuite. <p>Cette délégation a été consentie pour une durée de trente-huit (38) mois à compter du 13 juin 2014.</p> <ul style="list-style-type: none"> Délégation en vertu des articles L. 225-129-6 du Code de Commerce et L. 3332-18 et suivants du Code du Travail, à l'effet d'augmenter le capital social, en une seule fois, à concurrence d'un montant maximal égal à 3 % du capital, par la création et l'émission d'au plus 56.897 actions nouvelles et ce, dans les conditions fixées par les dispositions légales précitées. <p>Cette délégation a été consentie pour une durée de vingt-six (26) mois à compter du 13 juin 2014.</p> <ul style="list-style-type: none"> Délégation en vertu des articles L. 225-129, L. 225-129-2, L. 225-136 et L. 228-91 du Code de Commerce, à l'effet de décider, sur ses seules décisions, en une ou plusieurs fois, dans les proportions et aux époques qu'il appréciera, l'émission, réservée dans le cadre d'un placement privé au sens de l'article L. 411-2 II du Code Monétaire et Financier, dans la limite de vingt pour cent (20 %) du capital de la Société par an, d'actions, titres de capital ou titres ou valeurs mobilières, donnant accès ou pouvant donner accès au capital ou donnant droit à l'attribution de titres de créance, dont la souscription pourra être opérée soit en espèces, soit par compensation de créances, étant précisé que la présente délégation pourra permettre une ou plusieurs émissions en application de l'article L. 228-93 du Code de Commerce. <p>Cette délégation a été consentie pour une durée de vingt-six (26) mois à compter du 13 juin 2014.</p>	<p>Néant</p>
<p>Assemblée Générale ordinaire et extraordinaire du 19 juin 2015</p> <ul style="list-style-type: none"> Délégation consentie conformément aux dispositions de l'article L. 225-129-2 du Code de Commerce, à l'effet d'émettre, avec maintien du droit préférentiel de souscription des actionnaires, des actions ordinaires et/ou des valeurs mobilières donnant, immédiatement et/ou à terme, accès au capital de la société et/ou droit à l'attribution de titres de créance, le capital social ne pouvant être augmenté immédiatement et/ou à terme, d'un montant supérieur à 2.000.000 € de valeur nominale, montant auquel s'ajoutera le cas échéant le montant de la valeur nominale des actions à émettre en supplément pour préserver les droits des porteurs de valeurs mobilières donnant accès au capital conformément à la loi, le montant global d'émission des valeurs mobilières donnant, immédiatement et/ou à terme, accès au capital de la société et/ou droit à l'attribution de titres de créance ne pourra être supérieur à 80.000.000 €. <p>Cette délégation a été consentie pour une durée de vingt-six (26) mois à compter du 19 juin 2015.</p> <ul style="list-style-type: none"> Délégation en vertu de l'article L. 225-129-2 du Code de Commerce, à l'effet d'augmenter le capital par voie d'incorporation au capital de primes, réserves ou bénéfices sous forme d'attribution d'actions gratuites ou d'élévation de la valeur nominale des actions existantes, le capital social ne pouvant être augmenté d'un montant supérieur à 2.000.000 € de valeur nominale. <p>Cette délégation a été consentie pour une durée de vingt-six (26) mois à compter du 19 juin 2015.</p> <ul style="list-style-type: none"> Délégation en vertu des articles L. 225-129-6 du Code de Commerce et L. 3332-18 et suivants du Code du Travail, à l'effet d'augmenter le capital social, en une seule fois, à concurrence d'un montant maximal égal à 3 % du capital, par la création et l'émission d'au plus 56.897 actions nouvelles et ce, dans les conditions fixées par les dispositions légales précitées. <p>Cette délégation a été consentie pour une durée de vingt-six (26) mois à compter du 19 juin 2015.</p>	<p>Néant</p>

Le Conseil d'Administration



RAPPORT DU PRÉSIDENT DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

**Sur les conditions de préparation
et d'organisation des travaux
du conseil et sur les procédures
de contrôle interne mises en place
par la société**



YOUR **SAFETY** AT WORK

Mesdames, Messieurs,

En application des dispositions des articles L. 225-37 et L. 225-68 du Code de Commerce, ainsi que L. 621-18-3 du Code Monétaire et Financier, en ma qualité de Président Directeur Général de la société DELTA PLUS GROUP, je vous présente ici le rapport annuel sur les principes de gouvernance mis en œuvre au sein de notre entreprise, ainsi qu'une présentation du système et des procédures de contrôle interne. Ces informations ont été collectées lors des séances du Conseil d'Administration et des différents comités qui l'assistent, et lors de réunions avec les Commissaires aux Comptes et nos Experts Comptables.

I. LE CONSEIL D'ADMINISTRATION

Conditions de préparation et d'organisation des travaux du Conseil d'Administration :

1. Régime juridique

DELTA PLUS GROUP est une société anonyme à Conseil d'Administration.

La Société relève du droit français, elle est soumise aux dispositions des articles L. 225-17 à L. 225-56 et L. 225-94 à L. 225- 257 du Code de Commerce.

2. Les membres du Conseil

Conformément aux dispositions légales et statutaires, le Conseil d'Administration est à ce jour, composé de cinq membres, tous nommés pour six ans, par l'Assemblée Générale Ordinaire des actionnaires.

Notons que notre Société a opté pour le maintien de la formule de l'unicité des fonctions de Président du Conseil d'Administration et de Président Directeur Général.

La composition du Conseil d'Administration pendant l'exercice 2015 était donc la suivante :

NOM, PRÉNOM, ÂGE	DATE DE LA 1 ^{re} NOMINATION	DATE ÉCHÉANCE DU MANDAT EN COURS	FONCTIONS PRINCIPALES DANS LA SOCIÉTÉ	FONCTIONS PRINCIPALES EXERCÉES EN DEHORS DE LA SOCIÉTÉ	NOMBRE D' ACTIONS DÉTENUES DANS LA SOCIÉTÉ AU 31/12/15
Jérôme BENOIT 33 ans	12 juin 2009	AG appelée à statuer sur les comptes de l'exercice 2020	Président Directeur Général	Cf. Annexe 2 – Rapport de gestion	52 002
Brigitte BENOIT 58 ans	20 juin 2011	AG appelée à statuer sur les comptes de l'exercice 2018	Administrateur, Représentant permanent de la société JBP SAS	Cf. Annexe 2 – Rapport de gestion	1 796 564
Ivo BOSCARDIN 64 ans (1)	21 août 1989	AG appelée à statuer sur les comptes de l'exercice 2018	Directeur Général Délégué	Cf. Annexe 2 – Rapport de gestion	484 896
Pierre GRADENIGO 65 ans	15 juin 2007	AG appelée à statuer sur les comptes de l'exercice 2018	Administrateur	Président de STIPA et HPG(SAS)	2
Bruno MATHIEU 56 ans (1)(2)	15 juin 2007	AG appelée à statuer sur les comptes de l'exercice 2018	Administrateur	Associé Fondateur de Balmoral Capital Ltd et Director de Themis CP Ltd	2

(1) Ces administrateurs sont des administrateurs de nationalité étrangère et/ou justifiant d'une expérience internationale, ce qui permet au Conseil d'Administration d'atteindre d'un objectif de diversification de la composition de ses membres.

(2) Ces administrateurs sont des administrateurs indépendants selon les critères définis par le code de gouvernance Middledex : ils ne sont ni salariés/mandataires sociaux, ni clients/fournisseurs/banquiers de la société, ils ne sont pas actionnaires de référence n'ont pas de liens familiaux proches et n'ont jamais été des auditeurs de l'entreprise.

Les vérifications concernant le cumul des mandats ont été faites auprès des administrateurs concernés à la lumière des récentes évolutions législatives. Aucun d'entre eux ne détient un nombre de mandats excédant les limites visées par la loi (Cf. Annexe 2 – Rapport de Gestion).

Concernant la représentation équilibrée des hommes et des femmes au sein du Conseil d'Administration, telle que prescrite par la loi du 27 janvier 2011, un palier de 20 % de femmes au minimum doit être respecté à l'issue de la première Assemblée Générale Ordinaire qui suit le 1^{er} janvier 2014. DELTA PLUS GROUP appliquait et se conformait à ce principe lors de son entrée en vigueur. En 2015 sur les cinq administrateurs de la société l'un d'entre eux est une femme.

La société DELTA PLUS GROUP SA se réfère au code de gouvernement d'entreprise Middledent. Compte tenu de sa structure, de son appartenance à la catégorie des Valeurs Moyennes et Petites (VaMP), et de la teneur du code de gouvernance Middledent, le Conseil d'Administration a adhéré audit code depuis 2013.

3. Conditions de préparation et d'organisation des travaux du Conseil

Fonctions du Conseil

Conformément aux statuts de la société, le Conseil d'Administration détermine les orientations de l'activité de la société et veille à leur mise en œuvre.

Sous réserve des pouvoirs expressément attribués aux assemblées d'actionnaires et dans la limite de l'objet social, il se saisit de toute question intéressant la bonne marche de la société et règle par ses délibérations les affaires qui la concernent.

Dans le cadre de sa mission courante, le Conseil d'Administration convoque l'Assemblée Générale des actionnaires et fixe son ordre du jour, nomme et révoque le Président, les Directeurs Généraux et Directeurs Généraux Délégués chargés de la direction de l'entreprise, contrôle leur gestion, arrête les comptes annuels soumis à l'approbation annuelle de l'Assemblée Générale des actionnaires et rend compte de son activité dans le Rapport de Gestion annuel.

Dans le cadre des décisions et orientations stratégiques de la société, il examine et décide de la réalisation et des modalités de mise en œuvre des opérations d'importance, éventuellement après étude du sujet par un comité ad hoc.

Enfin, le Conseil d'Administration prend toutes décisions et donne toutes autorisations à l'effet de :

- Cautionner et avaliser les engagements de tous tiers dans les conditions fixées par la loi ;
- Constituer des garanties à la sûreté des engagements pris, soit par la société, soit par les filiales de la société.

Les pouvoirs du Directeur Général et des Directeurs Généraux Délégués sont limités dans les domaines ci-dessus listés, le Conseil d'Administration plafonnant le montant maximum des cautions avales et garanties qu'ils peuvent octroyer.

Compte-rendu d'activités 2015

Le Conseil d'Administration se réunit aussi souvent que l'intérêt de la société l'exige.

Au cours de l'exercice 2015, le Conseil d'Administration s'est réuni notamment :

- Pour examiner les comptes annuels ;
- Pour convoquer l'Assemblée Générale des actionnaires ;
- Pour examiner les comptes semestriels ;
- Pour examiner la stratégie du Groupe DELTA PLUS notamment concernant l'opération de croissance externe réalisée aux USA avec le rachat de 50 % des titres d'ELVEX ;
- Pour examiner les travaux réalisés par le Conseil d'Administration ;
- Pour statuer sur la rémunération des mandataires sociaux.

Le taux de présence globale des membres du Conseil d'Administration était de 80 %.

Les thèmes d'actualité relatifs à la marche des affaires, aux décisions relevant de la compétence du Conseil et aux grands projets du Groupe DELTA PLUS sont mis à l'ordre du jour de chaque séance du Conseil.

Les procès-verbaux sont tous réalisés par le Service Juridique du Groupe DELTA PLUS et reportés sur les registres du Conseil d'Administration.

Rémunérations des membres du Conseil d'Administration

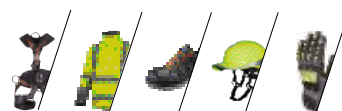
Le détail des rémunérations versées aux mandataires sociaux au cours de l'exercice 2015 figure dans l'Annexe 3 du Rapport de Gestion de la société.

Les administrateurs également mandataires sociaux de DELTA PLUS GROUP et de ses filiales ne perçoivent pas de jetons de présence en supplément de la rémunération qu'ils perçoivent au titre des mandats sociaux qu'ils exercent dans les sociétés du Groupe DELTA PLUS.

Les modalités d'attribution des jetons de présence au bénéfice des administrateurs non-salariés, sont décidées par l'Assemblée Générale annuelle, sur proposition du Conseil d'Administration. Le détail des versements des jetons de présence figure dans l'Annexe 3 du Rapport de Gestion de la société.

II. LES DIFFÉRENTS ACTEURS DU CONTRÔLE INTERNE ET LEUR RÔLE

Le Conseil peut faire usage de ses pouvoirs généraux et faire procéder à toutes vérifications qu'il juge opportunes. Il décide de la mise en place de différents comités destinés à l'assister et de la hiérarchisation des pratiques de contrôle interne.



1. Les comités spécialisés assistant le Conseil

Le Conseil est assisté autant que de besoin par trois comités, le Comité Exécutif, le Comité de Direction et le Comité de Rémunération.

Le Comité Exécutif

Ce premier comité est composé des principaux directeurs du Groupe DELTA PLUS. Il est chargé de la définition des stratégies et de la fixation des objectifs opérationnels correspondants dans les domaines budgétaire, financier et de l'optimisation du développement des ressources humaines.

Il se réunit trimestriellement.

Comité de Direction

Ce second comité est composé des principaux directeurs et des responsables fonctionnels et opérationnels du Groupe DELTA PLUS. Il est en charge de la mise en œuvre des orientations stratégiques prises par le Comité Exécutif et du suivi des performances et des résultats du Groupe DELTA PLUS.

Il s'attache à répondre aux problématiques opérationnelles rencontrées dans le fonctionnement quotidien du Groupe DELTA PLUS.

Il se réunit tous les mois au siège de la société.

Le Comité de Rémunération

À ce jour composé de deux administrateurs (dont un administrateur indépendant) et d'un consultant externe, il détermine les orientations de la politique salariale appliquée au sein du Groupe DELTA PLUS et présente au Conseil d'Administration ses préconisations relativement à la détermination des rémunérations et avantages à allouer aux hauts cadres et dirigeants du Groupe DELTA PLUS.

Ses recommandations prennent systématiquement en compte le respect de conditions de performance des dirigeants. Pour la deuxième année consécutive, le Comité des Rémunérations a ainsi émis une préconisation quant au versement de la partie variable de la rémunération des dirigeants : seule la moitié de la rémunération variable provisoirement déterminée au mois de décembre de l'exercice N est versé, le solde de la rémunération variable n'étant versé aux dirigeants que postérieurement à la clôture des comptes (sociaux et consolidés) de l'exercice N, soit durant le premier semestre de l'exercice N+1, afin que soit prise en compte la performance desdits dirigeants, appréciée au regard des résultats retranscrits dans les comptes sociaux et consolidés arrêtés par le Conseil d'Administration.

Ce comité se réunit au minimum une fois par an, préalablement au Conseil d'Administration statuant sur la rémunération des dirigeants et préalablement à l'application des mesures salariales.

La formation de Comité d'audit au sein du Conseil d'Administration

Pour répondre à ses obligations légales, le Conseil d'Administration a choisi depuis 2013 de mettre en place une formation de Comité d'audit au sein du Conseil d'Administration.

La formation de Comité d'audit au sein du Conseil d'Administration regroupe tous les administrateurs à l'exclusion de ceux exerçant des fonctions de Directeur Général ou de Directeur Général Délégué. Sa mission est de procéder au suivi de l'efficacité des systèmes de contrôle interne et de gestion des risques, au suivi du processus d'élaboration de l'information financière, au suivi du contrôle légal des comptes annuels et, le cas échéant, des comptes consolidés par les Commissaires aux Comptes, et au suivi des travaux des Commissaires aux Comptes en toute indépendance.

Ladite formation de Comité d'audit au sein du Conseil d'Administration s'est réunie pour la première fois lors de la séance du Conseil d'Administration ayant pour ordre du jour l'arrêté des comptes clos au 31 décembre 2013. Elle se réunit depuis cette date lors de chaque séance du Conseil d'Administration ayant pour ordre du jour l'arrêté des comptes semestriels ou annuels de DELTA PLUS GROUP.

2. Les autres acteurs au sein de notre société

D'autres acteurs jouent un rôle majeur en matière de contrôle interne.

Il s'agit à la fois d'intervenants internes et externes au Groupe DELTA PLUS.

La Direction Générale

Elle est à l'initiative des mesures de contrôle interne. La conception et la mise en œuvre du dispositif de contrôle interne font partie de ses attributions. Elle est régulièrement informée des dysfonctionnements, insuffisances et difficultés d'applications du dispositif.

Elle soumet ensuite au Conseil d'Administration ses propositions de mesures et présente les caractéristiques des dispositifs. C'est alors au Conseil d'Administration de décider des mesures de contrôle interne propres à être mises en œuvre.

Le Comité de Pilotage Qualité

Ce comité a pour but de contrôler le bon fonctionnement du processus de contrôle interne, d'en identifier les carences et d'établir des plans d'action pour pallier ces carences. Les résultats des audits internes effectués sous le contrôle du Service Qualité sont reportés au Comité de Pilotage Qualité qui les analyse et lance les actions qui s'avèrent nécessaires.

Le Comité Pilotage Qualité rend compte de ses actions et de ses résultats au Comité de Direction.

Ses interventions permettent notamment de garantir la certitude du maintien de la certification ISO 9001 version 2008.

Le Service Qualité

Ce service a la responsabilité de suivre le dispositif de contrôle interne appliqué dans chaque service. Il initie l'établissement des procédures, sans être directement impliqué dans la mise en œuvre au quotidien de ces procédures. Il veille à ce que les procédures soient actualisées et suivies. Le Service Qualité organise également des audits internes (réalisés par les différents opérateurs de l'entreprise réalisant un audit sur le fonctionnement d'un des services dont ils ne font pas partie).

Les audits internes permettent d'évaluer le fonctionnement du dispositif de contrôle interne et donnent lieu à différentes préconisations aux fins d'améliorer le dispositif.

Le Service Qualité gère également le suivi des indicateurs qualité au niveau du Groupe DELTA PLUS.

Les différents collaborateurs internes

Ils sont en charge du fonctionnement, de la surveillance et de l'actualisation des procédures. Ils font remonter leurs observations au Service Qualité pour que soient apportées aux procédures existantes toutes les adaptations et/ou modifications nécessaires. Ils peuvent également être les intervenants des audits réalisés en interne.

Les Experts Comptables et la Direction Financière

Ils peuvent utiliser les travaux réalisés lors des audits internes en tant qu'éléments collectés au titre des assertions qu'ils souhaitent vérifier.

Ils apprécient notamment :

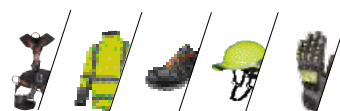
- L'organisation de l'audit en termes de planification, mise en œuvre et supervision des travaux ;
- La documentation existante, y compris les programmes de travail et autres procédures écrites ;
- La prise en compte par le management local des recommandations formulées lors de l'audit et la mise en œuvre des actions pour répondre à ces recommandations ;
- Qu'une solution appropriée a été apportée aux problématiques mises en évidence par les travaux de l'audit interne ;
- Que les rapports ou autres documents de synthèse résultant de l'audit interne sont cohérents avec les résultats des travaux réalisés par ce dernier.

Le processus de contrôle interne, au sein du Groupe DELTA PLUS, a pour objectif principal de fournir une assurance raisonnable quant à l'atteinte des objectifs stratégiques définis par la Direction Générale, mais il permet également d'obtenir la certification sous référentiel ISO 9001 version 2008 de DELTA PLUS GROUP et de ses principales filiales françaises et filiales de production.

III. LES PROCÉDURES DE GESTION DES RISQUES ET DE CONTRÔLE INTERNE MISES EN PLACE PAR LA SOCIÉTÉ

Le Groupe DELTA PLUS est composé d'une organisation centrale (historiquement basée en France, à APT) et de filiales opérationnelles implantées à travers le monde. Un des principes essentiels du Groupe DELTA PLUS est de privilégier la décentralisation en matière opérationnelle – du moins par pays d'implantation (des filiales) et par métier (Produits de Protection de la Tête, du Corps, des Mains, des Pieds et Antichute) – tout en disposant de systèmes d'informations permettant au holding du Groupe DELTA PLUS de garantir une information générale et financière de bonne qualité.

Le Groupe DELTA PLUS utilise d'ailleurs le guide de mise en œuvre du cadre de référence sur les dispositifs de gestion des risques et de contrôle interne pour les valeurs petites et moyennes (du 22 juillet 2010 et disponibles sur le site de l'AMF : www.amf-france.org). Plus précisément, les domaines et/ou processus appliqués concernent notamment les principes généraux de contrôle interne, le périmètre de la gestion des risques et du contrôle interne, les acteurs de la gestion des risques et du contrôle interne, le rôle des Commissaires aux Comptes mais surtout les processus de pilotage et d'élaboration de l'organisation comptable et financière.



1. Gestion des risques et la mise en œuvre de procédures par le Service Qualité

La Gestion des risques

La gestion des risques de l'entreprise se définit ainsi comme un processus transversal à l'entreprise, mis en œuvre par le Conseil d'Administration, les dirigeants et le personnel de l'entreprise, à quelque niveau que ce soit, et destiné à être exploité pour l'élaboration de la stratégie. Il vise à donner en permanence une assurance raisonnable que :

- Les événements risquant potentiellement d'affecter l'organisation sont identifiés ;
- Les risques restent dans les limites du « Risk Appetite » (« appétence au risque », correspond au niveau de prise de risque accepté par l'entreprise dans le but d'accroître sa valeur) de l'entreprise, de manière à ce qu'ils soient maîtrisés ;
- La réalisation des objectifs de l'organisation n'est pas compromise.

En considération de ces différents éléments, la société DELTA PLUS GROUP veille à l'existence de dispositifs de gestion des risques tant en son sein, qu'au sein de ses différentes filiales. La réalisation d'une cartographie des risques et la mise en œuvre de systèmes de contrôle ont pour but principal de réduire, voire annihiler l'impact négatif que pourrait avoir la survenance d'un événement quel qu'il soit.

Enfin, la société DELTA PLUS GROUP limite aussi les risques d'opportunités manquées qui pourraient limiter l'atteinte des objectifs stratégiques définis par le Comité Exécutif.

La mise en œuvre de procédures par le Service Qualité

Le Groupe DELTA PLUS s'est doté d'un Service Qualité, cette fonction est centralisée au siège du Groupe DELTA PLUS. La Qualité rapporte fonctionnellement l'avancement de ses travaux au Comité de Pilotage Qualité et à la Direction Générale, qui en prennent connaissance et valident les missions et les travaux effectués. Il rapporte hiérarchiquement et administrativement à la Direction Générale qui fixe le cadre budgétaire et évalue annuellement les responsables de la fonction Qualité.

Le service est composé d'un Directeur référent en matière de Qualité et d'un Responsable Qualité.

Les objectifs de ce service sont les suivants :

- Assister la Direction Générale du Groupe DELTA PLUS, les Directeurs opérationnels et les Managers de « Market Units », dans leur gestion en leur fournissant des évaluations indépendantes des organisations, des procédures, des systèmes de management et de gestion courante.
- Évaluer correctement les risques clés auxquels leurs fonctions et/ou leur « Market Units » sont exposées et mettre en place des procédures opérationnelles et des procédures de contrôle efficaces et efficientes.
- Animer et veiller à la mise en place des procédures et des règles de fonctionnement, de suivi et de gestion définies en collaboration avec les Directions du Groupe DELTA PLUS.
- S'assurer du respect des procédures et des règles définies dans le cadre du fonctionnement du Groupe DELTA PLUS, appliquées à chacune des filiales, via notamment l'organisation d'audits internes.
- Accompagner les dirigeants dans l'amélioration continue des processus du Groupe DELTA PLUS, ainsi que dans la maîtrise des risques liés à son image et à sa pérennité.
- Mettre en œuvre et assurer un compte-rendu régulier des indicateurs de qualité au niveau du Groupe DELTA PLUS (taux de service clients, taux de services approvisionnement, ...).

La Qualité est appelée à intervenir sur l'ensemble du périmètre géographique du Groupe DELTA PLUS, ainsi que sur l'ensemble de ses processus opérationnels et fonctionnels.

Ses principales missions sont les suivantes :

- **L'assistance** : il s'agit de missions d'assistance accomplies :
 - Lors du déploiement des procédures instaurées au niveau du Groupe DELTA PLUS ;
 - Pour la facilitation et la constitution de Groupes de travail fonctionnant en ateliers d'auto-évaluation des processus ;
 - Pour la mise en place de nouvelles organisations et procédures.
- **L'audit de Market Unit** : il s'agit d'audits consacrés à une seule entité dans le but d'évaluer globalement, au travers de quatre à six processus choisis, la qualité des systèmes de management et de gestion de la Market Unit. La hiérarchie (Direction Générale et Directeurs Fonctionnels du Groupe DELTA PLUS) constitue la principale initiatrice de ces missions. La mission et sa restitution sont effectuées en collaboration avec le responsable de l'entité auditée.
- **L'audit de processus** : il s'agit d'audits concentrés sur l'évaluation d'un seul processus, dans une ou plusieurs Market Units. Les initiateurs de ce type de missions sont principalement les Directeurs Fonctionnels du Groupe DELTA PLUS.

Les principaux enjeux des audits tiennent à l'équilibre que tous les membres des équipes internes doivent maintenir entre d'une part, un rôle de type « régulier » (contrôles obligatoires, respect des règles, des procédures Groupe, des lois, de l'éthique) et d'autre part, un rôle de conseil où les auditeurs doivent faire bénéficier aux audités de leur regard externe, de leurs référentiels et des bonnes pratiques et des procédures du Groupe DELTA PLUS.

L'enjeu principal est de créer un climat sincère de coopération et d'échange, afin d'entraîner de véritables actions d'amélioration à l'issue du passage des auditeurs.

2. Contrôle Interne mis en place

Rappelons que le contrôle interne peut être défini comme le processus, mis en œuvre par le Conseil d'Administration, les dirigeants et le personnel d'une entreprise, destiné à fournir une assurance raisonnable quant à la réalisation des objectifs suivants :

- La fiabilité et la sincérité des informations comptables et financières;
- La conformité aux lois et aux réglementations en vigueur;
- La réalisation, la sécurisation et l'optimisation des opérations visant à atteindre des objectifs de performance, définis par les orientations données aux activités de l'entreprise par les organes sociaux.

Élaboration, Qualité et Contrôle de l'information Financière

La société DELTA PLUS GROUP a imposé, depuis de nombreuses années, à l'ensemble de ses filiales, une rigueur sur la qualité de l'information financière fournie.

Ainsi, un compte-rendu financier mensuel (produit par chacune des sociétés du Groupe DELTA PLUS) établi conformément au référentiel comptable du Groupe DELTA PLUS, assure un contrôle permanent du processus d'élaboration de l'information financière, et permet une préparation des deux consolidations annuelles dans les meilleures conditions possibles.

Les comptes rendus de chaque filiale sont examinés rigoureusement et font l'objet d'un commentaire qui m'est personnellement adressé, sous la responsabilité du Directeur Financier du Groupe DELTA PLUS.

Les normes comptables utilisées sont les normes IFRS.

Les processus concourant à l'élaboration de l'information financière sont décentralisés. Ils sont réalisés sous la responsabilité des Directeurs Financiers de chaque filiale et soumis au double contrôle du Directeur Financier du Groupe DELTA PLUS (rattachée au siège social de DELTA PLUS GROUP SA) et des experts comptables.

Il est à préciser que la gestion uniforme des données comptables est renforcée par l'utilisation progressive d'un seul et même logiciel de gestion dans chacune des sociétés du Groupe DELTA PLUS. L'objectif est à terme de parvenir à une harmonisation complète du système, ce qui permettra un contrôle d'autant plus efficace de l'information financière émise au niveau de chaque société du Groupe DELTA PLUS.

La société fait appel à son cabinet d'expertise comptable habituel (cabinet en charge de l'élaboration des comptes consolidés, parfaitement informé du fonctionnement du Groupe DELTA PLUS), en parallèle des actions menées par le département Qualité, pour réaliser des tests supplémentaires sur la qualité de ses procédures.

L'audit des comptes est également assuré par un collège d'auditeurs, internes et externes, amenés à intervenir dans les locaux des sociétés du Groupe DELTA PLUS et à distance.

Toutes leurs observations sont réunies sur une note de synthèse qui m'est présentée semestriellement à l'issue des travaux de consolidation.

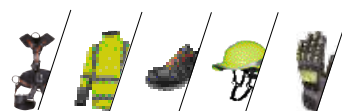
Il est à préciser que le suivi des engagements hors bilan est assuré en binôme par la Trésorerie et le Service Juridique du Groupe DELTA PLUS, qui tiennent à jour un état récapitulatif des engagements hors bilan. Ce tableau permettant à la fois de rendre compte et de contrôler les différents événements de nature à modifier les engagements hors bilan.

Conformément à la loi française sur les sociétés commerciales, la certification des comptes consolidés et des comptes sociaux de la société DELTA PLUS GROUP est effectuée par deux Commissaires aux Comptes qui procèdent à un examen conjoint de l'ensemble des comptes, des modalités de leur établissement et des procédures de contrôle interne du Groupe DELTA PLUS relatives à l'information financière.

La conformité aux lois et règlements

Cette préoccupation de conformité aux lois et règlements se traduit par la mise en place de recommandations et de points de contrôle dans le cadre d'une politique globale (reprise dans la lettre de politique générale) applicable à tous nos collaborateurs internes à travers le monde. Les principaux managers du Groupe DELTA PLUS veillent à son application rigoureuse.

Il s'agit d'un objectif majeur pour la société DELTA PLUS GROUP, qui attache la plus grande importance au respect des lois et règlements qui lui sont localement applicables (tant à elle-même qu'à ses filiales), et tout particulièrement à la conformité aux lois et règlements applicables à son secteur d'activité.



C'est pourquoi le Groupe DELTA PLUS s'est doté d'un Service Juridique dont les objectifs principaux sont le respect des lois et des règlements localement applicables et la coordination juridique entre la société mère et les filiales du Groupe DELTA PLUS.

Cette coordination passe par la mise en place de modèles de documents juridiques accessibles au niveau du Groupe DELTA PLUS (qu'il s'agisse de contrats, de procès-verbaux, de garanties) et par une centralisation de la rédaction et de la validation des documents juridiques émis par les différentes sociétés du Groupe DELTA PLUS.

Pour parfaire ce contrôle légal, au niveau de chaque filiale, un intervenant local valide le respect des lois et des règlements localement applicables et remonte l'information vers le Service Juridique, qui veille à la coordination juridique entre les filiales et la société mère, et informe les opérationnels des services concernés par ces considérations légales.

L'aspect conformité légale des produits est également un enjeu majeur pour le Groupe DELTA PLUS qui suit de près les réglementations applicables aux E.P.I. (notice, étiquetage, tests...), l'entrée en vigueur de nouvelles normes et les certifications de produits.

Ce suivi centralisé est assuré par le service Marketing Technique qui veille scrupuleusement à l'application et au respect des impératifs de conformité des produits (notamment aux directives et normes européennes), en collaboration avec les chefs de produits.

La Réalisation Optimale des Opérations et la Prévention des Risques Opérationnels et Financiers

La plupart des risques identifiés découlent de, ou sont liés à, la défaillance du système d'information reliant les filiales à la société mère.

La société DELTA PLUS GROUP a donc développé des méthodes propres, destinées à maîtriser les risques susceptibles d'affecter ses résultats, ses actifs, ses engagements.

Les principales méthodes sont les suivantes :

- Une organisation du Groupe DELTA PLUS autour de filiales autonomes;
- Une communication permanente entre les managers;
- Un compte-rendu mensuel financier et commercial systématique;
- Un compte-rendu des indicateurs qualité au niveau du Groupe DELTA PLUS;
- Des audits réguliers des filiales;
- Des visites régulières de la Direction Générale dans chaque filiale;
- Une politique d'assurance reposant sur des contrats d'assurance Groupe;
- Une gestion centralisée de la trésorerie;
- Un processus budgétaire rigoureux;
- Une coordination juridique des filiales;
- Un ERP (« Entreprise Resource Planning ») efficient et efficace, implanté sur la quasi-totalité du périmètre du Groupe DELTA PLUS, permettant une communication uniforme et efficace avec les filiales;
- Un compte-rendu et une analyse récurrente des stocks et des créances de chaque entité du Groupe DELTA PLUS.

C'est par l'application de ces différentes méthodes que le Groupe DELTA PLUS tend à sécuriser et optimiser ses opérations dans le dessein de parvenir à ses objectifs de performance.

Compte tenu des différentes structures existantes et du développement de systèmes de contrôle tels que j'ai pu vous les présenter ici, la société DELTA PLUS GROUP s'inscrit dans une démarche d'amélioration continue en termes de gouvernance d'entreprise.

À APT,
le 1^{er} avril 2016

M. Jérôme BENOIT
Président du Conseil d'Administration

RAPPORT DES COMMISSAIRES AUX COMPTES ÉTABLI EN APPLICATION DE L'ARTICLE L. 225-235 DU CODE DE COMMERCE, SUR LE RAPPORT DU PRÉSIDENT DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

Exercice clos le 31 décembre 2015

Aux actionnaires,

En notre qualité de Commissaires aux Comptes de la société DELTA PLUS GROUP, et en application des dispositions de l'article L. 225 235 du Code de Commerce, nous vous présentons notre rapport sur le rapport établi par le président de votre société, conformément aux dispositions de l'article L. 225 37 du Code de Commerce au titre de l'exercice clos le 31 décembre 2015.

Il appartient au président d'établir et de soumettre à l'approbation du Conseil d'Administration un rapport rendant compte des procédures de contrôle interne et de gestion des risques mises en place au sein de la société, et donnant les autres informations requises par les articles L. 225-37 du Code de Commerce relatives notamment au dispositif en matière de gouvernement d'entreprise.

Il nous appartient :

- De vous communiquer les observations qu'appellent de notre part les informations contenues dans le rapport du président, concernant les procédures de contrôle interne et de gestion des risques relatives à l'élaboration et au traitement de l'information comptable et financière;
- D'attester que le rapport comporte les autres informations requises par l'article L. 225 37 du Code de Commerce, étant précisé qu'il ne nous appartient pas de vérifier la sincérité de ces autres informations.

Nous avons effectué nos travaux conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France.

Informations concernant les procédures de contrôle interne relatives à l'élaboration et au traitement de l'information comptable et financière :

Les normes d'exercice professionnel requièrent la mise en œuvre de diligences destinées à apprécier la sincérité des informations concernant les procédures de contrôle interne, relatives à l'élaboration et au traitement de l'information comptable et financière contenues dans le rapport du président.

Ces diligences consistent notamment à :

- Prendre connaissance des procédures de contrôle interne et de gestion des risques relatives à l'élaboration et au traitement de l'information comptable et financière sous-tendant les informations présentées dans le rapport du président, ainsi que de la documentation existante;
- Prendre connaissance des travaux ayant permis d'élaborer ces informations, et de la documentation existante;
- Déterminer si les déficiences majeures du contrôle interne relatif à l'élaboration et au traitement de l'information comptable et financière, que nous aurions relevées dans le cadre de notre mission, font l'objet d'une information appropriée dans le rapport du président.

Sur la base de ces travaux, nous n'avons pas d'observation à formuler sur les informations concernant les procédures de contrôle interne et de gestion des risques de la société relatives à l'élaboration et au traitement de l'information comptable et financière contenues dans le rapport du président du Conseil d'Administration, établi en application des dispositions de l'article L. 225 37 du Code de Commerce.

Autres informations

Nous attestons que le rapport du président du Conseil d'Administration comporte les autres informations requises à l'article L. 225 37 du Code de Commerce.

Fait à Avignon et Montfavet, le 13 avril 2016

Les Commissaires aux Comptes

VERAN & ASSOCIES

Pierre PHILLIPE

Commissaire aux Comptes

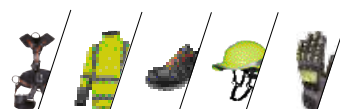
Représentant la société

AREs X•PERT AUDIT

Olivier ROUSSET

Commissaire aux Comptes

Représentant la société



État consolidé de la situation financière	80	4.2 Risque de crédit	97
Compte de résultat consolidé	81	4.3 Risque de liquidité	97
État du résultat global consolidé	81	4.4 Risques liés à l'activité du Groupe	99
Tableau des flux de trésorerie	82	4.5 Risques juridiques liés à la réglementation applicable	100
Tableau de variation des capitaux propres	83	4.6 Risques environnementaux et géopolitiques	101
Notes annexes aux Comptes Consolidés	86	4.7 Risques relatifs aux procédures judiciaires et d'arbitrage	101
Note 1 : Informations générales sur le Groupe DELTA PLUS – Description de l'activité	86	Note 5 : Évolution du périmètre	102
Note 2 : Faits marquants	86	5.1 Informations relatives au périmètre de consolidation	102
Note 3 : Synthèse des principales règles et méthodes comptables.	87	5.2 Modifications du périmètre et autres informations	103
3.1 Base de préparation des états financiers	87	5.3 Filiales exclues du périmètre, malgré une participation supérieure à 10 %.	103
3.2 Hypothèses et estimations	88	Note 6 : Commentaires sur le bilan et le compte de résultat	104
3.3 Secteurs opérationnels	89	6.1 État des immobilisations incorporelles	104
3.4 Règles de consolidation	89	6.2 État des immobilisations corporelles	105
3.5 Regroupements d'entreprises	89	6.3 Test de perte de valeur des écarts d'acquisition	106
3.6 Conversion des comptes des filiales exprimés en monnaies étrangères	89	6.4 Autres actifs financiers	107
3.7 Transactions libellées en devises	90	6.5 Instruments Financiers Dérivés	107
3.8 Écarts d'acquisition	90	6.6 Instruments financiers disponibles à la vente	108
3.9 Immobilisations incorporelles	90	6.7 Stocks	108
3.10 Immobilisations corporelles	91	6.8 Créances clients et autres créances :	108
3.11 Impairment test	91	6.9 Trésorerie	109
3.12 Autres actifs financiers	91	6.10 Capital	110
3.13 Instruments financiers dérivés	92	6.11 Paiement en actions	110
3.14 Stocks	92	6.12 Passifs financiers	111
3.15 Créances et Dettes	92	6.13 Engagements donnés aux salariés	112
3.16 Trésorerie et équivalents de trésorerie	92	6.14 Provisions non courantes	113
3.17 Capital	93	6.15 Instruments financiers par catégorie	113
3.18 Passifs financiers	93	6.16 Impôts	114
3.19 Impôts	93	6.17 Ventilation du Chiffre d'Affaires	116
3.20 Avantages au personnel	93	6.18 Produits et charges opérationnels non courants	116
3.21 Paiements fondés sur des actions	94	6.19 Résultat financier	117
3.22 Provisions non courantes	94	6.20 Charges par nature	117
3.23 Chiffre d'Affaires	94	6.21 Charges de personnel	119
3.24 Soldes intermédiaires	95	6.22 Résultat par action	120
3.25 Produits et charges financiers	95	6.23 Dividendes	120
3.26 Résultat par action	95	6.24 Engagements donnés et reçus	120
3.27 Distribution de dividendes	95	6.25 Regroupement d'entreprises	121
Note 4 : Facteurs de risque	96	6.26 Parties liées	121
4.1 Risque de marché	96	Note 7 : Informations sectorielles	122
4.1.1 Risque de change	96	Note 8 : Événements postérieurs à la clôture	124
4.1.2 Risque de taux d'intérêt et couverture	96		
4.1.3 Risque de prix (Matières premières)	97		



COMPTES CONSOLIDÉS
AU 31 DÉCEMBRE 2015



YOUR **SAFETY** AT WORK

ÉTAT CONSOLIDÉ DE LA SITUATION FINANCIÈRE

En milliers d'Euros

ACTIF	NOTE	31/12/2015	31/12/2014
ACTIFS NON-COURANTS			
Écarts d'acquisition	6.3	60 952	44 959
Immobilisations incorporelles	6.1	665	533
Immobilisations corporelles	6.2	6 196	6 373
Autres actifs financiers	6.4	1 675	1 291
Actifs d'impôts différés	6.16	1 496	987
TOTAL DES ACTIFS NON-COURANTS		70 985	54 143
ACTIFS COURANTS			
Stocks	6.7	53 300	48 113
Clients	6.8	34 488	34 199
Autres débiteurs	6.8	10 920	11 902
Trésorerie	6.9	16 677	14 789
TOTAL DES ACTIFS COURANTS		115 384	109 002
TOTAL ACTIF		186 369	163 145
PASSIF			
CAPITAUX PROPRES			
Capital	6.10	3 679	3 679
Titres d'autocontrôle		(898)	(1 184)
Réserves et résultat consolidés		88 013	76 120
Participations ne donnant pas le contrôle NCI		(54)	(15)
Total capitaux propres		90 741	78 600
Dettes financières convertibles en action		-	-
TOTAL DES CAPITAUX PROPRES		90 741	78 600
PASSIFS NON COURANTS			
Passifs financiers non courants	6.12	29 350	9 710
Engagements donnés aux Salariés	6.13	938	991
Provisions non courantes	6.14	205	246
TOTAL DES PASSIFS NON COURANTS		30 492	10 948
PASSIFS COURANTS			
Fournisseurs d'exploitation et effets à payer		17 589	16 812
Dettes fiscales et sociales		8 647	8 623
Autres dettes		3 902	7 640
Autres passifs financiers courants	6.12	34 998	40 522
TOTAL DES PASSIFS COURANTS		65 135	73 597
TOTAL DES CAPITAUX PROPRES ET PASSIFS		186 369	163 145

COMPTE DE RÉSULTAT CONSOLIDÉ

En milliers d'Euros

	NOTE	31/12/2015	31/12/2014
Chiffre d'Affaires	6.17	192 996	173 020
Coût d'achat des marchandises vendues	6.20	(97 449)	(87 956)
Charges variables	6.20	(14 779)	(13 904)
Charges fixes	6.20	(27 042)	(25 068)
Charges de personnel	6.21	(33 114)	(29 193)
Autres produits et charges	6.20	87	58
Résultat opérationnel courant		20 698	16 957
Produits opérationnels non courants	6.18	21	-
Charges opérationnelles non courantes	6.18	(890)	(88)
Résultat opérationnel non courant		(869)	(88)
Résultat opérationnel		19 829	16 869
Coût de l'endettement financier brut	6.19	(1 897)	(2 172)
Autres charges financières	6.19	(2 499)	(1 258)
Autres produits financiers	6.19	715	1 162
Résultat avant impôt des sociétés intégrées		16 148	14 602
Impôt sur le résultat	6.16	(3 564)	(4 069)
Résultat net des activités poursuivies		12 584	10 533
Résultat des activités abandonnées		-	-
Résultat net des sociétés mises en équivalence		-	-
Résultat net de l'ensemble consolidé		12 584	10 533
Dont part du Groupe		12 503	10 581
Dont part des participations ne donnant pas le contrôle NCI		81	(48)
Résultat net par action des activités poursuivies		3,46	5,91
Résultat net dilué par action des activités poursuivies		3,46	5,91
Résultat net par action	6.22	3,46	5,91
Résultat net dilué par action	6.22	3,46	5,91

ÉTAT DU RÉSULTAT GLOBAL CONSOLIDÉ

En milliers d'Euros

	NOTE	31/12/2015	31/12/2014
Résultat net de l'ensemble consolidé		12 584	10 533
Écarts de conversion		1 520	4 604
Réévaluation des actifs financiers disponibles à la vente		-	-
Impôts sur les autres éléments du résultat global		-	-
Autres éléments du résultat global recyclables ultérieurement en résultat net		1 520	4 604
Gains et pertes actuariels sur engagement de retraite		16	(38)
Impôts		(5)	13
Autres éléments du résultat global non recyclables ultérieurement en résultat net		11	(25)
Résultat net et gains et pertes comptabilisées directement en capitaux propres		14 115	15 112
Dont part du Groupe		14 153	15 160
Dont part des participations ne donnant pas le contrôle NCI		(38)	(48)

Le compte de résultat est retraité du reclassement de l'écart actuariel des avantages au personnel en OCI.

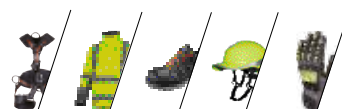


TABLEAU DES FLUX DE TRÉSORERIE

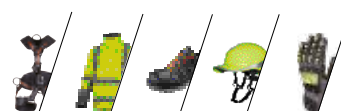
En milliers d'Euros

	NOTE	31/12/2015	31/12/2014
Résultat net de l'ensemble consolidé		12 584	10 533
Ajustements :			
Élimination des amortissements	6.1	1 782	1 821
Élimination des provisions		106	829
Autres produits et charges sans incidence trésorerie		(12)	-
Capacité d'autofinancement après coût de l'endettement financier net et impôt		14 460	13 183
Élimination de la charge (produit) d'impôt	6.16	3 564	4 069
Élimination du coût de l'endettement financier net	6.19	1 897	2 172
Capacité d'autofinancement avant coût de l'endettement financier net et impôt		19 921	19 423
Incidence de la variation du B.F.R.		(5 243)	(7 770)
Impôts payés		(4 074)	(3 057)
Flux de trésorerie liés aux activités opérationnelles		10 605	8 597
Incidence des variations dans le périmètre de consolidation		(17 359)	-
Acquisitions d'immobilisations corporelles et incorporelles	6.2	(1 532)	(1 353)
Acquisitions d'actifs financiers	6.4	(529)	(83)
Cessions d'immobilisations corporelles et incorporelles		108	57
Cessions d'immobilisations financières	6.4	-	-
Autres flux liés aux opérations d'investissement		(91)	(330)
Flux de trésorerie liés aux activités d'investissement		(19 403)	(1 709)
Augmentation de capital		-	-
Cession (acquisition) nette d'actions propres		523	677
Variation dette financière	6.12	12 142	(7 423)
Intérêts financier nets versés	6.19	(1 897)	(2 172)
Dividendes payés aux actionnaires du Groupe		(2 715)	(2 144)
Flux de trésorerie liés aux activités de financement		8 053	(11 062)
Incidence de la variation des taux de change		2 634	2 184
Variation nette de la trésorerie		1 888	(1 991)
Trésorerie à l'ouverture :	6.9	14 789	16 780
Trésorerie à la clôture :	6.9	16 677	14 789
Variation de la trésorerie		1 888	(1 991)

TABLEAU DE VARIATION DES CAPITAUX PROPRES

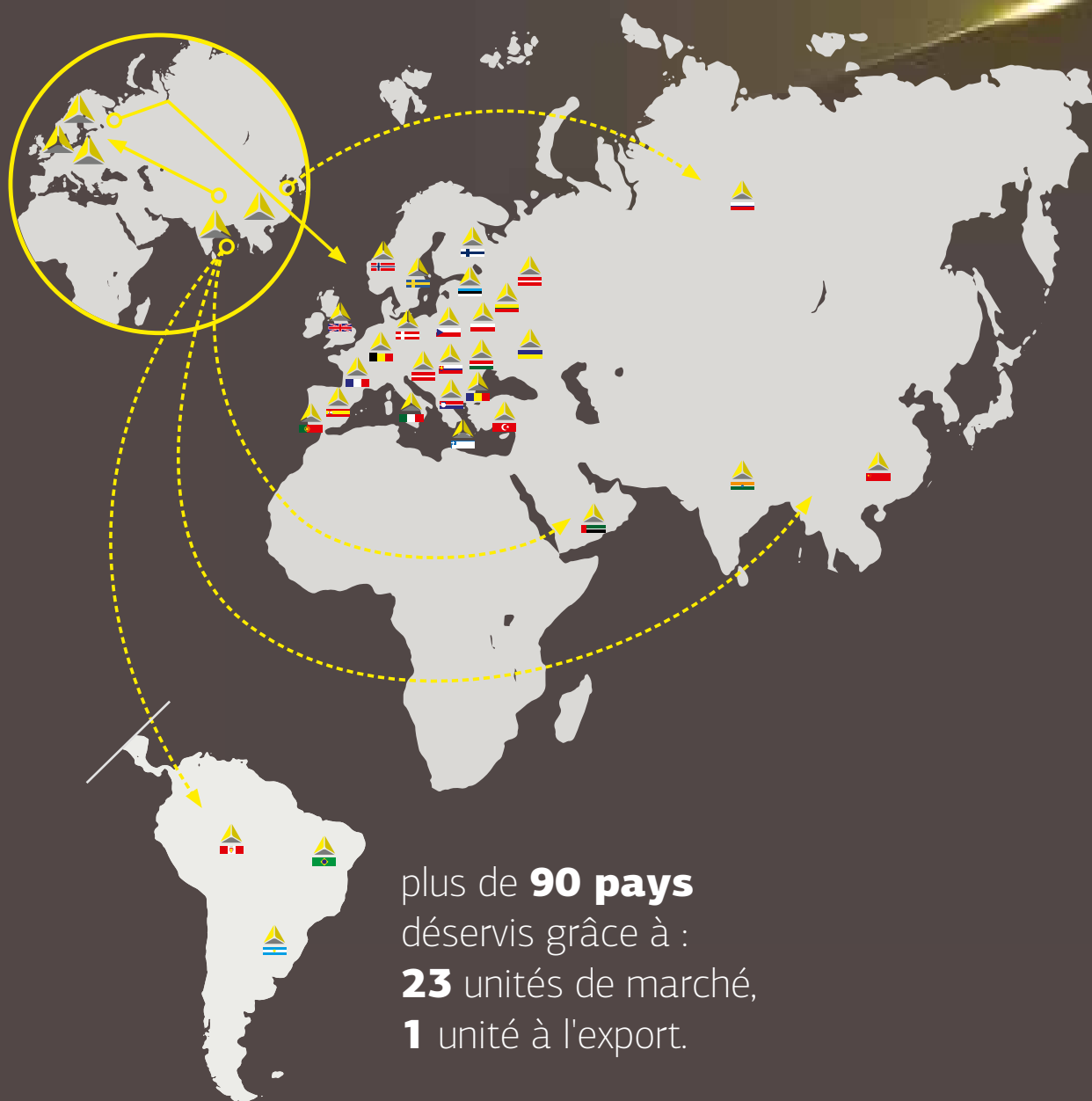
En milliers d'Euros

	CAPITAL SOCIAL	PRIMES D'ÉMISSION	RÉSERVES	ACTIONS AUTO-DÉTENUES ET ASSIMILÉS	DIFFÉRENCES DE CONVERSION	RÉSULTAT CONSOLIDÉ	CAPITAUX PROPRES PART DU GROUPE	PART DES PARTICIPATIONS NE DONNANT PAS LE CONTRÔLE	TOTAL
Au 31 décembre 2013	3 679	12 925	45 320	(1 861)	(1 961)	7 105	65 208	34	65 242
Affectation du résultat & reclassement	-	-	7 105	-	-	(7 105)	-	-	-
Gains et pertes comptabilisés directement en capitaux propres	-	-	(25)	-	4 604	-	4 579	-	4 579
Résultat de 2014	-	-	-	-	-	10 581	10 581	(48)	10 533
Résultat net et gains et pertes comptabilisés directement en capitaux propres	-	-	(25)	-	4 604	10 581	15 160	(48)	15 112
Augmentation de capital	-	-	-	-	-	-	-	-	-
Stocks options	-	-	(355)	-	-	-	(355)	-	(355)
Dividendes distribués	-	-	(2 144)	-	-	-	(2 144)	-	(2 144)
Variation de l'auto détention	-	-	-	677	-	-	677	-	677
Variation de périmètre	-	-	-	-	-	-	-	-	-
Écarts de conversion	-	-	-	-	-	-	-	1	1
Autres	-	-	70	-	-	-	70	(2)	68
Au 31 décembre 2014	3 679	12 925	49 971	(1 184)	2 643	10 581	78 614	(15)	78 600
Affectation du résultat & reclassement	-	-	10 581	-	-	(10 581)	-	-	-
Gains et pertes comptabilisés directement en capitaux propres	-	-	(1 344)	-	2 994	-	1 650	(120)	1 531
Résultat de 2015	-	-	-	-	-	12 503	12 503	81	12 584
Résultat net et gains et pertes comptabilisés directement en capitaux propres	-	-	(1 344)	-	2 994	12 503	14 153	(38)	14 115
Augmentation de capital	-	-	-	-	-	-	-	-	-
Stocks options	-	-	19	-	-	-	19	-	19
Dividendes distribués	-	-	(2 715)	-	-	-	(2 715)	-	(2 715)
Variation de l'auto détention	-	-	-	286	-	-	286	-	286
Variation de périmètre	-	-	-	-	-	-	-	-	-
Écarts de conversion	-	-	-	-	-	-	-	-	-
Autres	-	-	435	-	-	-	435	-	435
Au 31 décembre 2015	3 679	12 925	56 947	(898)	5 638	12 503	90 792	(53)	90 740





Un réseau de distribution mondial
pour une proximité internationale





ANNEXES AUX COMPTES CONSOLIDÉS



YOUR **SAFETY** AT WORK

NOTES ANNEXES AUX COMPTES CONSOLIDÉS

NOTE 1 : Informations générales sur le Groupe DELTA PLUS – Description de l'activité

DELTA PLUS GROUP est une société anonyme de droit français. Les actions de la société sont admises à la cote du marché Euronext de Nyse Euronext compartiment B de la Bourse de Paris.

La société a été créée en 1986. Les statuts actuels de la société fixent sa durée jusqu'au 31 décembre 2036, sous réserve d'une nouvelle prorogation. Le siège social est situé à APT. La Société est immatriculée au Registre du commerce et des sociétés d'AVIGNON sous le numéro 334 631 868.

Le Groupe DELTA PLUS conçoit et distribue une gamme complète d'Équipements de Protection Individuelle (E.P.I.), en Europe et dans le reste du monde.

Les états financiers consolidés au 31 décembre 2015 reflètent la situation comptable de DELTA PLUS GROUP et de ses filiales (ci-après « le Groupe DELTA PLUS »), ainsi que les intérêts du Groupe DELTA PLUS dans les entreprises associées et coentreprises. Ils sont présentés en Euros, arrondis au millier le plus proche. Les comptes consolidés de l'exercice 2015 ont été arrêtés par le Conseil d'Administration le 12 avril 2016. Ils seront soumis à l'approbation des actionnaires lors de l'Assemblée Générale des Associés du 17 juin 2016.

NOTE 2 : Faits marquants

En 2015, les ventes de DELTA PLUS GROUP ont progressé de 11,5 % (2,0 % à périmètre et taux de change constants) par rapport à l'exercice 2014. Le Chiffre d'Affaires 2015 s'est élevé à **193,0 millions d'Euros**.

DELTA PLUS GROUP réalise en 2015 un Chiffre d'Affaires record, en croissance pour la sixième année consécutive.

Le Groupe confirme le retour de la croissance des ventes en Europe, après un exercice 2014 déjà en progression sur cette zone géographique. Sur l'année, le Chiffre d'Affaires en Europe progresse ainsi de 2,8 % (+2,1 % à périmètre et taux de change constants).

Hors Europe, le Groupe continue de montrer un dynamisme soutenu, avec une progression du Chiffre d'Affaires de +21,2 % (+1,9 % à périmètre et taux de change constants).

Le Groupe a bénéficié en 2015 sur cette zone d'un effet de périmètre favorable lié à la croissance externe réalisée aux États-Unis au mois d'avril, ainsi que d'effets de change positifs liés à l'évolution de la parité entre l'Euro et le Dollar.

La croissance s'est poursuivie dans la plupart des pays émergents en 2015, notamment en Chine, au Moyen-Orient et en Argentine.

Le Groupe reste néanmoins vigilant sur l'évolution du contexte d'instabilité économique et géopolitique de certains pays, ainsi que sur l'impact défavorable de la baisse du prix du pétrole sur certains de ses marchés, qui a pesé en partie sur la croissance du Chiffre d'Affaires au second semestre.

Il est à noter que les fluctuations de l'Euro par rapport à la plupart des devises des pays hors Europe ont été significatives au cours de l'année, provoquant un effet de change favorable de 7,3 M€ au total sur le Chiffre d'Affaires consolidé du Groupe comparé à 2014.

Enfin, les ventes consolidées ont bénéficié de l'intégration dans le périmètre du Groupe, à compter du 1^{er} avril 2015, de la société ELVEX. L'effet de périmètre positif représente au total 9,2 M€ de Chiffre d'Affaires additionnel en 2015.

Au plan bilanciel, l'optimisation des éléments de BFR, et la stabilisation des ratios d'endettement, confirmée au 31 décembre 2015, permet de donner à DELTA PLUS GROUP les moyens nécessaires au financement de ses prochaines étapes de développement.

Parallèlement, DELTA PLUS GROUP a maintenu ses efforts sur la maîtrise de ses coûts, ce qui lui permet d'améliorer sa rentabilité opérationnelle (10,7 % du Chiffre d'Affaires en 2015 contre 9,8 % en 2014) et son résultat net (12,6 M€ en 2015 contre 10,5 M€ en 2014).

Le 1^{er} avril 2015, DELTA PLUS GROUP a signé un partenariat stratégique sur le marché Nord-Américain avec la société ELVEX, société basée aux États-Unis et spécialisée dans les équipements de protection de la tête.

Cet accord de partenariat se traduit par l'acquisition, par DELTA PLUS GROUP, de 50 % des actions d'ELVEX pour un montant de 8,3 M\$.

Par ailleurs, DELTA PLUS GROUP dispose d'une option d'achat unilatérale portant sur les 50 % des actions encore détenues par les trois actionnaires historiques d'ELVEX. Cette option est exerçable jusqu'au 30 septembre 2020.

Au 31 décembre 2015, cette option de rachat nous a conduit à anticiper la valorisation des 50 % qui seront rachetés à terme pour 11,2 M\$ (10,4 M€) et comptabilisée en dette financière dans les comptes consolidés pour son montant actualisé, soit 10,0 M€.

Compte-tenu de cette option d'achat et des synergies apportées par DELTA PLUS GROUP, la société ELVEX a été intégrée dans les comptes consolidés de DELTA PLUS GROUP selon la méthode de l'intégration globale.

Le goodwill issu de cette acquisition (17,5 M\$ au 1^{er} avril 2015) a été intégralement constaté dans les comptes consolidés au 31 décembre 2015.

Cette opération permet à DELTA PLUS GROUP de s'implanter en Amérique du Nord, principal marché mondial pour les E.P.I., et de renforcer son positionnement sur le segment à forte valeur ajoutée de la protection de la tête.

Depuis plus de 30 ans, la société ELVEX, basée dans le Connecticut, commercialise une gamme complète de produits de protection de la tête, tant sur son marché local (75 % des ventes) que dans une soixantaine de pays à travers le monde.

ELVEX a réalisé en 2015 un Chiffre d'Affaires de près de 13 M\$.

Par ailleurs, ELVEX enregistre des niveaux de rentabilité similaires à ceux de DELTA PLUS GROUP.

Cette prise de participation par DELTA PLUS GROUP permet à ELVEX d'accéder prochainement à la totalité de l'offre DELTA PLUS, et de proposer, en plus de ses produits de protection de la Tête, une gamme complète de produits de protection des Mains, du Corps, des Pieds et Antichute sur le marché nord-américain.

Chiffres clés d'ELVEX au 31 décembre 2015 (période du 1^{er} avril 2015 au 30 décembre 2015) :

En milliers d'Euros

	ELVEX
Activités des entités structurées	
Lieu de l'établissement principal	USA
Activité principale	Équipements de protection de la tête
Pourcentage de contrôle et droits de vote détenus	50,00 %
Informations financières (Période du 1^{er} avril au 31 décembre 2015)	
Chiffre d'Affaires	8 824
Résultat opérationnel	426
Résultat net	271
Actifs courants	4 831
Actifs non courants	406
Total Actif	5 237
Capitaux propres	2 115
Passifs courants (1)	2 361
Passifs non courants (1)	761
Total Passif	5 237

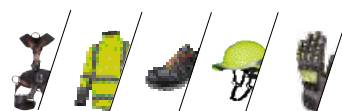
(1) Dont 1.252 K€ de dettes financières bancaires.

NOTE 3 : Synthèse des principales règles et méthodes comptables

3.1 Base de préparation des états financiers

Les comptes consolidés de l'exercice 2015 sont établis en conformité avec les International Financial Reporting Standards (ci-après « IFRS »), tels qu'adoptés dans l'Union Européenne, d'application obligatoire au 31 décembre 2015, disponibles sur le site http://ec.europa.eu/internal_market/accounting/ias/index_fr.htm et qui, pour le Groupe DELTA PLUS, ne diffèrent pas des normes et interprétations d'application obligatoire publiées par l'IASB à l'exception de l'application d'IFRIC 21 « droits ou taxes » dont les impacts potentiels ne sont pas jugés significatifs.

Elles comprennent les normes approuvées par l'International Accounting Standards Board (« IFRS »), les normes comptables internationales (« IAS »), et les interprétations émanant de l'International Financial Reporting Interpretations Committee (« IFRIC ») ou de l'ancien Standing Interpretations Committee (« SIC »).



Pour rappel, dans le cadre des options offertes par la norme IFRS 1, le Groupe DELTA PLUS avait décidé en 2005 :

- De ne pas procéder au retraitement rétrospectif des écarts d'acquisition constatés avant le 1^{er} janvier 2004;
- De transférer en « réserves consolidées » les écarts de conversion cumulés au 1^{er} janvier 2004.

Ces normes et interprétations sont appliquées de façon constante sur les exercices présentés, sauf indication contraire. Les comptes consolidés sont établis selon la convention du coût historique à l'exception des éléments suivants évalués à la juste valeur :

- Les instruments financiers dérivés;
- Les instruments financiers à la juste valeur par le biais du compte de résultat.

Amendements et Interprétations entrant en vigueur en 2015

Les nouvelles normes, amendements de normes et interprétations adoptés par l'Union Européenne et d'application obligatoire pour le Groupe à compter du 1^{er} janvier 2015, sont les suivants :

- Amendements à IFRS 13 « Précision concernant les éléments concernés par l'exclusion des portefeuilles gérés sur une base nette »;
- Amendements à IAS 40 « Nécessité de jugement pour déterminer si l'acquisition d'un immeuble de placement constitue une acquisition d'actif ou d'un groupe d'actifs ou un regroupement d'entreprises »;
- Améliorations annuelles, cycle 2011-2013;
- IFRIC 21 « Droits ou taxes ».

Le Groupe DELTA PLUS n'a pas appliqué par anticipation les nouvelles normes, et autres amendements et interprétations dont l'application n'est pas obligatoire au 1^{er} janvier 2015 :

- Amendements à IFRS 19 « Contribution des membres du personnel »;
- Amendements à IFRS 11 « Comptabilisation des acquisitions d'intérêts dans des activités conjointes »;
- Amendements à IAS 16 et IAS 38 « Éclaircissements sur les modes d'amortissement acceptables »;
- Amendements à IAS 1 « Amélioration des informations à fournir en annexe »;
- Amendements à IFRS 10 et IAS 28 « Vente ou apports d'actifs entre un investisseur et une entreprise associée ou une coentreprise »;
- Améliorations annuelles, cycle 2010-2012;
- Améliorations annuelles, cycle 2012-2014.

Le Groupe DELTA PLUS mène actuellement des analyses sur les conséquences de ces nouveaux textes et les effets de leur application dans les comptes.

3.2 Hypothèses et estimations

La Direction du Groupe DELTA PLUS procède à ces estimations et appréciations de façon continue sur la base de son expérience passée ainsi que de divers autres facteurs jugés raisonnables qui constituent le fondement de ces appréciations. Ces estimations font l'hypothèse de la continuité d'exploitation. Les montants qui figureront dans les futurs états financiers sont susceptibles de différer des estimations présentes en fonction de l'évolution de ces hypothèses ou de conditions différentes.

Les principales estimations faites par la Direction pour l'établissement des états financiers concernent la valorisation et les durées d'utilité des actifs opérationnels, corporels, incorporels, le montant des provisions pour risques et autres provisions liées à l'activité, l'évaluation des impôts différés actifs comptabilisés ainsi que des hypothèses retenues pour le calcul des obligations liées aux avantages du personnel.

Ainsi, les comptes consolidés ont été établis en tenant compte du contexte actuel européen de lente reprise économique et financière, et sur la base de paramètres financiers de marché disponibles à la date de clôture. Les effets immédiats de la crise passée ont été pris en compte, notamment dans la valorisation des actifs (tels que les créances clients et les impôts différés actifs) et des passifs. En ce qui concerne les actifs à plus long terme, tels que les actifs incorporels et les écarts d'acquisition, il a été pris pour hypothèse que la reprise resterait lente dans le temps en Europe.

La valeur de ces actifs est appréciée à chaque exercice sur la base de perspectives économiques à long terme et sur la base de la meilleure appréciation de la Direction du Groupe DELTA PLUS en ce qui concerne les flux futurs de trésorerie.

La comptabilisation de certaines provisions, de certains instruments financiers, et l'information fournie au titre des actifs financiers existant à la date de l'établissement des états financiers consolidés, fait appel au jugement. Les éléments faisant l'objet de jugement sont détaillés dans les notes correspondantes.

Les hypothèses et estimations retenues concernant le conflit Ukrainien sont détaillées note 4.6 « risques environnementaux et géopolitiques ».

3.3 Secteurs opérationnels

Un secteur opérationnel est une composante distincte du Groupe DELTA PLUS :

- Qui se livre à des activités à partir desquelles elle est susceptible d'acquérir des produits des activités ordinaires et d'encourir des charges ;
- Dont les résultats opérationnels sont régulièrement examinés par le Principal Décideur Opérationnel du Groupe DELTA PLUS en vue de prendre des décisions en matière de ressources à affecter au secteur et à évaluer sa performance, et ;
- Pour laquelle des informations financières isolées sont disponibles.

Le Principal Décideur Opérationnel du Groupe DELTA PLUS a été identifié comme étant le Président Directeur Général et les Directeurs Généraux Délégués qui prennent collégalement les décisions stratégiques.

Conformément à la norme IFRS 8 « Secteurs opérationnels », l'information par secteur opérationnel est dérivée de l'organisation interne des activités du Groupe DELTA PLUS. Les secteurs, déterminés en conformité avec la norme IFRS 8, sont les zones géographiques « Europe » et « Hors Europe ».

Les actifs sectoriels sont les actifs opérationnels utilisés par un secteur dans le cadre de ses activités opérationnelles. Ils comprennent les écarts d'acquisition affectables, les stocks, ainsi que les créances clients. Ils n'incluent pas les immobilisations, les impôts différés actifs, les autres actifs et les actifs financiers non courants. Ces actifs sont portés dans la ligne « non affectés ».

3.4 Règles de consolidation

Les entrées et sorties de périmètre de consolidation sont réalisées à la date de prise de contrôle, ou de perte de contrôle.

Les prises de contrôle par acquisitions successives ont été prises en compte pour l'établissement des comptes consolidés du Groupe DELTA PLUS. Les filiales sont consolidées par intégration globale à compter de la date à laquelle le contrôle est transféré au Groupe DELTA PLUS. Elles sont déconsolidées à compter de la date à laquelle le contrôle cesse d'être exercé.

Par contrôle, on entend le pouvoir de diriger les politiques financières et opérationnelles d'une entreprise afin d'obtenir des avantages de ses activités, le pouvoir s'accompagnant généralement de la détention de plus de la moitié des droits de vote. Pour apprécier le contrôle, les droits de vote potentiels qui sont actuellement exerçables sont pris en considération.

Toutes les transactions internes entre sociétés contrôlées (créances, dettes, produits et charges réciproques) sont éliminées en totalité ainsi que les résultats internes. Les méthodes comptables des filiales ont été alignées sur celles du Groupe DELTA PLUS.

Les sociétés dans lesquelles le Groupe DELTA PLUS détient moins de 50 % du capital et exerce une influence notable sont consolidées par mise en équivalence.

3.5 Regroupements d'entreprises

Les regroupements d'entreprises sont comptabilisés selon la méthode de l'acquisition. La contrepartie transférée à l'occasion d'un regroupement d'entreprises est évaluée à la somme des justes valeurs des actifs transférés, des dettes contractées et des parts de capitaux propres émises par l'acquéreur.

Les frais d'acquisition que le Groupe DELTA PLUS engage pour effectuer un regroupement d'entreprises sont comptabilisés en charges lorsqu'ils sont encourus.

À la date de prise de contrôle, les actifs identifiables acquis et les passifs et passifs éventuels repris dans un regroupement d'entreprise sont évalués à leur juste valeur conformément aux prescriptions des IFRS.

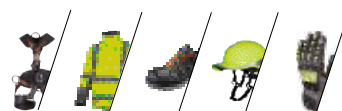
Pour chaque prise de contrôle, le Groupe DELTA PLUS décide de reconnaître les participations ne donnant pas le contrôle sur la base de leur juste valeur ou sur la base de leur quote-part d'actif net.

L'excédent entre la juste valeur de la contrepartie transférée, le montant de toute participation ne donnant pas le contrôle dans l'entreprise acquise, la juste valeur à la date d'acquisition de la participation précédemment détenue par l'acquéreur dans l'entreprise acquise et le solde net des montants des actifs identifiables acquis et des passifs repris est comptabilisé comme un écart d'acquisition. Lorsqu'il en résulte une différence négative, elle est comptabilisée immédiatement en résultat.

3.6 Conversion des comptes des filiales exprimés en monnaies étrangères

La devise d'établissement des comptes consolidés est l'Euro. Les filiales Hors Europe ont pour devise de fonctionnement leur monnaie locale. Leurs comptes sont convertis en Euros en utilisant la méthode du cours de clôture pour l'ensemble des comptes à l'exception :

- Des capitaux propres qui sont traduits selon la méthode du taux historique ;
- Du résultat global qui est converti au cours moyen de change de la période.



Les écarts d'acquisition et ajustements de juste valeur provenant de l'acquisition par une entité étrangère sont considérés comme des actifs et passifs de l'entité étrangère. Ils sont donc exprimés dans la devise fonctionnelle de l'entité et sont convertis au taux de clôture.

Selon IAS 1 révisée, les écarts de conversion sont comptabilisés sur la ligne écarts de conversion de l'état du résultat global. Les actifs monétaires à long terme détenus par une entité du Groupe sur une filiale étrangère pour lesquels aucun règlement n'est planifié ni susceptible d'intervenir dans un avenir prévisible, constituent une part de l'investissement net à l'étranger. Ainsi, en application des dispositions d'IAS 21 « Effets des variations des cours des monnaies étrangères », les différences de change portant sur ces éléments sont également enregistrées sur la ligne écarts de conversion de l'État du résultat global. Lorsqu'une activité à l'étranger est cédée avec perte de contrôle, pour tout ou partie, la quote-part afférente des écarts de conversion comptabilisés en réserve est transférée en résultat.

Aucune filiale du Groupe DELTA PLUS n'est située dans un pays dont l'économie est hyper-inflationniste au sens de l'IAS 29.

3.7 Transactions libellées en devises

Les transactions libellées en devises étrangères sont converties au cours de change en vigueur à la date de l'opération. En fin d'exercice, les actifs et passifs libellés en devises étrangères et non couverts sont convertis au cours de change en vigueur à la date de clôture des comptes. Les différences de change qui résultent de ces opérations sont comptabilisées en produits ou en charges financières.

3.8 Écarts d'acquisition

Le Groupe DELTA PLUS évalue les écarts d'acquisition comme étant l'excédent entre :

– d'une part, le total de :

- La juste valeur de la contrepartie transférée;
- Le montant de toute participation ne donnant pas le contrôle dans l'entreprise acquise;
- La juste valeur à la date d'acquisition de la participation précédemment détenue par l'acquéreur dans l'entreprise acquise dans le cas d'un regroupement d'entreprises réalisé par étapes;

et

– d'autre part, le solde net des montants, à la date d'acquisition, des actifs identifiables acquis et des passifs repris.

Règles spécifiques à la première adoption des IFRS

Conformément aux options offertes par IFRS 1 révisée, le Groupe DELTA PLUS n'a pas recalculé les écarts d'acquisition sur les acquisitions réalisées avant le 1^{er} janvier 2004, ni l'effet dans l'évaluation des participations ne donnant pas le contrôle des changements de pourcentage d'intérêt.

Conformément à IFRS 3, les écarts d'acquisition ne sont plus amortis à compter du 1^{er} janvier 2004.

Conformément à IAS 36 « Dépréciation d'actifs », les écarts d'acquisition font l'objet d'un test de dépréciation au minimum une fois par an ou plus fréquemment en cas d'apparition d'un indice de perte de valeur. La charge de dépréciation éventuelle est comprise dans les « autres charges opérationnelles ». Les dépréciations relatives aux écarts d'acquisition sont irréversibles.

Lors de la cession d'une activité qui faisait partie d'une unité génératrice de trésorerie à laquelle l'écart d'acquisition a été affecté, le résultat de cession inclut une quote-part de la valeur nette de l'écart d'acquisition relatif à l'activité vendue. Cette quote-part est évaluée sur la base des valeurs relatives de l'activité cédée et de la part de l'activité conservée.

Compte tenu de la taille du Groupe DELTA PLUS, de son activité centralisée et des synergies importantes entre les sites, un calcul par entité juridique n'est pas possible et n'aurait pas de justification économique. L'écart d'acquisition est affecté au secteur opérationnel auquel il bénéficiera.

3.9 Immobilisations incorporelles

En conformité avec la norme IAS 38, les immobilisations incorporelles acquises séparément sont comptabilisées à leur coût dès lors que les avantages économiques futurs attribuables à l'immobilisation bénéficient au Groupe DELTA PLUS et que ce coût a pu être évalué de façon fiable.

Les immobilisations incorporelles comprennent marques, savoir-faire et logiciels. Les marques ne sont pas amorties, mais font l'objet d'un impairment test au minimum une fois par an conformément à IAS 36. Les autres immobilisations incorporelles sont amorties par annuités constantes sur une durée de 1 à 5 ans.

3.10 Immobilisations corporelles

Conformément à IAS 16, les immobilisations corporelles sont valorisées au coût, diminué du cumul des amortissements et des éventuelles pertes de valeur.

Les terrains ne sont pas amortis. Les autres immobilisations corporelles sont amorties linéairement sur les durées estimées de leur utilisation :

Les principales durées d'utilité retenues sont :

Constructions 30 à 50 ans

Matériel industriel..... 5 à 10 ans

Agencements 5 à 15 ans

La charge d'amortissement est comptabilisée en « Charges fixes »

Les différentes composantes d'une immobilisation corporelle sont comptabilisées séparément lorsque leur durée d'utilité estimée et donc leur durée d'amortissement sont significativement différentes. Le coût de remplacement d'un composant d'une immobilisation corporelle est comptabilisé dans la valeur comptable de cette immobilisation s'il est probable que les avantages économiques futurs associés à cet actif aillent au Groupe DELTA PLUS et que son coût peut être évalué de façon fiable. Les coûts d'entretien courant et de maintenance sont comptabilisés en charges au moment où ils sont encourus.

Les coûts d'emprunt liés au financement des investissements importants, encourus pendant la période de construction, sont considérés comme un élément du coût d'acquisition.

3.11 Impairment test

3.11.1 Ecarts d'acquisition

Le test annuel de perte de valeur est effectué au cours du dernier semestre de chaque année. Pour les besoins de ce test, les valeurs d'actifs sont regroupées par UGT au niveau auquel le Groupe DELTA PLUS organise ses activités et analyse ses résultats dans son reporting interne. Elle correspond généralement à une zone géographique donnée. L'écart d'acquisition est alloué à un UGT ne dépassant pas le niveau du secteur opérationnel (secteur géographique), tel que défini en Note 3.3. Au sein du Groupe DELTA PLUS, les goodwill sont suivis au niveau des 2 secteurs opérationnels : « Europe » et « Hors Europe ».

Les valeurs recouvrables sont essentiellement déterminées à partir de projections actualisées de flux de trésorerie futurs d'exploitation et d'une valeur terminale. Les hypothèses retenues en termes de variation du Chiffre d'Affaires et de valeurs terminales sont raisonnables et conformes aux données de marché disponibles pour chacune des entités opérationnelles ainsi qu'à leurs budgets validés par leurs comités de Direction. Des tests de dépréciation complémentaires sont effectués si des événements ou circonstances particulières indiquent une perte de valeur potentielle.

Conformément à IAS 36, les pertes de valeurs relatives aux écarts d'acquisition ne sont pas réversibles.

Les évaluations effectuées lors des tests de perte de valeur des écarts d'acquisition sont sensibles aux hypothèses retenues en matière d'évolution des prix de vente et des coûts futurs, de développement à long terme des marchés en croissance et d'autres facteurs. Ces évaluations sont également sensibles aux taux d'actualisation et de croissance à l'infini retenus, le Groupe DELTA PLUS retenant pour chaque secteur un taux d'actualisation spécifique.

3.11.2 Immobilisations corporelles et immobilisations incorporelles amortissables

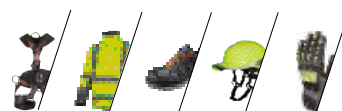
Lorsque des événements ou des situations nouvelles indiquent que la valeur comptable d'un actif est susceptible de ne pas être recouvrable, un test de dépréciation est réalisé. Ce test consiste à comparer la valeur nette comptable de l'actif avec sa valeur recouvrable. La valeur recouvrable est définie comme le montant le plus élevé de la juste valeur (diminuée du coût de cession) et de sa valeur d'utilité, celle-ci étant calculée comme la somme actualisée des flux de trésorerie estimés futurs attendus de l'utilisation des actifs et de leur cession éventuelle. Lorsque la valeur recouvrable est inférieure à la valeur nette comptable, une dépréciation est comptabilisée en « Autres charges opérationnelles ».

3.12 Autres actifs financiers

Le Groupe DELTA PLUS classe ses actifs selon les catégories suivantes : les prêts et les créances, les actifs financiers évalués à la juste valeur par le résultat et les actifs détenus à des fins de transaction. La classification dépend des raisons ayant motivé l'acquisition. La Direction détermine la classification lors de la comptabilisation initiale.

• Prêts et créances

Les prêts et dépôts sont comptabilisés au coût amorti. Le cas échéant, ils peuvent faire l'objet d'une provision pour dépréciation. La dépréciation correspond à la différence entre la valeur nette comptable et la valeur recouvrable et est comptabilisée en résultat. Une reprise de provision peut être réalisée en cas d'évolution favorable de la valeur recouvrable.



- **Actifs financiers disponibles à la vente**

Ce sont des instruments non dérivés rattachés à cette catégorie ou qui ne sont rattachés à aucune autre catégorie. Les titres de participation dans des sociétés non consolidées sont classés en actifs financiers disponibles à la vente.

- **Actifs financiers à la juste valeur par le compte de résultat**

Ce sont les actifs financiers détenus à des fins de transaction. Les actifs financiers sont classés dans cette catégorie s'ils ont été principalement acquis dans le but d'être revendus à court terme. Les Valeurs mobilières de placements font partie de la catégorie des actifs financiers détenus à des fins de transaction et sont donc comptabilisées à leur juste valeur. Les instruments dérivés non qualifiés de couverture sont également désignés comme détenus à des fins de transaction. Les profits et pertes sont comptabilisés en résultat.

- **Décomptabilisation des actifs financiers**

Un actif financier tel que défini par la norme IAS 32 « Instruments financiers : informations à fournir et présentation » est décomptabilisé du bilan en tout ou partie lorsque le Groupe DELTA PLUS n'attend plus de flux de trésorerie futurs de celui-ci et transfère la quasi-totalité des risques et avantages qui lui sont attachés.

- **Dépréciation des actifs financiers**

Le Groupe DELTA PLUS évalue à chaque clôture s'il existe un indicateur objectif de dépréciation. Pour les prêts et créances, le montant de la dépréciation correspond à la différence entre sa valeur comptable et la somme des cash-flows attendus actualisée. La perte de valeur sera comptabilisée en résultat. Pour les instruments de capitaux propres classés dans les titres disponibles à la vente, toute diminution importante ou durable de la juste valeur du titre en deçà de son coût est considérée comme un indicateur objectif de dépréciation de ce titre. Le cumul de la perte est transféré des capitaux propres au résultat.

3.13 Instruments financiers dérivés

Le Groupe DELTA PLUS négocie des instruments financiers dérivés dans le cadre de ses échanges commerciaux en dollars. Le Groupe DELTA PLUS utilise également des swaps de taux pour gérer son exposition aux risques de taux. L'objectif de ces swaps est de convertir des instruments financiers de taux variable à taux fixe. Certains instruments financiers dérivés ne satisfaisant pas aux critères de la comptabilité de couverture, ils sont comptabilisés à leur juste valeur à la date de conclusion du contrat. Puis, à chaque clôture, les variations de leur juste valeur seront immédiatement enregistrées au compte de résultat dans le résultat financier sur la ligne « autres ».

3.14 Stocks

Les stocks sont comptabilisés à leur coût ou à leur valeur nette de réalisation si celle-ci est inférieure. Le coût correspond au prix de revient unitaire moyen pondéré. Les produits fabriqués sont valorisés au coût standard moyen pondéré comprenant le coût des matières premières et des charges directes (main d'œuvre, énergie). La valeur nette de réalisation représente le prix de vente estimé dans le cours normal de l'activité, diminué des coûts attendus pour l'achèvement ou la réalisation de la vente.

3.15 Créances et Dettes

Le risque de crédit, ou de contrepartie, est le risque de perte sur une créance ou plus généralement celui d'un tiers qui ne paie pas sa dette à temps. Il est naturellement fonction de trois paramètres : le montant de la créance, la probabilité de défaut et la proportion de la créance qui ne sera pas recouvrée en cas de défaut.

Les garanties existantes sur les créances clients sont des assurances crédit, dénommées domestique et export. Pour la partie domestique, les créances sont remises au contentieux auprès de l'assureur à la date d'échéance + 90 jours. Pour la partie export, les créances sont remises au contentieux à la date de facture + 210 jours. Dans les deux cas, l'indemnisation intervient au maximum trois mois plus tard.

Les créances (dettes) sont initialement comptabilisées à leur juste valeur, puis ultérieurement évaluées au coût amorti à l'aide de la méthode du taux d'intérêt effectif, déduction faite des provisions pour dépréciation. Une dépréciation de créances est constituée lorsqu'il existe un indicateur objectif de l'incapacité du Groupe DELTA PLUS à recouvrer l'intégralité des montants dus dans les conditions initialement prévues lors de la transaction. Le montant de la perte est comptabilisé au compte de résultat. Les créances (dettes) dont l'encaissement (décaissement) est attendu dans les douze mois sont classées en actif (dettes) courant.

3.16 Trésorerie et équivalents de trésorerie

La trésorerie et les équivalents de trésorerie se décomposent en soldes bancaires, caisse, placements et équivalents de trésorerie non soumis à des variations significatives de valeur, offrant une grande liquidité, dont la date d'échéance est généralement inférieure à trois mois.

3.17 Capital

• Actions ordinaires

Les coûts accessoires directement attribuables à l'émission d'actions ordinaires ou d'options sur actions sont comptabilisés nets d'effets d'impôt en déduction des capitaux propres.

• Actions d'autocontrôle

Les actions de la société mère, quel que soit l'objet de leur détention, détenues par la société mère ou l'une de ses filiales intégrées sont comptabilisées en réduction des capitaux propres pour leur coût d'acquisition. Les variations de juste valeur au cours de la période de détention ne sont pas comptabilisées. Les résultats de cession de ces titres sont imputés nets d'effets d'impôt en capitaux propres.

3.18 Passifs financiers

Les emprunts portant intérêts sont comptabilisés à leur juste valeur, diminuée des coûts de transaction directement imputables. Ils sont ensuite comptabilisés au coût amorti. La différence entre le coût amorti et la valeur de remboursement est reprise en résultat en fonction de leur taux d'intérêt effectif sur la durée des emprunts.

Les emprunts sont classés en passifs courants, sauf lorsque le Groupe DELTA PLUS dispose d'un droit inconditionnel d'en différer le règlement au minimum de douze mois après la date de clôture.

3.19 Impôts

L'impôt sur les sociétés comprend l'impôt exigible et l'impôt différé. L'impôt est comptabilisé en résultat sauf s'il se rattache à des éléments qui sont comptabilisés directement en capitaux propres ou dans l'état du résultat global; auquel cas il est comptabilisé en capitaux propres ou dans l'état du résultat global.

À la suite de l'instauration de la Contribution Economique Territoriale (C.E.T.) applicable aux filiales françaises dans le cadre de la loi de finance pour 2010, et selon le communiqué du Conseil National de la Comptabilité du 14 janvier 2010, le Groupe DELTA PLUS a opté pour la méthode de comptabilisation suivante :

- La part de la C.E.T. relevant de la Contribution Foncière des Entreprises (C.F.E.) est comptabilisée comme une charge opérationnelle;
- La part de la Cotisation sur la Valeur Ajoutée des Entreprises (C.V.A.E.) est comptabilisée comme un impôt sur le résultat au sens d'IAS 12, parce que la base imposable est considérée comme étant plus assimilée au résultat net qu'au Chiffre d'Affaires.

L'impôt différé est déterminé et comptabilisé selon l'approche bilancielle sur toutes les différences entre la valeur comptable des actifs et passifs et leur base fiscale. Toutefois, aucun impôt différé n'est comptabilisé s'il naît de la comptabilisation initiale d'un actif ou d'un passif lié à une transaction, autre qu'un regroupement d'entreprise, qui, au moment de la transaction, n'affecte ni le résultat comptable, ni le résultat fiscal.

Les impôts différés sont évalués aux taux d'impôts dont l'application est attendue sur la période au cours de laquelle l'actif sera réalisé et le passif réglé, sur la base des réglementations fiscales qui ont été adoptées ou quasi adoptées à la date de clôture

La valeur comptable des actifs d'impôt différé est revue à chaque date de clôture et réduite dans la mesure où il n'est plus probable qu'un bénéfice imposable suffisant sera disponible pour permettre l'utilisation de l'avantage de tout ou partie de cet actif d'impôt différé. Les actifs d'impôt différé non reconnus sont appréciés à chaque date de clôture et sont reconnus dans la mesure où il devient probable qu'un bénéfice futur permettra de les recouvrer.

Les actifs et passifs d'impôts différés ne sont pas actualisés.

Les impôts différés actif et passif sont compensés au niveau de chaque entité fiscale.

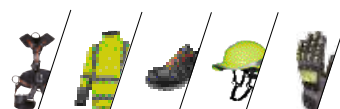
3.20 Avantages au personnel

• Régimes à cotisations définies

En accord avec les lois et pratiques de chaque pays dans lequel il est implanté, le Groupe DELTA PLUS participe à des régimes de retraites. Pour les régimes de base et autres régimes à cotisations définies, le Groupe DELTA PLUS comptabilise en charges les cotisations à payer lorsqu'elles sont dues et aucune provision n'est comptabilisée, le Groupe DELTA PLUS n'étant pas engagé au-delà des cotisations versées.

• Régimes à prestations définies

Les estimations des obligations du Groupe DELTA PLUS au titre des régimes de retraite à prestations définies et des indemnités de cessation de service sont calculées annuellement, par des actuaires indépendants, en utilisant la méthode des unités de crédit projetées.



L'obligation est actualisée en utilisant un taux d'actualisation approprié pour chaque pays où sont situés les engagements. Elle est comptabilisée au prorata des années de service des salariés. Lorsque les prestations sont préfinancées au travers de fonds externes, les actifs détenus au travers de ces fonds sont évalués à leur juste valeur à la date de clôture de l'exercice.

Le calcul de la dette pour engagements salariaux tient compte de :

- L'âge;
- La catégorie socio-professionnelle;
- L'âge de départ en retraite;
- L'ancienneté au moment du départ à la retraite;
- Le salaire brut annuel majoré d'un coefficient de charges patronales.

Elle intègre également d'autres données indispensables spécifiques au Groupe DELTA PLUS :

- La convention collective;
- Les hypothèses de progression de salaires;
- Le taux de rotation prévisionnel des salariés.

Les gains et les pertes actuariels, découlant d'ajustements liés à l'expérience et de la modification des hypothèses actuarielles sont comptabilisés en autres éléments du résultat global. Les autres coûts sont comptabilisés en résultat net.

• Indemnités de fin de contrat de travail

Des indemnités de fin de contrat de travail sont dues lorsque l'entreprise met fin au contrat de travail d'un salarié avant l'âge normal de son départ en retraite. Le Groupe DELTA PLUS comptabilise en charge les indemnités de fin de contrat de travail en accord avec les lois et réglementations de chaque pays où il est implanté dès qu'il est engagé sans possibilité réelle de se rétracter.

• Primes

Certains salariés bénéficient de primes contractuelles qui sont versées ou provisionnées à la clôture.

3.21 Paiements fondés sur des actions

Le Groupe DELTA PLUS a mis en place des plans qui seront dénoués en instruments de capitaux propres (options de souscription ou d'achat d'actions ainsi qu'actions gratuites). La juste valeur des services rendus par les salariés en échange de l'octroi d'instruments de capitaux propres est comptabilisée en charges. Le montant total comptabilisé en charges sur la période d'acquisition des droits est déterminés par référence à la juste valeur des instruments de capitaux propres octroyés.

La juste valeur de l'estimation des gains a été déterminée en utilisant le modèle mathématique de valorisation Black, Scholes & Merton, sur la base d'hypothèses déterminées par la Direction. Les évolutions de valeur postérieures à la date d'octroi sont sans incidence sur cette évaluation initiale.

Ce modèle tient compte des caractéristiques du plan (prix d'exercice, période d'exercice), des données de marché lors de l'attribution (taux sans risque, cours de l'action, volatilité, dividendes attendus) et d'une hypothèse comportementale des bénéficiaires.

3.22 Provisions non courantes

Une provision est comptabilisée dès lors qu'existe une obligation légale ou implicite, résultant d'événements passés, vis-à-vis d'un tiers, entraînant pour le Groupe DELTA PLUS un décaissement probable dont le montant peut être évalué de façon fiable.

Les provisions comprennent pour l'essentiel des provisions pour litiges et contentieux. Ces provisions sont destinées à couvrir les litiges, contentieux et aléas prévisibles des activités du Groupe DELTA PLUS.

3.23 Chiffre d'Affaires

Le montant des produits est évalué à la juste valeur de la contrepartie reçue ou à recevoir, après déduction des retours et de toutes ristournes ou de toutes actions commerciales corrélées aux ventes et après élimination des ventes intra-groupe. Les produits sont comptabilisés à la date où ils peuvent être évalués de façon fiable, ou il est probable que les avantages économiques futurs bénéficieront au Groupe DELTA PLUS et que les critères spécifiques sont remplis pour chacune des activités du Groupe DELTA PLUS décrite ci-après. Le Groupe DELTA PLUS base ses estimations sur son expérience compte tenu du type de clients et de transactions ainsi que des dispositions contractuelles spécifiques.

Les ventes sont enregistrées comme suit :

- Le produit des ventes de biens est enregistré à la date à laquelle le Groupe DELTA PLUS a transféré à l'acheteur, essentiellement des grossistes, l'essentiel des risques et avantages liés à la propriété des biens, n'est plus impliqué dans

la gestion, telle qu'elle incombe normalement au propriétaire, ni dans le contrôle effectif des biens cédés, et s'attend à recevoir les avantages économiques liés à la transaction. Compte tenu de la nature des produits, des conditions générales de vente, des incoterms de transport et des polices d'assurance, les ventes sont généralement enregistrées à la date à laquelle les produits quittent les entrepôts du Groupe DELTA PLUS;

- Le produit des ventes de services est enregistré en fonction du degré d'avancement de la transaction à la date de clôture, lorsque ce degré d'avancement peut être évalué de manière fiable et que les avantages économiques futurs associés à cette transaction iront au Groupe DELTA PLUS.

3.24 Soldes intermédiaires

Le Groupe DELTA PLUS présentait jusqu'en 2013 un sous-total intitulé «Marge brute» et un sous-total intitulé «Résultat opérationnel courant» dans le compte de résultat consolidé.

La marge brute était la différence entre le Chiffre d'Affaires tel que défini dans la note 3.23 et les charges cumulées d'achats de matières premières et d'achats de marchandises.

Aujourd'hui le Groupe n'est plus seulement un distributeur mais également fabricant. Cet indicateur de Marge brute a donc perdu de sa pertinence au fil des années.

Aussi, dorénavant la rentabilité n'est plus mesurée que par le Résultat opérationnel courant.

Conformément à la recommandation CNC 2009–R03 relative au format des états financiers des entités appliquant les IFRS, le sous-total «Résultat opérationnel courant» exclut du résultat opérationnel les éléments dont le montant et/ou la fréquence sont par nature imprévisibles, telles que les plus-values de cession, les pertes de valeur d'actifs et les charges de restructuration. Ce sous-total, présenté de manière distincte du résultat opérationnel, n'est pas nécessairement comparable aux indicateurs de même intitulé utilisés par d'autres Groupes.

3.25 Produits et charges financiers

Les produits et charges financiers comprennent :

- Les charges ou produits d'intérêts sur les emprunts, les autres passifs financiers et la trésorerie et équivalents de trésorerie;
- Les autres frais payés aux banques sur les opérations financières;
- Les dividendes reçus des participations non consolidées;
- L'effet de désactualisation des provisions et des créances long terme;
- Le résultat de change;
- La perte de valeur constatée au titre des actifs financiers disponibles à la vente;
- Les pertes et gains réalisés sur instruments dérivés;
- Les variations de valeur des instruments dérivés détenus à des fins de transaction.

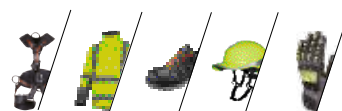
3.26 Résultat par action

Le résultat de base par action est calculé en divisant le résultat attribuable aux porteurs d'actions ordinaires de l'entité mère par le nombre moyen pondéré d'actions ordinaires en circulation au cours de la période à l'exclusion du nombre moyen des actions ordinaires achetées et détenues au titre d'auto-détention.

Pour le calcul du résultat dilué par action, le résultat attribuable aux porteurs d'actions ordinaires de l'entité mère ainsi que le nombre moyen pondéré d'actions en circulation sont ajustés des effets de tous les instruments de capitaux propres potentiels dilutifs. Les actions ordinaires potentielles dilutives comprennent notamment les stock-options et les actions gratuites.

3.27 Distribution de dividendes

Les distributions de dividendes aux actionnaires de la société mère sont comptabilisées en dettes au cours de la période durant laquelle ils sont approuvés par les actionnaires de la société mère.



NOTE 4 : Facteurs de risque

Le contrôle, la mesure et la supervision des risques financiers sont sous la responsabilité de la Direction Financière du Groupe DELTA PLUS.

4.1 Risque de marché**4.1.1 Risque de change**

Le Groupe DELTA PLUS exerce une partie de ses activités hors zone Euro, il est donc exposé au risque de change provenant de différentes expositions en devises, principalement l'US dollar.

En 2015, la part du Chiffre d'Affaires réalisée par le Groupe en Euros s'est élevée à environ 67 M€ (soit 35 % du Chiffre d'Affaires consolidé).

Les principales devises de facturation autres que l'Euro ont été : l'US Dollar pour 45 M€ de Chiffre d'Affaires (23 %), le RMB chinois pour 28 M€ de Chiffre d'Affaires (15 %), le Zloty polonais pour 10 M€ (5 %), et le Real brésilien pour 9 M€ (4 %).

Les autres devises, qui représentent un Chiffre d'Affaires de 34 M€ en 2015 (soit 18 % du Chiffre d'Affaires consolidé) sont notamment : l'ARS (Argentine), le GBP (UK), le PEN (Pérou), l'UAH (Ukraine) et diverses devises européennes.

Le risque de change porte sur des transactions commerciales futures, des actifs et des passifs en devises enregistrés au bilan. L'exposition au risque de change comptable des filiales par rapport à leur monnaie fonctionnelle est appréciée par la Direction Financière du Groupe DELTA PLUS. Il peut, par exception, ne pas avoir de politique de couverture de change lorsque le marché des changes ne permet pas de couvrir certaines devises ou lorsque des circonstances de marché exceptionnelles le justifient. Les dettes et créances en devises de même nature et de durées équivalentes, font l'objet d'une compensation et seule l'exposition nette est couverte. Le Groupe DELTA PLUS a pour politique de couvrir entre 70 % et 100 % des cash-flows futurs anticipés (principalement les achats de stocks et les ventes) dans chaque devise importante sur les 12 mois à venir. Les couvertures sont, en règle générale, réalisées auprès d'établissements bancaires. Les instruments de couverture utilisés sont des contrats de change à terme. Le pilotage du risque de change et sa couverture reposent sur des référentiels internes au Groupe DELTA PLUS.

La sensibilité au risque de change est considérée comme nulle au sein du Groupe DELTA PLUS. L'US Dollar est une monnaie qui influe significativement sur le prix de revient. Les tarifs sont revus régulièrement afin de répercuter les fluctuations significatives de cette devise et d'en limiter l'impact sur la marge.

4.1.2 Risque de taux d'intérêt et couverture

Le Groupe DELTA PLUS ne détient pas d'actifs significatifs portant intérêts. Le risque de taux auquel le Groupe DELTA PLUS est exposé provient des emprunts à taux variable. Les variations de taux d'intérêt ont une incidence directe sur le résultat futur du Groupe DELTA PLUS. Les emprunts initialement émis à taux fixe exposent le Groupe DELTA PLUS au risque de variation de juste valeur lié à l'évolution des taux d'intérêts. L'objectif de la politique de gestion des taux d'intérêts est de minimiser les coûts de financement tout en protégeant les flux de trésorerie futurs contre une évolution défavorable des taux. À cet effet, le Groupe DELTA PLUS utilise les divers instruments dérivés disponibles sur le marché (swaps de taux et caps).

La position de taux est centralisée par devise au niveau de la Direction Financière qui est la seule habilitée à pratiquer des opérations de couverture. Les couvertures de taux d'intérêts sont concentrées sur les principales devises. Les limites de couverture par devise sont fixées en prenant en compte notamment le ratio d'endettement du Groupe DELTA PLUS.

Au 31 décembre 2015, il existe 2 contrats de couverture de taux d'intérêts au niveau du Groupe DELTA PLUS :

- 1 contrat de swap de taux sur la société DELTA PLUS GROUP pour garantir l'endettement. Le montant garanti s'élève au 31 décembre 2015 à 83 K€ avec un taux de référence EURIBOR 3 mois à échéance avril 2016 et un taux garanti à 0.98 %.
- 1 contrat CAP sur la société DELTA PLUS GROUP pour l'achat de la société PROSAFETY. Le montant garanti s'élève au 31 décembre 2015 à 1.274 K€ à échéance septembre 2017 avec un taux garanti de 2 % et une prime de 0.34 %.

Une variation instantanée de ± 1 % des taux d'intérêt à court terme appliquée aux passifs financiers à taux variable nets de trésorerie aurait un impact maximal, après prise en compte des produits dérivés, estimé à ± 398 K€ sur le résultat consolidé du Groupe DELTA PLUS avant impôts en 2015.

En milliers d'Euros

31/12/2015	ACTIFS FINANCIERS		PASSIFS FINANCIERS		EXPOSITION NETTE AVANT COUVERTURE		INSTRUMENT DE COUVERTURE DE TAUX		EXPOSITION NETTE APRÈS COUVERTURE	
	TAUX FIXE	TAUX VARIABLE	TAUX FIXE	TAUX VARIABLE	TAUX FIXE	TAUX VARIABLE	TAUX FIXE	TAUX VARIABLE	TAUX FIXE	TAUX VARIABLE
Moins d'un an	16 677	-	9 640	26 650	(7 037)	26 650	-	1 356	(5 681)	25 294
De 1 à 5 ans	-	-	11 808	4 422	11 808	4 422	-	-	11 808	4 422
Plus de 5 ans	-	-	1 750	10 078	1 750	10 078	-	-	1 750	10 078
Total	16 677	-	23 197	41 150	6 520	41 150	-	1 356	7 877	39 794

Au 31 décembre 2015, il n'y a pas eu d'évolution significative des expositions à taux variable et à taux fixe avant et après couverture.

4.1.3 Risque de prix (Matières premières)

Le Groupe DELTA PLUS utilise pour les produits qu'il commercialise des matières dérivées du coton et du pétrole. Il est donc susceptible de subir un risque de fluctuation de prix, néanmoins le Groupe DELTA PLUS ayant la capacité de répercuter ces variations de cours dans ses prix de vente, nous considérons que le risque est couvert.

4.2 Risque de crédit

Le risque de crédit est géré à l'échelle du Groupe DELTA PLUS. Il provient de la trésorerie, des instruments financiers dérivés, des dépôts auprès des banques et des expositions de crédit aux clients. La Direction Financière, détermine les délais de paiement maximum et fixe les limites de crédit aux clients à appliquer par les entités opérationnelles. La Direction Financière gère et contrôle l'activité de crédit, les risques et les résultats et est également responsable de la gestion des créances commerciales et de leur recouvrement.

Historiquement, les créances clients, pour lesquelles des retards de paiement compris entre 0 et 6 mois sont constatés, finissent dans leur grande majorité par être payées.

Les principales politiques et procédures sont définies au niveau du Groupe DELTA PLUS et sont pilotées et contrôlées tant au niveau du Groupe DELTA PLUS qu'au niveau de chaque zone géographique. Un système de tableaux de bord mensuels permet de faire le suivi du crédit.

4.3 Risque de liquidité

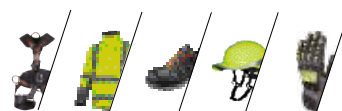
La Direction Financière a pour mission d'assurer le financement et la liquidité du Groupe DELTA PLUS au meilleur coût. Le financement du Groupe DELTA PLUS est assuré par le recours aux marchés des ressources bancaires (emprunts et lignes de crédit), des programmes d'émissions de billets de trésorerie et de contrat d'affacturage sans notification ni recours. Ce contrat d'affacturage couvre moins de 25 % du Chiffre d'Affaires consolidé (environ 10 M€ de créances non échues à chaque clôture). Le Groupe DELTA PLUS a aussi négocié des lignes de crédit affectées en priorité à la couverture de ses échéances à moins d'un an et de ses financements à court terme, et le Groupe DELTA PLUS conserve une trésorerie de sécurité afin de pouvoir faire face à des besoins de refinancement de la dette à court terme. Nous estimons, compte tenu de nos projections financières actuelles, que nous disposons de ressources suffisantes à la poursuite de nos activités, tant à court terme qu'à long terme.

Hors contraintes particulières liées aux spécificités des marchés financiers locaux, les filiales opérationnelles se financent selon des lignes de crédit et emprunts intragroupe pour les besoins à moyen et long terme.

Le pilotage du risque de liquidité repose aussi sur un système de prévision des besoins de financement à court et long terme, basé sur les prévisions d'activité et les plans stratégiques des entités opérationnelles.

Afin d'assurer une politique financière prudente, le Groupe DELTA PLUS veille à négocier des contrats financiers sans clause de type « covenants ».

Néanmoins, dans le cadre de l'emprunt souscrit pour le financement de l'acquisition des titres de la société ALLSAFE.FZE, le 9 janvier 2008, par la société DELTA PLUS GROUP, le Groupe DELTA PLUS s'est engagé à respecter deux ratios financiers définis contractuellement et faisant appel à des termes répondant à des définitions contractuelles spécifiques.



Ces ratios calculés sur la base des comptes consolidés sont :

- Endettement financier net/situation nette consolidée < 1
soit 47.761 €/90.741 K€ = 0,526
- Endettement financier net/CAF < 3,5
soit 47.761 K€/14.493 K€ = 3,295

La dette ne devient exigible que si les deux ratios ne sont pas respectés cumulativement. Au 31 décembre 2015 les deux ratios sont respectés. La dette n'a donc pas été reclassée en dette courante. Le solde de l'emprunt s'élève à 119 K€ au 31 décembre 2015.

Le risque de liquidité est mesuré chez DELTA PLUS GROUP grâce aux indicateurs suivants :

- **Montant de la dette nette**

Au 31 décembre 2015, le montant de la dette nette s'élevait à 47.761 K€, en hausse de 12.318 K€ par rapport au 31 décembre 2014 (35.443 K€) :

En milliers d'Euros

	31/12/2015	31/12/2014
Passifs financiers courants	34 998	40 522
Trésorerie	(16 677)	(14 789)
Endettement financier net courant	18 321	25 733
Passifs financiers non courants	29 350	9 710
Endettement financier net	47 671	35 443
Capacité d'autofinancement avant coût de l'endettement financier net et impôt	19 921	19 423
Capacité d'autofinancement après coût de l'endettement financier net et impôt	14 460	13 183

* Les emprunts non courant comprennent au 31 décembre 2015 une dette correspondant à un call (10 M€) lié à l'acquisition d'ELVEX Corporation au 1^{er} avril 2015.

Retraité du montant de ce call, la dette bancaire nette s'élève à 37,7 M€ à fin 2015, en augmentation de 2,3 M€ par rapport à fin 2014.

- **Adéquation du montant de la dette nette court terme avec le BFR opérationnel**, et notamment le niveau des stocks. La stratégie du Groupe a toujours été, historiquement, de financer les stocks et les créances clients par les découverts bancaires (le niveau de découvert est un choix du Groupe et non une situation subie).

Dans ce domaine, le Groupe a effectué au cours des dernières années un important travail d'optimisation de son BFR qui a permis l'amélioration significative de ce ratio.

La dette bancaire nette représentait 61,4 M€ à fin 2011.

La part court terme de cet endettement s'élevait à 53,4 M€ ce qui représentait 103 % de la valeur nette des stocks (52,0 M€) au 31 décembre 2011.

Au 31 décembre 2015, la dette bancaire nette ne représente plus que 37,7 M€ (dont 18,3 M€ de part à court terme).

Les stocks s'élevant à 53,3 M€ au 31 décembre 2015, le financement court terme ne représente plus que 34 % de la valeur des stocks. Ce niveau est donc meilleur que le niveau cible historique.

- **L'indicateur de répartition de la dette financière nette entre la partie court terme et la partie moyen terme** : La quote-part du court terme dans le poids de la dette bancaire nette totale est passée de 87 % à fin 2011 à 49 % à fin 2015 (73 % au 31 décembre 2014)

L'évolution favorable de ce ratio est la conséquence du rééquilibrage de la structure de la dette et du rallongement de la maturité de la dette consolidée.

- **Le ratio d'endettement (Gearing)** (Dette financière bancaire nette/Capitaux propres consolidés) :

Ce ratio, présenté à l'occasion de chaque communiqué sur les résultats (annuels et semestriels) s'est également amélioré de façon significative entre fin 2011 (104 %) et fin 2015 (42 %). Il s'élevait à 45 % au 31 décembre 2014.

Cette amélioration s'est donc poursuivie en 2015. Il s'agit de niveaux historiquement bas pour le Groupe. Le ratio « normatif » du Groupe se situe à un niveau d'environ 80 %.

- **Le taux d'utilisation des découverts** (montant des lignes de découvert utilisées/montant des lignes de découvert autorisées) : Ce ratio est actuellement inférieur à 50 % d'utilisation.

Cet indicateur est important dans la mesure où il nous permet nous assurer que notre marge de sécurité en cas de suppression d'une ligne de découvert par l'un de nos partenaires bancaires est suffisante.

C'est le cas au 31 décembre 2015 avec une marge de sécurité de plus de 30 M€ (pour un endettement court terme utilisé de 18 M€ au 31 décembre 2015). Ce niveau est également historiquement bas pour le Groupe du fait de l'augmentation des lignes accordées par les banques et de la diminution des besoins du Groupe.

- **Nombre de partenaires bancaires** : DELTA PLUS GROUP travaille avec un nombre important de partenaires bancaires, dont dix partenaires majeurs qui depuis de nombreuses années renouvellent annuellement les lignes de crédit à court terme (destinées notamment à financer le BFR et les variations saisonnières du BFR), et ce en relation bilatérale (pas de pool bancaire). Le financement direct par les filiales étrangères progresse également par le biais de financement court terme (découvert principalement).

Cette structure permet au Groupe d'être peu dépendant de l'arrêt des relations avec l'une de ces banques.

En effet, aucune banque ne finance plus de 10 % de notre dette court terme.

Outre le fait de disposer d'un délai de 3-6 mois pour trouver une solution de substitution si pareil cas se produisait, le Groupe aurait la possibilité d'utiliser d'autres lignes de découvert qui ne sont pas utilisées aujourd'hui.

En conclusion, à travers le suivi de ces ratios, Le Groupe est en mesure de conclure qu'il contrôle et mesure son risque de liquidité et que ce dernier est faible compte-tenu des niveaux historiques atteints par le Groupe sur plusieurs de ces ratios.

4.4 Risques liés à l'activité du Groupe

- **Risques liés à la conjoncture économiques européenne**

Le Groupe DELTA PLUS se développe pour proposer des produits répondants aux besoins de différents corps de métiers et activités que sont l'éolien, la logistique, le secteur agro-alimentaire, le médical et l'artisanat et qui se révèlent être de véritables relais de croissance.

Les principaux secteurs d'activité de nos clients restent, à l'heure actuelle, le BTP (Bâtiment et Travaux Publics), les activités Oil & Gas et l'industrie lourde.

On pourrait considérer que ces secteurs d'activité, fortement impactés du fait de la crise économique prégnante en Europe, sont susceptibles de présenter un risque pour le Groupe DELTA PLUS. Cependant, compte tenu de la forte croissance de ces mêmes secteurs d'activité dans d'autres zones géographiques hors Europe et dans lesquelles le Groupe est également présent, ce n'est pas le cas.

En effet, la diversification, sur le plan international, de la clientèle du Groupe DELTA PLUS, compense les faiblesses liées à la fébrilité des marchés européens. Par exemple, le contexte économique tendu en France est plus que compensé par la croissance des pays hors Europe.

Ainsi, l'évolution des tendances macroéconomiques, différentes en fonction des pays, permet de lisser les risques pour le Groupe. L'émetteur estime donc ne pas être confronté à un risque significatif du fait de la conjoncture économique européenne.

- **Risques liés aux clients**

Le portefeuille clients du Groupe est principalement composé de distributeurs et de grands comptes utilisateurs.

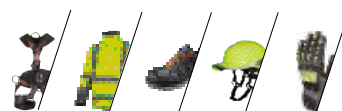
Nos distributeurs peuvent être des distributeurs spécialisés, des généralistes et des chaînes GSB (Grande Surface de Bricolage). Ce sont eux qui approvisionnent directement nos grands comptes utilisateurs (pour la plupart des entreprises du BTP, des infrastructures Oil & Gas ou des entreprises d'industries lourdes).

Les distributeurs du Groupe sont couverts pour l'essentiel par des garanties Coface et/ou Sfac, le Groupe n'a été confronté à des problèmes d'insolvabilité que dans de rares cas et/ou pour des montants peu significatifs sur l'ensemble de ses clients.

Le montant des dépréciations des clients et comptes rattachés est détaillé en note 6.8 de l'annexe des comptes consolidés inclus dans le rapport financier annuel 2015, reproduit pages 102 et suivantes (Chapitre XXVI) du document de référence 2015.

Chaque filiale veille, lors de la sélection de ses distributeurs, à la qualité de leur assise financière, notamment avec l'aide de la Coface/Sfac.

Le Groupe DELTA PLUS n'a pas de dépendance vis-à-vis d'un client en particulier, aucun client ne représente plus de 4 % du Chiffre d'Affaires consolidé.



Les délais de règlement accordés aux distributeurs du Groupe sont en moyenne de 60 jours. Ils peuvent être adaptés en fonction des circonstances (volume etc.). Dans certains cas, et en fonction de l'analyse du risque pays, des acomptes ou des paiements d'avance sont perçus à la commande.

Pour toutes ces raisons, le Groupe estime ne pas être confronté à un risque significatif vis-à-vis d'un client.

• Risques liés à la mise en jeu de la responsabilité du fait des produits

Par hypothèse, le Groupe pourrait être exposé à des risques de responsabilité (légale, contractuelle, extracontractuelle) et en particulier par la mise en jeu de sa responsabilité du fait des produits défectueux. Des plaintes pénales ou des poursuites judiciaires pourraient être déposées ou engagées contre le Groupe par des utilisateurs finaux des produits, des distributeurs, des employeurs ayant fourni les produits DELTA PLUS à leurs salariés, les autorités réglementaires, ou tout autre tiers utilisant ou commercialisant ses produits qui subiraient un dommage du fait d'un défaut de sécurité du produit ayant porté atteinte à une personne ou à un bien autre que le produit défectueux.

À ce jour, le Groupe n'a fait l'objet d'aucune plainte ou poursuite sur ce terrain et a souscrit une assurance responsabilité du fait des produits défectueux prévoyant une couverture à hauteur d'un montant 10 M€ par année d'assurance.

Il convient également de souligner que le risque, pour le Groupe DELTA PLUS, de voir sa responsabilité mise en cause du fait de ses produits est d'autant moins élevé que les produits qu'il commercialise respectent les normes localement applicables et font, pour la plupart, l'objet de certifications par des organismes notifiés préalablement à leur mise sur le marché.

Pour ces raisons, le Groupe estime ne pas être confronté à un risque significatif en matière de responsabilité du fait de ses produits.

4.5 Risques juridiques liés à la réglementation applicable

La réglementation européenne en vigueur applicable aux Equipements de Protection Individuelle (ci-après « E.P.I. ») est dictée par la directive 89/686/CEE et précisée par les normes européennes.

Elle s'adresse aux fabricants d'E.P.I. et fixe les conditions de mise sur le marché. Elle définit les exigences essentielles en termes de conception, fabrication et méthodes d'essais auxquelles doivent satisfaire les E.P.I. mis sur le marché en vue d'assurer la sécurité des utilisateurs : performance, taille, innocuité des matériaux, dextérité, aération, souplesse, ergonomie, marquage, emballage, entretien et stockage.

Tout E.P.I. mis sur le marché fait l'objet d'un dossier technique, il doit être accompagné d'une déclaration de conformité et d'une notice d'utilisation. Le marquage CE assure au produit une libre circulation dans l'Union Européenne.

Dans le cadre de la libre circulation des marchandises et de l'harmonisation des législations des États membres, l'Union Européenne a une normalisation des E.P.I. dont l'objectif est d'élaborer des méthodes d'essais et des normes définissant les spécifications techniques des produits. Le respect de ces normes donne une présomption de conformité du produit à la directive 89/686 et permet au fabricant d'apposer le marquage CE. Depuis leur entrée en vigueur, le Groupe DELTA PLUS applique la réglementation CE et les normes européennes applicables à l'ensemble de ses E.P.I. Tous les produits du Groupe respectent ces dispositifs.

Enfin, lors de l'élaboration et de la mise en fabrication de chaque produit, tous les sites de fabrication, qu'il s'agisse d'usines internes ou d'usines externes au Groupe, respectent un « cahier des charges produit » qui requiert et garantit la non utilisation de substances dangereuses, en conformité avec la réglementation européenne dite REACH. Le Groupe DELTA PLUS s'implique en amont de la fabrication de ses produits, pour répondre aux exigences du règlement européen REACH et en garantir le respect.

En France, pour parfaire sa veille réglementaire, le Groupe DELTA PLUS est un adhérent du Syndicat National des Acteurs du Marché de la Prévention et de la Protection (SYNAMAP). Le SYNAMAP est membre de l'AFNOR, il participe aux sept commissions de normalisation relatives aux E.P.I.

Hors Europe, lorsque cela est requis par la réglementation d'un État, préalablement à la mise sur le marché des produits, le Groupe procède à la certification de ses produits, par les organismes de certifications localement compétents et conformément aux normes localement applicables.

Ainsi, en dehors d'un risque lié aux nécessités d'adaptation aux évolutions réglementaires Européennes (et des autres États) que le Groupe prend en compte au quotidien, et donc maîtrise, grâce à sa démarche de veille interne par un service spécialisé et via son adhésion au SYNAMAP, l'émetteur estime ne pas être confronté à un risque significatif en matière de réglementation applicable à ses produits.

4.6 Risques environnementaux et géopolitiques

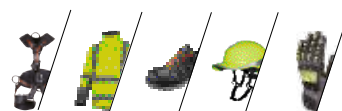
Le Groupe DELTA PLUS n'est visé par aucune procédure nécessitant la constitution de provisions ou garanties relatives à des risques environnementaux, ou susceptible de présenter, à terme, une obligation d'indemnisation en matière environnementale. Pour toute information relative à l'impact environnemental du Groupe, se reporter au Rapport RSE 2015, inclus dans le rapport financier annuel 2015, reproduit pages 50 et suivantes.

Le conflit Ukrainien est pris en considération par le Groupe au 31 décembre 2015. Le stock local est maintenu à un niveau le plus faible possible et les délais de règlement client sont réduits au maximum. Il n'y a pas d'autres actifs significatifs dans le pays. Au 31 décembre 2015 le stock s'élève à 1.244 K€ et les créances clients nettes à 1.635 K€.

4.7 Risques relatifs aux procédures judiciaires et d'arbitrage

Le Groupe DELTA PLUS n'a été impliqué, au cours de l'exercice 2015 dans aucune procédure administrative, pénale, judiciaire ou d'arbitrage qui soit susceptible d'avoir un effet défavorable significatif sur le Groupe, son activité, sa situation financière, ses résultats ou son développement.

À la connaissance de l'émetteur, le Groupe n'est menacé d'aucune procédure de ce genre.



NOTE 5 : Évolution du périmètre**5.1 Informations relatives au périmètre de consolidation**

SOCIÉTÉS CONSOLIDÉES	% DE DÉTENTION	
	31/12/2015	31/12/2014
En intégration globale :		
ALLSAFE FZE	100 %	100 %
DELTA PLUS CIESKA REPUBLIKA SRO	100 %	100 %
DELTA PLUS CROATIA DOO	100 %	100 %
DELTA PLUS IBERIA SAU	100 %	100 %
DELTA PLUS GAFTA Manufacturing CO LLC	100 %	100 %
DELTA PLUS HELLAS SRL	100 %	100 %
DELTA PLUS INDIA PVT LTD	100 %	100 %
DELTA PLUS MAGYARORSZAG KFT	97 %	97 %
DELTA PLUS MIDDLE EAST FZE	100 %	100 %
DELTA PLUS PERU SAC	100 %	100 %
DELTA PLUS POLSKA SP ZOO	100 %	100 %
DELTA PLUS POLSKA SERWIS ZOO	100 %	100 %
DELTA PLUS ROMANIA SRL	100 %	100 %
DELTA PLUS SAS	100 %	100 %
DELTA PLUS SERVICES SAS	100 %	100 %
DELTA PLUS SICUREX SRL	100 %	100 %
DELTA PLUS SLOVENSKO SRO	100 %	100 %
DELTA PLUS UK LTD	-	100 %
DELTA PLUS UKRAINA SARL	100 %	100 %
DEWEER SECURITY SA	100 %	100 %
DPG TRAINING SAS	100 %	100 %
DP PORTUGAL LDA	-	100 %
ESLINGAR SA	100 %	100 %
FINANCIERE VIRGINIA LIMITED	100 %	100 %
FROMENT SAS	100 %	100 %
LH SAFETY PVT LTD	100 %	100 %
NUEVA SIBOL SLU	100 %	100 %
OCTOPLUS SPAIN SL	100 %	100 %
WUJIANG PINGWANG PRIVATE INDUSTRIAL TRADING	100 %	100 %
DELTA PLUS CHINA CO. LTD	100 %	100 %
DELTA PLUS Personel Giyim ve İş Güvenliği Ekipmanları Sanayi ve Ticaret Limited Şirket	80 %	80 %
DELTA PLUS BRAZIL PARTICIPACOES	100 %	100 %
PRO SAFETY Indústria E Comércio De Equipamentos De Proteção & SOLDA LTDA	100 %	100 %
ELVEX Corporation	50 %	-
DELTA PLUS CEI	100 %	-

La localisation géographique des NCI se trouve en Hongrie, en Turquie et aux USA.

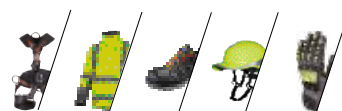
5.2 Modifications du périmètre et autres informations

- Sociétés entrées dans le périmètre :
DELTA PLUS CEI (filiale russe)
EVLEX Corporation (rachat de 50 % des titres de cette société de droit américain)
- Sociétés sorties du périmètre :
DELTA PLUS PORTUGAL (société liquidée en 2015)
DELTA PLUS UK (société mise en sommeil en 2015)

5.3 Filiales exclues du périmètre, malgré une participation supérieure à 10 %

	Titres (K euros)	
DELTA PLUS BULGARIE	2	société inactive

La consolidation de cette société représente un intérêt négligeable, son Chiffre d'Affaires et son résultat sont nuls. Il n'y a aucun engagement hors bilan.



NOTE 6 : Commentaires sur le bilan et le compte de résultat**6.1 État des immobilisations incorporelles**

Au 31 décembre 2014 (En milliers d'Euros)

IMMOBILISATIONS INCORPORELLES	ÉCART D'ACQUISITION	CONCESSIONS MARQUES LICENCES	LOGICIELS	TOTAL IMMOBILISATIONS INCORPORELLES
Valeur brute				
31/12/2013	43 346	911	2 956	3 867
Variations de périmètre	-	-	-	-
Acquisitions	153	-	90	90
Cessions	-	-	(1 088)	(1 088)
Effets de changes	1 965	-	(2)	(2)
Autres	-	(31)	31	-
31/12/2014	45 464	880	1 987	2 867
Dépréciations				
31/12/2013	504	492	2 790	3 282
Variations de périmètre	-	-	-	-
Dotations	-	27	113	140
Reprises	-	(4)	(1 084)	(1 088)
Effets de changes	-	-	(1)	(1)
Autres	-	-	-	-
31/12/2014	504	515	1 818	2 333
VNC				
31/12/2013	42 842	419	166	585
Variations de périmètre	-	-	-	-
Acquisitions	153	(27)	(23)	(51)
Cessions	-	4	(4)	-
Effets de changes	1 965	-	(1)	(1)
Autres	-	(31)	31	-
31/12/2014	44 959	365	169	533
Net	44 959	365	169	533

Au 31 décembre 2015 (En milliers d'Euros)

IMMOBILISATIONS INCORPORELLES	ÉCART D'ACQUISITION	CONCESSIONS MARQUES LICENCES	LOGICIELS	TOTAL IMMOBILISATIONS INCORPORELLES
Valeur brute				
31/12/2014	45 464	880	1 987	2 867
Variations de périmètre	15 753	-	229	229
Acquisitions	-	59	147	206
Cessions	-	-	(45)	(45)
Effets de changes	239	-	(15)	(15)
Autres	-	-	-	-
31/12/2015	61 456	939	2 303	3 242
Dépréciations				
31/12/2014	504	515	1 818	2 333
Variations de périmètre	-	-	129	129
Dotations	-	27	226	252
Reprises	-	(14)	(13)	(27)
Effets de changes	-	(2)	(1)	(3)
Autres	-	-	(108)	(108)
31/12/2015	504	526	2 051	2 576
VNC				
31/12/2014	44 959	365	169	533
Variations de périmètre	15 753	-	99	99
Acquisitions	-	32	(78)	(46)
Cessions	-	14	(32)	(18)
Effets de changes	239	2	(13)	(12)
Autres	-	-	109	108
31/12/2015	60 952	413	252	665
Net	60 952	413	252	665

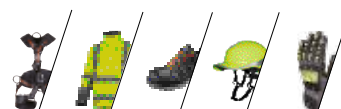
6.2 État des immobilisations corporelles

Au 31 décembre 2014 (En milliers d'Euros)

IMMOBILISATIONS CORPORELLES	TERRAINS	CONSTRUCTIONS	AGENC ET AUTRES IMMOB. CORP.	TOTAL IMMOBILISATIONS INCORPORELLES
Valeur brute				
31/12/2013	-	1 215	17 517	18 732
Variations de périmètre	-	-	-	-
Acquisitions	-	120	1 144	1 263
Cessions	-	-	(347)	(347)
Effets de changes	-	65	763	829
Autres	-	-	3	3
31/12/2014	-	1 400	19 081	20 481
Dépréciations				
31/12/2013	-	614	11 541	12 155
Variations de périmètre	-	-	-	-
Dotations	-	116	1 570	1 686
Reprises	-	(21)	(269)	(290)
Effets de changes	-	33	600	633
Autres	-	66	(144)	(77)
31/12/2014	-	809	13 299	14 108
VNC				
31/12/2013	-	601	5 976	6 577
Variations de périmètre	-	-	-	-
Acquisitions	-	4	(426)	(423)
Cessions	-	21	(78)	(57)
Effets de changes	-	32	163	195
Autres	-	(66)	147	80
31/12/2014	-	591	5 782	6 373
Net	-	591	5 782	6 373

Au 31 décembre 2015 (En milliers d'Euros)

IMMOBILISATIONS CORPORELLES	TERRAINS	CONSTRUCTIONS	AGENC ET AUTRES IMMOB. CORP.	TOTAL IMMOBILISATIONS INCORPORELLES
Valeur brute				
31/12/2014	-	1 400	19 081	20 481
Variations de périmètre	-	-	573	573
Acquisitions	-	6	1 320	1 326
Cessions	-	-	(655)	(655)
Effets de changes	-	43	128	171
Autres	-	-	(1)	(1)
31/12/2015	-	1 448	20 447	21 895
Dépréciations				
31/12/2014	-	809	13 299	14 108
Variations de périmètre	-	-	315	315
Dotations	-	86	1 443	1 530
Reprises	-	-	(577)	(577)
Effets de changes	-	28	278	307
Autres	-	18	(0)	17
31/12/2015	-	942	14 758	15 699
VNC				
31/12/2014	-	591	5 782	6 373
Variations de périmètre	-	-	259	259
Acquisitions	-	(80)	(123)	(204)
Cessions	-	-	(78)	(78)
Effets de changes	-	14	(150)	(136)
Autres	-	(18)	(1)	(18)
31/12/2015	-	507	5 689	6 196
Net	-	507	5 688	6 196



6.3 Test de perte de valeur des écarts d'acquisition

La méthodologie appliquée par le Groupe DELTA PLUS pour effectuer les tests de perte de valeur des écarts d'acquisition est décrite en note 3.11.

Le tableau ci-dessous résume l'affectation des écarts d'acquisition aux secteurs :

(En milliers d'Euros)	EUROPE	HORS EUROPE	TOTAL
ÉCART D'ACQUISITION BRUT au 31/12/2014	20 859	25 128	45 987
Variations de périmètre	-	153	153
Ecart de conversion	-	(677)	(677)
Pertes de valeurs cumulées à l'ouverture	(504)	-	(504)
Perte de valeur de l'exercice 2014	-	-	-
TOTAL DES PERTES DE VALEURS	(504)	-	(504)
ÉCART D'ACQUISITION NET au 31/12/2014	20 355	24 604	44 959

(En milliers d'Euros)	EUROPE	HORS EUROPE	TOTAL
ÉCART D'ACQUISITION BRUT au 31/12/2015	20 854	25 288	46 142
Variations de périmètre	-	15 753	15 753
Écart de conversion	-	(440)	(440)
Pertes de valeurs cumulées à l'ouverture	(504)	-	(504)
Perte de valeur de l'exercice 2015	-	-	-
TOTAL DES PERTES DE VALEURS	(504)	-	(504)
ÉCART D'ACQUISITION NET au 31/12/2015	20 350	40 601	60 952

La valeur recouvrable des groupes d'UGT est la valeur d'utilité. Cette dernière est déterminée par actualisation des flux de trésorerie estimés. Les flux de trésorerie couvrent une période de 5 ans et sont basés sur les budgets approuvés par la Direction. Au-delà de la période de 5 ans, les flux de trésorerie sont extrapolés sur la base d'un taux de croissance perpétuelle estimé à 0 % (identique à l'année dernière). Le taux d'actualisation est déterminé à partir du coût moyen pondéré du capital du Groupe DELTA PLUS.

Les principales hypothèses retenues pour 2015 sont :

	EUROPE	HORS EUROPE
Taux d'actualisation	6,50 %	9,00 %

Les taux d'actualisation sont des taux après impôt appliqués à des flux de trésorerie après impôt. L'utilisation de ces taux donne des valeurs recouvrables identiques à celles qui seraient obtenues en utilisant des taux avant impôt appliqués à des flux de trésorerie avant impôt.

Des analyses de sensibilité de la valeur recouvrable à un changement raisonnablement possible d'une hypothèse clé (notamment sensibilité à la variation d'un demi-point du taux d'actualisation et d'un point du taux de croissance à l'infini) ont été réalisées et ont fait apparaître la situation présentée ci-dessous.

La sensibilité de la valeur recouvrable à une modification du taux d'actualisation ou du taux de croissance à l'infini se présente de la manière suivante :

UGT EN K€	ÉCART ENTRE LA VALEUR RECOUVRABLE ET LA VALEUR COMPTABLE EN QUOTE PART	TAUX D'ACTUALISATION	
		+ 0,5 POINT	- 0,5 POINT
EUROPE *	-	(13 137)	15 324
HORS EUROPE	-	(7 107)	7 948

*Après dépréciation des 504 K€ en 2011.

Il ressort qu'une variation de 0,5 % du taux d'actualisation aurait un impact de 13,1 M€ et 7,1 M€ sur la valeur recouvrable des écarts d'acquisition Europe et Hors Europe. Cette variation ne générerait aucune dépréciation.

La sensibilité aux taux d'actualisation mentionnée ci-dessus reflète l'amplitude maximale des sensibilités évaluées par le Groupe DELTA PLUS de la valeur recouvrable aux hypothèses clés des plans à 5 ans.

6.4 Autres actifs financiers

Au 31 décembre 2014 (En milliers d'Euros)

AUTRES ACTIFS FINANCIERS	TITRES NON CONSOLIDÉS	PRÊTS	AUTRES	TOTAL AUTRES ACTIFS FINANCIERS
Valeur brute				
31/12/2013	4	53	1 107	1 164
Variations de périmètre	-	-	-	-
Acquisitions	5	15	203	222
Cessions	(5)	(23)	(112)	(140)
Effets de changes	-	7	29	36
Autres	-	1	9	10
31/12/2014	4	52	1 237	1 293
Dépréciations				
31/12/2013	2	-	6	8
Variations de périmètre	-	-	-	-
Dotations	-	-	-	-
Reprises	-	-	(6)	(6)
Effets de changes	-	-	-	-
Autres	-	-	-	-
31/12/2014	2	-	-	2
Net	2	52	1 237	1 291

Au 31 décembre 2015 (En milliers d'Euros)

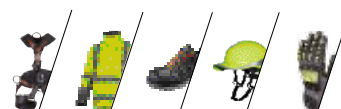
AUTRES ACTIFS FINANCIERS	TITRES NON CONSOLIDÉS	PRÊTS	AUTRES	TOTAL AUTRES ACTIFS FINANCIERS
Valeur brute				
31/12/2014	4	52	1 237	1 293
Variations de périmètre	-	-	52	52
Acquisitions	-	116	413	529
Cessions	-	(149)	(88)	(237)
Effets de changes	-	18	30	48
Autres	-	2	(10)	(8)
31/12/2015	4	39	1 634	1 677
Dépréciations				
31/12/2014	2	-	-	2
Variations de périmètre	-	-	-	-
Dotations	-	-	-	-
Reprises	-	-	-	-
Effets de changes	-	-	-	-
Autres	-	-	-	-
31/12/2015	2	-	-	2
Net	2	39	1 634	1 675

6.5 Instruments Financiers Dérivés

(EN MILLIERS D'EUROS)	31/12/2015		31/12/2014	
	ACTIFS	PASSIFS	ACTIFS	PASSIFS
Swap de taux d'intérêt-couverture de juste valeur	-	7	-	29
Contrats de change à terme - couverture de flux de trésorerie	367	-	860	-
Total	367	7	860	29
Moins la part non courantes des :	-	-	-	-
Swap de taux d'intérêt-couverture de flux de trésorerie	-	-	-	-
Swap de taux d'intérêt-couverture de juste valeur	-	-	-	-
Total part non courante	-	-	-	-
Total part courante	367	7	860	29

Le montant notionnel en principal des contrats de change à terme en cours au 31 décembre 2015 s'élève à 12.000K\$ (2014 : 15.000 K\$).

Le montant notionnel en principal des swaps et cap de taux d'intérêts en cours au 31 décembre 2015 s'élève à 1.357 K€ (2014 : 7.052 K€).



6.6 Instruments financiers disponibles à la vente

Les éléments concernés ne sont pas significatifs.

6.7 Stocks

Le niveau des stocks a été réduit de façon significative au cours des derniers exercices.

Les stocks représentent désormais un peu plus de 3 mois de Chiffre d'Affaires.

L'analyse de la structure actuelle des stocks ne met pas en évidence de risque significatif relatif à des problématiques d'écoulement ou d'obsolescence.

Dès lors que le Groupe identifie une problématique de ce type pour une ligne de produit spécifique, des provisions pour dépréciations sont comptabilisées afin de couvrir le caractère obsolète des produits concernés.

La ventilation des stocks par nature se décompose comme suit :

(EN MILLIERS D'EUROS)	31/12/2015	31/12/2014
Matières premières	6 411	7 193
Marchandises	48 366	42 124
Produits en cours	586	959
TOTAL STOCK BRUT	55 363	50 275
Dépréciations	(2 063)	(2 162)
TOTAL STOCK NET	53 300	48 113

6.8 Créances clients et autres créances

Le détail des comptes clients et autres comptes débiteurs se présente comme suit :

(EN MILLIERS D'EUROS)	31/12/2015	31/12/2014
Créances Clients	37 781	36 993
Dépréciation	(3 293)	(2 794)
Créances Clients Nets	34 488	34 199
Autres débiteurs	8 277	9 838
Dépréciation	(77)	(77)
Charges constatées d'avance	2 720	2 141
Créances sur parties liées	-	-
Autres Débiteurs Nets	10 920	11 902
Moins partie non courante	-	-
Part Courante	45 408	46 101

Les autres débiteurs comprennent des créances fiscales, sociales, avances fournisseurs et la juste valeur des achats à terme du dollar.

À la clôture de l'exercice 2015, certaines filiales du Groupe DELTA PLUS disposent de créances cédées à une banque en contrepartie de trésorerie pour 629 K€ (2014 : 3.016 K€) à une banque en contrepartie de trésorerie. Ces transactions ont été comptabilisées comme des emprunts garantis. En cas de défaillance des entités dans le cadre du contrat de prêt, la banque a le droit de recevoir les flux de trésorerie des créances transférées. Dans le cas contraire, les entités collecteront les créances et donneront de nouvelles créances en garantie.

Les dépréciations de créances commerciales ont évolué comme suit :

(EN MILLIERS D'EUROS)	31/12/2014	VARIATION PÉRIMÈTRE	DOTATIONS	REPRISES UTILISÉES	REPRISES NON UTILISÉES	CHANGE	31/12/2015
Provisions créances commerciales	2 794	26	858	255	147	19	3 293
Provisions autres créances	77	-	0	-	-	-	77
TOTAL	2 871	26	858	255	147	19	3 370

Devises principales

(EN MILLIERS D'EUROS)	31/12/2015	31/12/2014
Euros	8 018	10 732
Dollars	6 915	7 937
Autres Devises	19 555	15 530
TOTAL	34 488	34 199

Maturités des créances clients échues et non provisionnées

(EN MILLIERS D'EUROS)	31/12/2015	31/12/2014
Créances non échues	28 329	28 016
Créances échues de 0 à 3 mois	5 779	6 019
Créances échues de 3 à 6 mois	273	136
Créances échues à plus de 6 mois	108	28
TOTAL	34 488	34 199

(EN MILLIERS D'EUROS)	31/12/2015			31/12/2014		
	CRÉANCES COUVERTES	CRÉANCES NON COUVERTES	TOTAL CRÉANCES	CRÉANCES COUVERTES	CRÉANCES NON COUVERTES	TOTAL CRÉANCES
Créances échues	4 751	1 408	6 159	2 261	3 922	6 183
Créances non échues	9 544	18 784	28 329	9 650	18 366	28 016
TOTAL	14 295	20 193	34 488	11 911	22 288	34 199

Le montant maximal au risque crédit pour l'année 2015 est de 2.041 K€. Il correspond aux créances non couvertes qui comprennent des créances clients échues depuis plus de 3 mois et non garantie.

Il y a également des créances échues depuis moins de trois mois pour un montant de 5.779 K€.

Une provision pour dépréciation a été constatée pour les montants estimés irrécouvrables à hauteur de 3.293 K€ (2.794 K€ en 2014). Cette dépréciation a été déterminée en fonction des facteurs identifiés à la clôture. Elle est constatée, lorsqu'il existe un événement identifié de risque de perte, qui, basé sur l'expérience passée, constitue une évidence suffisante de la réduction du montant recouvrable de la créance.

Le montant net comptabilisé pour les créances correspond approximativement à leur juste valeur.

Le risque de crédit du Groupe DELTA PLUS est essentiellement lié à ses créances clients. Les montants présentés au bilan sont nets de provisions pour dépréciation. L'exposition maximum au risque de crédit à la date de clôture représente la juste valeur de chaque catégorie de créances précitées. Le Groupe DELTA PLUS ne détient aucune garantie sur ces créances.

La totalité des créances est à moins d'un an.

Le risque de crédit, ou de contrepartie, est le risque de perte sur une créance ou plus généralement celui d'un tiers qui ne paie pas sa dette à temps. Il est naturellement fonction de trois paramètres : le montant de la créance, la probabilité de défaut et la proportion de la créance qui ne sera pas recouvrée en cas de défaut.

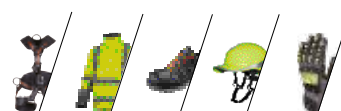
Les garanties existantes sur les créances clients sont des assurances crédit, dénommées domestique et export.

Pour la partie domestique, les créances sont remises au contentieux auprès de l'assureur à la date d'échéance + 90 jours. Pour la partie export, les créances sont remises au contentieux à la date de facture + 210 jours.

Dans les deux cas, l'indemnisation intervient au maximum trois mois plus tard.

6.9 Trésorerie

(EN MILLIERS D'EUROS)	31/12/2015	31/12/2014
Trésorerie	15 950	11 038
Valeurs mobilières de placement	727	3 751
TOTAL	16 677	14 789



6.10 Capital

(EN MILLIERS D'EUROS)	31/12/2015	31/12/2014
Capital autorisé		
3 679 354 Actions ordinaires d'un montant nominal de 1 €	3 679	3 679
(Avant le 07/09/2015 : 1 839 677 Actions ordinaires d'un montant nominal de 2 €)		
Capital souscrit, appelé et versé (En nombre d'actions)		
À l'ouverture de l'exercice	1 799 869	1 779 179
Emises suite à l'exercice de stock option	-	-
Emises contre trésorerie	-	-
Rachat ou ventes d'actions propres	(17 886)	20 690
Division du nominal de l'action	1 839 677	
À la clôture de l'exercice	3 621 660	1 799 869
Nombre moyen d'actions ordinaires	2 710 765	1 789 524

Toutes les actions de la société donnent droit au même dividende, certaines bénéficient d'un droit de vote double selon les dispositions des statuts. Toutes les actions émises sont entièrement libérées.

La Société détenait à la clôture 57.694 de ses propres actions pour 898 K€ qui ont été présentés en moins des capitaux propres. La plus-value réalisée au cours de l'exercice sur les ventes de titres auto détenus n'a pas d'impact sur le résultat de l'exercice, elle est enregistrées directement dans les capitaux propres. Elle s'est élevée à 89 K€ au 31 décembre 2015.

6.11 Paiement en actions

Le Groupe DELTA PLUS a mis en place plusieurs plans d'options d'achat d'actions et d'attribution d'actions gratuites au bénéfice de divers cadres supérieurs et dirigeants du Groupe DELTA PLUS. Le prix d'exercice des options octroyées est égal au prix de marché des options à la date d'attribution ou inférieur sans que ce prix puisse être inférieur à :

- 80 % du cours moyen d'achat des actions détenues par la société, et
- 80 % de la moyenne des cours des actions de la société aux 20 séances précédant le jour où les options sont consenties.

La période d'acquisition des droits est échelonnée sur 4 années pour les plans d'options d'achat d'actions; elle est de 2 ans pour les plans d'attribution gratuite d'actions à compter de la date d'attribution. Les options sont caduques à l'expiration du délai de 5 ans après la date d'attribution. Les options ne peuvent être levées en cas de départ du Groupe DELTA PLUS par les attributaires.

Lorsqu'une option est exercée, le dénouement se fait sous forme d'action. Le Groupe DELTA PLUS n'est tenu par aucune obligation contractuelle ou implicite de racheter ou de régler des options en numéraire.

Les justes valeurs des stock-options sont calculées selon le modèle de Black - Scholes & Merton. Les options sont généralement considérées comme exercées à la fin de leur période d'exercice, soit 5 ans. La volatilité attendue a été déterminée en utilisant la volatilité historique sur les quatre dernières années et en prenant en compte les estimations d'évolution.

Les hypothèses retenues pour les plans d'options d'achat d'actions sont les suivantes :

RÉF PLAN	VOLATILITÉ ATTENDUE	31/12/2015		
		DURÉE DE VIE	TAUX SANS RISQUE	DIVIDENDE
Plan 3	40 %	5	2,137 %	3,200 %
Plan 4	40 %	5	2,240 %	3,200 %
Plan 5	40 %	5	1,232 %	3,200 %

Les détails des plans d'options d'achat d'actions en vigueur peuvent être présentés comme ci-dessous :

	RÉF PLAN	NBRE D'OPTIONS	DATE D'ATTRIBUTION	VALEUR DU SOUS-JACENT	PRIX MOYEN D'EXERCICE EN €	VALEUR DE L'OPTION
OPTION DISTRIBUÉES AU 1 ^{er} JANVIER	Plan 3	15 000	09/12/2010	24,83	24,00	7,17
	Plan 4	10 000	19/12/2011	11,04	11,00	3,11
	Plan 5	15 000	02/04/2012	10,59	11,00	2,72
Soustrait		40 000				
Options octroyées au cours de l'exercice		-				
Options devenues caduques au cours de l'exercice		-				
Options exercées au cours de l'exercice		(10 000)				
Options échues au cours de l'exercice		-				
Options attribuées à la clôture de l'exercice		10 000				
Options exerçables au 31 décembre 2015		25 000				

Pour mémoire il n'y a pas eu de nouveau plan au cours de l'exercice, le nominal de l'action a été divisé par 2 sur l'exercice ce qui explique les variations des plans 4 et 5 par rapport aux données 2014.

Les charges au titre des paiements fondés sur les actions avant charges sociales s'élèvent à 94 K€.

Le Groupe DELTA PLUS a également mis en œuvre des plans d'attribution d'actions gratuites en 2012, 2011 et 2010. Ces actions sont acquises au bénéficiaire au terme d'une période de deux ans et demeurent indisponibles pendant une période de deux ans suivant la date d'acquisition. Le Groupe DELTA PLUS a déterminé la juste valeur des actions octroyées en 2012 et 2011 sur la base du cours moyen à la date d'attribution sans décote pour illiquidité considéré comme négligeable.

Au 31/12/2015 il n'y a plus de plan d'attribution d'actions gratuites.

6.12 Passifs financiers

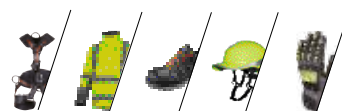
(EN MILLIERS D'EUROS)	31/12/2015	31/12/2014
Non Courants		
Emprunts bancaires	19 280	9 643
Emprunts obligataires convertibles	-	-
Autres emprunts	10 070	67
Total non courants	29 350	9 710
Courants		
Emprunts bancaires	5 230	4 288
Emprunts obligataires convertibles	-	-
Autres emprunts	1 294	1 065
Emprunts garantis	1 824	3 016
Découverts bancaires	26 650	32 153
Total courants	34 998	40 522
TOTAL	64 348	50 232

Les emprunts bancaires sont à échéance 2016 à 2022 et portent intérêts au taux annuel de 2,767 % (2014 : 3,39 %)

L'emprunt obligataire de 4 M€ non convertible souscrit par le fonds Micado France 2018 porte intérêt à 5,50 %. Il est remboursable in fine le 2 octobre 2018.

Les autres emprunts non courants comprennent une dette correspondant à un call lié à l'acquisition d'ELVEX.

Les « Emprunts garantis » sont couverts par des créances clients.



Variation des emprunts :

(EN MILLIERS D'EUROS)	31/12/2014	AUGMENTATION	DIMINUTION	EFFETS DE CHANGES	VARIATIONS PÉRIMÈTRE	31/12/2015
Emprunts bancaires	13 999	10 222	(192)	(746)	1 227	24 510
Autres emprunts	1 065	10 354	(53)	-	-	11 365
Emprunts garantis	3 016	-	(1 192)	-	-	1 824
TOTAL	18 079	20 576	(1 438)	(746)	1 227	37 698

Révisions des passifs financiers par échéances contractuelles :

(EN MILLIERS D'EUROS)	31/12/2015	31/12/2014
Entre 6 et 12 mois	34 998	40 522
Entre 1 et 5 ans	17 505	8 903
À plus de 5 ans	11 845	807
TOTAL	64 348	50 232

Pour les emprunts à taux variable, la juste valeur est approximativement égale à la valeur nette comptable.

La juste valeur des emprunts courants est égale à leur valeur comptable, l'impact de l'actualisation étant non significatif.

L'analyse des emprunts par devises :

(EN MILLIERS D'EUROS)	31/12/2015				31/12/2014			
	EUROS	DOLLARS	AUTRES	TOTAL	EUROS	DOLLAR	AUTRES	TOTAL
Emprunts bancaires non courant	18 379	761	140	19 280	9 213	187	244	9 643
Emprunts bancaires courant	2 856	496	1 878	5 230	2 862	319	1 107	4 288
Autres emprunts	11 365	-	-	11 365	1 131	-	-	1 131
TOTAL	32 599	1 258	2 018	35 875	13 206	505	1 352	15 063

6.13 Engagements donnés aux salariés

(EN MILLIERS D'EUROS)	31/12/2014	VARIATIONS PÉRIMÈTRE	DOTATIONS	REPRISES UTILISÉES	REPRISES NON UTILISÉES	31/12/2015
Engagements salariaux	991	-	62	115	-	938
TOTAL	991	-	62	115	-	938

Les engagements concernent les indemnités de fin de carrière des filiales implantées en France et Italie.

Les principales hypothèses utilisées pour les évaluations actuarielles des plans :

	FRANCE		AUTRES	
	31/12/2015	31/12/2014	31/12/2015	31/12/2014
Taux d'actualisation	2 %	2 %	2 %	2 %
Augmentation annuelle des salaires	1 % Constant	1 % Constant	1 % Constant	1 % Constant
Taux de charges sociales	35 % - 50 %	35 % - 50 %	25 %	25 %
Turnover	Moyen - Faible	Moyen - Faible	Moyen	Moyen
Âge de départ à la retraite	Âge légal	Âge légal	Âge légal	Âge légal
Table de survie	TV 88 / 90	TV 88 / 90	TV 88 / 90	TV 88 / 90

Le taux d'actualisation est le taux 15 ans Bloomberg F 462 corporate AA+.

Décomposition du montant comptabilisé au bilan :

(EN MILLIERS D'EUROS)	31/12/2015	31/12/2014
Valeur actuelle des obligations	938	991
Coût des services passés non comptabilisés	-	-
Juste valeur des actifs des plans de retraite	-	-
Dette nette comptabilisée	938	991

Analyse des mouvements entre ouverture et clôture de l'engagement brut :

(EN MILLIERS D'EUROS)	31/12/2015	31/12/2014
Obligations à l'ouverture de l'exercice	991	732
Coût des services	(13)	213
Coût des services antérieurs	-	-
Intérêts	13	8
Gains/pertes actuariels liés au turnover et à l'évolution des salaires	(53)	38
Dette nette comptabilisée	938	991

La totalité de la variation des engagements donnés au personnel est comptabilisée en résultat opérationnel.

Historique sur 5 ans :

(EN MILLIERS D'EUROS)	31/12/2015	31/12/2014	31/12/2013	31/12/2012	31/12/2011
Valeur actuelle des obligations	938	991	732	666	407
Engagement nets	938	991	732	666	407

6.14 Provisions non courantes

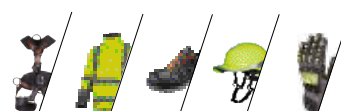
(EN MILLIERS D'EUROS)	31/12/2014	VARIATION PÉRIMÈTRE	DOTATIONS	REPRISES UTILISÉES	REPRISES NON UTILISÉES	ECART DE CHANGE	31/12/2015
Litiges sociaux	246	-	-	41	-	-	205
Autres litiges	-	-	-	-	-	-	-
Risques Financiers	-	-	-	-	-	-	-
TOTAL	246	-	-	41	-	-	205

6.15 Instruments financiers par catégorie

(EN MILLIERS D'EUROS) 31/12/2015	PRÊTS ET CRÉANCES	ACTIFS À LA JUSTE VALEUR PAR RÉSULTAT	ACTIFS FINANCIERS DISPONIBLE À LA VENTE	VALEUR AU BILAN DE CLÔTURE	JUSTE VALEUR
Actifs financiers disponibles à la vente	-	-	-	-	-
Instruments financiers dérivés	-	367	-	367	367
Clients (hors avances et acompte)	34 488	-	-	34 488	34 488
Prêts et autres créances	1 675	-	-	1 675	1 675
Trésorerie et équivalents de trésorerie	16 310	-	-	16 310	16 310
TOTAL ACTIFS FINANCIERS	52 473	367	-	52 840	52 840

(EN MILLIERS D'EUROS) 31/12/2015	PASSIFS À LA JUSTE VALEUR PAR RÉSULTAT	INSTRUMENTS DÉRIVÉS DÉSIGNÉS COMME COUVERTURE	PASSIFS FINANCIERS AU COÛT AMORTI	VALEUR AU BILAN DE CLÔTURE	JUSTE VALEUR
Emprunt (y compris la part à moins d'un an)	-	-	37 691	37 691	37 691
Fournisseurs et autres créditeurs	-	-	17 589	17 589	17 589
Instruments dérivés passif	7	-	-	7	7
Concours bancaires courants	-	-	26 650	26 650	26 650
TOTAL PASSIFS FINANCIERS	7	-	81 930	81 937	81 937

La juste valeur des clients, prêts et autres trésorerie correspond à la valeur au bilan (échéance courte). Les autres justes valeurs sont de niveau 2.



6.16 Impôts

IMPÔTS SUR LES BÉNÉFICES 31/12/2015 - (EN MILLIERS D'EUROS)	SOLDE	FRANCE	AUTRES
Charge d'impôt exigible	(4 060)	(788)	(3 272)
Charge d'impôt différé	496	235	261
TOTAL	(3 564)	(553)	(3 011)

IMPÔTS SUR LES BÉNÉFICES 31/12/2014 - (EN MILLIERS D'EUROS)	SOLDE	FRANCE	AUTRES
Charge d'impôt exigible	(3 077)	(382)	(2 695)
Charge d'impôt différé	(992)	(259)	(733)
TOTAL	(4 069)	(641)	(3 428)

Preuve de l'impôt :

Le taux d'impôt sur les bénéfices de la société mère est de 33,33 %.

PREUVE DE L'IMPÔT 31/12/2015 - (EN MILLIERS D'EUROS)	RÉSULTAT AVANT IMPÔTS	IMPÔTS	TAUX
Impôts théoriques	16 148	(5 383)	(33,33 %)
CVAE	-	(259)	(1,61 %)
Écart taux d'impôt par rapport à la France	-	2 786	17,25 %
Déficits sur la période non activés	-	(636)	(3,94 %)
Autres	-	(72)	(0,45 %)
Comptes consolidés	16 148	(3 564)	(22,07 %)

PREUVE DE L'IMPÔT 31/12/2014 - (EN MILLIERS D'EUROS)	RÉSULTAT AVANT IMPÔTS	IMPÔTS	TAUX
Impôts théoriques	14 602	(4 867)	(33,33 %)
CVAE	-	(259)	(1,77 %)
Écart taux d'impôt par rapport à la France	-	1 938	13,27 %
Utilisation de pertes non activées	-	-	-
Déficits sur la période non activés	-	(902)	(6,18 %)
Impôt Brésil sur Chiffre d'Affaires	-	-	-
Autres	-	21	0,14 %
Comptes consolidés	14 602	(4 069)	(27,87 %)

Ventilation par nature de sous-jacent :

(EN MILLIERS D'EUROS)	IMMOBILISATIONS	INSTRUMENTS FINANCIERS	STOCKS	ACTIFS COURANTS	PLANS DE RETRAITE	PROVISIONS	DETTES COURANTES	AUTRES	PERTES REPORTABLES	TOTAL
Impôts différés Actifs										
Au 31 décembre 2013	97	47	744	136	133	52	73	199	520	2 001
Variation des capitaux propres	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
Charge (ou crédit) au résultat	(63)	(468)	167	(42)	88	(245)	44	(60)	(416)	(995)
Différences de change	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
Acquisition de filiales	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
Autres	3	-	-	-	-	-	5	(27)	-	(19)
Au 31 décembre 2014	36	(421)	911	94	221	(192)	122	112	104	987
Variation des capitaux propres	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
Charge (ou crédit) au résultat	(37)	391	338	(172)	-	-	(50)	36	-	506
Différences de change	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
Acquisition de filiales	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
Autres	1	-	-	(225)	(5)	227	(14)	60	(40)	4
Au 31 décembre 2015	-	(30)	1 249	(303)	216	35	57	208	64	1 496

(EN MILLIERS D'EUROS)	IMMOBILISATIONS	INSTRUMENTS FINANCIERS	STOCKS	ACTIFS COURANTS	PLANS DE RETRAITE	PROVISIONS	DETTES COURANTES	AUTRES	PERTES REPORTABLES	TOTAL
Impôts différés Passifs										
Au 31 décembre 2013	3	-	-	-	-	-	-	-	-	3
Variation des capitaux propres	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
Charge (ou crédit) au résultat	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
Différences de change	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
Acquisition de filiales	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
Cession de filiales	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
Autres	(3)	-	-	-	-	-	-	-	-	(3)
Au 31 décembre 2014	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
Variation des capitaux propres	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
Charge (ou crédit) au résultat	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
Différences de change	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
Acquisition de filiales	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
Autres	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
Au 31 décembre 2015	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-

(EN MILLIERS D'EUROS)	31/12/2015	31/12/2014
Total des impôts différés nets	1 496	987
Dont IDA	1 496	987
Dont IDP	-	-

Variation des Impôts différés actifs :

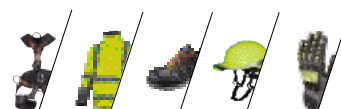
(EN MILLIERS D'EUROS)	2015	2014
Solde net au 1^{er} janvier	987	1 998
Imputés directement sur les capitaux propres de l'exercice	-	-
Imputés dans l'état des autres gains et pertes de l'exercice	-	-
Charges ou (produits) de l'exercice	507	(994)
Différences de change	-	-
Acquisitions de Filiales	-	-
Cessions de Filiales	-	-
Autres	2	(17)
Au 31 décembre	1 496	987

Impôts différés actifs non comptabilisés :

(EN MILLIERS D'EUROS)	31/12/2015	31/12/2014
Impôts différés activables	2 442	1 793
- dont non reconnus	946	807
Impôts différés actifs reconnus	1 496	987

Il n'y a pas de délai d'imputation des déficits et crédits d'impôt.

Les prévisions des bénéfices fiscaux de certaines filiales ne nous ont pas permis d'activer les déficits fiscaux compte tenu de leur date de péremption et d'un délai raisonnable de projection fiscale. Les impôts différés actifs non reconnus s'élèvent à 946 K€ au 31 décembre 2015 (en 2014 : 807 K€). Ils concernent des déficits reportables.



6.17 Ventilation du Chiffre d'Affaires

(EN MILLIERS D'EUROS)	31/12/2015	31/12/2014
Ventes de marchandises	192 385	172 487
Ventes de services (net de ristournes)	611	533
Chiffre d'Affaires	192 996	173 020

CHIFFRE D'AFFAIRES CONSOLIDÉ EN MILLIONS D'EUROS	2015	2014	ÉVOLUTION	ÉVOLUTION PÉRIMÈTRE ET TAUX DE CHANGE CONSTANTS (*)
Chiffre d'Affaires Groupe	193,0	173,0	+11,5 %	+2,0 %
1 ^{er} trimestre	44,1	39,0	+13,0 %	+6,3 %
2 ^e trimestre	48,7	41,1	+18,5 %	+3,2 %
3 ^e trimestre	47,8	43,1	+11,1 %	+0,1 %
4 ^e trimestre	52,4	49,8	+4,9 %	(0,8 %)
Chiffre d'Affaires Europe	93,5	90,9	+2,8 %	+2,1 %
1 ^{er} trimestre	23,2	22,5	+3,2 %	+2,5 %
2 ^e trimestre	22,6	20,8	+8,6 %	+7,6 %
3 ^e trimestre	21,7	21,9	(0,8 %)	(1,4 %)
4 ^e trimestre	26,0	25,7	+0,6 %	+0,3 %
Chiffre d'Affaires Hors Europe	99,5	82,1	+21,2 %	+1,9 %
1 ^{er} trimestre	20,9	16,5	+26,3 %	+11,6 %
2 ^e trimestre	26,1	20,3	+28,8 %	(1,3 %)
3 ^e trimestre	26,1	21,2	+23,2 %	+1,7 %
4 ^e trimestre	26,4	24,1	+9,5 %	(1,9 %)

6.18 Produits et charges opérationnels non courants

RÉSULTAT OPÉRATIONNEL NON COURANT 31/12/2015 (EN MILLIERS D'EUROS)	CHARGES	PRODUITS	NET
Plus-value cession d'éléments d'actif	-	21	21
Coûts de restructuration	(130)	-	(130)
Frais d'acquisition	(674)	-	(674)
Autre	(86)	-	(86)
TOTAL	(890)	21	(869)

RÉSULTAT OPÉRATIONNEL NON COURANT 31/12/2014 (EN MILLIERS D'EUROS)	CHARGES	PRODUITS	NET
Plus value cession d'éléments d'actif	(4)	-	(4)
Coûts de restructuration	(52)	-	(52)
Frais d'acquisition	-	-	-
Autres	(32)	-	(32)
TOTAL	(88)	-	(88)

6.19 Résultat financier

(EN MILLIERS D'EUROS)	31/12/2015	31/12/2014
Charges d'intérêts		
Intérêts découverts bancaires	(1 395)	(1 704)
Intérêts sur emprunts bancaires	(502)	(468)
Intérêts sur emprunts convertibles	-	-
Désactualisation des provisions	-	-
Juste valeur sur les instruments financiers swaps de taux d'intérêt	-	-
Coûts de l'endettement financier brut	(1 897)	(2 172)
Moins montant inclus dans le coût des actifs	-	-
Gains de change	-	-
Autres produits financiers *	575	1 023
* Dont		
<i>Juste valeur sur les instruments financiers swaps de taux d'intérêt</i>	22	111
<i>Juste valeur des CAT</i>	553	912
Intérêts sur dépôts bancaires	140	139
Dividendes des titres Investissements	-	-
Autres produits financiers	715	1 162
Perte de change	(1 583)	(1 250)
Autres charges financières *	(916)	(8)
* Détail		
<i>Frais swap de taux</i>	-	(8)
<i>juste valeur des CAT</i>	(493)	-
<i>Escompte accordés</i>	-	-
<i>Écart de conversion</i>	-	-
Autres *	(424)	-
* Dont		
<i>Actualisation dette vendeur PRO SAFETY</i>	(170)	-
<i>Actualisation dette vendeur ELVEX</i>	(72)	-
<i>Divers</i>	(182)	-
Autres charges financières	(2 499)	(1 258)
TOTAL GÉNÉRAL	(3 681)	(2 268)

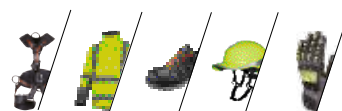
Les gains et pertes de change présentés au compte de résultat en autres charges ou produits financiers correspondent aux résultats issus des décalages entre d'une part le taux de change à la date de comptabilisation des créances et des dettes, et d'autre part soit le taux à la date de l'extinction de la dette soit le taux de clôture des comptes (taux entre la monnaie de l'opération et la monnaie de fonctionnement de l'entité concernée).

6.20 Charges par nature

Coût d'achat des marchandises vendues :

(EN MILLIERS D'EUROS)	31/12/2015	31/12/2014
Achats de marchandises	79 358	71 460
Achats de matières premières	14 678	15 828
Frais annexes	6 300	5 355
Variations de stocks (1)	(2 887)	(4 687)
Coût d'achat des marchandises vendues	97 449	87 956

(1) Les sommes négatives font état d'un produit, les sommes positives font état d'une charge.



Charges variables :

(EN MILLIERS D'EUROS)	31/12/2015	31/12/2014
Assurances clients	519	618
Commissions sur ventes	2 570	2 194
Transport sur ventes	6 132	5 929
Royalties versées	6	-
Taxes variables	1 812	1 467
RFA - Participation publicitaire	593	554
Sous-traitance production et autres charges	3 147	3 142
Charges variables	14 779	13 904

Charges fixes :

(EN MILLIERS D'EUROS)	31/12/2015	31/12/2014
Variations de stock produits finis	(78)	(154)
Frais annexes au personnel	5 908	5 087
Publicité	2 967	2 209
Coûts immobilier	4 711	4 358
Coûts mobilier	1 500	1 151
Honoraires	2 408	2 120
Services extérieurs	3 858	3 621
Frais de fonctionnement	3 164	3 560
Pertes sur créances irrécouvrables	446	290
Dotations/Reprises dépréciation	394	1 171
Dotations/Reprises amortissements	1 763	1 656
Charges Fixes	27 042	25 068

Autres produits et charges :

(EN MILLIERS D'EUROS)	31/12/2015	31/12/2014
Subventions d'exploitations	1	3
Royalties perçues	-	-
Autres produits et charges	86	55
Autres	87	58

Conformément au Code de Commerce (art. R. 233-14-17°) et au règlement AMF (art 222-8) nous mentionnons que les honoraires des Commissaires aux Comptes de la société et membres de leur réseau pris en charge par DELTA PLUS GROUP au titre de l'exercice 2015, en comparaison avec l'exercice 2014, se répartissent de la manière suivante :

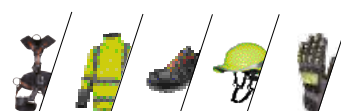
(EN MILLIERS D'EUROS)	CABINET VERAN		CABINET ARESXPRT		AUTRES	
	MONTANT (HT)		MONTANT (HT)		MONTANT (HT)	
	31/12/2015	31/12/2014	31/12/2015	31/12/2014	31/12/2015	31/12/2014
Audit						
● Commissariat aux comptes, certification, examen des comptes individuels et consolidés						
● Émetteur	58	70	58	79	-	-
● Filiales intégrées globalement	59	68	-	-	-	26
● Autres diligences et prestations directement liées à la mission du commissaire aux comptes						
● Émetteur	2	-	-	-	-	-
● Filiales intégrées globalement	-	-	-	-	-	-
Sous-Total	119	138	58	79	-	26
Autres prestations rendues par les réseaux aux filiales intégrées globalement						
● Juridique, fiscal, social	-	-	-	-	-	-
● Autres (à préciser si > 10 % des honoraires d'audit)	-	-	-	-	-	-
Sous-Total	-	-	-	-	-	-
TOTAL	119	138	58	79	-	26

6.21 Charges de personnel

(EN MILLIERS D'EUROS)	31/12/2015	31/12/2014
Salaires et Traitements	26 763	23 298
Charges Sociales	6 332	5 770
Rémunérations payées en actions	19	125
TOTAL	33 114	29 193

Effectif du Groupe DELTA PLUS (équivalent temps plein) :

(EN MILLIERS D'EUROS)	31/12/2015	31/12/2014
Cadres	154	147
Employés et ouvriers	1 532	1 549
TOTAL	1 686	1 696



6.22 Résultat par action

Le calcul du résultat de base et dilué par action attribuable aux actionnaires ordinaires de la société mère est basé sur les données suivantes :

(EN MILLIERS D'EUROS)	31/12/2015	31/12/2014
Résultat net consolidé Part du Groupe	12 503	10 581
Nombres d'actions au 01/01/2015	3 599 738	1 779 179
Nombres d'actions au 31/12/2015	3 621 660	1 799 869
Nombre moyen d'actions	3 610 699	1 789 524
Bénéfice net par action sur nombre moyen (en Euros)	3,463	5,913
Capital potentiel Options de souscriptions		
Nombre d'actions totales potentiels	3 610 699	1 789 524

(EN MILLIERS D'EUROS)	RÉSULTAT NET	NOMBRES D' ACTIONS POTENTIEL PRORATÉ	RÉSULTAT PAR ACTIONS (EUROS)
Résultat net des activités poursuivies Part du Groupe par action de base	12 503	3 610 699	3,463
Options	-	-	-
Actions gratuites attribuées aux salariés	-	-	-
Résultat net des activités poursuivies Part du Groupe dilué par action	12 503	3 610 699	3,463

6.23 Dividendes

- Le 19 juin 2015, un dividende de 1,50 € par action a été payé aux actionnaires (soit au total : 2.759.515 €). Le 26 juin 2014, un dividende de 1,20 € par action a été payé aux actionnaires (soit au total : 2.207.612 €)
- Au regard des résultats de l'exercice en cours, les administrateurs proposent l'attribution d'un dividende à hauteur de 0,85 € par action (soit au total : 3.127.451 €). Le dividende est soumis à l'approbation par l'Assemblée Générale des Associés et il n'a pas été inclus dans les charges à payer dans les états financiers.

6.24 Engagements donnés et reçus

Engagement d'investissements et de location simple :

(EN MILLIERS D'EUROS)	31/12/2015	31/12/2014
Engagement pour l'acquisition de biens immobiliers	-	-
Engagement pour l'acquisition d'autres immobilisations	-	-
Contrats de location simple	16 393	12 454
Garanties	66 985	59 682
Effets escomptés non échus	-	-
Autres	19	125
TOTAL	83 397	72 261

Les garanties données concernent essentiellement les dettes financières présentées au bilan consolidé.

(EN MILLIERS D'EUROS) 31/12/2015	À MOINS D'UN AN	DE 1 À 5 ANS	À PLUS DE 5 ANS	TOTAL
Engagement pour l'acquisition de biens immobiliers	-	-	-	-
Engagement pour l'acquisition d'autres immobilisations	-	-	-	-
Contrats de location simple	4 756	9 741	1 896	16 393
Garanties	4 451	10 774	51 760	66 985
Effets escomptés non échus	-	-	-	-
Autres	-	19	-	19
TOTAL	9 207	20 534	53 656	83 397

6.25 Regroupement d'entreprises

Le 1^{er} avril 2015, le Groupe DELTA PLUS a acquis 50 % de la société ELVEX, une société Américaine spécialisée dans les équipements de protection de la tête.

Cette opération permet au Groupe DELTA PLUS de s'implanter en Amérique du Nord, principal marché mondial pour les EPI et de renforcer son positionnement sur le segment à forte valeur ajoutée de la protection de la tête.

(EN MILLIERS D'EUROS)	ELVEX
Actifs nets acquis et dettes reprises :	
Immobilisations corporelles et financières	410
Stocks	2 630
Créances clients et autres	1 897
Trésorerie et équivalents de trésorerie	-
Emprunts portant intérêts	(1 227)
Autres dettes financières	
Fournisseurs et autres dettes	(2 103)
Total des actifs nets identifiables	1 606
Participation ne donnant pas de contrôle	-
Ecart d'acquisition	15 753
Total écart d'acquisition	15 753
Contrepartie transférée :	
Trésorerie	17 359
Complément de prix	-
Total de la contrepartie transférée	17 359
Coûts relatifs à l'acquisition comptabilisés dans le résultat au 31 décembre 2015	309

Au 31 décembre 2015, un écart d'acquisition a été constaté pour 15.753 K€.

La juste valeur de certains actifs et dettes sont provisoires en l'attente de réception du rapport final d'évaluation.

La société ELVEX a contribué à hauteur de 8.824 K€ au Chiffre d'Affaires et à hauteur de 271 K€ au résultat avant impôt du Groupe entre la date d'acquisition et la date de clôture de l'exercice.

Si l'acquisition avait eu lieu au 1^{er} janvier 2015, le total du Chiffre d'Affaires consolidé aurait été de : 195.384 K€ et le résultat de l'exercice se serait élevé à : 12.434 K€.

6.26 Parties liées

Le Groupe DELTA PLUS est contrôlé par la société JBP S.A.S. qui détient 48,72 % du capital. Cette dernière est détenue par la Famille Benoit, actionnaires historiques du Groupe (membres du Conseil d'Administration).

Les 51,28 % restant sont détenus à hauteur de 13,1 % par Monsieur Ivo BOSCARDIN et à hauteur des 38,1 % restant par un nombre important d'actionnaires. La société mère ultime est la société JBP S.A.S.

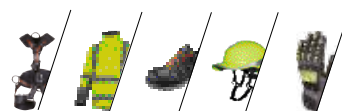
Les transactions suivantes ont été réalisées avec des parties liées :

Achats de biens et de services :

(EN MILLIERS D'EUROS)	31/12/2015	31/12/2014
Entreprises associées	-	-
Holding (1)	1 095	1 095
Membres de la famille BENOIT	-	-
Entreprises contrôlées par les principaux dirigeants (2)	1 357	1 357
TOTAL	2 452	2 452

(1) Jérôme BENOIT ainsi que trois autres personnes travaillant majoritairement pour le Groupe DELTA PLUS sont salariés de la société JBP. Cette dernière refacture au Groupe DELTA PLUS des prestations d'assistance et de conseil dans les domaines de la gestion, de l'administration et de l'animation des sociétés du Groupe.

(2) La SCI DPG, qui est détenue par la famille BENOIT, donne à bail l'ensemble du complexe immobilier du siège social situé à Apt, et qui comprend également l'entrepôt logistique d'Apt.



Les achats sont réalisés au prix de marché, remisés pour tenir compte des volumes et des relations entre les parties.

Les prestations de services qui apparaissent dans le tableau qui précède font toutes l'objet de conventions règlementées entre l'émetteur et les parties liées, donnant lieu annuellement à l'émission du rapport spécial des Commissaires aux Comptes.

Concernant les prestations de services rendues par la SCI DPG, il convient de préciser que seule une partie des prestations mentionnées dans le tableau ci-dessus est facturée à la société DELTA PLUS GROUP dans le cadre d'une convention règlementée.

Les autres prestations sont facturées par la SCI DPG à des filiales du Groupe avec lesquelles elle a conclu des conventions règlementées.

Rémunération des principaux dirigeants :

(EN MILLIERS D'EUROS)	31/12/2015	31/12/2014
Salaires et autres avantages à court terme	782	800
Avantages postérieurs à l'emploi	-	-
Autres avantages à long terme	-	-
Indemnités de fin de contrat de travail	-	-
Rémunérations payées en actions	19	114
TOTAL	801	914

Soldes de clôture liés à la vente et à l'achat de biens et de services :

(EN MILLIERS D'EUROS)	31/12/2015	31/12/2014
Créances :		
Entreprises associées	-	-
Holding	-	-
Membres de la famille BENOIT	-	-
Entreprises contrôlées par les principaux dirigeants	338	338
Dettes :		
Entreprises associées	-	-
Holding	907	844
Membres de la famille BENOIT	-	-
Entreprises contrôlées par les principaux dirigeants	-	-
TOTAL	1 245	1 182

Les créances proviennent essentiellement des ventes et sont payables sous 1 mois. Les créances ne sont pas garanties et ne portent pas intérêt.

Les dettes proviennent essentiellement des achats et sont payables sous 1 mois. Les dettes ne portent pas intérêt.

Aucune charge n'a été constatée pour créance irrécouvrable pour des montants dus par des parties liées.

NOTE 7 : Informations sectorielles

Conformément à IFRS 8, Secteurs opérationnels, l'information présentée ci-après pour chaque secteur opérationnel est identique à celle présentée au Principal Décideur Opérationnel du Groupe DELTA PLUS (le Président-Directeur Général et le Directeur Général Délégué) aux fins de prise de décision concernant l'affectation de ressources au secteur et d'évaluation de sa performance.

Le Groupe DELTA PLUS est organisé autour de deux secteurs opérationnels : Europe et Hors Europe.

La Direction mesure la performance de chaque segment sur la base :

- du « résultat opérationnel courant » telle que définie en note 3 §3.24 de l'annexe aux comptes consolidés du Rapport Annuel 2015. La performance en matière de financement et de trésorerie (incluant l'incidence des charges et produits financiers), et la fiscalité sur le résultat, sont suivies au niveau du Groupe DELTA PLUS, et ne sont pas allouées aux secteurs.
- des actifs sectoriels (définis comme la somme des écarts d'acquisition, des stocks et des clients).

Les données par segments suivent les mêmes règles comptables que celles utilisées par le Groupe DELTA PLUS pour établir ces états financiers consolidés et décrites dans les notes aux états financiers.

Toutes les relations commerciales inter-segments sont établies sur une base de marché, à des termes et des conditions similaires à ceux prévalant pour des fournitures de biens et services à des tiers externes au Groupe DELTA PLUS.

Les tableaux ci-dessous déclinent les informations pour les segments d'activité des zones Europe et Hors Europe.

L'information sectorielle présentée au principal décideur et relative aux opérations se poursuivant est présentée ci-après :

(EN MILLIERS D'EUROS)	31/12/2015				31/12/2014			
	EUROPE*	*DONT FRANCE	HORS EUROPE	TOTAL	EUROPE*	*DONT FRANCE	HORS EUROPE	TOTAL
Produits :								
Total du Chiffre d'Affaires	200 191	132 209	166 587	366 778	194 472	131 099	153 500	347 972
Chiffre d'Affaires inter-secteurs	(106 735)	(86 204)	(67 045)	(173 780)	(103 576)	(84 135)	(71 376)	(174 952)
Total du Chiffre d'Affaires externes des opérations se poursuivant	93 456	46 005	99 542	192 998	90 895	46 964	82 124	173 020
Résultat opérationnel courant	10 831	3 042	9 867	20 698	8 874	3 690	8 084	16 957
Autres Produits	24	-	(3)	21	(426)	16	342	(84)
Autres Charges	(709)	(18)	(181)	(890)	5	-	(9)	(4)
Pertes de valeur sur écarts d'acquisition	-	-	-	-	-	-	-	-
Résultat Opérationnel	10 146	3 024	9 683	19 829	8 453	3 706	8 417	16 869

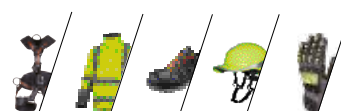
(EN MILLIERS D'EUROS)	31/12/2015				31/12/2014			
	EUROPE*	*DONT FRANCE	HORS EUROPE	TOTAL	EUROPE*	*DONT FRANCE	HORS EUROPE	TOTAL
Bilan :								
Actifs sectoriels	61 879	18 613	86 860	148 739	62 375	19 550	64 895	127 270
Écarts d'acquisition	20 351	1 228	40 601	60 951	20 355	1 228	24 604	44 959
Stocks	25 975	15 809	27 325	53 300	25 995	14 438	22 117	48 113
Clients	15 554	1 575	18 934	34 488	16 024	3 885	18 174	34 199
Passif sectoriels	-	-	-	-	-	-	-	-

Le tableau ci-dessous réconcilie le résultat opérationnel au résultat net :

(EN MILLIERS D'EUROS)	31/12/2015	31/12/2014
Résultat opérationnel	19 829	16 869
Coût de l'endettement financier brut	(1 897)	(2 172)
Autres charges et produits financiers	(1 784)	(96)
Impôt sur le résultat	(3 564)	(4 069)
Résultat net	12 584	10 533

Le tableau ci-dessous réconcilie les actifs sectoriels au total actif présenté au bilan :

(EN MILLIERS D'EUROS)	31/12/2015	31/12/2014
Total des actifs sectoriels	148 739	127 270
Actifs non alloués :	37 629	35 875
Immobilisations incorporelles	665	533
Immobilisations corporelles	6 196	6 373
Autres actifs financiers	1 675	1 291
Impôts différés actif	1 496	987
Autres débiteurs	10 920	11 902
Trésorerie	16 677	14 789
Total des actifs du bilan	186 368	163 145



Le tableau ci-dessous réconcilie les passifs sectoriels au total passif présenté au bilan :

(EN MILLIERS D'EUROS)	31/12/2015	31/12/2014
Total des passifs sectoriels	-	-
Passifs non alloués :	95 628	84 545
Passifs financiers non courants	29 350	9 710
Engagements donnés aux salariés	938	991
Provisions non courantes	205	246
Passif financiers courants	34 998	40 522
Dettes d'exploitation courantes	26 236	25 435
Autres dettes courantes	3 902	7 640
Total des passifs du bilan	95 628	84 545

Note 8 : Événements postérieurs à la clôture

Il n'y a pas d'évènement postérieur à la clôture nécessitant une remarque particulière.

RAPPORT DES COMMISSAIRES AUX COMPTES SUR LES COMPTES CONSOLIDES

Exercice clos le 31 décembre 2015

Aux actionnaires,

En exécution de la mission qui nous a été confiée par votre Assemblée Générale, nous vous présentons notre rapport relatif à l'exercice clos le 31 décembre 2015, sur :

- le contrôle des comptes consolidés de la SA DELTA PLUS GROUP, tels qu'ils sont joints au présent rapport;
- la justification de nos appréciations;
- la vérification spécifique prévue par la loi.

Les comptes consolidés ont été arrêtés par votre Conseil d'Administration. Il nous appartient, sur la base de notre audit, d'exprimer une opinion sur ces comptes.

1. OPINION SUR LES COMPTES CONSOLIDÉS

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France; ces normes requièrent la mise en œuvre de diligences permettant d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes consolidés ne comportent pas d'anomalies significatives. Un audit consiste à vérifier, par sondages ou au moyen d'autres méthodes de sélection, les éléments justifiant des montants et informations figurant dans les comptes consolidés. Il consiste également à apprécier les principes comptables suivis, les estimations significatives retenues et la présentation d'ensemble des comptes. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Nous certifions que les comptes consolidés de l'exercice sont, au regard du référentiel IFRS tel qu'adopté dans l'Union européenne, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du patrimoine, de la situation financière ainsi que du résultat de l'ensemble constitué par les personnes et entités comprises dans la consolidation.

2. JUSTIFICATION DES APPRECIATIONS

En application des dispositions de l'article L. 823-9 du Code de Commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous portons à votre connaissance les éléments suivants :

- La société procède systématiquement, à chaque clôture, à un test de dépréciation des goodwill selon les modalités décrites dans la note 3.11 « Impairment test » aux états financiers. Nous avons examiné les modalités de mise en œuvre de ce test de dépréciation ainsi que les prévisions de flux de trésorerie et hypothèses utilisées et nous avons vérifié que la note 3.11 donne une information appropriée.
- La note 3.14 de l'annexe expose les principes de comptabilisation et les règles et méthodes d'évaluation des stocks de votre société. Dans le cadre de notre appréciation des règles et principes comptables suivis par votre société, nous avons vérifié le caractère approprié des méthodes comptables et des informations fournies dans la note 3.14 de l'annexe.
- Les notes 3.15 et 6.8 de l'annexe exposent les règles et méthodes comptables relatives à la valorisation et à la dépréciation des créances de votre société. Dans le cadre de notre appréciation des règles et principes comptables suivis par votre société, nous avons vérifié le caractère approprié des méthodes comptables et des informations fournies dans la note 6.8 de l'annexe.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le cadre de notre démarche d'audit des comptes consolidés, pris dans leur ensemble, et ont donc contribué à la formation de notre opinion exprimée dans la première partie de ce rapport.

3. VÉRIFICATION SPÉCIFIQUE

Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, à la vérification spécifique prévue par la loi des informations données dans le rapport sur la gestion du Groupe.

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur leur sincérité et leur concordance avec les comptes consolidés.

Fait à Avignon et Montfavet, le 13 avril 2016

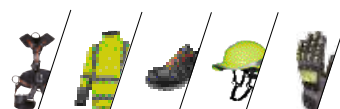
Les Commissaires aux Comptes

VERAN & ASSOCIES

Pierre PHILLIPE
Commissaire aux Comptes
Représentant la société

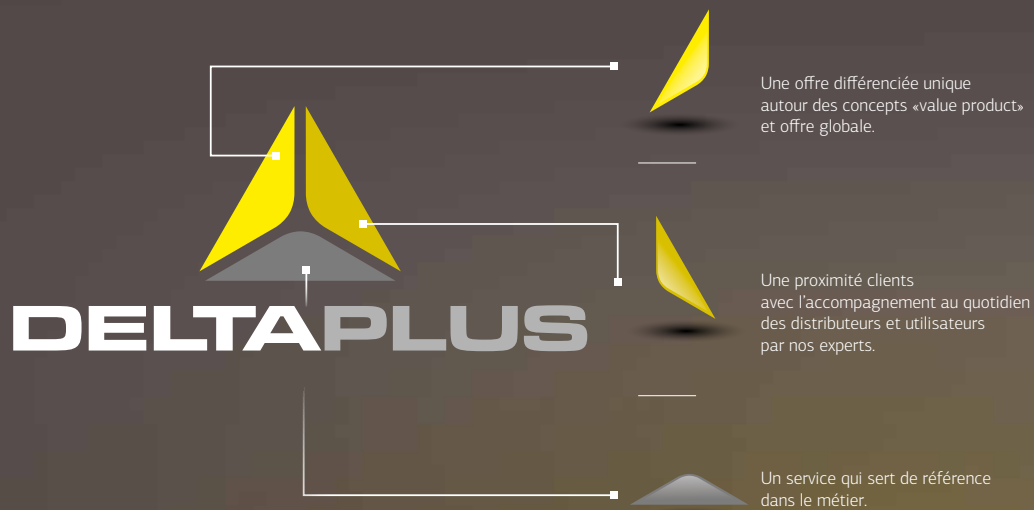
AREs X•PERT AUDIT

Olivier ROUSSET
Commissaire aux Comptes
Représentant la société



UNE MARQUE MULTI-SPÉCIALISTE

une promesse de marque





COMPTES SOCIAUX
AU 31 DÉCEMBRE 2015



YOUR **SAFETY** AT **WORK**

COMPTES SOCIAUX - BILAN AU 31/12/2015

(En Euros)

ACTIF	31/12/2015			31/12/2014
	BRUT	AMORTISSEMENTS ET PROVISIONS	NET	NET
Immobilisations incorporelles				
Frais d'établissement	-	-	-	-
Frais de recherche et de développement	219 793	219 793	-	-
Concessions, brevets et droits assimilés	581 243	279 872	301 370	306 969
Fonds commercial	-	-	-	-
Autres immobilisations incorporelles	-	-	-	13 260
Total (1)	801 036	499 665	301 370	320 229
Immobilisations corporelles				
Terrains	-	-	-	-
Constructions	-	-	-	-
Installations techniques, matériel et outillage	67 300	67 300	-	11 821
Autres immobilisations corporelles	62 201	56 101	6 100	6 100
Immobilisations en cours / Avances & acomptes	-	-	-	-
Total (2)	129 501	123 401	6 100	17 921
Immobilisations financières				
Participations et créances rattachées	93 595 185	9 965 492	83 629 693	79 895 825
Autres titres immobilisés	610	-	610	610
Prêts	8 629 550	1 400 000	7 229 550	3 666 700
Autres immobilisations financières	910 753	-	910 753	651 329
Total (3)	103 136 098	11 365 492	91 770 606	84 214 464
TOTAL ACTIF IMMOBILISÉ (4=1+2+3)	104 066 635	11 988 559	92 078 076	84 552 613
Stocks				
Matières premières et autres approv.	-	-	-	-
En cours de production de biens	-	-	-	-
En cours de production de services	-	-	-	-
Produits intermédiaires et finis	-	-	-	-
Marchandises	-	-	-	-
Total (5)	-	-	-	-
Créances				
Clients et comptes rattachés	1 746 826	911	1 745 915	1 794 541
Autres créances	761 780	55 390	706 390	578 703
Total (6)	2 508 606	56 301	2 452 305	2 373 244
Disponibilités				
Avances et acomptes versés sur commandes	-	-	-	-
Valeurs Mobilières de Placement	369 344	-	369 344	664 726
Disponibilités	2 055 082	-	2 055 082	3 967 658
Total (7)	2 424 426	-	2 424 426	4 632 384
ACTIF CIRCULANT (8=5+6+7)	4 933 032	56 301	4 876 731	7 005 628
COMPTES DE RÉGULARISATION				
Charges constatées d'avance	231 416	-	231 416	113 391
Ecarts de conversion - Actif	32 924	-	32 924	347 197
TOTAL ACTIF	109 264 006	12 044 860	97 219 146	92 018 829

COMPTES SOCIAUX - BILAN AU 31/12/2015

(En Euros)

PASSIF	31/12/2015	31/12/2014
CAPITAUX PROPRES		
Capital social ou individuel	3 679 354	3 679 354
Primes d'émission, de fusion, d'apport...	12 925 368	12 925 368
Ecarts de réévaluation	-	-
Réserve légale	367 936	367 936
Réserves statutaires ou contractuelles	-	-
Réserves réglementées	-	-
Autres réserves	1 011 508	1 011 508
Report à nouveau	23 713 750	22 312 621
Résultat de l'exercice	6 511 739	4 115 975
Subventions d'investissement	-	-
Provisions réglementées	1 162 439	955 182
Total (1)	49 372 094	45 367 944
PROVISION POUR RISQUES ET CHARGES		
Provisions pour risques	32 924	347 197
Provisions pour charges	-	-
Total (2)	32 924	347 197
DETTES		
Emprunts obligataires convertibles	-	-
Autres emprunts obligataires	4 000 000	4 000 000
Emprunts et dettes auprès d'établissements de crédit	19 143 365	8 626 826
Emprunts et dettes financières diverses	22 090 947	31 816 615
Avances et acomptes reçus sur commandes en cours	4 000	-
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	862 322	625 594
Dettes fiscales et sociales	634 257	630 127
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés	-	-
Autres dettes	36 081	9 721
Total (3)	46 770 972	45 708 883
COMPTES DE RÉGULARISATIONS		
Produits constatés d'avance	-	-
Ecarts de conversion - Passif	1 043 155	594 805
TOTAL PASSIF	97 219 146	92 018 829



COMPTES SOCIAUX – COMPTE DE RÉSULTAT AU 31/12/2015

(En Euros)	31/12/2015	31/12/2014
PRODUITS D'EXPLOITATION		
Production vendue (biens)	(18 296)	(13 293)
Production vendue (services)	1 722 107	1 707 320
Production stockée	-	-
Subventions d'exploitation	-	6 300
Autres produits	3 442 120	2 852 349
Total (1)	5 145 931	4 552 677
Charges d'exploitation		
Achats de marchandises	-	-
Variation de stock marchandises	-	-
Achats de matières premières et autres approvisionnements	-	-
Variation de stock matières premières et autres approvisionnements	-	-
Autres achats & charges externes	3 375 826	3 096 462
Impôts, taxes et versements assimilés	92 413	75 055
Salaires et Traitements	870 506	1 015 556
Charges sociales	328 990	344 937
Dotations aux amortissements et provisions	17 419	29 386
Autres charges	14 434	11 867
Total (2)	4 699 588	4 573 263
RÉSULTAT D'EXPLOITATION (3=1-2)	446 343	(20 587)
Produits financiers		
Produits financiers de participation	9 376 664	7 222 246
Autres intérêts et produits assimilés	457 329	68 046
Reprise sur provision et transferts de charges	496 797	379 033
Différences positives de changes	280 018	50 914
Total (4)	10 610 808	7 720 240
CHARGES FINANCIÈRES		
Dotations financières aux amortissements et provisions	2 757 924	3 721 797
Intérêts et charges assimilés	961 608	974 089
Différences négatives de changes	224 979	-
Charges nettes sur valeurs mobilières de placement	-	-
Total (5)	3 944 511	4 695 886
RÉSULTAT FINANCIER (6=4-5)	6 666 297	3 024 354
RÉSULTAT COURANT AVANT IMPÔT (7 = 3 + 6)	7 112 640	3 003 766
Produits exceptionnels	78 705	1 597 189
Charges exceptionnelles	746 035	758 305
RÉSULTAT EXCEPTIONNEL	(667 331)	838 884
Participation des salariés aux résultats de l'entreprise	800	-
Impôts sur les bénéfices	(67 229)	(273 324)
RÉSULTAT DE L'EXERCICE	6 511 739	4 115 975



ANNEXES AUX
COMPTES SOCIAUX



YOUR **SAFETY** AT WORK

ANNEXES AUX COMPTES SOCIAUX

Total du bilan avant répartition : 97.219.146 €.

Résultat : bénéfice = 6.511.739 €.

Les notes indiquées ci-après, font partie intégrante des comptes annuels qui ont été arrêtés le 12 avril 2016 par les dirigeants de l'entreprise.

1. RÈGLES ET MÉTHODES COMPTABLES

1.1 Application des conventions comptables

Les conventions générales comptables ont été appliquées dans le respect du principe de prudence, conformément aux hypothèses de base :

- Continuité de l'exploitation,
- Permanence des méthodes comptables d'un exercice à l'autre,
- Indépendance des exercices, et conformément aux règles générales d'établissement et de présentation des comptes annuels.

L'évaluation des éléments inscrits en comptabilité a été pratiquée par référence à la méthode des coûts historiques. Les méthodes d'évaluations retenues pour cet exercice n'ont pas été modifiées par rapport aux méthodes pratiquées l'exercice précédent. Seules sont exprimées les informations significatives.

1.2 Comptabilisation des opérations en devises

Les transactions libellées en devises étrangères sont converties au cours de change en vigueur à la date de l'opération ou au taux de la couverture de change qui leur est affectée le cas échéant.

En fin d'exercice, les actifs et passifs en devises étrangères et non couverts sont convertis au cours de change en vigueur à la date de clôture des comptes. Les pertes latentes éventuelles font l'objet d'une provision.

1.3 Immobilisations Corporelles et Incorporelles :

Les immobilisations incorporelles et corporelles sont évaluées à leur coût d'acquisition (prix d'achat et frais accessoires). Les amortissements pour dépréciation sont calculés suivant le mode linéaire ou dégressif en fonction de la durée de vie prévue.

Frais de recherche et de développement	2, 3 et 5 ans
Marques	non amorties
Savoir-faire et protection des modèles	3 et 5 ans
Logiciels	1 an ou 5 ans
Aménagements, agencements et installations	de 5 à 10 ans
Matériels de bureau et informatique	de 1 à 3 ans
Mobiliers	de 5 à 10 ans

Concernant l'application des règlements CRC 2002-10 et CRC 2004-06, il convient de préciser :

- Que la comptabilisation détaillée des immobilisations satisfait aux critères de la méthode par composants,
- Que les durées et bases d'amortissements retenues correspondent aux durées d'utilisation et valeurs résiduelles estimées.

1.4 Immobilisations Financières

Les titres sont comptabilisés à leur coût d'acquisition y compris les frais d'acquisition.

Des dépréciations peuvent être constituées si la valeur comptable est supérieure à la valeur d'utilité, cette valeur d'utilité étant notamment déterminée par référence à la quote-part des capitaux propres, aux perspectives de développement et au Chiffre d'Affaires réalisé par la filiale. Les perspectives de développement sont appréciées sur la base d'une expérience passée et de divers facteurs.

Il est donc possible que les réalisations futures diffèrent des estimations retenues pour l'appréciation de la valorisation du portefeuille de titres.

Sur l'exercice, des dépréciations ont été constatées sur les titres de participations de la filiale :

- DELTA PLUS PARTICIPACOES pour 2.000 K€

Sur l'exercice, des dépréciations ont été constatées sur les créances rattachées et les prêts accordés à la filiale :

- DELTA PLUS UKRAINE pour 725 K€

1.5 Créances et Dettes

Les créances et dettes sont comptabilisées pour leur valeur nominale. Les créances sont dépréciées en fonction du risque de non recouvrement.

1.6 Valeurs Mobilières de Placement

Les Valeurs Mobilières de Placement sont présentées dans la ligne «Disponibilités» et figurent dans ce bilan à leur valeur d'acquisition.

1.7 Provisions pour Risques et Charges

Les provisions enregistrées en conformité avec le règlement CRC n° 2000-06, sont destinées à couvrir les risques et les charges que des événements en cours ou survenus durant l'exercice rendent probables. Elles comprennent notamment les indemnités estimées par la société et ses conseils au titre des litiges, contentieux et actions en réclamations de la part de tiers.

Une provision pour perte de change a été comptabilisée à la clôture au 31 décembre 2015 pour 33 K€.

1.8 Distinction entre résultat courant et résultat exceptionnel

Les produits et charges exceptionnels du compte de résultat incluent les éléments exceptionnels provenant des activités ordinaires et les éléments extraordinaires. Les éléments exceptionnels sont ceux dont la réalisation n'est pas liée à l'exploitation courante de l'entreprise, soit parce qu'ils sont anormaux dans leur montant ou leur incidence, soit parce qu'ils surviennent rarement.

2. AUTRES ÉLÉMENTS SIGNIFICATIFS

- La société a acquis, le 1^{er} avril 2015, 50 % des titres de la société ELVEX. DELTA PLUS GROUP dispose d'une option d'achat unilatérale portant sur les 50 % restants.
- Un contrôle fiscal a eu lieu sur l'exercice. Les redressements sont non significatifs.
- La filiale DELTA PLUS PORTUGAL a été dissoute.
- La situation actuelle de l'Ukraine a été prise en considération, les titres ainsi que les prêts font l'objet de provisions pour dépréciations.
- Événements postérieurs à la clôture :

Aucun événement important et susceptible d'avoir un impact sur les états financiers n'est survenu depuis le 31 décembre 2015.



3. NOTES SUR LE BILAN ACTIF

3.1 Frais d'établissement : Non applicable

3.2 Frais de recherche

Ils concernent des projets nettement individualisés et pour lesquels de sérieuses chances de rentabilité commerciale existent.

Ils se décomposent comme suit :

Salaires et charges	51 563 €
Matière	-
Sous-traitance	168 230 €
TOTAL	219 793 €

Ces frais de recherche sont amortis intégralement au 31 décembre 2015.

3.3 Fonds commercial : Non applicable

3.4 Savoir-faire :

La société a acquis en 2006 un « know how » dans le domaine des chaussures de sécurité pour 220 K€. Cet actif a été amorti sur 3 ans pour prendre en compte le risque d'obsolescence du savoir faire.

3.5 Actif immobilisé : (En Euros)

Les mouvements de l'exercice sont les suivants :

VALEURS BRUTES	À L'OUVERTURE	AUGMENTATION	DIMINUTION	À LA CLÔTURE
Immobilisations incorporelles	814 296	8 840	(22 100)	801 036
Immobilisations corporelles	129 501	-	-	129 501
Immobilisations financières	93 004 556	15 385 387	5 253 845	103 136 098
TOTAL	93 948 353	15 394 227	5 275 945	104 066 635

AMORTISSEMENTS & PROVISIONS	A L'OUVERTURE	AUGMENTATION	DIMINUTION	A LA CLÔTURE
Immobilisations incorporelles	494 067	5 598	-	499 665
Immobilisations corporelles	111 581	11 820	-	123 401
Autres immobilisations financières	8 790 092	2 725 000	149 600	11 365 492
TOTAL	9 395 740	2 742 418	149 600	11 988 559

3.6 Créances représentées par des effets de commerce : Non applicable

3.7 État des créances : (En Euros)

	MONTANT BRUT	À UN AN AU PLUS	À PLUS D'UN AN
Actif immobilisé	18 574 025	-	18 574 025
Actif circulant	2 740 021	2 740 021	-
TOTAL	21 314 046	2 740 021	18 574 025

3.8 Produits à recevoir : (En Euros)

Montant des produits à recevoir au 31/12/2015 inclus dans les postes suivants du bilan :

	MONTANT
Factures à établir groupe	5 424
Fournisseurs avoirs à recevoir	73 058
Intérêts à recevoir	510
TOTAL	78 992

3.9 Valeurs mobilières de placement

Actions propres :

- 370 K€ d'actions propres détenues au 31 décembre 2015.
Cela représente 25.000 actions (pour couvrir les options d'achats d'actions consenties aux mandataires sociaux et aux salariés, une information complète étant donnée dans le rapport de gestion).

Pour information 32.694 actions propres détenues en plus par la société ont été classées en immobilisations financières pour 530 K€.

- Autres OPCVM : Néant

3.10 Charges constatées d'avance :

Cette rubrique ne contient que des charges ordinaires liées à l'exploitation normale de l'entreprise.

4. NOTES SUR LE BILAN PASSIF

4.1 Capital social : Actions ou parts sociales

	NOMBRE	VALEUR NOMINALE
Titres début d'exercice	1 839 677	2,00
Division par 2 de la valeur nominale et multiplication par deux des titres en circulation	3 679 354	1,00
Titres remboursés ou annulés	-	-
Titres fin d'exercice	3 679 354	1,00

4.2 Variation des capitaux propres : (En Euros)

Capitaux propres N-1 :	44 412 762
Augmentation de capital	-
Prime d'apport, Obsar	-
Résultat N	6 511 739
Dividendes (hors actions propres) :	(2 714 846)
Capitaux propres N :	48 209 655

4.3 Provisions : (En Euros)

	À L'OUVERTURE	AUGMENTATION	DIMINUTION	À LA CLÔTURE
Provisions réglementées	955 182	207 257	-	1 162 439
Provisions pour risques & charges	347 197	32 924	347 197	32 924
TOTAL	1 302 379	240 181	347 197	1 195 363

Les provisions pour risques couvrent les pertes de change.



4.4 État des dettes : (En Euros)

	MONTANT BRUT	À 1 AN AU +	+ 1 AN - 5 ANS	À + DE 5 ANS
Emprunt obligataire	4 000 000	-	4 000 000	-
Établissement de crédit	19 143 365	3 071 966	14 321 398	1 750 000
Dettes financières diverses	21 111 017	21 111 017	-	-
Fournisseurs	862 322	862 322	-	-
Dettes fiscales & sociales	634 257	634 257	-	-
Autres dettes	1 020 011	1 020 011	-	-
Produits constatés d'avance	-	-	-	-
TOTAL	46 770 972	26 699 573	18 321 398	1 750 000

4.5 Dettes représentées par des effets de commerce : Non applicable**4.6 Charges à payer : (En Euros)****Montant des charges à payer inclus dans les postes suivants du bilan**

Emprunts & dettes auprès des établissements de crédit	78 169
Intérêts courus/emprunt établis. crédit	73 309
Banques intérêts courus	4 860
Associés intérêts courus	29 890
Intérêts courus	29 890
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	505 943
Fournisseurs factures non parvenues	505 943
Dettes fiscales et sociales	467 709
Provision congés payés	51 569
Personnel charges à payer	262 605
Charges sociales s/provision congés payés	17 791
Charges sociales/charges à payer	80 460
Organismes sociaux charges à payer	11 647
État charges à payer	39 137
Créditeurs divers	4 500
TOTAL	1 081 711

4.7 Produits constatés d'avance : Non applicable**5. NOTES SUR LE COMPTE DE RÉSULTAT****5.1 Ventilation du Chiffre d'Affaires**

Le Chiffre d'Affaires est essentiellement constitué de prestations facturées aux filiales du Groupe.

Le Chiffre d'Affaires se répartit pour 1.133 K€ vers la France et 588 K€ vers l'étranger.

5.2 Autres produits

Ils concernent principalement les redevances facturées aux filiales pour 3.007 K€ et les transferts de charges pour 434 K€.

5.3 Résultat exceptionnel

Il est constitué des éléments suivants (en Euros) :	
Opérations de gestion moins-values de cessions d'immobilisations	(5 000)
Levées d'options et subventions	(80 564)
Opérations de gestion	(431 113)
Régularisations diverses et dotations aux amortissements dérogatoires	(206 086)
Transfert de charges	55 433
Résultat exceptionnel	(667 330)

5.4 Ventilation de l'impôt sur les bénéfices : (En Euros)

	RÉSULTAT AVANT IMPÔT	IMPÔT*	RÉSULTAT NET APRÈS IMPÔT
Résultat courant	7 112 640	155 480	6 957 160
Résultat exceptionnel	(667 331)	(222 443)	(444 888)
Participation des salariés	(800)	(267)	(533)
TOTAL	6 444 509	(67 229)	6 511 739

* Les montants entre parenthèses présentés dans cette colonne correspondent à des produits d'impôt.

DELTA PLUS GROUP a opté pour le régime de l'intégration fiscale. Elle représente la tête du Groupe composé des sociétés DELTA PLUS SAS, DELTA PLUS SERVICES SAS, FROMENT. L'intégration fiscale a généré un produit de 175.692 € sur l'exercice 2015.

5.5 Incidence des évaluations fiscales dérogatoires : (En Euros)

Résultat net de l'exercice	6 511 739
Impôt sur les bénéfices	(67 229)
Résultat avant impôts	6 444 509
Variation des provisions réglementées	207 257
Résultat avant impôts, hors évaluations fiscales dérogatoires	6 651 766

5.6 Accroissements et allègements de la dette future d'impôts : (En Euros)

	MONTANT
Accroissements	
Total des bases concourant à augmenter la dette future	1 162 438
Allègements	
Provisions non déductibles l'année de leur comptabilisation	-
Total des bases concourant à diminuer la dette future	-
Total des déficits reportables	-
Total des moins-values à long terme	-
Montant de la dette future	-



6. AUTRES INFORMATIONS

6.1 Rémunération des dirigeants

Le montant global des rémunérations brutes versées aux dirigeants par la société s'élève à 535 K€ (hors actions gratuites attribuées). Le détail des rémunérations versées aux dirigeants est repris dans l'annexe 3 du rapport de gestion.

6.2 Effectif moyen

	PERSONNEL SALARIÉ	PERSONNEL MIS À DISPOSITION
Cadres	4	-
Agents de maîtrise & techniciens	-	-
Employés	-	-
Ouvriers	-	-
TOTAL	4	-

6.3 Identité société mère consolidant les comptes de la société : Non applicable

6.4 Engagements

Engagements donnés :

- Effets escomptés non échus : -
- Avals, cautions et sûretés réelles : 66 985 K€
- Crédit-bail mobilier : -
- Crédit-bail immobilier : -
- Engagements de retraite : -

114 422 actions de la Société DELTA PLUS SAS ont été données en nantissement pour garantir l'emprunt auprès du pool Crédit Agricole/Camefi/Palatine/Banque Populaire/Crédit du Nord.

La Société confirme que cette présentation des engagements n'omet pas l'existence d'un engagement significatif.

Engagements reçus :

La société a accordé à certaines filiales des abandons de créances avec clause de retour à meilleure fortune.

Autre engagement :

Dans le cadre du programme de distribution de stock-options aux salariés du Groupe, ont été attribuées en 2012, sans traitement comptable particulier, des options d'achat d'actions DELTA PLUS GROUP.

6.5 Crédits-bails : Néant

6.6 Liste des transactions avec les Parties liées

Aucune transaction d'une importance significative, non conclue à des conditions de marché au sens du décret n° 2009-267, concernant les parties liées n'a été opérée au cours de l'exercice.

6.7 Attributions gratuites d'actions et d'options de souscription d'actions

Principales caractéristiques du plan :

	AGE 14/11/2008				AGE 20/06/2011				AGE 15/06/2012			
	CA 14/04/2010		CA 09/12/2010		CA 19/12/2011		CA 02/04/2012		CA 07/12/2012			
	Options d'Achat		Options d'Achat		Options d'Achat		Options d'achat		Actions Gratuites		Actions Gratuites	
Prix												
	20,00 €		24,00 €		22,00 €		22,00 €		0,00 €		0,00 €	
Délai d'exercice												
	14/04/2014		09/12/2014		01/01/2016		01/01/2016		02/04/2014		07/12/2015	
	14/04/2015		09/12/2015		31/12/2016		31/12/2016					
Bénéficiaires	Exercées	Attribuées	Exercées	Attribuées	Exercées	Attribuées	Exercées	Attribuées	Exercées	Attribuées	Exercées	Attribuées
Total tenant compte des ruptures de contrat de travail	4 000	4 000	15 000	15 000	0	10 000	0	15 000	4 000	4 000	7 000	7 000

- Valeur des actions retenue comme assiette de la contribution sociale : néant.
- Conditions d'acquisition des actions ou d'exercice des options d'achat : présence pendant le délai d'exercice.
- Les engagements sont couverts par la détention d'actions propres.

	VALEUR BRUTE BILAN	NOMBRE	CUMP	COURS MOYEN	COURS CLÔTURE	COURS STOCK OPTIONS	PROVISION ACTIONS GRATUITES EN CHARGES DE PERSONNEL	PROVISION EN CHARGE DE PERSONNEL	PROVISION EN CHARGE FINANCIÈRE
Actions pour stocks options	147 700,00	10 000,00	14,77	42,98	43,00	11,00	-	37 700	-
Sous total CACEIS	147 700,00	10 000,00	14,77	42,98	-	-	-	-	-
Actions pour stocks options	221 550,00	15 000,00	14,77	42,98	43,00	11,00	-	56 550	-
Sous total CACEIS	221 550,00	15 000,00	14,77	42,98	43,00	-	-	-	-
Actions CACEIS non affectées	457 870,00	31 000,00	14,77	42,98	43,00	N/A	-	-	-
Total CACEIS	827 120,00	56 000,00	14,77	-	-	-	-	-	-
Animation de cours	71 122,11	1 694,00	41,98	42,98	43,00	N/A	-	-	-
Animation de cours SG SECURITIES	71 122,11	1 694,00	41,98	42,98	43,00	-	-	-	-
TOTAL	898 242,11	57 694,00	15,57	-	-	-	-	94 250	-



6.8 Liste des Filiales et Participations

Renseignements détaillés concernant les filiales et participations.

FILIALES (PLUS 50% DU CAPITAL DÉTENU)	CAPITAL SOCIAL	AUTRES CAPITAUX PROPRES	QUOTE PART DU CAPITAL DÉTENU	VALEUR COMPTABLE DES TITRES DÉTENUS		PRÊT ET AVANCES CONSENTIS PAR LA SOCIÉTÉ	CHIFFRE D'AFFAIRES HORS TAXES DU DERNIER EXERCICE ÉCOULÉ	DIVIDENDES ENCAISSÉS PAR LA SOCIÉTÉ AU COURS DE L'EXERCICE
				BRUTE	NETTE			
Renseignements détaillés sur chaque titre dont la valeur brute excède 1 % du capital de la société :								
AS	138	4 142	100	17 802	17 802	615	11 638	1 513
DEWEER SECURITY SA	198	479	100	2 714	2 714	-	5 115	-
DELTA PLUS CR	31	59	100	215	215	-	3 760	-
DELTA PLUS E	60	187	100	71	71	-	1 359	-
DELTA PLUS H	330	(1 172)	100	480	-	4	2 748	-
DELTA PLUS I	694	5 145	100	2 811	2 811	-	12 258	-
DELTA PLUS M	9	(476)	96,67	86	86	436	1 824	-
DELTA PLUS P	1 359	3 901	100	1 348	1 348	-	10 276	249
DELTA PLUS R	90	(32)	100	95	95	460	2 194	-
DELTA PLUS SAS	3 149	10 809	100	6 852	6 852	-	70 920	-
DELTA PLUS SIC	520	1 226	100	2 852	2 852	-	11 714	200
DELTA PLUS UK	1	(1)	100	1	1	-	-	462
DELTA PLUS U2	267	(1 694)	100	850	-	-	3 001	-
DSS	-	-	100	-	-	-	-	-
FVL FV	8 584	3 000	100	8 117	1 484	5 640	-	-
FROMENT SAS	250	72	99,95	1 029	1 029	467	1 242	-
OCTOPLUS SPAIN SL	2 968	1 251	100	2 968	2 968	138	-	-
DELTA PLUS P2	580	565	100	340	340	495	4 727	-
WPPIT	4 088	1 744	100	2 764	2 764	-	28 038	-
DELTA PLUS C	14 683	5 549	100	11 246	11 246	-	53 409	3 953
DP ES	36	973	100	3 494	3 494	-	9 196	-
DELTA PLUS S	6 560	2 547	100	5 706	5 706	-	58 253	-
DELTA PLUS P	837	(546)	100	4 008	2 008	-	-	-
DELTA PLUS T	362	(709)	80	383	383	-	753	-
DELTA PLUS EL	1	2 115	50	7 992	7 992	-	8 824	-
Renseignements globaux sur les autres titres dont la valeur brute n'excède pas 1 % du capital de la société :								
	-	-	-	133	126	136	26 343	3 000

6.9 Tableau concernant les entreprises liées

(En Euros)

DÉSIGNATION	31/12/2015	31/12/2014
Postes du bilan		
Participations financières et créances rattachées	93 595 185	88 010 917
Titres immobilisés	-	-
Prêts	8 629 550	3 666 700
Créances clients et comptes rattachés	1 746 581	1 794 541
Emprunts et dettes financières diverses	21 111 017	30 809 250
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	96 602	111 942
Autres dettes	1 045	1 175
Postes du résultat		
Chiffre d'Affaires	1 703 810	1 694 028
Autres produits	3 007 311	2 736 068
Charges d'exploitation	296 687	311 525
Produits financiers de participation	9 376 663	6 846 759
Autres produits financiers	582 550	381 584
Charges financières	281 113	466 177
Dépréciation des titres de participation	2 725 000	3 374 600
Retour à meilleure fortune	-	1 116 522



RAPPORT DES COMMISSAIRES AUX COMPTES SUR LES COMPTES ANNUELS

Exercice clos le 31 décembre 2015

Aux actionnaires,

En exécution de la mission qui nous a été confiée par votre Assemblée Générale, nous vous présentons notre rapport relatif à l'exercice clos le 31 décembre 2015, sur :

- Le contrôle des comptes annuels de la SA DELTA PLUS GROUP, tels qu'ils sont joints au présent rapport;
- La justification de nos appréciations;
- Les vérifications et informations spécifiques prévues par la loi.

Les comptes annuels ont été arrêtés par votre Conseil d'Administration. Il nous appartient, sur la base de notre audit, d'exprimer une opinion sur ces comptes.

1. OPINION SUR LES COMPTES ANNUELS

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France ; ces normes requièrent la mise en œuvre de diligences permettant d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels ne comportent pas d'anomalies significatives. Un audit consiste à vérifier, par sondages ou au moyen d'autres méthodes de sélection, les éléments justifiant des montants et informations figurant dans les comptes annuels. Il consiste également à apprécier les principes comptables suivis, les estimations significatives retenues et la présentation d'ensemble des comptes. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Nous certifions que les comptes annuels sont, au regard des règles et principes français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine de la société à la fin de cet exercice.

2. JUSTIFICATION DES APPRÉCIATIONS

En application des dispositions de l'article L. 823-9 du Code de Commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous portons à votre connaissance les éléments suivants :

La note 1.4 de l'annexe expose les principes de comptabilisation, les règles et méthodes d'évaluation des titres de participation de votre société.

Dans le cadre de notre appréciation des règles et principes comptables suivis par votre société, nous avons vérifié le caractère approprié des méthodes comptables précisées ci-dessus et des informations fournies dans les notes de l'annexe et nous nous sommes assurés de leur correcte application.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le cadre de notre démarche d'audit des comptes annuels, pris dans leur ensemble, et ont donc contribué à la formation de notre opinion exprimée dans la première partie de ce rapport.

3. VÉRIFICATIONS ET INFORMATIONS SPÉCIFIQUES

Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, à la vérification spécifique prévue par la loi des informations données dans le rapport de gestion du Groupe.

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur leur sincérité et leur concordance avec les comptes consolidés.

Fait à Avignon et Montfavet, le 13 avril 2016

Les Commissaires aux Comptes

VERAN & ASSOCIES

AREs X•PERT AUDIT

Pierre PHILLIPE

Olivier ROUSSET

Commissaire aux Comptes

Commissaire aux Comptes

Représentant la société

Représentant la société

DÉCLARATION DE MONSIEUR JEROME BENOIT

ATTESTATION DE LA RÉGULARITÉ DES COMPTES ET DU RAPPORT DE GESTION

Déclaration faite en application de l'article 222-3 du règlement général de l'AMF

Monsieur Jérôme BENOIT, Président Directeur Général de la société DELTA PLUS GROUP, atteste que, à sa connaissance, les comptes sont établis conformément aux normes comptables applicables et donnent une image fidèle du patrimoine, de la situation financière et du résultat de la société DELTA PLUS GROUP et de l'ensemble des sociétés comprises dans le périmètre de la consolidation.

De plus, Monsieur Jérôme BENOIT atteste que le rapport de gestion présente un tableau fidèle de l'évolution des affaires, des résultats et de la situation financière de la société DELTA PLUS GROUP et de l'ensemble des sociétés comprises dans le périmètre de la consolidation, ainsi qu'une description des principaux risques et incertitudes auxquelles elles sont confrontées.

Fait à Apt, le 18 avril 2016

Jérôme BENOIT

Président Directeur Général





DELTA PLUS - CHINE



DELTA PLUS - INDE



DELTA PLUS - MOYEN ORIENT



DELTA PLUS - FRANCE



DELTA PLUS - ESPAGNE



DELTA PLUS - BRESIL



DELTA PLUS - ARGENTINE

7 SITES DE FABRICATION DANS LE MONDE



DELTA PLUS



AUTRES RAPPORTS
DES COMMISSAIRES
AUX COMPTES



YOUR **SAFETY** AT **WORK**

RAPPORT SPÉCIAL DES COMMISSAIRES AUX COMPTES SUR LES CONVENTIONS ET ENGAGEMENTS RÉGLEMENTÉS

Assemblée Générale d'approbation des comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2015

Aux actionnaires,

En notre qualité de Commissaires aux Comptes de votre société, nous vous présentons notre rapport sur les conventions et engagements réglementés.

Il nous appartient de vous communiquer, sur la base des informations qui nous ont été données, les caractéristiques et les modalités essentielles ainsi que les motifs justifiant de l'intérêt pour la société des conventions et engagements dont nous avons été avisés ou que nous aurions découverts à l'occasion de notre mission, sans avoir à nous prononcer sur leur utilité et leur bien-fondé ni à rechercher l'existence d'autres conventions et engagements. Il vous appartient, selon les termes de l'article R. 225-31 du Code de Commerce, d'apprécier l'intérêt qui s'attachait à la conclusion de ces conventions et engagements en vue de leur approbation.

Par ailleurs, il nous appartient, le cas échéant, de vous communiquer les informations prévues à l'article R. 225-31 du Code de Commerce relatives à l'exécution, au cours de l'exercice écoulé, des conventions et engagements déjà approuvés par l'Assemblée Générale.

Nous avons mis en œuvre les diligences que nous avons estimées nécessaires au regard de la doctrine professionnelle de la Compagnie Nationale des Commissaires aux Comptes relative à cette mission. Ces diligences ont consisté à vérifier la concordance des informations qui nous ont été données avec les documents de base dont elles sont issues.

1. CONVENTIONS SOUMISES À L'APPROBATION DE L'ASSEMBLÉE GÉNÉRALE

1.1 Conventions autorisées au cours de l'exercice écoulé

En application de l'article L. 225-40 du Code de Commerce, nous avons été avisés des conventions et engagements suivants qui ont fait l'objet de l'autorisation préalable de votre Conseil d'Administration.

1 - Caution et engagements donnés :

Personne concernée : M. Jérôme BENOIT

Nature et objet : Le Conseil d'Administration de votre société a donné son accord pour que DELTA PLUS GROUP se porte caution des sociétés mentionnées dans le tableau ci-après auprès de tout établissement bancaire ou financier jusqu'au 7 décembre 2016 à hauteur d'un plafond global de 95.000.000 €.

ENTITÉ	MONTANT (2015)
Delta Plus	12 650 000 €
Delta Plus Services	37 300 000 €
Froment	450 000 €
Delta Plus China	5 397 752 €
Nueva Sibol	750 000 €
Delta Plus Middle East	1 350 000 €
Eslingar	3 246 529 €
DP Croatia	261 849 €
DP Polska Serwis	2 000 000 €
Deweer Security	1 000 000 €
DP Peru	716 451 €
Allsafe	119 402 €
Financière Virginia	274 401 €
DP India	550 000 €
Elvex	918 527 €
TOTAL	66 984 910 €

2. CONVENTIONS ET ENGAGEMENTS DÉJÀ APPROUVÉS PAR L'ASSEMBLÉE GÉNÉRALE

En application de l'article R. 225-30 du code de commerce, nous avons été informés que l'exécution des conventions et engagements suivants, déjà approuvés par l'assemblée générale au cours d'exercices antérieurs, s'est poursuivie au cours de l'exercice écoulé.

1 - Clause de non-concurrence :

Personne concernée : M. Alexandre DESROCHES

Nature et objet : Le contrat de travail liant Monsieur Alexandre DESROCHES, Directeur Général Délégué non Administrateur et la SA DELTA PLUS GROUP, dispose d'une clause de non-concurrence d'une durée de 12 mois. En contrepartie de cette obligation de non concurrence, Monsieur Alexandre DESROCHES bénéficiera en cas de rupture effective de son contrat de travail et pendant la durée d'application de la clause, d'une indemnité mensuelle brute égale à 40 % du salaire moyen brut des douze derniers mois précédant la notification de la rupture.

2 - Convention de prestation de service :

Nature et objet : Assistance et conseil dans les domaines de l'administration, de la gestion, de l'animation des sociétés du groupe par la société JBP, à la société holding DELTA PLUS GROUP et aux filiales. En contrepartie de l'assistance dont les sociétés du groupe bénéficient, la société holding est redevable à l'égard de la société JBP d'une somme annuelle de 1.070.000 € HT, montant constaté en charge sur l'exercice 2015.

3 - Locations immobilières avec la SCI DPG :

Personne concernée : M. Jérôme BENOIT

Nature et objet : Le montant global des loyers versés par la société DELTA PLUS GROUP à la SCI DPG s'est élevé à 26.920 € HT pour l'exercice 2015, auxquels s'ajoute le montant de la taxe foncière.

Fait à Avignon et Montfavet, le 13 avril 2016

Les Commissaires aux Comptes

VERAN & ASSOCIES

Pierre PHILLIPE

Commissaire aux Comptes

Représentant la société

AREs X•PERT AUDIT

Olivier ROUSSET

Commissaire aux Comptes

Représentant la société



RAPPORT DES COMMISSAIRES AUX COMPTES SUR LA RÉDUCTION DU CAPITAL PAR ANNULATION D' ACTIONS, PROPOSÉE À L' ASSEMBLÉE

Assemblée générale extraordinaire du 17 juin 2016 – Résolution n° 9

Exercice clos le 31 décembre 2015

Aux actionnaires,

En notre qualité de Commissaires aux Comptes de la société DELTA PLUS GROUP et en exécution de la mission prévue à l'article L. 225-209 du Code de Commerce, en cas de réduction du capital par annulation d'actions achetées, nous avons établi le présent rapport destiné à vous faire connaître notre appréciation sur les causes et conditions de la réduction du capital envisagée.

Nous avons mis en œuvre les diligences que nous avons estimées nécessaire au regard de la doctrine professionnelle de la Compagnie Nationale des Commissaires aux Comptes relative à cette mission. Ces diligences ont consisté à examiner si les causes et conditions de la réduction du capital envisagée sont régulières.

Cette opération s'inscrit dans le cadre de l'achat par votre société, dans la limite de 10 % de son capital, de ses propres actions, dans les conditions prévues à l'article L. 225-209 du Code de Commerce. Cette autorisation d'achat est proposée par ailleurs à l'approbation de votre Assemblée Générale et serait donnée pour une période de 18 mois.

Votre Conseil vous demande de lui déléguer, pour une période de 18 mois, au titre de la mise en œuvre de l'autorisation d'achat par votre société de ses propres actions, tous pouvoirs pour annuler, dans la limite de 10 % de son capital, par période de 24 mois, les actions ainsi achetées.

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur les causes et conditions de la réduction du capital envisagée, étant rappelé que celle-ci ne peut être réalisée que dans la mesure où votre Assemblée approuve au préalable l'opération d'achat, par votre société, de ses propres actions.

Fait à Avignon et Montfavet, le 13 avril 2016

Les Commissaires aux Comptes

VERAN & ASSOCIES

Pierre PHILLIPE

Commissaire aux Comptes

Représentant la société

AREs X•PERT AUDIT

Olivier ROUSSET

Commissaire aux Comptes

Représentant la société

RAPPORT DES COMMISSAIRES AUX COMPTES SUR L'ATTRIBUTION GRATUITE D' ACTIONS EXISTANTES OU À ÉMETTRE AU PROFIT DU PERSONNEL SALARIÉ DE LA SOCIÉTÉ OU DE SON GROUPE

Assemblée générale extraordinaire du 17 juin 2016 – Résolution n° 10

Exercice clos le 31 décembre 2015

Aux actionnaires,

En notre qualité de Commissaires aux Comptes de votre société et en exécution de la mission prévue par l'article L. 225-197-1 du Code de Commerce, nous vous présentons notre rapport sur le projet d'autorisation d'attribution d'actions gratuites existantes ou à émettre au profit des membres du personnel salarié de votre société ou de certaines catégories d'entre eux et/ou de ses mandataires sociaux qui répondent aux conditions fixées par l'article L. 225-197-1 II du Code de Commerce, ainsi qu'au profit des membres du personnel salarié de ses filiales, opération sur laquelle vous êtes appelés à vous prononcer.

Le nombre total des actions attribuées gratuitement en vertu de la présente autorisation ne pourra excéder 10 % du capital de votre société, soit 367.935 €.

Votre Conseil d'Administration vous propose, sur la base de son rapport, de l'autoriser pour une durée de trente-huit mois à attribuer des actions gratuites existantes ou à émettre.

Il appartient à votre Conseil d'Administration d'établir un rapport sur cette opération à laquelle il souhaite pouvoir procéder. Il nous appartient de vous faire part, le cas échéant, de nos observations sur les informations qui vous sont ainsi données sur l'opération envisagée.

Nous avons mis en œuvre les diligences que nous avons estimé nécessaire au regard de la doctrine professionnelle de la Compagnie Nationale des Commissaires aux Comptes relative à cette mission. Ces diligences ont consisté à vérifier notamment que les modalités envisagées et qui vous sont données dans le rapport du Conseil d'Administration s'inscrivent dans le cadre des dispositions prévues par la Loi.

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur les informations données dans le rapport du Conseil d'Administration portant sur l'opération envisagée d'attribution gratuite d'actions.

Fait à Avignon et Montfavet, le 13 avril 2016

Les Commissaires aux Comptes

VERAN & ASSOCIES

Pierre PHILLIPE

Commissaire aux Comptes

Représentant la société

AREs X•PERT AUDIT

Olivier ROUSSET

Commissaire aux Comptes

Représentant la société



RAPPORT DES COMMISSAIRES AUX COMPTES SUR L'ÉMISSION DE DIVERSES VALEURS MOBILIÈRES AVEC MAINTIEN ET/OU SUPPRESSION DU DROIT PRÉFÉRENTIEL DE SOUSCRIPTION

Assemblée générale extraordinaire du 17 juin 2016 – Résolution n° 11

Aux actionnaires,

En notre qualité de Commissaires aux Comptes de votre société et en exécution de la mission prévue par les articles L. 228-92 (*émission de valeurs mobilières donnant accès au capital et/ou donnant droit à l'attribution de titres de créance*) et L. 225-135 et suivants (*suppression du droit préférentiel de souscription*) du Code de Commerce, nous vous présentons notre rapport sur les propositions de délégation au Conseil d'Administration de différentes émissions d'actions et/ou de valeurs mobilières, réservée à tout établissement de crédit et tout prestataire de services d'investissement, pour un montant maximal de 20 % du capital social de la société, opérations sur lesquelles vous êtes appelés à vous prononcer.

Votre Conseil d'Administration vous propose, sur la base de son rapport de lui déléguer, pour une durée de 26 (*vingt-six mois*) mois, la compétence pour décider l'opération suivante et fixer la condition définitive de cette émission et vous propose, le cas échéant, de supprimer votre droit préférentiel de souscription :

Emission d'actions ordinaires et/ou de valeurs mobilières donnant accès au capital ou donnant droit à l'attribution de titres de créance, avec suppression du droit préférentiel de souscription par voie d'offres visées au II de l'article L. 411-2 du Code Monétaire et Financier et dans la limite de 20 % du capital social par an (11^e résolution).

Il appartient au Conseil d'Administration d'établir un rapport conformément aux articles

R. 225-113 et suivants du Code de Commerce. Il nous appartient de donner notre avis sur la sincérité des informations chiffrées tirées des comptes, sur la proposition de suppression du droit préférentiel de souscription et sur certaines autres informations concernant ces opérations, données dans ce rapport.

Nous avons mis en œuvre les diligences que nous avons estimé nécessaires au regard de la doctrine professionnelle de la Compagnie Nationale des Commissaires aux Comptes relative à cette mission. Ces diligences ont consisté à vérifier le contenu du rapport du Conseil d'Administration relatif à ces opérations et les modalités de détermination du prix d'émission des titres de capital à émettre.

Sous réserve de l'examen ultérieur des conditions des émissions qui seraient décidées, nous n'avons pas d'observation à formuler sur les modalités de détermination du prix d'émission des titres de capital à émettre données dans le rapport du Conseil d'Administration au titre de la 11^e résolution.

Par ailleurs, ce rapport ne précisant pas les modalités de détermination du prix d'émission des titres de capital à émettre dans le cadre de la mise en œuvre de la 11^e résolution, nous ne pouvons donner notre avis sur le choix des éléments de calcul de ce prix d'émission.

Les conditions définitives dans lesquelles les émissions seront réalisées n'étant pas fixées, nous n'exprimons pas d'avis sur celles-ci et, par voie de conséquence, sur la proposition de suppression du droit préférentiel de souscription qui vous est faite dans la 11^e résolution.

Conformément à l'article R. 225-116 du Code de Commerce, nous établirons un rapport complémentaire, le cas échéant, lors de l'utilisation de ces délégations par votre Conseil d'Administration en cas d'émissions de valeurs mobilières donnant accès au capital et/ou donnant droit à l'attribution de titres de créance et en cas d'émissions avec suppression du droit préférentiel de souscription.

Fait à Avignon et Montfavet, le 13 avril 2016

Les Commissaires aux Comptes

VERAN & ASSOCIES

AREs X-PERT AUDIT

Pierre PHILLIPE

Olivier ROUSSET

Commissaire aux Comptes

Commissaire aux Comptes

Représentant la société

Représentant la société

RAPPORT DES COMMISSAIRES AUX COMPTES SUR L'ÉMISSION D' ACTIONS OU D'AUTRES TITRES DONNANT ACCES AU CAPITAL AVEC SUPPRESSION DU DROIT PRÉFÉRENTIEL DE SOUSCRIPTION RÉSERVÉE AUX SALARIÉS

Assemblée générale extraordinaire du 17 juin 2016 – Résolutions n° 12 et 13

Aux Actionnaires,

En notre qualité de Commissaires aux Comptes de votre société et en exécution de la mission prévue par les articles L. 228-92 et L. 225-135 et suivants du Code de Commerce, nous vous présentons notre rapport sur la proposition de délégation au Conseil d'Administration de la compétence de décider une émission avec suppression du droit préférentiel de souscription, réservée aux salariés de la société, d'actions ou d'autres titres donnant accès à un montant maximal égal à 113.974 € opération sur laquelle vous êtes appelés à vous prononcer.

Cette émission est soumise à votre approbation en application des dispositions des articles L. 225-129-6 du Code de Commerce et L. 3332-18 et suivants du Code du Travail.

Votre Conseil d'Administration vous propose, sur la base de son rapport, de lui déléguer, pour une durée de vingt-six mois, la compétence pour décider une ou plusieurs émissions et de supprimer votre droit préférentiel de souscription. Le cas échéant, il lui appartiendra de fixer les conditions définitives d'émission de cette opération.

Il appartient au Conseil d'Administration d'établir un rapport conformément aux articles R. 225-113 et suivants du Code de Commerce. Il nous appartient de donner notre avis sur la sincérité des informations chiffrées tirées des comptes, sur la proposition de suppression du droit préférentiel de souscription et sur certaines autres informations concernant l'émission, données dans ce rapport.

Nous avons mis en œuvre les diligences que nous avons estimé nécessaires au regard de la doctrine professionnelle de la Compagnie Nationale des Commissaires aux Comptes relative à cette mission. Ces diligences ont consisté à vérifier le contenu du rapport du Conseil d'Administration relatif à cette opération, et les modalités de détermination du prix d'émission des titres de capital à émettre.

Sous réserve de l'examen ultérieur des conditions des émissions qui seraient décidées, nous n'avons pas d'observation à formuler sur les modalités de détermination du prix d'émission des titres de capital à émettre données dans le rapport du Conseil d'Administration. Les conditions définitives dans lesquelles l'émission serait réalisée n'étant pas fixées, nous n'exprimons pas d'avis sur celles-ci et, par voie de conséquence, sur la proposition de suppression du droit préférentiel de souscription qui vous est faite.

Conformément à l'article R. 225-116 du Code de Commerce, nous établirons un rapport complémentaire, le cas échéant, lors de l'usage de cette délégation par votre Conseil d'Administration.

Fait à Avignon et Montfavet, le 13 avril 2016

Les Commissaires aux Comptes

VERAN & ASSOCIES

Pierre PHILLIPE

Commissaire aux Comptes

Représentant la société

AREs X•PERT AUDIT

Olivier ROUSSET

Commissaire aux Comptes

Représentant la société



Dans le but d'affirmer notre politique environnementale, nous avons choisi de travailler avec un imprimeur responsable qui valide ses efforts au travers des certifications :



Intertek

ISO 14001 : encadrement des règles de préoccupations environnementales et maîtrise des impacts de l'activité sur l'environnement.

ISO 9001 : gestion de la qualité du fonctionnement et des produits manufacturés.



Imprim'vert : valide les bonnes pratiques de recyclage de déchets et l'utilisation de produits plus respectueux de l'environnement (encres bio, papier sans chlore...).



PEFC : certification qui garantit le suivi, la traçabilité et le contrôle des filières papetières utilisées (gestion durable des forêts, cultures raisonnées...).

ÉQUIPEMENT DE PROTECTION INDIVIDUELLE



DELTAPLUS

DELTA PLUS GROUP

ZAC LA PEYROLIÈRE – B.P. 140 - 84405 APT CEDEX – FRANCE

Tél. : + 33 (0)490 742 033 - Fax : +33 (0)490 740 603

relation.investisseur@deltaplus.eu - <https://www.deltaplusgroup.com>

DELTA PLUS GROUP est cotée auprès de NYSE Euronext Paris (Compartiment B) sous le code ISIN FR0012928612

SA au capital de 3 679 354 Euros

RCS AVIGNON B 334 631 868 - SIRET 334 631 868 00026 – NAF 7010 Z - NTVA Intracommunautaire : FR 33 334 631 868